

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles

– Causes et motifs d'abandon et de restructuration

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION ECONOMIE ET LEGISLATION AGRICOLES - DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Raisons et considérations pouvant donner lieu à un abandon ou à une transformation de l'exploitation.

Informations internes sur l'Agriculture

20

La présente enquête a pour objet d'analyser la situation actuelle et les tendances de l'évolution structurelle des exploitations et de la population agricoles dans les Etats membres de la C.E.E., ainsi que de déterminer les causes et effets des évolutions parallèles qui se sont produites dans la Communauté.

Un groupe d'experts des Etats membres a été chargé de réaliser cette étude. Bien que l'enquête ait dû être menée dans les différents pays selon un schéma commun, les résultats sont toutefois très différents les uns des autres. Le parallélisme de l'évolution qui est manifeste à différents égards, se situe souvent dans les Etats membres à des moments différents et trop distants les uns des autres pour que l'on puisse établir un bilan général. En outre, le nombre d'enquêtes antérieures qui ont considéré le problème sous les aspects qui nous intéressent ici et sur lesquelles les experts ont pu partiellement s'appuyer est relativement faible.

Il a semblé par conséquent préférable de publier in extenso les monographies nationales. Celles-ci sont précédées d'une synthèse qui dégage les traits communs décelés dans l'évolution constatée dans les différents Etats membres.

Toutes les monographies admettent que la situation socio-économique de l'agriculture et des personnes qu'elle occupe est essentiellement déterminée par des facteurs extérieurs à l'agriculture, et que l'adaptation de celle-ci à la société industrielle dynamique constitue un des problèmes principaux que rencontre la politique des structures agricoles..

La viabilité de l'exploitation agricole moderne dépend essentiellement

d'une dotation suffisante en capital et en terres de chaque unité de travail. Celle-ci a droit à un certain niveau de vie sur le plan matériel aussi bien qu'immatériel, et ce niveau ne peut être atteint que dans le cadre de possibilités de production et d'écoulement données. Etant donné cependant que l'accroissement de la demande de produits agricoles est inférieur à celui qui peut être constaté dans l'évolution générale des revenus, les rapports entre la main-d'oeuvre, le capital et la terre doivent faire l'objet d'une correction constante si l'on veut que la main-d'oeuvre agricole bénéficie d'un niveau de vie comparable à celui des autres secteurs économiques.

L'étude examine en détail les facteurs qui influencent l'abandon des exploitations et l'exode rural et qui ne sont pas seulement déterminés par un désir d'amélioration des revenus. Bien souvent, certains concepts périmés déterminent encore le comportement de la vieille génération.

La nécessité d'assurer en priorité un revenu adéquat a été notamment mise en lumière par le fait que les structures agricoles sont parfois caractérisées par des formes d'exploitation qui ne fournissent qu'une rémunération accessoire ou secondaire.

L'étude en arrive, par ailleurs, à la conclusion que des enquêtes font en général défaut, particulièrement au sujet des facteurs micro-sociologiques qui, dans le domaine agricole, exercent une influence décisive sur les modifications de la structure des exploitations et de la population agricole.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles

– Causes et motifs d'abandon et de restructuration

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION ÉCONOMIE ET LEGISLATION AGRICOLES - DIVISION «BILANS, ÉTUDES, INFORMATION»

A V A N T - P R O P O S

La présente étude a été élaborée dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture des Communautés européennes.

Cette étude constitue une tentative de déterminer les tendances qui se manifestent dans l'évolution des structures des exploitations et des populations agricoles dans les différents Etats membres. Alors que les données quantitatives de cette évolution peuvent être reconstituées sans trop de difficultés, les enquêtes sur les facteurs économiques et sociologiques qui l'ont déterminée n'ont pu être entreprises que dans une mesure restreinte et se sont la plupart du temps limitées à certaines catégories d'exploitations ou à certaines régions.

La Commission de la Communauté économique européenne a donc chargé un groupe d'experts d'étudier de plus près ces facteurs en utilisant à cet effet les enquêtes déjà réalisées dans les différents Etats membres au sujet de l'évolution des structures agricoles, de ses causes et de ses tendances ainsi qu'au sujet des rapports qui existent entre cette évolution et celle des secteurs non agricoles. En conclusion de ces travaux, il devait être tenté, dans le cadre d'une synthèse, de déterminer si et dans quelle mesure des facteurs communs ont été responsables de cette évolution dans les différents Etats membres et les différentes régions agricoles et quelles sont les différences géographiques et, le cas échéant, les différences dans le temps ou autres qui peuvent être constatées à cet égard. Il devait en être finalement tiré un certain nombre de solutions susceptibles de favoriser l'adaptation des structures agricoles à la société industrielle moderne.

En l'absence d'enquêtes fondamentales suffisantes, on ne pouvait s'attendre à ce que les résultats de ces travaux permettent de cerner l'ensemble de ces problèmes complexes d'une manière pleinement satisfaisante. La valeur de la présente étude réside bien plutôt dans le fait que la description de processus parallèles d'évolution a permis

d'établir des bases solides à partir desquelles il est possible d'entreprendre des analyses plus approfondies sur certains groupes de problèmes à l'échelon communautaire.

La Direction Générale de l'Agriculture exprime ses vifs remerciements au groupe d'experts composé des personnalités suivantes :

Prof. Dr. G. BARBERO
Istituto di ricerche economiche e sociali per
l'Agricoltura delle Tre Venezie, Venise

Prof. Dr. G. BODDEZ
Directeur d'Administration
à l'Institut Economique Agricole
Bruxelles

Prof. Dr. H. KÖTTER
Direktor des Instituts für Agrarsoziologie,
Giessen

Drs. A.T.J. NOOIJ
Landbouwhogeschool, Afd. Sociologie en
Sociografie, Wageningen

Prof. G. SEVERAC
Maître de Conférences
à l'Institut National Agronomique
Paris

Notre gratitude s'adresse tout particulièrement à M. le Professeur H. KÖTTER qui a bien voulu se charger de coordonner les études et de rédiger le rapport de synthèse.

Ces travaux ont été menés à bien en collaboration avec la division "Bilans, études, information" avec la participation des divisions "Coordination des politiques nationales de structure, programmes communautaires d'orientation agricole" et "Amélioration des conditions sociales en agriculture" de la Direction générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés européennes.

Les constatations effectuées et les propositions formulées dans la présente étude ne doivent pas être considérées comme représentant l'avis de la Commission des Communautés européennes et ne préjugent donc en aucune manière la position que pourra prendre la Commission dans l'avenir sur les problèmes considérés.

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<u>Rapport de synthèse</u>	1
 <u>Monographies nationales</u>	
Belgique	53
République fédérale d'Allemagne	87
France	151
Italie	213
Pays-Bas	305

Une table des matières détaillée précède chacune des différentes sections.

RAPPORT DE SYNTHESE

rédigé par le

Prof. Dr. Herbert KÖTTER

Direktor des Instituts für Agrarsoziologie
der Justus-Liebig-Universität Giessen

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
I. Introduction générale au problème	1
1. Les tendances générales d'évolution	1
2. La méthode	5
II. Modifications intervenues dans la structure de la population agricole et de la structure foncière	6
1. Structures agricoles	6
a) Tendances fondamentales de l'évolution	6
b) Tendances régionales	12
c) Résumé	13
2. La population agricole et la structure de la main-d'oeuvre	14
a) Mouvements migratoires	14
b) Facteurs de différenciation	18
c) L'agriculture en tant qu'activité fournissant une rémunération d'appoint	22
d) Résumé	24
III. L'influence de l'évolution sociale en général	25
1. Les revenus	25
a) Grandeurs de référence pour les revenus	25
b) Disparités des revenus	27
c) Nécessité de la rationalisation et de l'augmentation de la productivité	29
d) Les différentes formes d'exploitation dans l'agriculture et leurs perspectives d'avenir	31

	<u>Page</u>
(III) 2. Influence des facteurs économiques, sociologiques et socio-psychologiques	35
3. Satisfaction donnée par la profession et appréciation des perspectives d'avenir par les agriculteurs eux-mêmes	38
IV. Effets de la politique agricole économique et sociale	43
V. Résumé et conclusions	50

I. Introduction générale au problème

1. Les tendances générales d'évolution

Dans tous les pays industrialisés dont la vie économique et sociale est caractérisée par un processus constant de développement, on assiste à une transformation des structures qui concerne aussi bien les relations intersectorielles entre l'agriculture et les autres domaines économiques que la situation dans l'agriculture même. Les lois qui régissent ces processus sont très bien connues. Il s'agit d'un passage plus ou moins continu de la société primaire à la société tertiaire en passant par la société secondaire.

L'accroissement de la productivité agricole entraîne tout d'abord une diminution de la main-d'oeuvre dans le secteur primaire. Mais l'augmentation croissante de la productivité et la saturation de la demande sont aussi à l'origine d'une réduction de la main-d'oeuvre dans le secteur secondaire en faveur du secteur des services qui ne cesse de s'étendre. Vers 1980, la proportion de la population agricole active par rapport à l'ensemble de la population active devrait osciller en moyenne, pour la CEE, autour de 10 %, le reste étant réparti à peu près également entre les secteurs secondaire et tertiaire.

Cette forte réduction de la main-d'oeuvre agricole qui n'est d'ailleurs nullement terminée est due à différentes causes.

- a) Le rendement à l'hectare mais aussi la productivité du travail se sont considérablement accrus dans l'agriculture. A notre époque, une personne employée dans l'agriculture peut nourrir pratiquement 20 personnes ne relevant pas de ce secteur. Si l'on exploitait toutes les possibilités techniques, le rendement fonctionnel de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire la capacité pour l'agriculture de nourrir les consommateurs suivant leur niveau de consommation serait encore nettement plus élevé.

- b) Par suite d'une certaine inélasticité de la demande de denrées alimentaires, le budget alimentaire du consommateur diminue, en valeur, au fur et à mesure que ses revenus augmentent. La demande croissante, par le consommateur, de prestations incluses dans le produit prêt à être consommé (par exemple emballage, conservation, frais de surgélation, plats tout prêts) est une des raisons pour lesquelles une proportion de moins en moins grande des dépenses globales des consommateurs en denrées alimentaires parvient à l'agriculture.
- c) Les agriculteurs revendiquent des revenus et un niveau de vie qui soient en relation avec l'augmentation dynamique du bien-être de la société dans son ensemble. L'augmentation constante des revenus n'est toutefois réalisable que si une plus grande partie du produit de la vente se trouve répartie entre la main-d'oeuvre agricole.
- d) Il faut en outre tenir compte du fait que l'agriculture est soumise au processus de la division du travail. Beaucoup de prestations qu'elle fournissait à l'origine, soit lors de la mise en oeuvre des moyens de production, soit lors de la transformation et de la distribution des produits, sont de plus en plus assurées exclusivement par des secteurs spécialisés;
- e) Considérées au niveau international ou régional, les relations commerciales extérieures sur les marchés agricoles ont des répercussions sur l'agriculture. L'accroissement des importations diminue la participation au marché de l'agriculture nationale et déclenche des processus de réduction, lorsqu'il n'est pas compensé par des exportations agricoles. Etant donné l'extension des communications et la plus grande liberté de choix du consommateur, ce dernier a davantage tendance et plus de possibilités de remplacer les produits nationaux par des marchandises importées.

Ces facteurs de pression engendrent une tendance à l'exode et des tendances à la concentration dans l'agriculture. Quant à savoir dans quelle mesure ils entraînent, sur le plan quantitatif, un élargissement permanent du rapport sol-capital-travail, cela dépend surtout des facteurs

d'attraction, c'est-à-dire des facteurs qui exercent une attraction sur la main-d'oeuvre agricole.

- a) C'est l'évolution sociale générale qui exerce l'influence décisive. Toutes choses égales par ailleurs, l'attraction croît proportionnellement avec le développement global, tant que l'offre de denrées alimentaires est encore supérieure à la demande.
- b) L'interdépendance de la société moderne aboutit à l'élaboration de conceptions acceptées d'une façon générale d'un niveau de vie convenable. L'agriculture sort de son isolement et, en principe, fait siennes de telles idées. L'effet de liaison systématique "systemic linkage effect" produit une nouvelle assimilation du mode de vie urbain.
- c) L'exode réel résulte de ce qu'on appelle l'"opportunity structure" c'est-à-dire en premier lieu l'offre d'emplois non agricoles. En outre, l'infrastructure socio-économique joue un rôle important. L'augmentation du nombre des emplois non agricoles se traduit par une action d'attraction très forte. L'intensité de l'exode est toutefois également influencée par la possibilité de remplacer le facteur travail par les facteurs capital et sol.
- d) Le capital disponible, les connaissances techniques et la structure agricole déterminent largement les possibilités d'exode.

C'est pourquoi l'adaptation de l'agriculture constitue un problème très complexe. Elle ne dépend pas uniquement des données objectives, mais aussi de l'échelle des valeurs courantes, de l'idéologie sociale qui imprègne la politique agricole officielle et enfin de motifs individuels et collectifs. Les monographies nationales donnent une image d'un faisceau de facteurs partiellement convergents, partiellement divergents, qui n'en facilitent pas précisément la synthèse.

Cependant on peut déjà présenter les remarques suivantes en ce qui concerne les pays de la CEE :

- a) Le processus de consolidation dans le sens d'un élargissement du rapport sol-capital-travail est partout amorcé et son principe accepté.
- b) La situation structurelle de l'agriculture est néanmoins caractérisée par un retard ("time-lag"). Il existe un décalage entre l'évolution technologique et l'évolution des structures agricoles. La responsabilité de cette situation incombe aux institutions sociales agricoles (structure foncière) et non à la résistance opposée par l'agriculture caractérisée par son "caractère organique" bien que l'on ne doive pas à cet égard négliger certaines particularités.
- c) L'importance relative de l'adaptation est étroitement liée à l'"opportunity structure", c'est-à-dire au nombre, à la qualité et à l'accessibilité des emplois non agricoles.
- d) L'attraction exercée par le monde extérieur se heurte d'une manière croissante aux structures toujours plus rigides du volant de main-d'oeuvre qui, bien souvent ne représente, par exploitation, qu'une fraction d'unité de travail et qui, de ce fait, ne devient disponible qu'en cas de fusions d'exploitations.
- e) Les idéologies agricoles ont accentué le retard, bien qu'à des degrés différents. Elles ont mal interprété le rôle de l'agriculture dans la société moderne et mal compris en les interprétant dans un sens absolu les formes existantes ou recherchées de la structure foncière sans bien distinguer leur caractère fonctionnel en liaison avec le contexte historique.
- f) Le problème d'adaptation est à longue échéance un problème de génération.
- g) En principe, de nos jours, on ne conteste plus sérieusement, dans les pays auxquels se réfère ce rapport, la nécessité d'une nouvelle réduction de la main-d'oeuvre agricole pour permettre à l'agriculture de participer dans notre société dynamique et égalitaire, au relèvement général du bien-être. Toutefois, jusqu'à présent la politique agricole a eu un caractère plus conservateur que progressif.

- h) On se rend compte de plus en plus que les phénomènes indubitables de retard des structures agricoles
 - aa) constituent un problème permanent:
 - bb) ne peuvent être abordés avec des chances de succès que si on est davantage disposé à supprimer les barrières idéologiques;
 - cc) ne peuvent être éliminés ni atténués que dans le cadre d'une évolution économique régionale.
- i) La politique agricole deviendra alors entièrement partie intégrante de la politique économique et sociale.

2. La méthode

Les remarques suivantes se fondent sur les rapports élaborés par la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne. Le travail était tout d'abord centré sur les monographies nationales pour lesquelles ont été utilisés les documents statistiques disponibles ainsi que d'autres documents. On a tenté d'harmoniser le plus possible les informations statistiques suivant un modèle donné. Mais on s'est heurté à des difficultés considérables car aussi bien les critères utilisés que les périodes prises en considération pour les recensements ne sont pas absolument comparables.

A ceci viennent encore s'ajouter non seulement les disparités très sensibles dans la situation des différents pays mais aussi la différenciation sur le plan national, si bien qu'il est extrêmement difficile de formuler des jugements globaux.

La diversité des notions et des concepts complique encore le problème. Par exemple "le revenu comparable" et "l'exploitation viable" sont définis suivant des critères les plus divers. Enfin, la possibilité d'atteindre le véritable objectif de cette étude est compromise du fait qu'on n'a pratiquement aucun renseignement sur les motivations et les aspirations de la population agricole. De très nombreuses déclarations reposent donc sur des estimations et des indications qui

restent d'ailleurs encore à vérifier par des enquêtes micro-sociologiques.

Dans l'ensemble toutefois, la méthode d'exploitation du matériel dont on dispose, appliquée obligatoirement ici, laisse apparaître des tendances qui sont recommandées à l'attention des responsables.

La synthèse ne peut que reproduire les résultats essentiels des monographies nationales. Ainsi on éliminera nécessairement les disparités nationales. Elles ne ressortent que de l'étude des différents rapports. En dépit de cette limitation, l'évolution présente de nombreux traits communs.

II. Modifications intervenues dans la structure de la population et de la main-d'oeuvre agricoles

1. Structures agricoles

a) Tendances fondamentales de l'évolution

La science agronomique et la politique agricole pratique sont maintenant d'accord dans une certaine mesure pour noter dans l'agriculture des pays industrialisés de nettes tendances à la concentration et à la spécialisation, tendances qui doivent aboutir à un agrandissement des unités techniques et économiques de l'agriculture et, comme conséquence logique, à une diminution du nombre des exploitations agricoles par suite de la libération progressive de la main-d'oeuvre agricole. Les rapports élaborés par la Belgique, la France, les Pays-Bas et la république fédérale d'Allemagne confirment nettement cette tendance. Le tableau suivant indique, en pourcentages, les variations survenues dans le courant de dix années d'après-guerre.

Tableau n° 1

Variations du nombre des exploitations agricoles de 1 ha et plus (1) dans le courant des 10 et 15 années d'après-guerre, en pourcentages, par rapport à l'année de base:

Pays	Année de base	Nombre d'exploitations dans l'année de base	% des variations	
			en 10 ans	en 15 ans
R.F.A.	1949	1.647.514	- 15,0	- 22,5
France	1955	2.133.501	- 19,3	(- 28,9)(2)
Italie (3)	1930	2.705.185	+ 2,1	+ 3,1
Pays-Bas	1950	241.369	- 8,9	- 13,3
Belgique	1950	251.945	- 24,4	- 36,6
Luxembourg	1950	13.578	- 25,3	- 37,9

(1) Grandeur des exploitations
 France : superficie agricole utile (superficie totale sans superficie boisée)
 Italie : superficie totale
 Autres pays : superficie agricole utilisée

(2) Estimé

(3) y compris les exploitations forestières.

Source : Calculé d'après les données de l'Office Statistique des Communautés Européennes (Statistique Agricole n° 10/1966); pour l'Italie, on a utilisé le rapport italien (voir annexe).

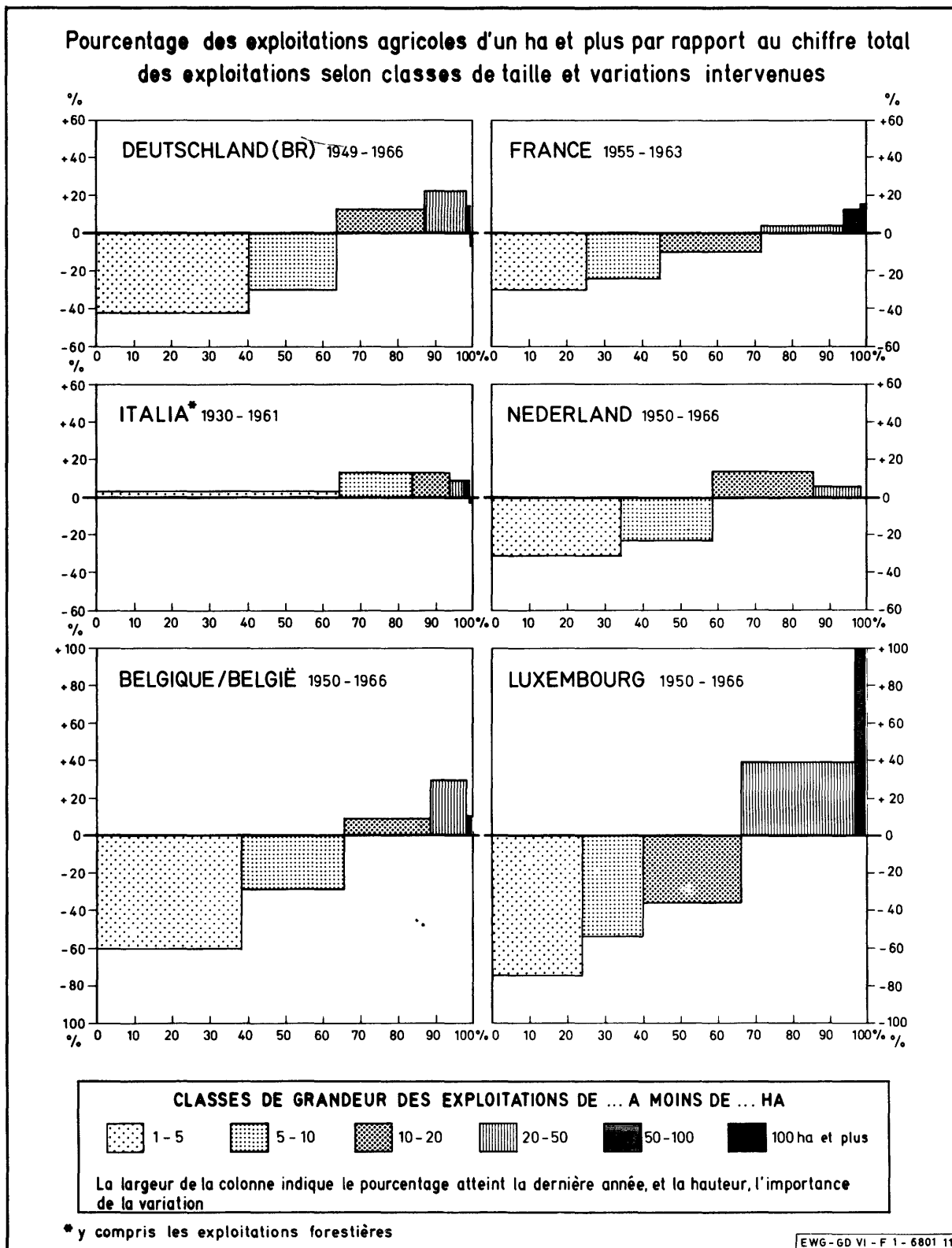
La comparaison est sans aucun doute rendue plus difficile du fait qu'on a dû prendre comme point de départ des années de base différentes. Toutefois, les chiffres devraient donner une bonne idée de l'évolution.

En République fédérale d'Allemagne, le nombre des exploitations d'un hectare et plus a diminué de plus d'un cinquième en 15 ans, aux Pays-Bas de presque un sixième. En Italie cependant, par rapport à 1930, le nombre des exploitations au cours de dix années d'après-guerre a augmenté. Le caractère agricole nettement plus marqué de ce pays apparaît ici très nettement.

Depuis, le nombre des exploitations a dû continuer à diminuer sensiblement dans tous les pays. En Italie aussi, la situation a évolué. Mais il semble qu'on ne soit pas descendu au-dessous du niveau de 1930. Le tableau 2 donne des renseignements particulièrement intéressants. Il indique en quelque sorte les "points de seuil de la structure agricole". Aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne et en Belgique, la réduction a touché les exploitations de moins de 10 ha. En France, le nombre des exploitations entre 10 et 20 ha a lui aussi diminué. Ce sont manifestement les exploitations moyennes qui ont bénéficié de cette évolution alors qu'à l'exception de la France, le nombre des grandes exploitations de plus de 100 ha a diminué; aux Pays-Bas, la diminution a même atteint les exploitations de plus ^{de} 50 ha. En Italie, la situation est différente : en effet le nombre des exploitations s'est accru dans presque toutes les classes de taille. Bien qu'ici le mode de recensement ne permette qu'une comparaison toute relative, on peut quand même conclure que la dimension moyenne a diminué dans toutes les classes de taille des exploitations. Ici, on voit se manifester la forte pression sur les campagnes. Mais entretemps des changements considérables sont certainement intervenus au niveau régional. Il faudrait examiner quels ont été les effets de l'industrialisation croissante et du processus d'émigration des régions rurales.

Le tableau 2 reflète assez bien l'évolution; il indique à la fois ce qu'on estime être les dimensions d'une exploitation viable et le retard dans le domaine structurel agricole. Manifestement les exploitations de moins de 10 ha ne sont généralement plus considérées comme des unités viables. Mais en réalité, plus de la moitié des exploitations des pays de la CEE font partie de cette catégorie. En France, cette catégorie comprend pratiquement la moitié des exploitations; aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne et en Belgique, le pourcentage va jusqu'à deux tiers. Enfin, en Italie, presque neuf dixième des exploitations ont moins de 10 ha, la classe de taille inférieure à 5 ha étant encore fortement représentée. Il n'y a pas lieu, dans le cadre

Tableau 2



du présent rapport de synthèse, d'entrer dans le détail des différences régionales plus particulières. Signalons encore qu'en République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, le nombre des grandes exploitations a diminué tandis qu'il a augmenté en France et qu'il est resté au même niveau en Italie. Aux Pays-Bas, même le nombre des exploitations de plus de 50 ha a diminué. La régression des exploitations de plus de 100 ha en République fédérale d'Allemagne s'est entre-temps arrêtée. On note d'ailleurs une tendance et un mouvement rétrogrades. Il est indubitable que, dans de nombreux cas, le démembrement des unités les plus importantes était déjà dépassé au moment de sa réalisation.

En République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, la concentration atteint surtout les exploitations entre 10 et 20 ha; en Belgique celles comprises entre 20 et 50 ha. Ce dernier phénomène est également valable pour la France où les exploitations de plus de 100 ha ont même augmenté de 20 %. En Italie, on assiste notamment à un accroissement du nombre des exploitations entre 5 et 20 ha, ce qui, comme on l'a déjà fait remarquer, est vraisemblablement lié à une réduction de la dimension moyenne dans toutes les catégories.

Des décalages dans les différentes classes de taille, il résulte un pourcentage croissant des classes moyennes par rapport au total des exploitations.

Tableau n° 3

Pourcentage des exploitations entre 10 et 20 ha ainsi qu'entre 20 et 50 ha par rapport au chiffre total des exploitations d'un ha et plus

Pays	Année	10-20 ha	20-50 ha
Belgique	1950	12,9	4,5
	1966	23,1	9,7
R.F.A.	1949	15,5	6,8
	1966	23,7	11,3
France	1955	25,1	17,7
	1963	26,9	21,8
Italie (1)	1930	9,4	4,0
	1961	10,0	4,1
Luxembourg	1950	25,1	13,2
	1966	25,8	30,5
Pays-Bas	1950	20,2	10,2
	1966	27,2	12,8

(1) Y compris les exploitations forestières

Source : Office Statistique des Communautés Européennes
(Statistique Agricole n° 10/1966)

Il est naturellement difficile de dire si ces ordres de grandeur correspondent à la catégorie des exploitations familiales. On peut toutefois tirer d'intéressantes conclusions si l'on considère l'évolution des dernières années. C'est ainsi qu'on remarque nettement, en République fédérale d'Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, une nouvelle augmentation du taux de croissance des exploitations entre 20 et 50 ha. En d'autres termes, les dimensions de l'exploitation considérée comme viable ne cessent de s'accroître. Ce sont également les conclusions que l'on peut tirer du rapport français. Les jeunes agriculteurs estiment qu'une exploitation doit avoir au moins 50 ha s'il n'est pas possible de pratiquer des cultures spéciales ou des élevages "sans sol".

Pour compléter cette image, donnons encore quelques indications sur les dimensions moyennes de toutes les exploitations et de certaines classes de taille.

Tableau n° 4

DIMENSION MOYENNE DE TOUTES LES EXPLOITATIONS D'UN HA (1) ET PLUS AU TOTAL ET SELON LES CLASSES DE TAILLE

Source : Calculé d'après les données de l'Office Statistique des Communautés Européennes

Pays	Dimension moyenne de toutes les exploitations en ha	Dimension moyenne d'exploitations dans les classes de grandeur de à moins de ha					
		1-5	5-10	10-20	20-50	50-100	100 et plus
Allemagne (R.F.)							
1949	8,1	2,6	7,1	13,8	28,8	64,8	183,1
1966	10,4	2,6	7,3	14,2	28,4	64,5	167,9
France							
1955	15,1	2,7	7,3	14,2	29,8	66,3	159,8
1963	17,8	2,7	7,4	14,4	30,1	66,5	159,8
Italie							
1930(2)	9,5	2,5	7,1	14,0	29,8	69,7	433,3
1961(2)	9,0	2,5	7,1	13,9	29,8	69,2	377,5
1961	6,7	2,3	6,4	12,3	25,5	60,0	226,0
Pays-Bas							
1950	9,5	2,6	7,3	14,0	28,7	61,7	366,2
1966	11,0	2,5	7,4	14,0	28,5	62,0	260,0
Belgique							
1950	6,8	2,6	7,1	13,7	28,2	67,8	129,3
1966	10,1	2,7	7,3	14,0	28,2	68,0	150,0
Luxembourg							
1950	10,4	2,6	7,4	14,3	28,1	62,1	123,1
1966	16,9	2,5	7,7	14,8	29,6	65,0	126,2
CEE							
(1960) (3)	10,4	2,5	6,9	13,7	28,8	64,8	184,8

(1) voir note (1) du tableau n° 1.

(2) Surface totale des exploitations y compris les exploitations forestières.

(3) Par suite des dates de recensement différentes, les données concernant la C.E.E. ("autour de l'année 1960") ont été fortement arrondies et doivent être considérées comme des ordres de grandeur.

Les dimensions moyennes de toutes les exploitations montrent que la France est dans une situation relativement bonne.

Dans la classe de taille inférieure à 10 ha, la moyenne est extraordinairement faible. Bien que, comme le montre le tableau 3, le nombre des exploitations comprises entre 10 et 50 ha ait augmenté partout, l'importance relative des superficies est restée pratiquement inchangée. La dimension moyenne des exploitations de plus de 50 ha a même diminué en république fédérale d'Allemagne et en Italie. Il semble que la concentration soit plus poussée dans les catégories inférieures et ne tienne pas suffisamment compte de l'évolution dynamique. Il apparaît donc que les structures agricoles sont en réalité très éloignées de ce qui est considéré comme une dimension optimale. Par ailleurs, on constate que les processus de concentration se déroulent à une échelle dont l'ordre de grandeur est lui-même déjà dépassé par l'évolution. Le problème des structures agricoles européennes ne semble plus tellement résider dans le fait que le nombre des exploitations a atteint un tel niveau, mais plutôt dans le fait que, par suite de l'évolution générale, un nombre toujours plus grand d'exploitations tombe dans la catégorie des entreprises marginales. C'est pourquoi il est d'autant plus important de prendre des mesures prospectives dans le but d'essayer de combler le fossé qui ne fait apparemment que s'élargir constamment entre les structures agricoles existantes et les structures adaptées aux fonctions qu'elles doivent remplir.

b) Tendances régionales

Cependant, derrière ces moyennes relevées dans les pays et exposées ici sommairement se cachent des disparités géographiques très significatives aussi bien pour ce qui est des structures agricoles existantes que de l'importance et du rythme des processus de transformation.

En ce qui concerne la république fédérale d'Allemagne et la France, on peut dire, sous certaines réserves, que l'étendue des exploitations va en diminuant du Nord vers le Sud. En Italie aussi, c'est dans le Sud et dans les îles (à l'exception de la Sardaigne) qu'on trouve le plus grand nombre de petites exploitations.

On aurait dû s'attendre à ce que le dynamisme de l'élargissement des exploitations soit directement proportionnel au pourcentage des petites exploitations. Toutefois, en république fédérale d'Allemagne et en France, il s'avère qu'il n'existe entre ces deux grandeurs aucune relation bien définie de ce genre. Si l'on classe les régions d'après le pourcentage croissant de petites exploitations, c'est en république fédérale d'Allemagne que le dynamisme croît en raison inversement proportionnelle du nombre des petites exploitations. C'est ce que souligne également le rapport français. Le processus de concentration progresse mieux dès qu'on dépasse certains seuils critiques. La concentration est d'autant plus rapide qu'elle est déjà très avancée. Bien qu'en Italie le dynamisme soit dans l'ensemble encore faible, là aussi des tendances analogues se dessinent. Dans la plus grande partie du pays, on enregistre encore, pour l'instant, une augmentation du nombre des petites exploitations. Mais les proportions les plus élevées de liquidation ne coïncident pas forcément avec le plus grand nombre de petites exploitations. Le Sud possède déjà un plus fort pourcentage de petites exploitations. C'est pourtant là que l'augmentation du nombre des petites exploitations est la plus forte. La liquidation des exploitations dans les régions montagneuses est liée au caractère sous-marginal du sol.

c) Résumé

En résumé, on peut tirer les conclusions suivantes :

- a. La liquidation est davantage influencée par des facteurs d'attraction que de pression.
- b. Les emplois non agricoles exercent une action plus forte que l'insuffisance des structures agricoles.
- c. On note des tendances à voir s'accroître l'écart relatif entre les régions industrielles et agricoles en progrès ou en retard. On peut même parler d'effet d'accumulation.

2. La population agricole et la structure de la main-d'oeuvre

a) Mouvements migratoires

Le tableau 5 rend compte des transformations survenues dans la population agricole active à deux époques différentes et calculées chaque fois sur 10 ans afin de permettre une comparaison plus valable.

Tableau 5

Modifications intervenues dans la population agricole active

Pays	Population agricole active				
	Année	%	Année	%	Diminution calculé sur 10 ans
R.F.A.	1950	22,0	1962	12,8	8,5 %
Belgique	1950	14,2	1964	8,2	4,3 %
Pays-Bas	1947	19,5	1964	10,0	5,1 %
France	1954	28,0	1962	21,0	8,8 %
Italie	1951	42,0	1961	29,0	13,0 %

La population agricole active a considérablement diminué en 10 ans dans tous les pays. Cette remarque est également valable pour l'Italie où le nombre des exploitations a augmenté. On doit donc en conclure que malgré tout les effectifs UTH ont diminué, en d'autres termes que le suremploi a été repoussé par les différentes exploitations.

Toujours est-il qu'en Italie, comme en France d'ailleurs, le pourcentage de la population agricole active entre 1961 et 1962 était encore très élevé par rapport à celui des trois autres pays de la CEE. Il faut s'attendre à de nouvelles réductions importantes. Mais le processus de réduction n'est certainement pas encore achevé en république fédérale d'Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. Il est vrai que les bases de départ sont très différentes.

L'agriculture de la CEE est basée sur la main-d'oeuvre familiale qui représente en moyenne, dans les différents pays, plus de 80 % de la main-d'oeuvre globale. Ce fait explique au moins en partie les modalités du processus d'exode.

- a. En général, comme l'indiquent les rapports, c'est en premier lieu la main-d'oeuvre salariée qui est en régression. Elle est de loin plus mobile que la main-d'oeuvre familiale. C'est ainsi qu'en république fédérale d'Allemagne, la main-d'oeuvre non familiale a diminué de moitié rien qu'entre 1958 et 1964. Cette tendance est en principe valable pour tous les pays.
- b. Le fait que la population agricole active a diminué plus rapidement que le nombre des exploitations peut être expliqué d'une part par le recul prioritaire de la main-d'oeuvre étrangère. D'autre part, la forte réduction de ce qu'on appelle la main-d'oeuvre familiale montre que les exploitations existantes employaient en surnombre des effectifs importants mais mobiles. Les deuxième et troisième fils ainsi que les filles pouvaient s'en aller sans trop de peine.
- c. Dans les exploitations plus importantes, la main-d'oeuvre humaine a pu être remplacée plus facilement grâce à la mécanisation. Sur cette main-d'oeuvre essentiellement salariée agissait donc aussi un facteur de pression. Ajoutons que, dans beaucoup de cas, la main-d'oeuvre agricole étrangère n'occupait pas un emploi satisfaisant du point de vue social en général ni assez convenable pour pouvoir fonder une famille. Les deux facteurs ont sans aucun doute eu pour effet de réduire la main-d'oeuvre salariée de façon disproportionnée.
- d. Dans les petites exploitations, le recul de la main-d'oeuvre n'a nullement résolu le problème du volant excédentaire de main-d'oeuvre. L'effectif de 35 UT/100 ha dans les exploitations de 2 à 5 ha (république fédérale d'Allemagne) permet de conclure à un sous-emploi important si on le compare par ailleurs à l'effectif de 7 UT/100 ha dans les exploitations de plus de 100 ha. Même si l'on admet que le travail est en général plus intensif dans les

petites exploitations, ce fait n'est toutefois nullement en rapport avec les chiffres concernant la main-d'oeuvre.

- e. Toutefois, dans l'état actuel des structures agricoles, l'élargissement du rapport sol-travail n'est plus possible que dans certaines limites. Comme l'excédent de main-d'oeuvre ne représente souvent qu'une petite fraction d'unités de travail, la concentration des exploitations constituerait la condition indispensable à une nouvelle libération de main-d'oeuvre.
- f. L'attraction exercée par l'industrie a été d'autant plus efficace que la main-d'oeuvre était mobile. Si l'on part de l'hypothèse que le transfert d'un secteur à l'autre s'effectue en partie en passant par le stade intermédiaire d'une activité agricole fournissant une rémunération d'appoint, on conçoit que ceci pose certaines exigences quant à la nature des emplois industriels et à la possibilité d'y accéder.
- g. La mobilité future de la main-d'oeuvre est donc déterminée à la fois par des facteurs endogènes et des facteurs exogènes.
- h. Le problème de la réduction du volant excédentaire de main-d'oeuvre des petites exploitations ne peut guère être résolu que par une concentration d'exploitations ou, le cas échéant, par de nouvelles formes de coopération. Dans l'état actuel des choses, l'excédent est dépourvu de la mobilité nécessaire du fait que les exploitations sont trop petites pour pouvoir utiliser d'une façon judicieuse le potentiel familial normal d'environ 2 UT. La réalisation d'une adaptation au moyen d'une réduction de ce potentiel n'est cependant pas possible parce qu'il résulte de la structure naturelle de la famille comprenant le couple d'exploitants, l'héritier de la ferme et les personnes âgées ayant cédé leur exploitation. L'excédent mobile a déjà été éliminé en grande partie. La situation évolue en ce sens que, du stade de l'adaptation du chiffre de la main-d'oeuvre à l'importance du sol on passe maintenant au stade de l'adaptation du sol à la main-d'oeuvre.
- i. Pour différentes raisons sur lesquelles nous reviendrons plus tard, il s'avère difficile, sinon impossible à partir d'un seuil donné de poursuivre indéfiniment l'adaptation du sol et du capital à un potentiel fixe de main-d'oeuvre. Au fur et à mesure de l'évolution technologique, la dimension du capital devient le facteur auquel le travail et le sol doivent s'adapter. Le problème de la modification

de la taille des exploitations devient alors un problème de modification de la structure foncière.

- k. Comme l'orientation et le rythme de la reconversion dépendent de facteurs internes et externes, il convient de mener de pair la politique en matière de structure agricole et la politique en matière de développement régional.

Ces considérations plutôt théoriques sont dans l'ensemble confirmées par les monographies nationales. En France, il apparaît que dans les régions où le pourcentage de petites exploitations est relativement élevé, l'exode rural est aussi plus faible. Lorsque le pourcentage des petites exploitations était inférieur à 60 %, la diminution de la population agricole atteignait 25 % environ. Dans les régions où plus de 70 % des exploitations appartenaient à cette catégorie, l'exode rural ne dépassait pas 14 à 19 %. Il en va de même pour l'Italie où l'écart entre le Nord et le Sud, quant à l'importance de la population agricole, non seulement n'a pas été comblé mais s'est au contraire élargi. Le Sud est caractérisé par un exode relativement faible, le Nord par un exode relativement élevé. En France, les régions où la réduction a été importante sont essentiellement des régions de grandes exploitations. Dans les régions où prévalent les petites exploitations et où l'exode atteint de fortes proportions (Rhône, Alpes, Alsace), on peut dire que la forte industrialisation intervenue récemment a joué un rôle décisif. Il en est de même en République fédérale d'Allemagne et en Italie dans des conditions analogues. La situation peut être résumée de la façon suivante :

- a. Pour une même attraction exercée par l'industrialisation, l'exode est comparativement plus important dans les régions agricoles possédant de meilleures structures. Elles peuvent suivre cette attraction d'une façon plus souple.
- b. Lorsque la structure est caractérisée par de petites exploitations, il faut s'attendre à ce que l'industrialisation soit tout d'abord un stimulant important de l'exode. Mais, dans le cours de ce processus, l'attraction de l'industrie se heurte à des barrières relativement difficiles à surmonter concernant la structure agricole et la structure foncière.
- c. Dans les secteurs industriel et agricole il existe des seuils critiques d'attraction et de pression, qui, une fois surmontés, n'entravent plus l'évolution qui se poursuit de façon plus ou moins automatique.

- d. Jusqu'à présent, on ne peut guère déceler des indices montrant que l'évolution technologique dans l'agriculture ne fournira pas la possibilité de suivre ce développement. Ce ne sont pas les possibilités d'appliquer la technique mais les institutions agricoles sociales qui constituent des facteurs minima.
- e. Par contre, il est difficile de dire s'il y a moyen de trouver partout des modalités d'industrialisation appropriées, si l'on ne veut pas que l'exode nécessaire de l'agriculture se transforme en un exode rural.

b) Facteurs de différenciation

Pour se faire une idée de l'allure que prendront à l'avenir les mouvements de migrations, il est nécessaire d'examiner de plus près les glissements intervenus jusqu'à présent dans la structure de la main-d'oeuvre. Malheureusement les renseignements dont on dispose ne sont pas toujours uniformes, de sorte que la comparaison n'est pas toujours possible.

Le rapport italien indique deux tendances de l'évolution de la structure de la main-d'oeuvre, la "sénilisation" et la "féminisation". Ces tendances ne se sont pas manifestées d'une façon aussi générale dans les autres pays. Comme il ressort des monographies nationales, la pyramide des âges de la main-d'oeuvre agricole est, par rapport aux autres secteurs économiques, relativement large vers le haut, c'est-à-dire que les personnes âgées ont un poids relativement élevé. Toutefois derrière cette déclaration se cachent des réalités essentiellement différenciées. On ne peut procéder à une simple comparaison des pays à cause des différentes méthodes de recensement utilisées. Nous nous limiterons donc ici à examiner certains problèmes partiels qui sont pourtant caractéristiques quant aux tendances.

En République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, on constate depuis 1956 et 1952 un rajeunissement des chefs d'exploitation. En République fédérale d'Allemagne, la proportion des chefs d'exploitation ayant moins de 45 ans est passée entre 1956 et 1960, de 21,5 % à 30,5 %. Aux Pays-Bas, elle est passée de 21 % à 23 % entre 1952 et 1959. Dans le cas de la

République fédérale d'Allemagne, cette augmentation considérable est sans doute liée surtout à l'introduction de la retraite pour les agriculteurs indépendants. Il est regrettable qu'on ne dispose pas de statistiques plus récentes. L'âge moyen des chefs d'exploitation reste quand même relativement élevé. On constate d'autre part, en République fédérale d'Allemagne par exemple, un vieillissement croissant des aides familiales et de la main-d'oeuvre étrangère. En 1960, la main-d'oeuvre agricole âgée de moins de 45 ans ne représentait plus guère un peu plus que un cinquième de l'ensemble de cette main-d'oeuvre. Les causes sont à rechercher dans la difficulté qu'éprouvent les travailleurs plus âgés pour émigrer. Toutefois, bien qu'on ne dispose pas de données comparables pour les autres pays, il est peut être permis de tirer ici quelques conclusions générales.

- a. La "sénilisation" est sans doute nettement plus poussée dans les petites exploitations. En effet la profession de "petit cultivateur" ou encore d'"ouvrier agricole" n'attire pas particulièrement les jeunes générations.
- b. Ce qu'on appelle l'aide familiale, dans la mesure où il ne s'agit pas des héritiers, des épouses et de personnes âgées ayant cédé leur exploitation, est un phénomène en voie de disparition.

L'évolution en Italie est intéressante. Il est dans la nature des choses que, dans une économie encore fortement agricole, le pourcentage de la main-d'oeuvre jeune dans l'agriculture soit élevé. Le vieillissement apparaîtra surtout au moment où la situation de départ en matière de structures agricoles devient défavorable. C'est justement le cas en Italie où la main-d'oeuvre jeune estime que la profession de petit cultivateur ne lui ouvre pas de perspectives intéressantes et, par suite, émigre de plus en plus. C'est pourquoi le pourcentage des personnes âgées de moins de 45 ans est passé de 65 à 56 % entre 1951 et 1961. Actuellement, les régions où l'exode est le plus important sont bien les régions ayant la situation de départ agricole la meilleure. C'est là qu'on enregistre la "sénilisation" la plus poussée. Le fait que le pourcentage de la main-d'oeuvre âgée de plus de 45 ans est de 52 % dans le Nord et seulement de 38 % dans le Sud est toutefois lié à l'"opportunité structure". Dès qu'il y aura des possibilités d'emploi dans le Sud, on

assistera probablement à un vieillissement agricole rapide. Toutes choses égales par ailleurs, on devrait observer, pour une situation de départ moins favorable, une sélection négative de la main-d'oeuvre agricole à moins qu'on n'assiste à une amélioration décisive des structures agricoles. C'est là le seul moyen d'offrir à des éléments actifs leur chance dans l'agriculture.

Le rapport néerlandais met particulièrement bien en évidence ces problèmes. Dans une étude de 1959, on a constaté que dans les classes de taille de moins de 5 ha, le nombre des héritiers potentiels était moins élevé que le nombre des exploitations devenant libres. Entre 5 et 10 ha, le rapport était à peu près égal. Ce n'est qu'à partir de 10 ha qu'on observait une pression dite de génération, c'est-à-dire que le nombre des héritiers potentiels était supérieur à celui des exploitations devenant libres. A ce propos l'auteur du rapport émet l'opinion selon laquelle actuellement les dimensions de l'exploitation considérée comme intéressante à reprendre ont considérablement augmenté. On remarque également en France et en république fédérale d'Allemagne que la reprise de petites exploitations suscite de moins en moins d'intérêt. D'après le rapport italien, on peut conclure indirectement à une tendance analogue : en effet, dans 58 % de l'ensemble des exploitations, on ne trouve pas de main-d'oeuvre masculine active de moins de 60 ans. Il faut attirer l'attention sur le fait que c'est justement dans les petites exploitations que manquent les héritiers, elles sont donc appelées à disparaître en même temps que cette génération. Il est manifeste que ce changement de génération est devenu un seuil important. Une politique moderne en matière de structures agricoles aurait ici beaucoup de possibilités de jouer un rôle actif. Par ailleurs, le rapport néerlandais attire l'attention sur ce qu'il appelle l'exode primaire et secondaire. Il y a exode primaire quand les fils de paysans qui quittent l'école primaire choisissent une profession non agricole. On parle d'exode secondaire lorsque les fils de paysans travaillent d'abord pendant un certain temps dans l'agriculture avant de choisir une autre profession.

Il n'y a pas de doute que de tels "intermédiaires" agricoles gênent la consolidation des structures agricoles et aggravent la situation de départ des émigrants. Il en résulte qu'il faudrait encourager délibérément l'exode primaire. Toutefois il sera d'autant plus difficile d'éviter une reconversion tardive que la situation de départ sera davantage axée sur l'agriculture et l'évolution d'ensemble plus dynamique. On doit donc tenir compte dans un avenir prochain des nécessités de la reconversion et du transfert de la main-d'oeuvre agricole dans des secteurs non agricoles.

Actuellement, la féminisation de la main-d'oeuvre n'est pas aussi poussée dans les autres pays qu'en Italie où, là aussi on note des disparités régionales considérables. Dans le Nord, la proportion de main-d'oeuvre féminine dans l'agriculture est passée de 20 % à 17 %, dans le Sud, de 33 % à 40 % dans les Iles de 8 à 15 %. Il est difficile d'établir une comparaison avec les autres pays à cause des méthodes de recensement. En République fédérale, la diminution de la main-d'oeuvre s'est étendue d'une façon à peu près égale aux deux sexes. Cependant, en ce qui concerne la main-d'oeuvre non familiale, la main-d'oeuvre féminine a diminué beaucoup plus que la main-d'oeuvre masculine. En ce qui concerne la main-d'oeuvre familiale à plein temps, l'émigration a touché davantage la main-d'oeuvre masculine. Il est très probable que ces phénomènes puissent s'interpréter grosso modo comme suit :

- a. Le chiffre de la main-d'oeuvre féminine salariée diminue au fur et à mesure de l'évolution économique et de la consolidation des dimensions de l'exploitation. La demande de travailleurs salariés porte de plus en plus sur une main-d'oeuvre masculine qualifiée et spécialisée.
- b. La main-d'oeuvre féminine salariée se soumet assez facilement à l'attraction exercée par les emplois dans l'industrie. Ceci est lié vraisemblablement en partie au fait que les femmes n'acceptent plus leur position dans la communauté familiale, ce qui est souvent dû à une plus grande indépendance personnelle.

c. La main-d'oeuvre familiale masculine quitte l'agriculture plus rapidement que la main-d'oeuvre féminine. Ceci est surtout valable lorsque le changement d'emploi occasionne un changement de domicile. L'industrialisation locale entraîne l'exploitation de cette réserve de main-d'oeuvre.

d. La féminisation de l'agriculture est sans doute un phénomène transitoire. Elle s'étend presque sans exception aux exploitations assurant uniquement leur propre subsistance. Ce phénomène disparaîtra vraisemblablement avec la transformation de cette agriculture en une agriculture de type commercial.

c) L'agriculture en tant qu'activité fournissant une rémunération d'appoint

Dans le cadre des problèmes soulevés par le présent rapport, le phénomène de l'agriculture pratiquée en tant que profession accessoire revêt une importance particulière. D'après tout ce que nous savons jusqu'à présent, la tâche à remplir dans le domaine agricole se déroule souvent en plusieurs étapes, et ces étapes peuvent parfois s'étendre sur des générations. A l'origine on exerce une activité complémentaire extra-agricole qui a de plus en plus tendance à devenir la profession principale dès que les conditions nécessaires sont données. Les transferts sont courants. On parle alors d'agriculture en tant que profession accessoire, au sens étroit du terme, lorsque le chef de l'exploitation exerce une autre profession principale. Il s'agit en général d'une profession principale extra-agricole. Les ouvriers agricoles et forestiers peuvent être également considérés comme faisant partie de cette catégorie.

Etant donné les difficultés susmentionnées concernant la délimitation du secteur, il faut considérer avec prudence toute comparaison numérique entre les pays.

Tableau n° 6

Pourcentage des exploitations gérées à titre de profession
accessoire et ventilées d'après leurs dimensions

Classes de grandeur des exploi- tations de à moins de .. ha (1)	R.F.A.	Belgique	Pays-Bas	Luxem- bourg
	1964/65	1959	1965	1960
moins de 2 ha (2)	64 %	65 %	60 %	87 %
2 - 5	60 %	17 % (3)	35 %	47 %
5 - 10	19 %	7 %	8 %	19 %
10 - 20	3 %	2 %	2 %	4 %
20 - 30	2 %	2 %	2 %	1 %
30 - 50	2 %	2 %	2 %	1 %
50 - 100	3 %	2 %	5 %	1 %
100 ha et plus		5 %	2 %	-

(1) Voir note (1) du tableau n° 1

(2) R.F.d'Allemagne : 0,5 - 2 ha
Belgique : 0,01- 3 ha
Pays-Bas : 0,01- 2 ha
Luxembourg : 0,01- 2 ha

(3) 3 - 5 ha

Source : Calculés d'après les statistiques nationales.

On n'a pas de renseignements comparables en ce qui concerne la France. En Italie, à peu près 45 % des exploitations sont gérées à titre de profession accessoire. Dans les quatre autres pays, le pourcentage varie entre 1/5 et 1/3. Derrière ces chiffres se cachent toutefois des structures sociales et économiques entièrement différentes. Dans les pays industrialisés, ce sont en grande partie de véritables ouvriers-paysans ayant leur existence assurée. Le problème se pose davantage pour les exploitations à caractère complémentaire où le changement ne s'est pas encore accompli. Ici apparaissent des exploitations marginales au véritable sens du mot. En Italie, il s'agit plutôt de situations mixtes présentant des caractères très différents.

Comme il ressort d'autres études, l'exploitation constituant une source de revenus s'infiltré progressivement dans les classes de tailles les plus importantes au fur et à mesure du relèvement du niveau de vie. A cet égard, l'évolution des Pays-Bas est caractéristique : les exploitations accessoires ont doublé entre 1950 et 1962 dans la classe de taille comprise entre

5 et 10 ha. Ceci est également valable pour la république fédérale d'Allemagne. Il est probable que les différenciations suivantes apparaissent dans le cadre de l'agriculture considérée comme profession accessoire.

- a. Le motif que constitue le complément de revenu perd de son importance avec la sécurité croissante de l'emploi non agricole. Des exploitations sont supprimées progressivement au point de ne laisser éventuellement subsister que le seul habitat : en république fédérale par exemple, on voit apparaître la jachère sociale. Des terres cessent d'être cultivées sans toutefois être adjointes à d'autres exploitations.
- b. Une partie des exploitations est cultivée de manière intensive et, comme aux Pays-Bas, est transformée à nouveau en exploitation principale, lors du passage au stade de la culture maraîchère à titre professionnel.
- c. L'agriculture pratiquée en tant que profession accessoire devient possible. Dans certaines conditions, des exploitations orientées vers la production de marché sont commercialement gérées dans le cadre d'une profession accessoire. Cette situation requiert le plus souvent le rattachement à un système coopératif.

En résumé, on peut dire que l'évolution de l'agriculture exercée en tant que profession accessoire dépend surtout, dans chaque cas, de l'évolution régionale tandis que l'agriculture en tant que profession principale est fortement influencée par les phénomènes de l'activité accessoire.

d) Résumé

Les structures agricoles sont en plein mouvement dans tous les pays. Cependant la reconversion en unités économiques plus grandes s'effectue plus lentement qu'il ne serait souhaitable dans l'intérêt d'une adaptation appropriée de l'agriculture. Le mouvement de recul du nombre des exploitations n'atteint que lentement la catégorie d'exploitations dépassant 10 ha.

L'exode le plus important de la main-d'oeuvre agricole porte sur la main-d'oeuvre salariée. On assiste ici, de toute évidence, à une rationalisation sous forme d'un élargissement considérable du rapport travail-sol.

L'exode de la main-d'oeuvre familiale s'est étendu de préférence aux effectifs mobiles en surnombre, c'est-à-dire aux aides. Le pourcentage d'émigration est particulièrement élevé en ce qui concerne les jeunes travailleurs faisant partie de la main-d'oeuvre familiale. La pyramide des âges s'est déplacée en faveur de la catégorie d'âge la plus élevée.

L'ampleur et la rapidité des modifications probables dépendront de facteurs d'attraction et de pression, c'est-à-dire de la situation favorable ou défavorable de la structure agricole et de l'"opportunity structure" non agricole, et surtout de l'évolution sociale en général.

III. L'influence de l'évolution sociale en général

1. Les revenus

a) Grandeurs de référence pour les revenus

Si nous essayons, compte tenu de toutes les insuffisances qu'implique une telle simplification, de condenser dans une formule unique les forces motrices de l'évolution moderne, nous pouvons dire que les processus d'industrialisation revêtent une importance qu'on ne peut pas tout bonnement sous-estimer. Par industrialisation, on entend une production en série rationnelle et par urbanisation, un certain maintien des valeurs. Au début existait la société agricole statique, très peu différenciée sur le plan de la division du travail et presque exclusivement dépendante de la nature; elle la menace de carences constantes et l'inégalité sociale y constituait un élément fixe et allait de soi dans la hiérarchie des valeurs. L'évolution vise manifestement une société industrielle dynamique très différenciée sur le plan de la division du travail qui, grâce à un degré élevé de maîtrise de la nature atteint une telle productivité qu'il n'y a plus de problème de pénurie mais de surplus. On décèle dans cette société un élément démocratique qui provient de toute évidence de la technologie parce que le système industriel implique la consommation de masse comme pendant nécessaire à sa produc-

tivité en plein essor. Il ne faut pas oublier que dans cette société - et uniquement dans cette société - pourraient se créer des échelles de valeur que l'on peut ramener, peut-être en simplifiant inopportunément aux exigences fondamentales de la liberté dans une organisation démocratique, un monde où règnent l'équilibre social et la sécurité sociale.

La pression exercée sur l'agriculture vient de deux côtés : elle provient d'une part de la limitation du marché et d'autre part des exigences croissantes des agriculteurs.

Si l'on suppose que

- a. la productivité dans l'agriculture continue à s'accroître dans tous les pays de la CEE comme jusqu'à présent et que
- b. les exigences des agriculteurs en matière de revenus augmentent au rythme de la croissance de l'économie,

le dynamisme du système industriel doit agir dans le sens d'une restructuration accélérée.

Le système industriel est caractérisé essentiellement par l'augmentation constante de la productivité du travail humain, le perfectionnement de l'équipement en capital productif et la rationalisation. Le progrès technique et la rationalisation entraînent bien sûr une augmentation constante du revenu national mais ils impliquent également en permanence des processus de reconversion des personnes occupées. Les anciennes activités très rationalisées cèdent de la main-d'oeuvre en raison directement proportionnelle à l'augmentation de la productivité et à la saturation de la demande.

L'augmentation nominale et réelle des revenus des larges couches de travailleurs fait partie intégrante du système industriel. Le désir des agriculteurs d'obtenir des revenus égaux à ceux de l'industrie constitue un stimulant absolument essentiel de l'exode. Ce n'est toutefois pas uniquement la question du revenu mais aussi le désir de vivre suivant les modes de vie modernes. Le problème de l'adaptation des campagnes et de l'agriculture à la société moderne se ramène donc au problème de la

réalisation des modes de production industrielle et du mode de vie urbain à la campagne.

Les revenus obtenus dans l'agriculture restent un critère objectif pour mesurer les progrès réalisés par le processus d'adaptation. On ne peut faire une comparaison significative qu'au niveau national.

b) Disparités des revenus

Il ressort des rapports allemand, français, néerlandais et belge que les revenus des agriculteurs indépendants sont inférieurs aux revenus des groupes comparables. Comme groupes de population non agricole comparables on a recours en Belgique à tous les bénéficiaires de revenus, en république fédérale aux travailleurs recensés pour l'assurance invalidité-vieillesse et aux Pays-Bas, on considère aussi bien les ouvriers agricoles que les ouvriers d'usine. Cette base de référence différente rend difficile toute comparaison entre les pays. Il faut ajouter que, d'après le rapport néerlandais, on ne prend en considération que les revenus des chefs d'exploitation. C'est compte tenu de ces réserves que nous indiquons les chiffres correspondants. D'après ces chiffres, en république fédérale, l'écart atteint à peu près 30 % et 23 % en Belgique, tandis que le revenu des agriculteurs néerlandais - c'est-à-dire des chefs d'exploitation - est légèrement supérieur à ceux du groupe correspondant. Si l'on tient compte du fait que le chef d'exploitation a droit à juste titre à des revenus plus élevés, on peut quand même considérer qu'ils sont ici aussi insuffisants.

Une étude détaillée montre cependant que l'écart au niveau national, c'est-à-dire les différences de revenus entre les différents agriculteurs, et les différentes exploitations sont nettement plus élevées que les écarts entre les agriculteurs pris dans leur ensemble et les groupes comparables non agricoles.

Comme on peut le déduire des rapports allemand, néerlandais, français et belge, la taille des entreprises et le mode de faire-valoir constituent des éléments particulièrement importants pour la détermination du revenu.

Ainsi, en République fédérale, les revenus par UT^a augmentent presque de 50 % quand on passe des exploitations de moins de 10 ha à celles de plus de 50 ha. Aux Pays-Bas, les différences de revenus découlant des dimensions des exploitations sont encore plus importantes. Les revenus des chefs d'exploitation dans les exploitations de plus de 50 ha sont presque 6 fois plus élevés que les revenus des chefs d'exploitation dont la SAU est comprise entre 7 et 15 ha.

En Belgique, l'influence du mode de faire-valoir semble avoir une importance particulière sur les revenus des agriculteurs. En effet, le revenu des salariés dans les exploitations s'adonnant à la culture des polders dépasse d'environ 65 % celui qui est perçu dans les exploitations prairies et pâturage de même dimension situées dans les Ardennes.

Cette remarque est également valable pour la République fédérale, du moins en ce qui concerne les tendances observées. Il faut toutefois attirer l'attention sur le fait qu'en République fédérale d'Allemagne et peut-être aussi en Belgique, les exploitations agricoles de plein champ occupent les meilleures terres contrairement aux prairies et pâturages qui sont en général situés dans des zones plutôt défavorisées du point de vue du climat et du sol.

L'évolution des revenus ne devrait pas être pour autant moins importante. Les oscillations à court terme, occasionnées par les influences atmosphériques etc... nous intéressent moins que les tendances à long terme.

Comme il ressort du rapport néerlandais, entre 1959 et 1962 les revenus des chefs d'exploitation ont diminué dans toutes les catégories d'exploitations. Cette réduction atteint en moyenne 20 % pour toutes les exploitations de moins de 50 ha et environ 6 % pour les exploitations de plus de 50 ha.

En République fédérale par contre, les revenus agricoles ont augmenté depuis 1957 dans toutes les classes de taille des exploitations et pour tous les modes de faire-valoir.

Cette augmentation oscille entre 80 % environ dans les exploitations de plus de 50 ha.

Alors que les taux de croissance pour les exploitations constituées par des prairies et pâturages et celles constituées par la culture sarclée ne sont pas très divergents, les différences réelles de revenu se sont accentuées, en raison des écarts initiaux.

Mais en Belgique, les revenus ont évolué d'une façon absolument opposée à celle-ci. Les écarts de revenus entre les différents modes de faire-valoir, c'est-à-dire cultures sarclées, cultures de plein champ, prairies et pâturages, se sont récemment réduits par suite d'une évolution plus favorable des prix des produits de l'élevage et des produits transformés (lait, beurre etc...).

On peut être actuellement convaincu que l'augmentation tout à fait extraordinaire de la productivité du travail agricole ne se poursuivra pas au même rythme dans les années à venir. La poursuite de la rationalisation dans la culture exigera de plus en plus de modifications dans l'organisation des exploitations - liées en partie à des coûts d'investissement élevés - et sera donc plus difficile qu'aujourd'hui. Il est néanmoins vraisemblable que l'augmentation de la productivité, bien que plus lente occasionnera bientôt des difficultés d'écoulement de la production nationale, si pour un emploi de la main-d'oeuvre inchangé on utilise entièrement à l'avenir, les possibilités données de rationalisation.

c) Nécessité de la rationalisation et de l'augmentation de la productivité

Si l'agriculture veut être associée à l'évolution générale du bien-être, elle doit poursuivre la rationalisation et accroître la productivité; à long terme, les succès matériels de tels efforts ne porteront toutefois des fruits sur le plan économique que s'il est procédé à une réduction simultanée de la main-d'oeuvre engagée afin d'éviter une augmentation des bénéfices excédant l'accroissement de la demande.

Bien qu'on ne dispose guère d'études empiriques sur ce sujet, on peut considérer comme certain que le fait de toucher des revenus plus faibles constitue aujourd'hui un motif d'exode. Le rapport néerlandais souligne à juste titre que cette comparaison subjective des revenus dépend large-

ment des possibilités de comparaison, c'est-à-dire de l'importance de la pénétration des secteurs non agricoles dans les milieux agricoles. C'est ici que l'amélioration des infrastructures et l'industrialisation des régions rurales jouent un rôle essentiel. En république fédérale d'Allemagne, mais aussi aux Pays-Bas et en Belgique, les agriculteurs et la population non agricole habitent aujourd'hui dans le même village les uns à côté des autres. Ils ont la possibilité de comparer non seulement leurs revenus mais aussi tout leur mode de vie. Même les régions qui jusqu'à présent sont restées agricoles sont tirées de plus en plus de leur isolement. Les moyens d'information de masse permettent d'établir une liaison avec le monde non agricole. On ne peut que deviner l'importance que revêtent "les travailleurs migrants" rentrant par exemple en Italie pour l'élargissement de l'horizon.

De nombreux rapports signalent que ce n'est pas uniquement la comparaison des revenus qui provoque des troubles. Il règne une certaine insatisfaction parce que la population se sent tenue à l'écart du monde moderne.

Il ressort clairement de toutes les monographies nationales que le désir d'obtenir des revenus comparables à ceux de l'industrie aura pour conséquence que, pendant longtemps encore, on assistera à un abandon des exploitations agricoles alors qu'une partie de la main-d'oeuvre agricole quittera l'agriculture. Parallèlement à des progrès rapides de la technique et de l'organisation dans le secteur agricole il s'ensuivra une transformation profonde des structures agricoles ainsi que des regroupements professionnels et sociaux d'une grande importance. L'intégration progressive au sein de la CEE renforcera cette tendance. On a souvent fait remarquer que les périodes de forte émigration de la population rurale coïncident avec des périodes d'expansion de l'économie générale. Comme l'indique notamment le rapport néerlandais, la mise en valeur de nouvelles zones rurales joue à cet égard un grand rôle. La suppression de l'isolement des régions rurales représente l'une des principales transformations des dernières décennies.

Aujourd'hui, la population rurale est plus forte qu'elle ne le fût jamais et elle est devenue partie intégrante d'un grand ensemble social. Il s'agit là d'un processus d'intégration au cours duquel l'écart social entre la ville et la campagne se réduit constamment. Du fait que les agriculteurs entrent en contact étroit avec leur environnement, leur désir d'accéder à un mode de vie comparable augmente. Toutefois, la satisfaction des exigences croissantes des agriculteurs en ce qui concerne le niveau de vie nécessite une augmentation constante de la productivité du travail si elles ne doivent pas être satisfaites au moyen de subventions ayant un caractère permanent. Le relèvement optimal de la productivité du travail de toutes les personnes travaillant actuellement dans l'agriculture suppose au préalable une émigration motivée par la recherche de la parité des revenus. Les tentatives en vue de résoudre le problème des revenus agricoles par la politique traditionnelle des prix et la politique des subventions pratiquée à titre complémentaire ou à titre de remplacement sont étroitement limitées dans les pays de la CEE en raison des conditions économiques et politiques. L'expérience a montré que les rendements des facteurs de production bien employés sur le plan de la technique et de l'organisation ne peuvent pas être remplacés par un transfert des revenus.

d) Les différentes formes d'exploitation dans l'agriculture et leurs perspectives d'avenir

Tous les rapports expriment l'avis qu'il ne peut plus s'agir de maintenir l'exploitation agricole à tout prix, mais seulement d'intégrer judicieusement l'agriculture et la population agricole dans la société industrielle. A cet égard, le rapport allemand propose une classification des exploitations selon leurs caractéristiques socio-économiques et cette classification peut en quelque sorte être considérée comme un jugement porté sur leur chance de survivre. Etant donné que cette répartition devrait présenter un intérêt pour l'ensemble de la CEE, elle est reproduite textuellement ci-dessous. On peut parler de :

1. Exploitations fournissant un revenu complet
2. Exploitations marginales
3. Exploitations secondaires
4. Activités semi-rurales.

La distinction entre ces exploitations peut se faire en fonction de l'importance et de la composition des revenus. Ces propositions semblent particulièrement importantes en ce qui concerne notre sujet car elles sont conformes à la dynamique du développement. Les exploitations fournissant un revenu complet offrent à la fois à leur propriétaire une activité à plein temps et, lorsque l'exploitation est organisée à cet effet, un revenu convenable qui, à long terme, est comparable au revenu des autres secteurs économiques. En ce qui concerne les exploitations marginales, le revenu qui peut être tiré de l'activité agricole reste inférieur à celui d'une exploitation fournissant un revenu complet, même lorsque toutes les possibilités sont exploitées. Enfin, les exploitations secondaires sont celles où plus de 50 % du revenu provient d'une activité non agricole. En général, on peut considérer dans ce cas que le propriétaire exerce une profession principale autre que celle d'agriculteur. Dans le cas des activités semi-rurales, les revenus en espèce proviennent presque exclusivement d'une activité non agricole.

Cette notion tient essentiellement à l'idée qu'on se fait de l'exploitation familiale comprenant une ou deux personnes travaillant à plein temps. Il convient de se demander dans quelle mesure le potentiel de main-d'oeuvre familial pourra encore être divisé dans les futures formes de coopération agricole. Naturellement, pour définir l'exploitation fournissant un revenu complet, le revenu minimal considéré comme nécessaire reste toujours un problème, car il faut prévoir également une augmentation constante de son montant. Il est dans la dynamique de l'évolution de la société qu'un grand nombre d'exploitations, aujourd'hui considérées en fonction de certaines conceptions en matière de revenus comme des exploitations fournissant un revenu complet, deviennent demain des exploitations marginales, ou même des exploitations secondaires. Il apparaît donc opportun d'abandonner la notion statique d' "exploitation fournissant un revenu complet" au profit de celle de "rémunération complète de la main-d'oeuvre", dont la

réalisation ne peut rester liée à des unités statiques. Un encouragement à la rémunération complète de la main-d'oeuvre agricole doit comprendre aussi bien l'encouragement à toutes les formes de coopération qu'une rémunération tirée à la fois d'une activité agricole et d'une activité extra-agricole. Dans cette perspective dynamique, l'image que l'on se fait généralement de l'exploitation agricole familiale est remise en cause, tout au moins si l'on se rend compte que ce concept correspondait à un type idéal d'exploitation et si l'on examine de plus près les réalités de la politique suivie jusqu'ici en matière de structures agricoles. Si on la considère sous l'angle socio-économique, l'exploitation familiale est une "institution de travail", ce qui veut dire que le sol et le capital doivent s'adapter au potentiel de main-d'oeuvre constitué par la famille. Dans le cas normal, la propriété du sol et du capital, la gestion et l'exécution des travaux se trouvent réunis en une seule et même personne. Sur le plan économique interne, l'exploitation ainsi conçue jouit d'une large autonomie. En revanche, vis-à-vis de l'extérieur, sa position sur le marché en tant que petite unité est faible, eu égard à la situation de concurrence parfaite qui règne dans l'agriculture et à la forte concentration des parties qui se trouvent directement en présence sur le marché. De par sa nature, cette exploitation est organisée d'une manière polyvalente, étant entendu qu'en raison de l'évolution technique, il devient toujours plus difficile de maîtriser simultanément les différentes techniques de production.

Jusqu'ici, la politique suivie en matière de structures agricoles est partie du principe qu'il est possible d'obtenir une "augmentation constante des revenus" en faisant en sorte que le potentiel fixe de main-d'oeuvre constitué par la famille soit doté de quantités de sol et de capital en croissance constante. Or, ainsi que des études récentes l'ont démontré, cette condition ne peut être réalisée indéfiniment. Bien que les directives ne le prescrivent pas expressément, la politique suivie jusqu'ici en matière de structures agricoles, témoignant en cela d'un certain préjugé idéologique, a considéré comme souhaitable qu'il y ait une identité entre l'exploitation familiale et la propriété de la terre et du capital. Le point de convergence de ses efforts était essentiellement constitué par l'unité indépendante qui, précisément pour cette raison, ne pouvait pas dépasser une certaine taille.

Or, la concentration et la spécialisation sont maintenant inséparables de la société industrielle. Le processus se déroule en partant de petites unités économiques isolées et homogènes, qui rassemblent en elles-mêmes une totalité d'activités et de fonctions économiques, pour aboutir à de grandes entités hétérogènes et spécialisées qui, en raison de leur nature, sont tributaires d'une large division du travail, mais aussi d'une coopération. La propriété et la gestion sont nettement séparées. Enfin, la main-d'oeuvre et le sol doivent être adaptés aux dimensions du capital qu'exige la mise en oeuvre des moyens techniques.

Si l'agriculture veut prendre part à l'évolution future, il ne semble pas que l'exploitation familiale d'ancienne manière puisse se révéler viable en tant que principe de la politique en matière de structures, quand bien même une amélioration des rapports entre les différents facteurs de production est encore possible. L'important est que, de ce fait, la structure foncière soit affectée dans sa totalité, car de nouvelles formes d'entreprises dans l'agriculture doivent assimiler les principes que nous venons de mentionner et qui ont cours dans le monde industriel. Il faut envisager dans cet ordre d'idées l'insertion de petites propriétés agricoles dans un cadre organique plus vaste, le regroupement de petites exploitations sous une même direction, l'élargissement des unités technico-économiques et une intégration verticale et horizontale. On peut obtenir de cette manière un renforcement du capital et une meilleure organisation des entreprises. Toutefois, ceci entraînera nécessairement un nouvel exode de la main-d'oeuvre agricole ainsi que le transfert de certaines fonctions de direction et une limitation de l'indépendance économique chez beaucoup de fermiers. Ces inconvénients peuvent être considérés comme étant compensés par l'accroissement probable des revenus, l'augmentation des loisirs et une sécurité sociale accrue.

La politique des structures de demain ou même d'après-demain devrait partir du principe que les formes suivantes d'entreprises sont à encourager dans l'agriculture :

- a. des formes de coopération comportant différents degrés d'intégration assurant les avantages de la spécialisation et de l'équilibre des risques, l'assistance d'experts, un haut degré d'efficacité dans l'organisation et la gestion et la conquête de positions stratégiques sur le marché;
- b. les grandes entreprises sous diverses formes juridiques;
- c. formes d'activités agricoles à titre accessoire, comportant simultanément un rattachement à un système de coopération.

Sur le plan de la politique d'aménagement rural, il ne faut pas se cacher que la politique des structures agricoles exige aujourd'hui la mise en oeuvre de tous les moyens disponibles. L'adaptation de l'agriculture est subordonnée dans une large mesure à l'évolution de l'ensemble de l'économie, mais elle dépend aussi de la question de savoir si l'on parviendra non seulement à sauvegarder mais aussi à consolider l'existence économique des zones rurales. Seule une politique de développement régional permettra une politique des structures agricoles riche de promesses.

2. Influence des facteurs économiques, sociologiques et socio-psychologiques

A cet égard, deux questions sont particulièrement intéressantes, à savoir comment s'effectue l'abandon des exploitations et quels sont les principaux facteurs qui déterminent la décision d'abandonner une exploitation.

Malheureusement, jusqu'à présent, des études empiriques sur ces questions n'ont guère été réalisées dans les pays de la CEE. C'est pourquoi nous en sommes réduits à interpréter des phénomènes généraux. Le rapport français soutient la théorie intéressante selon laquelle une situation réellement difficile pour la population agricole ne suffit pas à déclencher le processus d'émigration. Il faut que s'y ajoute la conscience du fait que l'élévation voulue du niveau de vie peut être obtenue en exerçant une activité non agricole; ceci veut dire en d'autres termes que les facteurs d'attraction exercent une plus grande influence que les facteurs de pression.

En outre, il est indiqué dans plusieurs rapports que le désir d'avoir des revenus plus élevés ne doit absolument pas être considéré comme la seule cause de l'exode rural. Il est hors de doute qu'au moment de prendre sa décision, chacun se livrera à des considérations très complexes. Le rapport néerlandais confirme lui aussi que les agriculteurs comparent non seulement leurs revenus mais également l'ensemble du niveau de vie matériel et non matériel avec celui de la population établie dans leur voisinage immédiat. Comme le fait ressortir précisément le rapport allemand ce voisinage est constitué dans les régions à population mixte par des ouvriers de l'industrie. Pour les petits agriculteurs, notamment, cette comparaison est défavorable. D'autre part, dans les villages où vivent à la fois des ouvriers de l'industrie et des agriculteurs, ces derniers ont objectivement la possibilité de changer plus facilement d'emploi. Un exemple fourni par le rapport français montre très clairement combien l'adaptation à l'environnement immédiat détermine le comportement des gens. Ainsi, dans la région parisienne, depuis longtemps déjà, la main-d'oeuvre a quitté le secteur agricole. Les places devenues vacantes ont été occupées par des personnes venant de régions plus pauvres de la France. Dans le premier cas, la main-d'oeuvre agricole a donc comparé sa situation avec celle de la population non agricole établie dans son entourage. Apparemment, cette comparaison a été fréquemment défavorable pour elle et l'a incitée à quitter l'agriculture. Par contre, pour la main-d'oeuvre des régions agricoles plus pauvres, ce déplacement vers les emplois de la région parisienne, que leurs prédécesseurs considéraient comme offrant des conditions insuffisantes, était une amélioration et représentait dans certaines circonstances un accroissement du niveau de vie. D'autre part, il est vrai qu'un mouvement d'émigration peut être déclenché lorsque les conditions de vie et le niveau de vie tombent au-dessous d'un certain niveau.

En France et en Italie on rapporte que, dans certaines régions ayant une infrastructure très faiblement développée, on pouvait enregistrer un défaut de la main-d'oeuvre agricole lorsque les offres d'emploi stagnaient ou régressaient. Dans ce cas, c'est la situation foncièrement

mauvaise de la population, tombée au-dessous de la situation marginale, qui doit avoir produit l'étincelle initiale déclenchant l'exode rural. D'autre part, on peut constater une émigration dans les régions rurales où une agriculture en cours de modernisation coïncide avec des possibilités d'emploi relativement réduites dans le secteur non agricole. Dans ce cas, un facteur de pression incitant la main-d'oeuvre à quitter l'agriculture se fait sentir. L'exode rural ne semble pas avoir été tellement causé par le niveau des revenus des travailleurs agricoles ou par l'attraction créée par les emplois non agricoles, mais plutôt par la tendance à la rationalisation et à la mécanisation qui vient des exploitations elles-mêmes. Il est vrai que cette situation ne se rencontre pas fréquemment, mais elle peut se présenter dans des régions où les structures sont constituées par des grandes exploitations employant principalement de la main-d'oeuvre non familiale.

Il faut répéter une fois encore que ce n'est pas seulement la comparaison des revenus qui pousse les agriculteurs à abandonner leurs exploitations ou à émigrer. Très souvent, ce sont les conditions de travail pénibles, le manque de vacances, l'isolement social et surtout les besoins considérables d'investissement qui ne permettent un agrandissement de l'exploitation qu'aux dépens de la consommation. Le rapport français souligne que, dans certaines circonstances, les difficultés pour faire face aux nouveaux investissements et pour couvrir des frais croissants jouent vraisemblablement un plus grand rôle que l'insuffisance des revenus globaux fournis par l'exploitation. Il est possible que le maintien d'exploitations relativement petites puisse s'expliquer par le fait que les exploitations plus importantes sont plus durement touchées par l'évolution des salaires et des prix réels. Dans un grand nombre de ces exploitations, on enregistre une diminution considérable des liquidités. Par contre, dans la plupart des exploitations relativement petites, l'évolution conduit à des exigences insatisfaites en matière de revenus et non à des dépenses non couvertes par des recettes correspondantes. Cela signifie que le mécanisme de formation des prix de revient agit d'une manière beaucoup moins forte dans les exploitations familiales que dans les exploitations employant de la main-d'oeuvre salariée.

A cela s'ajoute que les petits exploitants ont très souvent une mentalité économique différente. On tient à conserver l'ancien niveau de vie. On a le désir de conserver la propriété. On tient à l'indépendance relative de la profession et, dans ces conditions, on s'accommode d'une réduction des dépenses de consommation. Il est vrai qu'étant donné l'élévation du niveau de vie général il faudrait fixer toujours plus haut le niveau au-dessous duquel ces revenus ne peuvent tomber sans entraîner la décision de quitter l'agriculture. Du point de vue sociologique, cela montre que les agriculteurs eux aussi s'adaptent toujours davantage aux valeurs sociales de la société industrielle.

3. Satisfaction donnée par la profession et appréciation des perspectives d'avenir par les agriculteurs eux-mêmes

Comme cela a été constaté dans les paragraphes précédents, dans tous les pays ayant fait l'objet d'une monographie, les revenus des agriculteurs sont en moyenne inférieurs aux revenus obtenus par les groupes comparables des secteurs non agricoles. On peut certes montrer également qu'il existe des différences internes considérables dans les revenus agricoles en fonction de la dimension des exploitations, de la mise en valeur du sol, de l'organisation de l'exploitation de la situation du marché etc... qui rendent extraordinairement difficiles les déclarations d'ordre général concernant l'agriculture. Les revenus ne sont qu'un facteur parmi beaucoup d'autres et ils ne résolvent pas à eux seuls le problème de l'émigration. Ce n'est que de la conjonction de différents facteurs tels que les bas revenus, l'effet d'attraction de l'industrie, les possibilités de comparaison avec d'autres catégories professionnelles etc... que résulte en fin de compte la décision de quitter l'agriculture. Par ailleurs, ce "decision-making process" est influencé par des motivations de groupe et des motivations individuelles. A cet égard, il a été constaté que les catégories sociologiques ont leur importance.

Il ressort des rapports français, néerlandais et allemand que la satisfaction générale à l'égard de la profession dépend fortement de l'âge et du sexe, de la dimension des exploitations, de la formation et des

contacts avec "le monde non-agricole". De même, l'appréciation des perspectives d'avenir est dans une très large mesure fonction de ces critères. En général la satisfaction à l'égard de la profession est plus grande dans les communes rurales qui sont encore relativement isolées. Dans les communes mixtes, agricoles et industrielles, la confrontation permanente avec d'autres groupes de la société a pour résultat que la situation propre est examinée d'une manière beaucoup plus critique. Cette suppression de l'isolement se produit également là où, comme dans certaines régions d'Italie, des processus d'émigration temporaire constituent le lien avec le monde extérieur. Ceux qui reviennent adoptent forcément une attitude critique. Il s'agit, du point de vue sociologique d'un "systemic linkage effect" qui éveille souvent le mécontentement et le désir de changement. Le résultat d'une enquête publiée dans le rapport allemand montre que même là où on éprouve encore de la joie à exercer un travail agricole, on a de plus en plus le sentiment que les objectifs souhaitables de la vie, comme par exemple un niveau de vie plus élevé, de meilleurs revenus, de meilleures chances de promotion et davantage de loisirs, ne peuvent pas être atteints dans l'agriculture ou qu'ils ne peuvent l'être que très difficilement.

En ce qui concerne les exigences relatives au niveau de vie, elles sont naturellement plus grandes chez les agriculteurs importants. Les exigences en matière de revenus augmentent manifestement avec les revenus effectifs. Les gros exploitants comme les petits exploitants sont relativement mécontents de leurs revenus respectifs. Ils n'ont apparemment aucun groupe de référence commun, mais ils se sentent défavorisés par rapport au groupe auquel ils se réfèrent respectivement. En outre une enquête menée aux Pays-Bas a permis de constater que même les petits agriculteurs ayant relativement peu d'exigences estiment que l'accroissement du bien-être au cours de la période d'après guerre a profité surtout aux ouvriers - qui sont donc leur groupe de référence typique - et non aux paysans.

Si l'on a parlé plus haut d'une communication croissante avec "le monde non agricole" et des attitudes critiques qu'elle a suscitées chez les agriculteurs à l'égard de leur propre milieu, il convient de limiter d'une certaine manière cette constatation. Bien souvent, la communication n'est pas assez intensive pour qu'il puisse en résulter une critique tant soit peu pertinente de la situation propre et une prise de conscience. Comme l'a constaté une enquête néerlandaise, plus le lien avec le monde extérieur est étroit, plus "l'effet de modernisation" est puissant. Ce rapport ainsi que le rapport français signalent le fait extrêmement intéressant qu'un véritable sentiment d'insécurité s'est emparé de beaucoup d'agriculteurs, car eux-mêmes sont mal renseignés sur l'avenir de leur secteur économique. Manifestement, cette erreur de jugement est due surtout à une information insuffisante. Le rapport français signale le trouble causé chez les agriculteurs par le fait que l'agriculture est qualifiée d'une part de profession en voie d'extinction et que d'autre part elle est présentée comme étant vraiment la profession naturelle de l'homme. Ces jugements évidemment contradictoires ont pour résultat que souvent l'abandon de la profession d'agriculteur n'est pas considéré seulement comme une chute sociale, mais, dans une certaine mesure, comme "la trahison" d'une idée familière de la société. La conviction longtemps entretenue selon laquelle l'agriculture constitue la base du bien-être d'un peuple est dépassée, comme on l'a constaté aux Pays-Bas.

L'image mondialement connue du paysan indépendant qui, gagnant son pain à la sueur de son front, était agréable à Dieu, se heurte aux valeurs culturelles de la société industrielle de consommation. Cette rencontre de deux types de culture a souvent un effet dramatique. Menacé par l'évolution on rejette la responsabilité sur les autres et, comme cela a été constaté en France, on se réfugie dans la fuite, on se résigne ou on se replie sur soi.

Dans tous les pays, l'incompatibilité d'un niveau de vie en augmentation constante avec le maintien du statu quo agricole et social n'a été comprise ni par les paysans eux-mêmes, ni par les fonctionnaires, ni par la politique agricole officielle comme nous le montrerons ultérieurement. Les slogans "exode rural" et "sous-estimation du travail de la terre" qui ont été créés pour défendre les intérêts de l'agriculture ont plutôt eu l'effet contraire - comme on peut le constater en tout cas en République fédérale - et ils ont incité la partie active de la population agricole à changer de profession. En France, cela a eu pour résultat que beaucoup de jeunes croient maintenant que la promotion sociale n'est possible qu'en dehors du secteur agricole. Ils ne s'accrochent pas au mythe selon lequel l'agriculture est à la fois la profession la plus noble et la plus désavantagée.

Il est vrai que les vieux agriculteurs reconnaissent eux aussi leur situation défavorable. Mais ils ne veulent ou ne peuvent en tirer la conséquence et abandonner la profession. Ce mode de vie pauvre est justifié par la création de "valeurs paysannes" particulières pour compenser un sentiment d'infériorité. Dans la jeune génération, la volonté de se contenter comme les aïeux d'une existence offrant peu de perspectives en s'imposant des restrictions personnelles faiblit considérablement.

Le résultat d'une enquête effectuée en Allemagne est intéressant; selon cette enquête, la satisfaction que donne la profession coïncide avec le modernisme du mode de mise en valeur du sol. Un tel mode de mise en valeur moderne est souvent contrarié par les structures agricoles existantes, ce qui accroît le risque d'une sélection négative, car ce sont précisément les personnes les plus actives qui voient leur champ d'action limité d'une façon inacceptable.

C'est là un phénomène général de la société moderne de production qui se manifeste. Le sentiment de contribuer d'une manière positive au

progrès général est évidemment un des facteurs de base de la satisfaction que procure la profession. Le rapport français souligne que l'attitude de la jeune **génération** est foncièrement influencée par le fait que les fonctions de responsabilité lui sont confiées trop tard. On touche là le problème de la pression exercée par les jeunes générations dans l'agriculture, problème qui ne peut qu'avoir des effets particulièrement graves dans une société qui considère la promotion sociale comme une chose qui va de soi.

Pour résumer, on constate les tendances fondamentales suivantes :

- a. les jugements des agriculteurs concernant leur profession et les perspectives d'avenir ne sont pas uniformes bien que, d'une manière générale, ils aient le sentiment d'être toujours relégués à l'arrière-plan dans la société industrielle.
- b. les vieux agriculteurs sont plus optimistes, cet optimisme étant souvent basé sur une idéologie paysanne dépassée.
- c. les jeunes agriculteurs et ceux ayant reçu une formation plus poussée sont plus pessimistes. Ce sentiment est motivé en partie par le fait que ce sont précisément les personnes actives qui voient leurs chances limitées en raison de la faible mobilité du secteur agricole. Le danger d'une sélection négative existe.
- d. la jeune génération a profondément conscience de la nécessité d'adapter les structures agricoles à l'évolution moderne. Le départ de la main-d'oeuvre excédentaire entraîne une amélioration des chances de ceux qui restent.
- e. les valeurs de la société industrielle ont complètement pénétré le secteur agricole. Toutefois des valeurs traditionnelles incompatibles sont encore cultivées parallèlement. Cet état de chose entraîne des conflits et des incertitudes. Ces incertitudes se rencontrent surtout là où la suppression de l'isolement est rapide. Il en résulte souvent un complexe d'infériorité.

- f. L'amélioration des structures agricoles doit donc aller de pair avec des conseils appropriés et une prise de conscience. Un changement fondamental de conception est souvent la condition sine qua non pour atténuer les frictions au cours du processus de reconversion. A cet égard, il s'agit d'un problème de formation de caractère général.
- g. L'attitude critique des jeunes générations n'a pas toujours pour résultat l'abandon de l'agriculture. Fréquemment, elle se traduit par des efforts en vue de moderniser les exploitations. Ces efforts ouvrent d'autant plus de perspectives que les structures agricoles sont flexibles et que des possibilités d'emplois s'offrent en dehors de l'agriculture à ceux qui veulent la quitter.

IV. Effets de la politique agricole économique et sociale

Dans chacun des pays qui ont fait l'objet d'une monographie, la politique agricole, économique et sociale a naturellement été quelque peu différente dans le passé, si bien qu'il est difficile d'en montrer les effets dans un rapport d'ensemble. En ce qui concerne les mesures pratiques il convient de renvoyer aux différentes monographies. Toutefois, il existe quelques points communs qui ont entraîné une certaine homogénéité dans le développement, aussi bien dans un sens positif que dans un sens négatif.

Le noyau de la politique agricole des pays de la CEE a été et reste l'exploitation agricole familiale, sans qu'il existe jusqu'à présent une définition unique de cette notion. Il ressort de toutes les monographies que la politique agricole et la politique sociale pour les régions rurales visent à éliminer les écarts économiques et sociaux qui existent entre l'agriculture et les autres groupes de la société. L'idéologie agricole qui a mis, et met encore l'accent sur l'effet de stabilisation exercé par l'agriculture a toutefois donné à la politique agricole en général une apparence plus conservatrice que progressiste.

L'idée politique est de préserver le plus d'exploitations possible, sans trop porter préjudice au développement des exploitations viables et modernes.

Les conséquences logiques sont des aides de l'Etat très largement répandues et fournissant un revenu immédiat comme le soutien des prix agricoles, la réduction des prix des moyens de production, la protection douanière, etc...

Ces mesures d'encouragement qui ont été parfois très importantes dans plusieurs pays ont entraîné, conjointement avec le progrès technique réalisé dans l'agriculture, un accroissement de la production qui, en raison de la faible élasticité de la demande en produits alimentaires, s'est heurté et se heurte encore à des difficultés d'écoulement ce qui a par conséquent exercé une pression sur les prix à la production, sans par ailleurs supprimer durablement les différences de revenus entre l'agriculture et les groupes comparables du secteur non agricole. Les différences de revenu entre les exploitations agricoles de différentes importances ou entre les différents systèmes de mise en valeur des terres n'ont pas non plus été réduites. Par contre, grâce à ces aides à la production, les grandes exploitations qui bénéficiaient déjà des revenus les plus élevés ont réalisé dans un certain sens un bénéfice différentiel.

D'après le rapport néerlandais, une politique de marché et des prix dans l'agriculture apporte tout d'abord, il est vrai, une aide directe aux agriculteurs mais ne constitue en fin de compte qu'un remède qui ne s'attaque qu'aux effets. Le rapport français souligne aussi que cette politique n'a atteint son objectif que partiellement. D'après le rapport allemand, les agriculteurs et les politiciens responsables n'admettent qu'avec hésitation l'incompatibilité de certains objectifs, à savoir le maintien d'un plus grand nombre possible d'exploitations agricoles et l'accroissement constant de revenus égaux à ceux de l'industrie pour les personnes vivant de ces exploitations.

Dans tous les pays, l'opinion selon laquelle une réduction de la main-d'oeuvre agricole doit être encouragée activement se répand lentement. Une augmentation des revenus pour chaque agriculteur requiert une ré-

duction du nombre total des agriculteurs. Peu à peu, on accepte en général l'idée selon laquelle l'industrialisation des campagnes est un élément essentiel d'une politique agricole moderne. La possibilité de créer des emplois supplémentaires dans l'agriculture est discutée dans le rapport français. Toutefois il apparaît clairement que les investissements requis à cet effet sont plus élevés que dans le domaine non agricole et qu'ainsi le véritable problème, à savoir l'excédent de produits alimentaires et la pression sur les prix qui en résulte, n'est pas résolu mais au contraire aggravé.

Comme il ressort des rapports allemand, néerlandais, français et belge, l'amélioration constante de la situation dans l'agriculture nécessite parallèlement le développement du secteur non agricole, c'est-à-dire l'amélioration de l'infrastructure, l'augmentation des possibilités d'emplois non agricoles, etc...

Tandis que l'encouragement classique à l'agriculture mettait l'accent sur les mesures à court terme fournissant un revenu immédiat, on commence à admettre, bien qu'avec une certaine hésitation, l'importance des mesures d'amélioration structurelle à long terme. Dans la politique agricole de la république fédérale, cela se traduit par le transfert massif de crédits en faveur du remembrement parcellaire, de la construction de chemins d'exploitation et de la réinstallation.

Aux Pays-Bas, les dispositions légales relatives au remembrement parcellaire ont été modifiées ou même simplifiées. Ainsi, il suffit maintenant qu'un pourcentage relativement faible d'agriculteurs aient donné leur accord pour que les opérations de remembrement puissent s'effectuer.

Il est tenu compte également du développement du secteur non agricole. Il ressort des rapports allemand et néerlandais que, dans le cadre de l'amélioration des structures agricoles, des terrains sont fournis pour l'implantation d'industries ainsi que la construction de logements et de routes, tandis qu'auparavant on se limitait surtout à une "reconstruction du secteur agricole" et donc à un remembrement des parcelles morcelées à la suite des partages de successions. En ce qui concerne

la république fédérale, les efforts accrus accomplis récemment pour l'aménagement du territoire et l'aménagement des campagnes sont mentionnés. Il est vrai qu'ils ne procèdent pas directement à partir de l'agriculture, mais ils soutiennent largement les mesures visant à améliorer les infrastructures.

Il ressort aussi du rapport français que la législation agricole de ces dernières années insiste particulièrement sur l'amélioration des structures. C'est ainsi que des sociétés, les SAFER (Sociétés d'Aménagement foncier et d'établissement rural) ont été créées pour soutenir les exploitations viables. Elles sont chargées de déterminer quelle est, pour chaque région, la dimension minimale et maximale convenant pour les exploitations et d'encourager les exploitations se situant entre ces limites. Cela implique en même temps l'interdiction de créer de plus grandes exploitations. Les activités de ces sociétés consistent à acheter des terres, à agrandir les exploitations, à transférer les agriculteurs hors des régions surpeuplées et à reconvertir ceux qui sont disposés à quitter la profession.

Comme le montre encore le rapport français, la définition de la dimension minimale et maximale des exploitations pouvant bénéficier d'un encouragement se heurte à la fois à l'opposition des gros et des petits exploitants.

Tandis que les premiers y voient une limitation inacceptable, les petits agriculteurs dont les exploitations sont inférieures à la "dimension indicative" y voient une discrimination ou même une attitude méprisante de la part de l'Etat.

Aux Pays-Bas, en République fédérale et en Belgique on s'efforce aussi d'agrandir ou de créer des exploitations viables. Toutefois, dans ces pays comme en France, on se heurte à des difficultés considérables. Tandis qu'aux Pays-Bas et en République fédérale, c'est le problème de la mobilité foncière qui est présenté comme étant le véritable obstacle. Ce rapport français indique en particulier que les capitaux disponibles sont insuffisants.

Dans ces pays, on essaye d'accroître la mobilité foncière. En République fédérale, en Belgique, aux Pays-Bas et en France on s'efforce, en offrant des avantages financiers, d'encourager la vente des petites exploitations, c'est-à-dire leur abandon.

C'est ainsi qu'aux Pays-Bas pour l'abandon d'une exploitation et le transfert des terres à une exploitation fournissant un revenu complet on accorde une prime égale à environ 10 fois le montant du bail à ferme. Lorsque l'exploitation est la propriété de l'agriculteur, la valeur commerciale est remboursée en supplément.

En République fédérale aussi, les agriculteurs et propriétaires de terrains, lorsqu'ils vendent leurs terres à une société de réaménagement foncier ou à d'autres exploitations fournissant un revenu complet, peuvent obtenir, sans intérêt, un prêt égal à la valeur de rendement en plus de la valeur commerciale. En outre, des efforts sont accomplis pour accorder en plus du prix d'achat des versements anticipés de fermage en cas d'abandon ou de suppression d'une exploitation. En Belgique, un fonds d'assainissement accorde des aides transitoires aux agriculteurs et horticulteurs qui quittent leur exploitation. En outre, dans les quatre pays mentionnés - République fédérale, Pays-Bas, France et Belgique - on a associé la politique sociale et l'amélioration des structures. Ainsi, à quelques rares exceptions près dans les quatre pays, mais non en Italie, comme nous l'avons déjà souligné, en cas d'abandon d'une exploitation et à partir d'une certaine limite d'âge, l'octroi d'une allocation de vieillesse, appelée aussi en France rente viagère, est possible ou prévue. Il a été démontré qu'en République fédérale d'Allemagne, l'octroi d'une allocation de vieillesse aux agriculteurs a eu pour effet d'accélérer le processus de transfert des exploitations aux successeurs.

L'obstacle aux mesures d'amélioration structurelle mentionné en particulier dans le rapport français et qui pour l'Allemagne fédérale et, vraisemblablement, pour les Pays-Bas et la Belgique n'est pas sans importance, résidait dans l'insuffisance des crédits. L'obligation qui est faite à la SAFER française de revendre dans un certain délai des terres qu'elle a achetées ainsi que la participation personnelle légale relativement élevée qui est demandée aux agriculteurs en cas d'achat, rend cette solution difficile ou même impossible pour les petits agriculteurs dont les moyens sont limités et qui ont particulièrement besoin d'agrandir leurs exploitations.

En République fédérale également, indépendamment de la faible mobilité foncière, l'achat d'un grand nombre de parcelles est presque impossible pour les petits agriculteurs. Les aides de l'Etat permettent seulement

l'achat de superficies relativement faibles en raison des prix de base trop élevés qui sont dus aux espoirs de rentes foncières d'origine non agricole.

En outre, on discute beaucoup de la question de savoir dans quelle mesure l'Etat a le droit d'accorder aux agriculteurs des fonds provenant des impôts publics pour l'achat de terrains car ils voient ainsi leur patrimoine s'accroître d'une façon non négligeable compte tenu de l'augmentation continue de la valeur des terres.

A cet égard, les efforts réalisés en vue d'accroître la mobilité foncière au moyen de l'affermage prennent de l'importance. Comme l'indique le rapport français, il existe à cet effet des sociétés foncières appelées également S.A.I.F. (Sociétés Agricoles d'Investissements Fonciers). Celles-ci donnent à bail aux agriculteurs intéressés les terres qu'elles ont achetées ou qu'elles possèdent mais n'exploitent pas elles-mêmes. Elles ont été constituées sous forme de sociétés par actions et elles doivent attirer les épargnants non agricoles et atténuer ainsi par l'achat de terrains, la pénurie de capitaux qui sévit dans le secteur agricole. Toutefois, comme l'indique le rapport français, il reste à voir si elles sont capables d'exercer l'attraction souhaitée.

Ces mesures sont nouvelles et il n'est pas encore possible d'apprécier leurs effets sur l'agriculture.

Tandis qu'en République fédérale, aux Pays-Bas et en Belgique particulièrement et vraisemblablement en France aussi, on attache une grande importance à l'amélioration des exploitations en les dotant d'équipements techniques grâce à des aides, des crédits et des fonds de garantie, en France notamment et dans une moindre mesure en République fédérale la politique agricole vise à promouvoir l'intégration horizontale et verticale d'exploitations agricoles et, le cas échéant, d'exploitations agricoles et d'entreprises industrielles.

Dans le cas de la France, il faut noter en particulier l'encouragement légal des fusions d'exploitations : l'agriculture de groupe. Par contre, en République fédérale, on s'efforce de préférence d'encourager la possession et l'utilisation en commun de machines ainsi que les groupements

de producteurs avec l'aide desquels on veut surtout parvenir à une offre plus importante, conforme aux tendances du marché et d'une qualité satisfaisante.

Tandis que, d'après le rapport français, ces mesures sont bien accueillies en général, on doute encore beaucoup qu'elles puissent aider les exploitations qui en ont besoin ou qu'elles profitent aux exploitations auxquelles elles peuvent être particulièrement utiles.

Il est indiqué par exemple que les petites exploitations - d'une superficie inférieure à 20 ha - accusent un tel retard technologique que, même avec l'aide des mesures mentionnées ci-dessus, elles ne pourront vraisemblablement plus s'adapter au développement moderne. Par contre, les mesures mentionnées pourraient fournir des avantages supplémentaires aux grandes exploitations bien gérées.

La coopération est sur le point de devenir une sorte de formule magique. Toutefois, ce n'est pas un moyen approprié pour aider les petites exploitations. Des systèmes de coopération organisés d'une manière efficace encourageront plutôt l'émigration de la main-d'oeuvre.

Il est difficile de formuler un jugement d'ensemble sur les effets de la politique agricole, en raison de la diversité des conditions existant dans les différents pays. Toutefois, en ce qui concerne le sujet qui nous intéresse on peut dire que la politique menée jusqu'à présent a freiné plutôt qu'encouragé l'abandon des exploitations. En tout cas, les mesures d'encouragement actif à l'émigration, intensifiées récemment, sont encore appliquées d'une manière très hésitante. L'attitude idéologique fondamentale de certaines orientations empêche qu'elles produisent tous leurs effets. Quoi qu'il en soit, il est clair que des efforts sont accomplis en vue de réviser les anciennes conceptions.

V. Résumé et conclusions

Le caractère dynamique de la société industrielle moderne fait de l'adaptation de l'agriculture un problème permanent. Nous devons donc prévoir que le processus d'émigration hors du secteur agricole va se poursuivre. Les exigences croissantes en matière de niveau de vie matériel et non matériel, c'est-à-dire de revenus et de prestations de service de nature civilisatrice et culturelle élargissent le "man-land-ratio". Deux questions se posent à cet égard :

1. L'ancienne forme de l'exploitation familiale est-elle à la hauteur de cette dynamique ?
2. Comment peut-on éviter que les régions rurales deviennent un désert social ?

Il y a enfin le problème de l'intégration de l'agriculture et des régions rurales dans la société industrielle moderne. Ainsi se pose la question de savoir pendant combien de temps les formes actuelles des structures agricoles pourront s'adapter tant soit peu à l'évolution moderne. Des enquêtes ont fait ressortir quelques tendances qui sont essentielles pour ces questions :

1. Dans la société moderne de consommation de masse, l'agriculture elle aussi devra suivre la tendance qui pousse à un accroissement des dimensions dans le secteur de la production et de la vente ainsi qu'à la standardisation.
2. Ce fait et la nécessité pour l'agriculture d'accroître constamment ses revenus dans une société orientée vers le développement ont pour résultat que, dans le secteur agricole, la main-d'oeuvre doit disposer de capitaux et de superficies en augmentation constante.
3. La question des exploitations marginales se pose en permanence. En raison de l'évolution et compte tenu de la faible augmentation de la demande, l'utilisation de certaines terres et certaines formes d'exploitations cessent d'être rentables.

Dans une exploitation agricole moderne, l'importance du capital technique constitue la donnée en fonction de laquelle le sol et la main-d'oeuvre doivent être adaptés. Dans bien des cas, propriété du sol et unité économique ne peuvent plus coïncider. La difficulté de beaucoup d'exploitations familiales existantes réside dans la nécessité d'établir un rapport correct entre la main-d'oeuvre permanente disponible par unité de surface et la base foncière, d'une part, et les dimensions requises du capital, d'autre part. Pour atteindre les objectifs économiques, il faut pousser à une plus grande mobilité foncière ainsi qu'à une plus grande souplesse en ce qui concerne la main-d'oeuvre employée par unité de surface.

Une politique à long terme concernant les structures agricoles doit procéder des aspects du développement dynamiques, d'une manière beaucoup plus marquée que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant.

Les nouvelles formes de développement des structures agricoles devraient maintenir une contexture aussi souple que possible afin de permettre un développement rapide sans grandes pertes de temps et sans frictions. Ceci vaut pour les formes de coopération, tout comme pour les formes de combinaison entre l'agriculture et les activités complémentaires ou non agricoles. Les activités complémentaires non agricoles constituent une autre possibilité d'adapter la main-d'oeuvre et la terre en fonction des dimensions requises pour le capital. Si l'on considère sous cet angle le problème très controversé des exploitations complémentaires et secondaires, on découvre alors de nouvelles perspectives pour la politique des structures agricoles. Les conceptions directrices répandues jusqu'à présent considèrent trop souvent l'exploitation comme la seule source de revenu. L'objectif d'une politique agricole dynamique doit être d'encourager tous les systèmes au moyen desquels les hommes peuvent se procurer des revenus satisfaisants et qui, en ce sens, permettent une expansion. C'est sans aucun doute le cas de nombreuses exploitations secondaires et complémentaires.

Dans pratiquement toutes les monographies nationales, ces données fondamentales sont envisagées comme des perspectives. Il faut donc s'attendre à d'autres abandons d'exploitations et à la poursuite du pro-

cessus d'émigration. Jusqu'à présent, notre connaissance des facteurs qui sont la cause effective de ces phénomènes n'est pas aussi approfondie qu'il le faudrait pour orienter ces processus d'une manière plus satisfaisante et en pleine connaissance de cause. On peut cependant tirer les conclusions générales suivantes des monographies soumises :

1. L'abandon des exploitations et l'exode rural sont déterminés par des facteurs de pression et d'attraction. La disparité économique et sociale entre l'agriculture et les autres secteurs économiques agit dans les deux sens.
2. Les facteurs d'attraction sont plus forts que les facteurs de pression. Les offres d'emploi dans le secteur non agricole ont une importance dominante. C'est cette offre et non la situation économique et sociale absolue de l'agriculture qui détermine le rythme de l'évolution.
3. La décision d'abandonner l'exploitation n'est pas déterminée seulement par le désir d'obtenir des revenus plus élevés, mais par toute une gamme de facteurs et surtout par les chances de promotion, l'appétitude au rendement, les idées générales concernant le niveau de vie, les complexes d'infériorité, l'âge, le sexe, la situation au départ, etc..
4. L'idéologie agricole qui a régné pendant longtemps a sans aucun doute gêné le processus d'adaptation. Il s'agit là encore d'un problème de génération.
5. Les conceptions et les mesures de politique agricole accusent un "time lag". On doit se féliciter qu'aujourd'hui la politique agricole soit envisagée davantage dans le cadre général de la politique économique et sociale.
6. L'amélioration des structures agricoles est une tâche permanente. En fin de compte, elle s'insère dans la politique de développement régionale.
7. Bien qu'aujourd'hui les données fondamentales soient connues et généralement acceptées, les connaissances micro-sociologiques sont encore limitées. Il faut absolument encourager les études sur ce problème dans les pays de la CEE.

Monographie par pays

BELGIQUE

rédigée par le

Prof. Dr. G. BODDEZ

Directeur d'Administration
à l'Institut Economique Agricole
Bruxelles

SOMMAIRE

I. Exposé général du problème	57
II. Influence de l'évolution générale de la société	66
III. Facteurs économiques, sociologiques et socio-psychologiques endogènes	69
IV. L'incidence des politiques agricole, économique et sociale	74
V. Résumé de l'analyse	76

I. - EXPOSE GENERAL DU PROBLEME (1)

En Belgique, la population agricole active a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle est tombée de 525.000 unités de travail (UT) en 1950 ce qui représentait 14,2 % de la population active totale du Royaume à 297.028 unités en 1964 ou 8,2 % de cette population. Sur une période de 14 ans, la régression a été de 43 %, alors qu'au cours de la même période, la population active totale du Royaume a augmenté de 1,6 %.

En 1964, 243.724 UT ou 82 % de la population active agricole exercent leur activité dans le secteur de l'agriculture professionnelle, 21.549 UT ou 7,4 % dans l'horticulture professionnelle et 31.755 UT ou 11 % comme occasionnels.

Les secteurs de l'agriculture professionnelle et de l'agriculture occasionnelle accusent une diminution de respectivement 45 % et 51 % entre 1950 et 1959 tandis que l'horticulture professionnelle augmente de 15 % pendant cette même période.

Si on admet qu'au cours de la période 1950-1959, le taux de régression de la population agricole professionnelle reste constant, sa valeur a été 4,3 % par an.

En 1959, 52 % de la population agricole professionnelle totale étaient des chefs d'exploitation (45 % en 1950), 43 % étaient membres de la famille, non salariés (49 % en 1950) et 5 % étaient des salariés, membres de la famille et autres (6 % en 1959).

(1) Pour plus de détails, voir Cahiers de l'I.E.A. (Institut Economique Agricole), n° 10/R-2, novembre 1963 : "G. BODDEZ, G. PEVENAGE et F. VERTESSSEN, "Programmation de l'Agriculture et de l'Horticulture belge jusqu'en 1970 - Analyse préparatoire du nombre d'exploitations, de la superficie cultivée et de la population active, 1950-1970" et Notes de I.E.A., n° 1, janvier 1964.

La main-d'oeuvre salariée en agriculture est donc devenue relativement très peu importante et le fait que les chefs d'exploitation et les membres non salariés de leur famille forment ensemble 95 % de la population active dans ce secteur, démontre le caractère essentiellement familial de l'agriculture belge.

Les chefs d'exploitation et les salariés sont, en grande partie, des hommes, tandis que les membres de la famille non salariés sont pour la plupart des femmes. C'est ainsi qu'on observe pour le secteur professionnel que la population agricole active totale est composée pour 62 % par la main-d'oeuvre masculine et pour 38 % par la main-d'oeuvre féminine.

Sur le nombre total de chefs d'exploitation occupés dans l'agriculture professionnelle, 51 % appartiennent aux classes d'âge de 50-65 ans et 65 ans et plus, de sorte que l'on peut dire que le nombre de jeunes chefs d'exploitation est relativement faible.

En ce qui concerne le nombre d'exploitations d'agriculteurs professionnels, il a, au cours de la période 1950-1959, diminué, en moyenne de 4.174 unités par an, soit de plus de 2,3 %.

Etant donné que la diminution, en pourcent, du nombre d'unités de main-d'oeuvre occupées dans le secteur de l'agriculture professionnelle (4,3 % par an) dépasse celle du nombre d'exploitations (2,3 % par an), le nombre moyen d'unités de main-d'oeuvre par exploitation régresse de 2,2 unités en 1950 à 1,85 unités en 1959 : il se produit donc une évolution vers l'exploitation à une unité de main-d'oeuvre.

La superficie a également régressé quelque peu, la diminution annuelle étant de 8.310 ha, soit environ 0,52 %. Dans ces conditions, la superficie moyenne de nos exploitations agricoles professionnelles augmente continuellement.

En admettant qu'au cours des années à venir, la baisse en pourcent du nombre d'exploitations agricoles professionnelles soit aussi intense qu'au cours de la période 1950-1959, la superficie moyenne d'exploitation atteindrait les valeurs reprises au tableau I.

TABLEAU I.

Evolution de la superficie moyenne d'exploitation, 1950-1970 (a)

	Superficie moyenne d'exploitation		
	1950	1970	
	ha	ha	1950 = 100
Dunes et Polders	12,7	15,4	121
Région sablonneuse	5,1	6,3	125
Région sablo-limoneuse	6,0	8,5	141
Région limoneuse	10,9	15,-	137
Campine	5,8	7,4	126
Région herbagère - Liège	7,8	9,3	118
Condros	15,3	23,4	153
Famenne	14,6	19,4	133
Ardenne	10,2	12,8	126
Haute - Ardenne	7,6	8,4	111
Région herbagère - Fagne	11,6	13,6	117
Campine hennuyère	8,4	11,1	133
Jura	10,2	15,2	148
Le Royaume	7,9	10,5	132

(a) Projection exponentielle à partir des données des recensements de 1950 et 1959

En appliquant aux données de 1950, l'indice 100, l'indice de la superficie moyenne d'exploitation atteint en 1970 une valeur fort élevée dans le Condros (153), dans le Jura (148) et dans la région Sablo-limoneuse (141) (1)

(1) Voir la carte des régions agricoles belges en annexe.

Par contre, des valeurs fort peu élevées sont obtenues en Haute Ardenne (III) et dans les régions herbagères - Fagne (II7) et Liège (II8).

Contrairement à ce qui est souvent admis, ce ne sont pas seulement des petites exploitations qui ont disparu au cours de la période 1950-1959. Cette affirmation ne tend pas à mettre en évidence que la régression ait affecté particulièrement les exploitations de 100 ha et plus mais bien le fait que, dans un certain nombre de régions agricoles, certains groupes d'exploitations dans la classe de 20 à 100 ha ont considérablement diminué. Dans ces régions que nous appellerons "groupe I", le phénomène de la régression ne se limite pas uniquement aux très petites et aux très grandes exploitations. Ce groupe comprend la Haute Ardenne, les régions Herbagères de Liège et des Fagnes, la Campine et les Ardennes.

Dans les autres régions et toujours abstraction faite des exploitations de plus de 100 ha, le nombre d'exploitations est grignoté à la base, de sorte que nous sommes confrontés ici avec le problème des "petites exploitations". Suivant le degré de grignotement, ces régions peuvent être ramenées à trois groupes.

Dans les cas de régression les plus graves, toutes les classes de superficie de moins de 20 ha sont touchées. C'est le cas de la région jurassique, de la Famenne et de la Campine hennuyère qui forment ensemble le groupe II.

Nous avons ensuite dans le condroz et la région limoneuse (groupe III) une situation intermédiaire qui est la même que pour le Royaume.

Dans les cas moins graves, la diminution du nombre d'exploitations se limite aux exploitations de moins de 5 ha. Dans ce quatrième groupe, il convient de classer la région sablonneuse, la région sablo-limoneuse et les Polders.

Lorsque nous comparons entre eux ces groupes de régions agricoles, nous constatons que la superficie cultivée réservée aux herbages diminue du groupe I au groupe IV, tandis que l'agriculture proprement dite et l'horticulture gagnent relativement en importance (Tableau II).

TABLEAU II.

Rapport entre la diminution du nombre d'exploitations et l'utilisation du sol pour des groupes de régions agricoles.

Régions	Agriculture proprement dite (a)	Herbages (a)	horticulture (a)
A. Régression dispersée			
Groupe I	20,3	77,6	0,5 (b)
B. Grignotement à la base			
Groupe II	34,1	64,9	0,7
Groupe III	56,1	41,5	2,4
Groupe IV	58,2	38,8	3,

(a) en % de la superficie cultivée

(b) à l'exclusion de la région herbagère de Liège, étant donné la nature spéciale de l'horticulture (vergers hautes tiges). Dans cette région, l'importance de l'horticulture s'élève à 8,4 %.

La diminution du nombre des exploitations paraît dès lors être en général d'autant plus forte que la part des herbages dans la superficie cultivée augmente. Plus la région est axée sur l'agriculture proprement dite et l'horticulture, moins forte est la régression du nombre des exploitations.

Disons encore que, pour l'ensemble du Royaume et pour les différentes classes de superficie, la variation du nombre d'exploitations agricoles professionnelles présentait au cours de la période 1950-1959 les valeurs reprises au tableau III.

TABLEAU III.

Variation du nombre d'exploitations agricoles professionnelles, le Royaume,
1950-1959

Classes de superficie	Variation (1950 = 100)
de 0 - 3 ha	- 38,6 %
3 - 5 ha	- 29,7 %
5 - 10 ha	- 11,5 %
10 - 20 ha	+ 7,6 %
20 - 30 ha	+ 6,7 %
30 - 50 ha	+ 8,2 %
50 - 100 ha	+ 3,5 %
100 ha et plus	- 3,9 %

Il ressort de ces données que, pour le Royaume, le nombre d'exploitations de moins de 10 et de plus de 100 ha est en régression tandis que celui des exploitations entre 10 et 100 ha est en augmentation.

La comparaison entre eux des rythmes de régression de la main-d'oeuvre (4,3 % par an) et de la superficie cultivée (0,52 % par an) met en évidence un accroissement sensible de la superficie moyenne par unité de main-d'oeuvre, c'est-à-dire de ce qu'on appelle communément le rapport terre-homme. Le nombre moyen d'hectares cultivés par unité de main-d'oeuvre est passé de 3,6 ha en 1950 à 5,6 ha en 1962.

L'augmentation du rapport terre-homme est, entre autres, en liaison étroite avec la résorption du chômage latent ou du moins avec celle de l'emploi défec- tueux de la main-d'oeuvre et s'accompagne d'une augmentation importante du cheptel mort par unité de main-d'oeuvre.

Les recensements fournissent l'inventaire du matériel employé par les agriculteurs professionnels en 1950 et 1959. En appliquant à chaque machine les prix moyens de 1963, on peut déterminer la valeur de remplacement de ce matériel aux deux époques précitées et par classe de superficie, les prix restant constants. On obtient les résultats repris dans le tableau IV.

TABLEAU IV.

Valeur de remplacement du matériel pour les agriculteurs professionnels, par classe de superficie, prix 1963.

Classe	1950 en mln. FB	1959 en mln. FB
0 - 3 ha	2.222	1.382
3 - 5 ha	3.501	2.732
5 - 10 ha	7.204	7.372
10 - 20 ha	6.845	9.057
20 - 30 ha	2.446	3.265
30 - 50 ha	1.486	1.921
50 - 100 ha	1.021	1.256
+ 100 ha	275	315
Total	<u>25.000</u>	<u>27.300</u>

A partir de ces résultats, on peut calculer la valeur moyenne de remplacement du matériel par exploitation dans chaque classe de superficie donnée. Ces valeurs ainsi que les changements relatifs intervenus durant la période 1950 - 1959 sont indiquées dans le tableau V.

TABLEAU V.

Valeur de remplacement du matériel par exploitation dans chaque classe de superficie

Classe	Année		I950 = I00
	I950 en I.000 FB	I959 en I.000 FB	
0 - 3 ha	40	40	I00
3 - 5 ha	80	88	II0
5 - IO ha	I3I	I5I	II5
IO - 20 ha	2I5	265	I23
20 - 30 ha	3I9	399	I25
30 - 50 ha	4I6	497	II9
50 - IO0 ha	579	688	II9
+ de IO0 ha	899	I.07I	II9

Il ressort de ces calculs que, c'est dans les classes de IO - 20 ha et de 20 - 30 ha que l'accroissement a été le plus marqué.

On notera que, pour l'ensemble du Royaume, l'accroissement annuel qui s'élève à 3,66 % (indice I34) dépasse nettement celui observé dans les classes individuelles. Cette constatation, surprenante à première vue, s'explique par le fait que, dans la comparaison intraclasse, on a saisi l'augmentation de capital à superficie constante, tandis que dans la comparaison à l'échelon national, on a saisi, en plus, l'effet de l'augmentation de la superficie.

Si le nombre de certaines machines a augmenté considérablement entre I950 et I959, le nombre de certaines machines a notablement diminué. C'est ce qui ressort du tableau VI.

TABLEAU VI.

Evolution du nombre de certaines machines agricoles.

Machines	1950	1959
- Machines pour le travail du sol	100	89
- Machines à semer et à planter	100	133
- Machines pour la fertilisation et la lutte antiparasitaire	100	137
- Machines pour l'entretien et le soin des cultures	100	100
- Machines à récolter	100	127
- Machines pour le traitement des récoltes	100	59
- Machines pour la préparation des aliments pour le bétail	100	71
- Equipement pour laiterie de ferme	100	87
- Equipement divers	100	32
- Remorques	100	83
- Tracteurs, motoculteurs, jeeps	100	451
- Moteurs	100	174

Le capital machine détenu en copropriété et par les entrepreneurs de travaux agricoles a également augmenté, respectivement de 450 mln et 350 mln en 1950 à 1.500 mln et 700 mln en 1959.

De tout ceci, il résulte que le capital machine, en prix 1963, par unité de travail est en forte augmentation notamment de 56.700 F en 1950 à 90.640 F en 1959, c'est-à-dire de 60 points par rapport à 1950.

II.- INFLUENCE DE L'EVOLUTION GENERALE DE LA SOCIETE.

L'évolution de l'offre de produits agricoles plus rapide que celle de la demande de ces produits a comme première conséquence un déplacement du prix d'équilibre de nos produits le long de la courbe de la demande. Cette demande étant inélastique par rapport aux prix, il s'exerce une pression sur le prix relatif des produits agricoles.

La comparaison de l'évolution des prix des produits agricoles et des prix des facteurs de production s'effectue au moyen d'un " index de disparité " qui est le pourcentage de l'index des prix des produits agricoles par rapport à celui des facteurs de production. Cet index fait apparaître la disparité qui existe entre l'influence des prix au producteur sur la valeur brute de la production et l'influence des prix et coûts unitaires sur l'ensemble des dépenses. Cet index est tombé de 93 en 1953 à 72,4 en 1962, pour remonter jusqu'à 76,7 en 1963 (1951 et 1952 = 100).

La pression sur les prix relatifs des produits agricoles exerce une influence certaine sur le revenu des agriculteurs, ainsi que nous allons le voir immédiatement.

Le revenu par salarié (tous secteurs) s'élève en 1963 à 118.535 F, le revenu du travail agricole par unité de main-d'oeuvre représente 77 % de ce montant. Ce qui signifie que la disparité du secteur agricole par rapport au secteur précité atteint 20 à 25 %. Le fait que cette disparité n'atteint pas de proportions plus grandes est probablement lié au niveau élevé d'industrialisation atteint par l'économie belge. La Belgique étant un petit pays, les zones industrielles se trouvent forcément à proximité des régions rurales ce qui facilite dès lors le transfert de la main-d'oeuvre agricole en surnombre. Le revenu agricole y trouve un appui.

Des renseignements par région et par type d'exploitation ne sont pas disponibles étant donné que la Commission de Comptabilité Nationale ne calcule le revenu que pour l'ensemble du Royaume, sans effectuer de régionalisation.

Toutefois, des indications de valeur comparative sont fournies, par région agricole et pour le secteur de l'agriculture professionnelle, par les résultats de 482 comptabilités agricoles.

Pour interpréter judicieusement les chiffres communiqués, il convient de tenir compte des restrictions suivantes :

- 1- Les exploitations observées n'ont pas été choisies aléatoirement du point de vue statistique, l'échantillon ne représente donc pas parfaitement l'univers étudié. Un échantillonnage aléatoire s'est avéré irréalisable jusqu'à présent.
- 2- Lors du choix des exploitations, on s'est efforcé de trouver des exploitations représentatives, bien gérées, ayant dans le cadre de leur région, des conditions normales de production et de commercialisation.
- 3- Les chiffres fournis sont des moyennes. Les résultats des exploitations individuelles présentent une forte dispersion même pour des exploitations de superficie sensiblement égale et située dans une même région.

ia région agricole, le revenu du travail par unité de travail évolue en 1963-1964 par rapport à 1962-1963 comme indiqué au tableau VII.

TABLEAU VII.

Comparaison du revenu du travail moyen par unité de travail en agriculture professionnelle pour les exercices 1962-1963 et 1963-1964.

	Superficie moyenne rég. (1964)	Revenu trav. par U.T. 1962-1963 (a)	Revenu trav. par U.T. 1963-1964 (b)	(a) (b)	(c)
Polders	15	133	123	- 10	119
Sablonneuse	6	121	119	- 2	126
Campine	7	83	91	+ 8	141
Sablo-limoneuse	7,8	114	107	- 7	122
Limoneuse	14	117	106	- 11	116
Condroz	21,6	105	118	+ 13	145
Herbagère	9	58	69	+ 11	154
Famenne	18,2	92	91	- 1	127
Ardenno	12,3	46	75	+ 29	209
Royaume	9,9	100	100	0	129

(c) Revenu du travail par unité de travail en 1963-1964, par rapport à celui de 1962-1963 posé égal à 100

L'examen de ce tableau appelle les commentaires suivants :

- I- Les différences régionales sont moins accentuées en 1963-1964 qu'en 1962-1963. En effet, l'écart maximum qui était en 1962-1963 de 87 points entre les Polders (indice 133) et les Ardennes (indice 46) n'est plus, en 1963-1964, que de 54 points entre les Polders (indice 123) et la région herbagère (indice 69). Cette réduction de la disparité interrégionale est due au fait que les régions de grande culture (Polders et région limoneuse notamment) qui étaient particulièrement favorisées en 1962-1963, connaissent une régression relative tandis que les régions d'élevage (Ardenne, Condroz, région herbagère et Campine) qui étaient au contraire défavorisées, accusent un progrès relatif. Ceci tient, dans une large mesure, à l'évolution divergente des prix qui était en faveur des produits végétaux en 1962 (à raison de 32,3 %) et en faveur des produits animaux en 1963 (à raison de 22,2 %).
- 2- Le revenu du travail par unité de travail a augmenté dans toutes les régions agricoles, pour le royaume, l'augmentation est de 29 %.

En ce qui concerne l'industrialisation des régions rurales, elle semble se répercuter sur le pourcentage des producteurs occasionnels (producteurs ayant leur profession principale dans le secteur non agricole). Etant donné la corrélation étroite entre le pourcentage de producteurs occasionnels et la diminution relative du nombre d'exploitations dans les diverses régions agricoles, nous aurons l'occasion d'examiner ce problème d'une manière plus approfondie lors de la comparaison entre la diminution du nombre des exploitations et le revenu dans ces diverses régions.

III.- FACTEURS ECONOMIQUES, SOCIOLOGIQUES ET SOCIO-PSYCHOLOGIQUES ENDOGENES

De résultats d'enquêtes très partielles auprès de 413 exploitants agricoles ayant quitté l'agriculture, la diminution s'explique pour près d'un tiers par un changement de profession tandis que pour les deux tiers il s'agit d'une cessation normale d'activité : passage à la retraite ou décès sans successeur.

La plupart (71 %) de ceux qui sont passés au secteur non-agricole invoquent des motifs économiques : revenus trop bas, trop petites exploitations et besoins en capitaux trop élevés.

Il convient toutefois de noter que l'exode rural est fort influencé par le degré relatif d'ouverture du monde rural. Sur un territoire peu ouvert au monde extérieur, il se présente moins de transferts ; la diminution du nombre des exploitants y résulte davantage d'une cessation normale d'activité.

On constate dans cette étude que l'exode se manifeste surtout durant la première moitié de la carrière professionnelle et que les fermiers proviennent plus souvent de petites exploitations et d'exploitations tenues en location.

Le nouveau métier doit permettre de compenser le manque à gagner de l'exploitation agricole. Aussi, ce qu'on demande au nouveau métier concerne moins la nature du travail que les circonstances qui doivent permettre de continuer à tenir en même temps une exploitation agricole (travail à proximité du domicile, travail à pause, etc...). Ceci rejoint ce qui a été dit plus haut concernant les producteurs occasionnels (corrélation entre le pourcentage de producteurs occasionnels et la régression du nombre d'exploitations).

Le tableau VIII met en parallèle, pour différentes régions agricoles, le pourcentage de producteurs occasionnels, la diminution relative du nombre d'exploitations professionnelles et le revenu du travail par unité de travail (secteur de l'agriculture professionnelle).

(I) H. EVEPAET, De afvloeiing der bedrijfshoofden uit de Landbouw, Centrum voor Landelijk Sociologisch Onderzoek, Leuven, 1964, p. 52.

TABLEAU VIII.

Producteurs occasionnels, diminution du nombre d'exploitations agricoles professionnelles et revenu du travail par unité de travail dans ce dernier secteur.

Région agricole	Pourcentage de producteurs occasionnels, 1959	Diminution relative du nombre d'exploitations agricoles professionnelles 1950 - 1959	Revenu du travail par unité de travail, 1963-1964 (Moyenne du Royaume = 100)
Polders	25	- 11,1	121
R. Sablonneuse	31	- 16,1	105
R. Sablo-limoneuse	36	- 19,8	101
R. Limoneuse	34	- 20,-	108
Campine	45	- 23,8	99
Condroz	51	- 21,8	114
Famenne	35	- 17,2	89
R. Herbagère(Liège)	24	- 12,6	77
Ardenne	24	- 21,-	77
Haute Ardenne	24	- 3,4	79
Jura	38	- 30,2	87
Royaume	35	- 18,8	100

De cette comparaison, il ressort que :

1- Dans les Polders, région particulièrement fertile, le revenu de travail par unité de travail est maximum. Ce revenu élevé va de pair avec une faible régression du nombre d'exploitations et un faible pourcentage de producteurs occasionnels.

2- Vers l'autre extrémité de l'échelle des revenus se situe la Haute Ardenne. Ici, le faible revenu est associé à une faible régression du nombre d'exploitations et un faible pourcentage de producteurs occasionnels.

Contrairement à ce qui se passe dans les Polders où la faible régression du nombre d'exploitations semble être due au revenu élevé, le manque de mobilité, dû au faible degré d'ouverture de la Haute Ardenne semble être à la base du revenu insuffisant dans cette région.

3- Entre ces deux extrêmes se trouvent les autres régions rurales dans lesquelles le revenu est tantôt associé à une diminution importante, tantôt à une diminution réduite du nombre d'exploitations.

Dans ces régions de situations de revenus intermédiaires, la relation de cause à effet paraît donc être plus compliquée.

Il y a lieu d'attirer l'attention ici sur la forte diminution du nombre d'exploitations dans la région jurassique, due à la proximité d'importants complexes industriels, dans le Grand Duché de Luxembourg et dans la Lorraine Française.

4- D'une manière générale, il semble y avoir une étroite corrélation entre le degré de disparition du nombre d'exploitations et le pourcentage de producteurs occasionnels.

D'après le recensement de 1959, il y a parmi les agriculteurs professionnels, 94 % qui n'ont pas de profession accessoire, 2 % qui ont une profession accessoire exercée dans le secteur agricole et horticole et 4 % ayant une profession accessoire en dehors de ces secteurs, surtout comme commerçant de produits non-agricoles.

C'est surtout dans les classes de superficie de 0 - 1 ha, de 1 - 5 ha et de 5 - 15 ha que l'on rencontre le plus d'agriculteurs avec une profession accessoire resp. 6 %, 9 % et 5 %, tandis que pour les classes de 15 - 50 ha et de plus de 50 ha, on ne trouve que respectivement 2 % et 3 %. Il existe donc une corrélation inverse entre la taille des exploitations et le pourcentage d'agriculteurs professionnels ayant une profession occasionnelle.

Ce même phénomène se constate entre le pourcentage de producteurs agricoles et horticoles occasionnels et la taille des exploitations.

Le pourcentage d'occasionnels passe de 81 % dans la classe de 0 - 1 ha à 2 % pour les classes de 15 - 50 ha et de plus de 50 ha et plus en passant par 33 % pour la classe de 1 - 5 ha et par 5 % pour celle de 5 - 15 ha.

On peut se demander à présent, quelle peut-être la répercussion moyenne d'une

augmentation de la superficie de l'exploitation sur le revenu des exploitants agricoles professionnels et quelle doit être en moyenne la superficie d'exploitation pour atteindre la parité, c'est-à-dire, un revenu égal au revenu professionnel par salarié dans tous les secteurs de l'économie nationale. Le tableau IX indique cette superficie dite " de parité " de même que l'augmentation moyenne du revenu du travail par unité de travail résultant de l'augmentation d'un hectare de la superficie cultivée de l'exploitation.

TABLEAU IX.

Rapport entre le revenu du travail par unité de travail et la superficie d'exploitation, secteur de l'agriculture professionnelle, du Royaume 1963-1965.

Exercice	Nombre de comptabilités	augmentation	superficie	r ²
		du revenu par hectare (FB) (a)	paritaire ha (b)	
1963-1964	484	1.720 ^{xx}	23,6	0,16
1964-1965	558	2.139 ^{xx}	16,3	0,19

(a) xx = (La corrélation est statistiquement significative au seuil de risque 0,01

(b) La superficie paritaire est celle pour laquelle le revenu du travail agricole par unité de travail est égale, en moyenne, au revenu professionnel par salarié dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Ces données appellent les observations suivantes :

- 1- Pour la période 1963-1965 l'augmentation du revenu était en moyenne de 1.926 FB et la superficie paritaire se situait en moyenne à 20 ha.
- 2- Les régressions linéaires sont statistiquement significatives.
- 3- Il ressort de la valeur des coefficients de détermination que le revenu n'est que faiblement associé à la taille de l'exploitation.

On peut enfin se demander quelle est l'influence sur le revenu du travail par unité de travail d'une augmentation du rapport terre-homme et quel sera le rapport terre-homme qui assurera la parité.

Pour la période 1963-1965 ces données sont reprises dans le tableau X.

TABLEAU X.

Relation entre le revenu du travail par unité de travail et le rapport terre-homme, secteur de l'agriculture professionnelle du Royaume, 1963-1965.

Exercice	Nombre de comptabilités	Effet revenu du rapport terre-homme (FB) (a)	Rapport de parité terre-homme (en ha/UT)	r ²
1963-1964	484	5.021 ^{xx}	11,5 10,4	0,26
1964-1965	558	5.220 ^{xx} { 5,121	9,3	0,23

(a) Il s'agit de la variation du revenu du travail par unité de travail, lorsque la superficie cultivée par unité de travail varie d'un hectare.

L'examen de ce tableau conduit aux considérations suivantes :

- 1- Pour les périodes 1963-1965, l'effet revenu du rapport terre-homme s'élève en moyenne à 5.121 FB et le rapport de parité terre-homme se situe à 10,4 ha/UT
- 2- Les régressions linéaires sont statistiquement significatives.
- 3- Le revenu du travail par unité de travail est faiblement associé au rapport terre-homme. Le degré d'association dépasse légèrement celui constaté ci-dessus. (Tableau IX)

IV.- L'INCIDENCE DES POLITIQUES AGRICOLE, ECONOMIQUE ET SOCIALE.

Plusieurs moyens tendant à promouvoir la rentabilité de l'agriculture et son équivalence avec les autres secteurs de l'économie ont été mis en oeuvre :

1- Promouvoir l'exportation.

Un programme à court et long termes de la promotion de l'exportation a été approuvé en 1963. Un Groupe de Travail " Propagande à l'étranger " où sont représentés tous les services officiels intéressés est chargé de la coordination et de la programmation de la promotion commerciale des exportations.

2- Encouragement des ventes sur le marché intérieur.

Outre l'action entreprise à l'extérieur du pays, une action est également menée sur le marché intérieur pour augmenter la consommation. Des subsides pour la publicité en faveur des produits agricoles en général furent accordés.

3- Recherche agronomique.

Cette recherche est orientée avant tout vers l'amélioration systématique des moyens mis à la disposition des exploitants agricoles en vue de promouvoir la rentabilité de leurs exploitations.

4- Institut Economique Agricole.

Cet Institut étudie surtout l'orientation à imprimer aux spéculations végétales, animales et horticoles en vue d'augmenter la rentabilité du secteur agricole.

Les résultats de comptabilités agricoles et horticoles, provenant d'un réseau de comptabilités établi au sein de cet Institut, servent d'une part à l'orientation micro-économique de la production via les services de vulgarisation du département ; d'autre part, ils fournissent le matériel indispensable aux recherches entreprises en vue de l'orientation macro-économique de la production tant à l'échelon régional que national.

En plus, l'attention s'est dirigée vers l'étude du système de commercialisation des produits agricoles, cette connaissance étant la base pour l'établissement du programme de la promotion des ventes, des plans de rationalisation pour le ramassage, la transformation et le stockage de produits agricoles.

5- Mesures sur le plan de la coopération, du statut social des agriculteurs et de l'infrastructure.

Afin d'encourager les investissements dans le secteur agricole, le Gouvernement a créé en 1961, le Fonds d'Investissement Agricole.

L'aide de ce Fonds consiste en l'octroi de subventions en intérêts et de garantie complémentaire aux emprunts que les cultivateurs peuvent contracter auprès d'institutions de crédit agréées à cette fin, et ouvre à ceux-ci la possibilité de moderniser et d'équiper leur exploitation, de procéder à une reconversion vers des cultures plus rentables, de réaliser une reprise ou une première installation.

L'activité du Fonds d'Investissement Agricole permet également d'apporter une aide financière efficace aux programmes d'investissement important devant lesquels se trouvent les sociétés coopératives et lui donne également la possibilité d'inciter aux concentrations nécessaires.

L'Etat se préoccupe de l'amélioration du statut social des travailleurs indépendants, et notamment des agriculteurs. Il accorde également une indemnité aux jeunes indépendants et aidants du secteur agricole et non agricole qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle morale et sociale.

Au plan de l'amélioration de l'infrastructure, il y a lieu de citer le remembrement et l'hydraulique agricole.

On évalue à 820.000 ha la superficie des terres agricoles qui ont besoin d'être remembrées. Pour atteindre cet objectif, on tient à réaliser un minimum de 25.000 ha par an.

Environ 220.000 ha souffrent d'un excès d'eau, on veut arriver à l'assainissement d'un minimum de 20.000 ha par an.

6- Fonds d'assainissement pour l'agriculture.(I)

La loi du 8 avril 1965 créant un Fonds d'Assainissement pour l'agriculture prévoit que, sous certaines conditions, une indemnité de sortie soit accordée,

(I) voir annexe II.

(actuellement + 25.000 F par an) durant une période de cinq ans maximum, aux agriculteurs et horticulteurs qui abandonnent volontairement leur exploitation non viable ou marginale, à la condition que l'arrêt de leur entreprise entraîne une amélioration directe ou indirecte de la structure professionnelle de l'agriculture.

Cette loi a comme but d'accélérer le rythme d'assainissement de la structure des exploitations agricoles et horticoles.

La plupart de ces moyens tendent à augmenter la productivité de l'exploitation et de fournir à l'agriculteur les mêmes avantages sociaux que ceux des autres classes sociales. Le Fonds d'Assainissement complète ces moyens en rendant plus facile l'abandon des exploitations marginales.

Ce départ est facilité par la création de nouveaux emplois en dehors de l'agriculture dans le cadre de la politique d'expansion économique régionale.

V.- RESUME DE L'ANALYSE.

La diminution annuelle du nombre d'unités de travail atteint pour les années après 1950, 4,3 %, celle du nombre d'exploitations agricoles professionnelles 2,3 %.

Cette diminution varie d'après les régions agricoles et suivant la taille des exploitations. En général, ce sont surtout les petites exploitations qui disparaissent quoique dans certaines régions toutes les classes de superficie sont atteintes (régions marginales).

Dans les classes de superficie où l'augmentation du nombre d'exploitations est plus forte, on constate une augmentation plus forte de la valeur de remplacement du matériel par exploitation.

L'abandon des exploitations agricoles est due, en grande partie, à la cessation normale des activités, non reprises par manque d'un successeur. Cette diminution continuera probablement, puisqu'en 1959, 51 % des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans et 73 % plus de 40 ans.

Le Fonds d'Assainissement vise surtout à faciliter aux agriculteurs de plus de 40 ans qui exploitent une ferme marginale, l'abandon de celle-ci.

Si le faible revenu agricole, généralement lié à une faible dimension de l'exploitation est un des éléments déterminant l'abandon des exploitations, l'ouverture du monde rural et les possibilités d'emploi dans le secteur non-agricole sont également importants. Ce que l'agriculteur demande surtout au nouveau métier concerne moins la nature du travail que les circonstances qui doivent permettre de continuer à tenir en même temps une exploitation agricole (travail à proximité du domicile, travail à pause etc...). Ceci se reflète dans la corrélation positive entre le pourcentage de producteurs occasionnels et la régression du nombre d'exploitations.

Il existe une corrélation inverse entre la taille des exploitations d'une part, l'importance relative de l'activité occasionnelle et la régression du nombre d'exploitations d'autre part.

Pour la période 1963-1965 l'augmentation du revenu du travail par unité de travail résultant d'une augmentation d'un hectare de la superficie cultivée de l'exploitation agricole professionnelle s'élève en moyenne pour le Royaume à 1.926 FB et la superficie d'exploitation pour atteindre la parité à 20 ha. L'effet revenu du rapport terre-homme se situe à 5.121 FB et le rapport de parité terre-homme à 10,4 ha/UT.

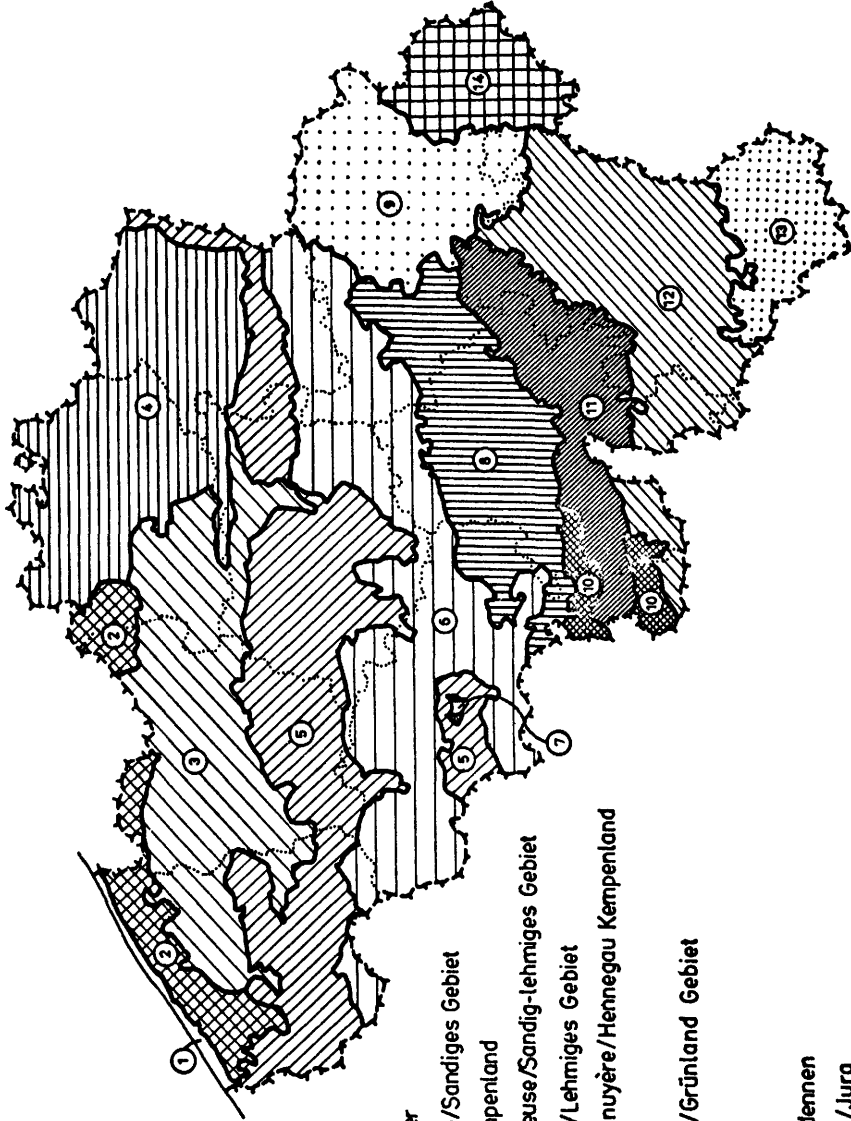
De ce qui précède, il découle qu'une dimension plus optimale de l'exploitation et une combinaison plus optimale des facteurs de production "terre et travail" revêtent une importance pour l'augmentation du revenu par tête et par conséquent pour le bien être de la population agricole.

Il y a cependant un grand problème, à savoir que, par suite du progrès technologique, le rapport terre-homme et la dimension qui devraient être atteint du point de vue économique dans les exploitation sont en croissance constante. Aussi rien ne nous permet de conclure que l'évolution constatée actuellement nous rapproche des situations optimales. Il faudrait pour cela que la croissance du rapport terre-homme et de la superficie de l'exploitation soit plus rapide que celle des optimales à réaliser dans nos exploitations en fonction du progrès technologique.

BELGIQUE / BELGIË

REGIONS AGRICOLES

LANDWIRTSCHAFTLICHE GEBIETE



- | | |
|---|---|
| ① | Dunes / Dünen |
| ② | Polders / Polder |
| ③ | R. sablonneuse / Sandiges Gebiet |
| ④ | Campine / Kempenland |
| ⑤ | R. sablo-limoneuse / Sandig-lehmiges Gebiet |
| ⑥ | R. limoneuse / Lehmiges Gebiet |
| ⑦ | Campine Hennuyère / Hennegau Kempenland |
| ⑧ | Condroz |
| ⑨ | R. herbagère / Grünland Gebiet |
| ⑩ | Fagnes |
| ⑪ | Famenna |
| ⑫ | Ardenne / Ardennen |
| ⑬ | R. jurassique / Jura |
| ⑭ | Haute-Ardenne / Hocharennen |

CEE-DG VI-6603.16

Annexe I

Annexe II.

Loi du 8 avril 1965 créant un Fonds d'assainissement pour l'agriculture

Article 1er. Il est institué auprès du Ministère de l'Agriculture un " Fonds d'assainissement pour l'agriculture " destiné à améliorer la structure des exploitations agricoles ou horticoles par l'octroi d'une indemnité de sortie aux agriculteurs et horticulteurs qui abandonnent volontairement leur exploitation.

Article 2. Le Fonds d'assainissement pour l'agriculture sera alimenté par une dotation annuelle inscrite au budget des dépenses ordinaires du Ministère de l'Agriculture.

Le solde du crédit non utilisé au 31 décembre de l'exercice en cours est transféré à l'Institut National de Crédit agricole pour servir aux mêmes fins.

Article 3. Le montant de l'indemnité de sortie est fixé par le Roi sur la proposition conjointe du Ministère de l'Agriculture et du Ministre des Finances. Il ne pourra être inférieur à 24.000 F par an.

Article 4. L'indemnité de sortie est accordée pendant une période de cinq ans au maximum et, au plus tôt, à l'âge de 40 ans. Elle n'est, en aucun cas, payée pendant plus de trois ans au bénéficiaire qui a atteint l'âge de la pension.

Elle ne peut être cumulée avec la pension de retraite ou de survie.

Article 5. L'octroi de l'indemnité de sortie est, en outre, subordonné aux conditions suivantes :

I°- pendant les cinq années civiles précédant la demande, le requérant doit avoir exploité à titre d'activité principale une entreprise agricole ou horticole dont le revenu professionnel net, soumis à la taxe professionnelle ou à l'impôt des personnes physiques, n'a pas dépassé en moyenne 25.000 F par an.

Si, au cours de cette période, l'exploitation a été partiellement expropriée ou acquise pour cause d'utilité publique, il n'est tenu compte que

du revenu professionnel net afférent aux années suivant celle de la dernière expropriation ou acquisition ; dans ce cas, il ne sera pas tenu compte de la condition d'âge prévue à l'article 4.

2°- pendant cette même période, le requérant ne peut avoir exercé aucune activité accessoire dont le revenu professionnel net, soumis à la taxe professionnelle ou à l'impôt des personnes physiques, ait, pour l'une des années envisagées, dépassé 10.000 F.

3°- le requérant doit avoir définitivement cessé toute activité agricole ou horticole et fournir la preuve que les terres à vocation agricole qu'il exploitait au cours des cinq années civiles précédant la demande en tant que propriétaire, ont été aliénées, à titre onéreux ou gratuit, ou données à bail. En ce qui concerne les terres qu'il exploitait au cours de la même période, en tant que locataire, il doit fournir la preuve que le bail ou les baux de ces terres ont pris fin ou qu'ils ont été cédés.

4°- les terres qu'il a données à bail ou dont il a cédé le bail doivent être reprises par un autre agriculteur ou horticulteur et la ou les entreprises bénéficiaires de cette reprise doivent jouir d'un revenu professionnel net soumis à la taxe professionnelle ou à l'impôt des personnes physiques de 35.000 F par an au moins ou jouir d'un tel revenu professionnel suite à la reprise totale ou partielle de l'exploitation abandonnée.

Article 6. Lorsque le revenu professionnel net dont il est question à l'article 5 ne peut être établi, le taux à prendre en considération est le dernier revenu connu afférent à l'exploitation abandonnée ou à l'exploitation bénéficiaire de la reprise, selon le cas, ce revenu étant augmenté ou réduit en fonction des modifications de superficie intervenues.

Article 7. Nonobstant les dispositions de l'article 5, 3° et 4°, le bénéficiaire de l'indemnité de sortie pourra continuer l'exercice d'une activité agricole ou horticole limitée, en exploitant, sans l'aide d'une tierce personne, soit une terre de culture ou une prairie à faucher ou à pâturer d'une superficie inférieure à un hectare, soit une terre affectée à l'une des cultures énumérées à l'article 5 de l'arrêté royal organique du 22 décembre 1938 prévu par la loi du 10 juin 1937 étendant les allocations familiales aux employeurs et aux non-salariés, et dont la superficie est inférieure à la moitié de celle fixée pour cette culture audit article 5.

Article 8. Pour le calcul de la carrière en vue des prestations à charge de l'Office national des Pensions pour travailleurs indépendants, la période précédant l'âge normal de la pension et durant laquelle est versée l'indemnité de sortie, est assimilée aux périodes d'activité professionnelle, si, pour ces années, l'intéressé n'a pas droit à une pension justifiée par une activité de travailleur indépendant ou par une occupation exercée habituellement et en ordre principal comme travailleur salarié.

La cotisation minimum prévue par la législation relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants est due pendant cette période.

Article 9. L'indemnité de sortie est acquise à partir du premier du mois qui suit la date à laquelle le demandeur remplit toutes les conditions prescrites.

Elle s'acquiert par douzièmes et est payable trimestriellement.

Si le bénéficiaire est un homme marié et qu'il décède, sa veuve touchera l'indemnité de sortie, réduite d'un tiers, jusqu'à l'expiration du délai fixé à l'article 4.

Article 10. L'exécution des dispositions de la présente loi et de celles prises en vue de son application pourra être confiée à l'Institut National de Crédit agricole, conformément à un règlement arrêté par le Roi sur la proposition conjointe du Ministre de l'Agriculture et du Ministre des Finances. Ce règlement pourra déroger aux dispositions relatives à la comptabilité de l'Etat et à celles du statut dudit institut. Il détermine, notamment, la manière dont l'inspecteur des finances exerce son contrôle auprès du Fonds.

Article 11. Le Ministre de l'Agriculture fait rapport aux Chambres législatives, avant le 31 mars de chaque année, sur les activités du Fonds durant l'exercice écoulé.

Article I2. Sans préjudice des dispositions pénales contenues dans l'arrêté royal du 3I mai 1933 au sujet des déclarations à faire en ce qui concerne les subventions, indemnités ou allocations de toute nature qui sont, en tout ou en partie, à charge de l'Etat, le Ministre de l'Agriculture peut refuser, à titre définitif ou temporaire, l'intervention du Fonds à ceux qui auraient fait de fausses déclarations pour l'obtenir.

Article I3. La présente loi cessera ses effets le 3I décembre de la cinquième année qui suit son entrée en vigueur.

Pour autant que, avant cette date, un requérant remplit les conditions prescrites pour avoir droit à l'indemnité de sortie, la liquidation de celle-ci est poursuivie jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'article 4.

L'avoir du Fonds est, après apurement de toutes les dettes, remboursé au Trésor.

Monographie par pays

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

rédigé par le

Prof. Dr. Herbert KÖTTER

Director des Instituts für Agrarsoziologie
der Justus-Liebig-Universität Giessen

S O M M A I R E

I. Exposé général du problème et ordre de grandeur	87
II. Influence de l'évolution générale de la société	100
III. Existence actuelle et perspectives d'existence. Appréciation de la situation par les agriculteurs eux-mêmes	107
IV. Influence de la politique agricole économique et sociale	124
V. Résumé de l'analyse et perspective	130

I. Exposé général du problème et ordres de grandeur

En république fédérale d'Allemagne se déroule actuellement, comme dans d'autres pays industriels dont l'économie est caractérisée par une expansion continue, un processus de modification de la structure intéressant non seulement les relations inter-sectorielles entre l'agriculture et les autres secteurs économiques, mais également des modifications inter-sectorielles dans l'agriculture même. La question essentielle de savoir quel rôle joue l'agriculture dans le processus de développement économique et social a donné naissance à une littérature si abondante que les présentes considérations peuvent se limiter à l'exposé de quelques phénomènes particulièrement importants. L'objet proprement dit de l'étude est plutôt d'établir comment ce processus de restructuration s'accomplit dans les différents secteurs de l'agriculture et quels sont les facteurs qui doivent être considérés comme particulièrement importants.

Le développement économique dans l'agriculture est caractérisé par les phénomènes suivants:

1. Lorsque la production agricole croît, le nombre des personnes employées dans l'agriculture décroît.
2. L'inélasticité relative de la demande de denrées alimentaires et les exigences croissantes des agriculteurs en matière de revenus aboutissent à un exode rural et à des concentrations dans l'agriculture, qui se traduisent quantitativement par un élargissement constant du rapport travail-capital-sol.
3. Le développement technologique et le développement des structures agricoles divergent.

Les exposés ci-après donnent une idée de l'importance de ces modifications dans la république fédérale d'Allemagne.

Entre 1949 et 1964, le nombre des exploitations agricoles de plus de 0,5 ha/SAU dans la république fédérale d'Allemagne est tombé de 1,95 million à 1,5 million, soit une diminution égale à 450.000. Au cours de la même période, le total de leur superficie agricole utilisée a diminué de 13,54 millions à 13,03 millions, soit 500.000 ha environ.

Le nombre des personnes employées dans l'agriculture et la sylviculture est tombé en même temps de 5 millions à 3,2 millions environ, soit une diminution de près de 40 %. Ainsi, leur pourcentage par rapport à l'effectif total de la population active en république fédérale d'Allemagne, qui est passé de 22 millions à 27 millions, entre 1949 et 1963 est encore de 12 % environ.

Bien qu'entre 1950 et 1962, la valeur ajoutée de l'agriculture allemande ait progressé de 8,1 milliards à 15 milliards, son pourcentage par rapport à l'ensemble de la valeur ajoutée de l'économie allemande est tombé de 10,9 % à 5,8 % au cours de la même période. Pendant la campagne 1950/51, environ 3,9 millions de travailleurs (exploitants, membres de la famille et travailleurs salariés) étaient employés à plein temps dans l'agriculture allemande (1). Les denrées alimentaires résultant de leur travail (si l'on excepte la production à partir des aliments du bétail importés) couvraient quelque 72 % du total des besoins alimentaires de la population de la république fédérale, qui comptait alors 49 millions d'habitants. Sur ces 49 millions d'Allemands, les produits du sol national en nourrissaient donc 35,3 millions environ, un travailleur agricole employé à plein temps produisait la nourriture de neuf habitants de la République fédérale. De 1950/51 à 1963/64, au fur et à mesure que le bien-être a augmenté, la consommation alimentaire de la population de la république fédérale d'Allemagne, par personne, s'est - comme nous le savons tous - accrue considérablement. A elle seule, la consommation de viande est passée de 39 kg par personne et par an à 64 kg, la consommation d'oeufs de poule s'est accrue pour passer de 7,5 kg à 13,4 kg. En dépit de ces accroissements, la consommation alimentaire totale de la population de la république fédérale d'Allemagne, qui, par suite de sa croissance, atteignait désormais 58,3 millions de personnes, a encore pu être couverte à raison de 68 % - soit 39,6 millions environ de consommateurs - par les productions du sol national au cours de la campagne 1963/64. Comme le nombre des travailleurs employés dans l'agri-

(1) Ces données chiffrées et les suivantes ont été tirées (en partie au moyen de calculs) du "Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten 1964" Hambourg et Berlin 1965.

culture est tombé-entre temps à 2,2 millions, 18 habitants de la république fédérale - soit deux fois plus qu'en 1950/51 - ont donc été nourris par un travailleur agricole.

De 1950/51 à 1963/64, l'augmentation de la productivité fonctionnelle du travail de l'agriculture allemande - c'est-à-dire sa capacité de satisfaire aux besoins alimentaires des consommateurs en fonction de leurs demandes - a donc été de 100 % environ. Si l'on exclut de cette considération l'élévation du niveau de consommation et que l'on prenne pour échelle le rendement agricole exprimé en équivalent céréales ou en calories, on aboutit pour la même période à une augmentation de la productivité égale à 150 %.

Le tableau devient encore plus impressionnant si l'on fait entrer dans le calcul les denrées alimentaires produites en République fédérale à partir des aliments du bétail importés, c'est-à-dire si on lui donne pour base la production alimentaire brute. Cette considération semble elle aussi entièrement justifiée, étant donné que les aliments importés pour animaux ne sont transformés en denrées alimentaires que par l'activité de transformation de l'agriculture allemande. Avec ce mode de calcul, la productivité fonctionnelle du travail de notre agriculture entre 1950/51 et 1963/64 a enregistré une augmentation de 123 % (au cours de la campagne 1950/51, un travailleur agricole employé à plein temps a assuré la nourriture de 9,3 consommateurs; au cours de la campagne 1963/64 de près 21 consommateurs); mesurée en valeurs céréalières, la productivité du travail a progressé de 170 % pendant la même période.

A titre de comparaison, il suffit d'ajouter qu'entre 1950 et 1962 l'augmentation de la productivité du travail dans le secteur industriel n'a été que de 88 % (1).

Il est évident que des modifications dans la structure de la taille des exploitations devaient s'ensuivre. Le tableau 1 montre que la diminution a eu lieu essentiellement dans les classes de grandeur inférieures à 10 ha.

(1) E. Werlé, "Die Stellung der Landwirtschaft in der hochindustrialisierten Wirtschaft" (La place de l'agriculture dans l'économie hautement industrialisée), dans: "Bayerisches Landwirtschaftliches Jahrbuch", numéro spécial 2/1965, p. 22, Munich 1964.

Sur 450.000 exploitations abandonnées, 200.000 seulement appartenait à la classe de 2 à 5 ha. La diminution du nombre des exploitations d'une superficie comprise entre 10 et 20 ha, est en outre remarquable, à partir de 1963, ainsi que celle du nombre des exploitations d'une S.A.U. dépassant 100 ha, qui est resté cependant stationnaire depuis 1962. Ces quelques chiffres semblent prouver à suffisance que le développement de la taille de l'exploitation dans l'agriculture s'opère suivant un accroissement général d'échelle.

Cependant la tendance effective reste en retard sur la nécessité d'élargir fortement le rapport travail - sol. Bien que 450.000 exploitations environ aient été abandonnées, la taille moyenne de l'exploitation dans la République fédérale n'a augmenté que de 6,9 à 8,5 ha. Dans les exploitations dépassant 10 ha, la taille moyenne a même diminué quelque peu. La superficie moyenne des exploitations comprises entre 10 et 20 ha est restée inchangée avec 14 ha environ. Il en va de même pour les exploitations entre 2 et 10 ha, alors que la superficie des exploitations comprises entre 0,5 et 2 ha de S.A.U. a régressé. C'est dire que la surface moyenne dans les classes de grandeur intéressantes pour l'agriculture n'a pas subi de modification substantielle alors qu'elles ont connu une forte progression numérique.

Que qu'il en soit, on peut constater que le nombre des exploitations entre 5 et 10 ha est en régression depuis 1939. La taille d'exploitation considérée comme viable se déplace constamment vers le haut. Ce phénomène est mis particulièrement en évidence par le fait que le nombre des exploitations entre 10 et 20 ha est également en recul depuis 1963. Le nombre et la superficie moyenne des exploitations très petites est en diminution constantes, ce qui permet de conclure très prudemment à leur abandon progressif pour la constitution d'habitations familiales. La diminution du nombre des exploitations d'une S.A.U. dépassant 100 ha est essentiellement une conséquence de la réforme foncière.

La cession des superficies libérées par liquidation ou réduction des exploitations, afin qu'elles continuent d'être utilisées à des fins agricoles, a lieu principalement par la voie de cession à bail, moins souvent par changement de propriétaire. Le nombre des exploitations dont le terrain est cédé à bail a donc augmenté particulièrement dans la classe de grandeur moyenne.

Comme le revenu des plus petites exploitations est considéré comme insuffisant, il s'ensuit que le pourcentage des exploitations gérées à titre d'activité professionnelle secondaire croît dans les classes inférieures de grandeur. En outre, une étude a permis d'établir que les revenus non agricoles des ménages ruraux pour les exploitations de 5 à 7,5 ha représentaient 40 % environ des revenus. Dans la classe comprise entre 7,5 et 10 ha, près d'un tiers des revenus du ménage ne provient pas de l'agriculture. Une estimation prudente donne pour résultat que plus de 3 milliards de revenus non-agricoles rentrent dans les ménages ruraux allemands pour les exploitations de plus de 5 ha dans lesquelles l'agriculture sert de source principale de revenus (1). Il s'ensuit que la redistribution entre le secteur agricole et le secteur industriel s'effectue assez fréquemment de façon progressive. Une source supplémentaire de revenus est d'abord recherchée. Dans une phase ultérieure, l'exploitation agricole est convertie en une exploitation servant de source accessoire de revenus. Finalement, l'agriculture est totalement abandonnée, sans aliéner, dans beaucoup de cas, la propriété foncière. L'ampleur et la rapidité de ce phénomène dépendent dans une large mesure de la possibilité de trouver des emplois en dehors de l'agriculture. Ce fait est confirmé par la carte 1 insérée dans le texte. Les zones des plus fortes réductions coïncident largement avec les régions les plus industrialisées (cf. également tableau 2 et tableau 3).

La restructuration est particulièrement nette, lorsque l'on considère les modifications intervenues dans la population agricole (2). Si le pourcentage de la population agricole par rapport à la population totale était encore égal à 15 % environ en 1950, il est tombé à moins de 10 % en 1955. La population agricole active a régressé de 5,02 millions en 1950 à 3,4 millions en 1962 et elle représente aujourd'hui encore un huitième environ de la population active totale. Le tableau 5 met en évidence l'hétérogénéité du groupe de population formé par

(1) E. Harsche, "Nichtlandwirtschaftliche Einkünfte in landwirtschaftlichen Betrieben" (Revenus non-agricoles dans les exploitations agricoles), document non publié de l'Institut de sociologie agricole, Giessen, 1965.

(2) A ce sujet, cf. tableau 4.

les exploitants d'exploitations agricoles de 0,5 ha et plus et par les membres de leur famille. Les chiffres remontent à un recensement effectué en 1960. Entre-temps, la situation a encore dû changer fondamentalement, de sorte que le nombre de personnes tirant leur revenu principal d'une source autre que l'agriculture a encore augmenté.

Les chiffres et les tableaux suivants, empruntés au Rapport Vert, montrent cette évolution dans ces différents aspects.

En ce qui concerne l'exercice 1964/65, les premiers résultats d'une nouvelle enquête par sondage sur la main d'oeuvre agricole sont disponibles. L'enquête porte sur toutes les exploitations de 2 ha de SAU et plus, et dans la classe 0,5 à moins de 2 ha SAU, uniquement sur les exploitations produisant en vue de la commercialisation, dont les recettes atteignent et dépassent 1.000 DM par an. Cette méthode limite certes les possibilités de comparaison avec les enquêtes précédentes, elle permet cependant d'établir un rapport plus étroit entre la structure de la main-d'oeuvre et le domaine de l'agriculture de rapport proprement dite.

Le graphique 2 ci-après illustre l'évolution des effectifs de la main-d'oeuvre agricole. En particulier, les tendances suivantes peuvent être constatées. La diminution la plus forte s'observe la main-d'oeuvre salariée. Le temps des ouvriers non qualifiés dans l'agriculture est révolu. Les exploitations plus grandes qui utilisent encore une main-d'oeuvre étrangère, ont simultanément rationalisé au maximum leur économie du travail et procédé à un large remplacement du travail par le capital. En outre, un phénomène sociologique extrêmement intéressant se cache derrière ces chiffres. Les effectifs de la main-d'oeuvre en 1950 comportent un très grand pourcentage de célibataires. Beaucoup d'exploitations, notamment les grandes exploitations, dites à personnel domestique, étaient organisées sur le principe du célibat de la main-d'oeuvre. Il s'agit là d'un vestige d'une forme de la société rurale. Il était impossible à beaucoup d'ouvriers agricoles de fonder une famille dans la profession. Lorsqu'ils voulaient se marier, ils devaient changer de profession. Le principe du célibat de la main-d'oeuvre est en contradiction avec le style économique et social de la société industrielle. La diminution des effectifs de la main-d'oeuvre salariée s'explique donc par des raisons tant économiques que sociologiques.

La régression de la main-d'oeuvre familiale a porté jusqu'ici essentiellement sur les aides familiaux. Il s'agit donc là d'un excédent de main-d'oeuvre qu'il fallait résorber sans tailler à vif dans la substance des exploitations. Mais il est pratiquement hors de doute que les petites exploitations notamment ont encore un excédent considérable de main-d'oeuvre. Si l'on convertit la main-d'oeuvre physique en U.T.H., on obtient un effectif total de 1,92 million environ d'U.T.H. dans toutes les exploitations de 0,5 ha SAU et plus qui ont été retenues par la statistique de la main-d'oeuvre. Ceci représente 15 U.T.H./100 ha. Mais ces chiffres cachent de grandes différences entre les taux de la main-d'oeuvre employée pour les différentes tailles d'exploitation. Le taux de la main-d'oeuvre employée à temps plein dans les 95.000 exploitations produisant en vue de la commercialisation dans les classes de grandeur comprises entre 0,5 et 2 ha, atteint encore 87 U.T.H./100 ha. Dans la classe de 2 à 5 ha, ce nombre est de 35 U.T.H./100 ha. Les exploitations de plus de 50 ha emploient en moyenne 7 U.T.H./100 ha seulement. Une comparaison avec les chiffres non corrigés de l'année précédente montre que la diminution des effectifs de la main-d'oeuvre familiale employée à temps plein en 1964/65 s'est étendue à toutes les classes inférieures ou égales à 20 ha SAU. Le plus fort recul a été enregistré dans la classe de 2 à moins de 5 ha SAU, avec 11,5 %. Les effectifs de la main-d'oeuvre employée à temps plein ont diminué de 9,6 % dans les exploitations de 5 à moins de 10 ha SAU, de 3,6 % dans la classe inférieure à 20 ha. Dans les exploitations de 20 ha et plus, les effectifs de la main-d'oeuvre familiale employée à temps plein ont légèrement diminué. La diminution des effectifs de la main-d'oeuvre familiale, limités jusqu'ici aux exploitations d'une SAU inférieure à 10 ha, gagne donc également les exploitations de 10 à 20 ha.

Le changement de méthode dans la statistique de la main-d'oeuvre agricole dans la classe de grandeur 0,5 à moins de 2 ha SAU a pour conséquence qu'approximativement 240.000 aides familiaux employés à temps plein et près de 300.000 aides familiaux employés à temps partiel n'ont pas été considérés dans la statistique (c'est-à-dire, après conversion, environ 140.000 U.T.H. employées dans les exploitations). Sur le nombre

total, la diminution la plus forte a été de ce fait celle de l'effectif de la main-d'oeuvre familiale féminine employée à temps plein; dans ce cas, il s'agit presque exclusivement des femmes d'agriculteurs exerçant leur activité à titre accessoire et dont les exploitations servent principalement à l'auto-consommation. En revanche, l'effectif total de la main-d'oeuvre salariée n'a pas été affecté par le changement de méthode de relevé. Les exploitations de la classe 0,5 à 2 ha SAU, qui emploient une main-d'oeuvre salariée, ont donc été soumises complètement à l'enquête.

Le dépouillement de l'enquête de 1964/65 sur la main-d'oeuvre n'est pas encore terminé. En ce qui concerne le programme d'exploitation des résultats, on ne dispose donc actuellement, en dehors des chiffres généraux de personnes employées, que de la ventilation de l'effectif de la main-d'oeuvre pour les exploitations gérées à titre d'activité principale et à titre d'activité secondaire. Cette délimitation entre ces deux groupes d'exploitants a été obtenue à partir des données fournies par les personnes interrogées en ce qui concerne l'activité professionnelle alors exercée, ainsi que les autres sources de revenus. Sur 1.150.000 exploitations agricoles soumises à l'enquête en 1964/65 (hormis les exploitations de la classe 0,5 à moins de 2 ha SAU ne produisant pas pour la commercialisation), 319.700 soit 28 %, étaient gérées à titre d'activité professionnelle secondaire par l'exploitant et 829.700, soit 72 %, à titre d'activité professionnelle principale. Le pourcentage des exploitations dirigées à titre d'activité professionnelle secondaire est naturellement notablement plus élevé dans les classes inférieures (jusqu'à 5 ha de SAU: 61 %) et décroît très vite lorsque la grandeur augmente. L'effectif de la main-d'oeuvre familiale qui était employée à temps plein dans ces exploitations servant de source accessoire de revenus est, avec 369.000 personnes, soit 15,6 % de l'effectif total, relativement important; cet effectif comptait d'ailleurs 328.000 femmes (89 %), principalement les femmes des agriculteurs exerçant leur activité à titre accessoire. La main-d'oeuvre familiale employée à temps partiel travaillait à raison de 51 % dans des exploitations servant de source accessoire de revenus et à raison de 49 % dans des exploitations servant de source principale de revenus. L'effectif de la main-d'oeuvre salariée permanente employée dans les "exploitations accessoires" était de 26.000, soit 11 % de l'effectif total.

Les exploitations gérées à titre d'activité professionnelle secondaire couvraient un total de 1,293 million d'ha SAU en 1964/65, soit 10 % environ de la superficie agricole utile de toutes les exploitations soumises à l'enquête. En revanche, 16 % de l'effectif total de la main-d'oeuvre employé à temps plein dans l'exploitation, dont plus de la moitié de femmes, faisaient partie de ces exploitations. Il s'ensuit que l'effectif employé par 100 ha de SAU dans les exploitations gérées à titre d'activité professionnelle secondaire, soit 23,6 UTH, est notablement plus élevé que dans les exploitations dirigées à titre d'activité professionnelle principale dont l'effectif moyen atteignait 14,2 UTH/100 ha de SAU. Les "exploitations accessoires" disposent donc d'une main-d'oeuvre notablement plus nombreuse comprenant un pourcentage de femmes beaucoup plus élevé que dans les "exploitations servant de source principale de revenus".

Le tableau 6 donne le détail de ces rapports. Les tableaux 7 et 8 indiquent une fois encore l'effectif actuel de la main-d'oeuvre et le travail fourni dans l'exploitation. Ces tableaux mettent en évidence que:

La résorption de l'excédent de la main-d'oeuvre encore existant dépend dans une large mesure d'un regroupement simultané d'exploitations, le cas échéant également de l'établissement de nouvelles formes de coopération. Cet excédent reste constant pour l'instant, étant donné que les exploitations sont trop petites pour le potentiel normal de travail d'une famille de 1,5 UTH environ. Ce potentiel de travail d'une famille ne peut être réduit davantage, car il correspond, avec certaines fluctuations au cours de générations, à la composition naturelle de la famille paysanne c. à. d. le couple exploitant, les enfants et les stands-parents. Lorsque l'excédent mobile a été largement résorbé, se pose alors de façon impérieuse le problème de l'élargissement du rapport travail - sol par la création d'unités techniques plus grandes. Cet élargissement ne pourra être obtenu que par le regroupement, mais aussi par la création de nouvelles formes de coopération. Mais il restera toujours la question des emplois non agricoles pour les personnes quittant l'agriculture au fur et à mesure de l'accomplissement de ce processus.

Enfin, les tableaux concernant la ventilation par âge de la main-d'oeuvre agricole sont intéressants à cet égard. Alors que la pyramide des âges des chefs d'exploitation s'est un peu rajeunie, les tableaux montrent de façon très évidente les transformations intervenues chez les aides familiaux. Le recul enregistré dans le groupe d'âge de 14 ans est sans doute dû surtout au fait que l'habitude se perd de plus en plus d'employer pendant 3 - 4 ans dans l'exploitation paternelle les jeunes gens de famille paysanne qui viennent de terminer leur scolarité, ce qui constituait une sorte de "stade intermédiaire dans l'agriculture" avant l'accès à une profession non agricole. Mais manifestement, le changement de profession s'est opéré également dans les groupes d'âge au-dessus de 25 ans. Entre-temps, des modifications encore plus marquées ont dû se produire, mais on ne dispose pas encore de données à ce sujet.

L'abandon de l'agriculture par la main-d'oeuvre est dû - c'est ainsi qu'on peut le résumer - à des facteurs de pression et d'attraction. Des revenus insuffisants, l'obligation de rationaliser ont forcé la main-d'oeuvre à quitter le travail agricole. L'ampleur et le rythme de l'émigration sont conditionnées d'autre part par la possibilité de trouver des emplois en dehors de l'agriculture (opportunity structure).

Des difficultés naissent surtout du fait que la structure agricole ne peut suivre que lentement ces modifications dynamiques. Il ne faut pas oublier non plus que la substitution du capital au travail pose des exigences énormes à la capacité d'investissement des exploitations restantes. C'est sans doute ce qui explique le paradoxe de la situation des plus grandes exploitations qui doivent lutter contre le phénomène de la pénurie de main-d'oeuvre, malgré l'excédent considérable de celle-ci. L'excédent comme la pénurie remontent en définitive à une inadaptation de la structure agricole.

Les cartes ci-jointes "Les communes de la république fédérale d'Allemagne d'après la structure et la fonction socio-économiques", de la Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie à Bonn, donnent un aperçu de la différenciation par région de l'activité professionnelle agricole et extraagricole de la population et de la structure agricole sur le territoire fédéral. Une classification des communes par type d'après des caractéristiques statistiques a été représentée dans deux cartes, sur la base des résultats du recensement agricole de 1960 et du recensement démographique et professionnel de 1961:

Carte A: I. Les communes d'après la structure du revenu de la population.

II. Les communes d'après la fonction locale

Carte B: I. Les communes d'après la structure de grandeur des exploitations agricoles

II. Les communes d'après la fonction socio-économique de la superficie agricole utile.

Le groupement des deux caractéristiques dans la carte A a abouti à la formation de 15 types de structure et de fonction. Le pourcentage des communes rurales (15,3 %) et des communes rurales et industrielles (27,4 %), soit un total de 42,7 % de toutes les communes du territoire fédérale est relativement élevé. Cependant ces communes, qui représentent 40 % et plus de la population agricole et sylvicole n'abritent respectivement que 2 et 6,3 % de la population totale. En revanche, les communes industrielles, dont le pourcentage est de 38,4 % et les communes de prestations de services, dont le pourcentage est 2,8 % a , abritent respectivement 62 % et 20,6 % de la population résidenté.

En ce qui concerne la structure de grandeur des exploitations et la fonction socio-économique de la superficie agricole utile dans les communes, les caractéristiques sélectionnées ont été le pourcentage relatif du nombre des exploitations dans les différentes classes de grandeur statistiques et le pourcentage relatif de la superficie agricole utilisée dans les exploitations pouvant fournir un revenu de 15.000 DM pour 2 UTH. La détermination de la taille d'exploitation

dont peut être tiré ce revenu a eu lieu de façon très schématique et seulement pour un moment donné, en tenant compte de l'indice pédoclimatique de chaque commune; elle ne peut donc servir que de valeur de référence.

La combinaison des caractéristiques représentées dans la carte B donne le tableau ci-après pour les communes du territoire fédéral. En ce qui concerne la taille des exploitations, 66,2 % de toutes les communes présentent une structure de très petite exploitation et 14,5 % une structure de petite exploitation; 16,4 % des communes sont caractérisées par une structure d'exploitation d'importance moyenne et 2,7 % seulement des communes ont une structure de grande exploitation. Cependant, l'importance de la fonction de revenu complet remplie par la superficie agricole utile est essentielle dans 38,8 % des communes et moyenne dans 37,2 %. Dans le cas d'une structure d'exploitations moyennes ou grandes, on peut largement admettre une répartition convenable de la taille des exploitations. Cette situation relativement bonne s'applique à 19 % environ des communes du territoire fédéral. Pour les communes dont la structure est caractérisée par les exploitations très petites et par des exploitations petites (80 %), les résultats de l'enquête d'après la caractéristique "fonction socio-économique de la superficie agricole utile" sont les suivants. Dans à peu près un quart des communes du territoire fédéral, la plus grande partie de la superficie agricole utile, malgré une structure caractérisée par la prédominance d'exploitations de très petite taille et de petite taille, est mise en valeur par des exploitations fournissant un revenu complet. Les communes dont les structures sont caractérisées par de très petites et de petites exploitations et où la fonction de revenu complet a une importance moyenne faible, présentent une structure agricole particulièrement défavorable. Le pourcentage de ces communes est le plus élevé, avec 56,6 % de toutes les communes. Une amélioration de la structure agricole dans ces communes avec les seuls instruments de politique agricole semble donc particulièrement problématique, lorsque ces conditions de structure se présentent dans des régions orientées vers l'agriculture où les offres d'emploi en dehors de ce secteur sont insuffisants. C'est le cas pour 20 % des communes du territoire fédéral.

Résumé

Comme dans tous les pays industriels, la structure agricole de la République fédérale est en profonde évolution. Cependant, la restructuration en unités économiques et techniques plus grandes s'effectue plus lentement qu'elle ne le devrait en fait dans l'intérêt d'une adaptation fonctionnelle de l'agriculture. Le recul du nombre des exploitations ne gagne que lentement les classes de grandeur au-dessus de 10 ha.

L'émigration la plus forte de la main-d'oeuvre agricole se constate dans la main-d'oeuvre salariée. Il est évident qu'une rationalisation est ici en cours sous forme d'élargissement notable du rapport travail - sol. L'émigration s'est étendue principalement à la main-d'oeuvre célibataire. La pyramide des âges s'est déplacée en faveur de la catégorie d'âge supérieure.

L'émigration de la main-d'oeuvre familiale s'est étendue de préférence à l'excédent mobile des aides familiaux. Les pourcentages d'émigration sont particulièrement élevés chez les jeunes aides familiaux masculins.

La représentation cartographique de la structure économique et agricole des communes de la République fédérale montre que le processus d'évolution de la structure en est encore à ses débuts. L'ampleur et la rapidité des modifications auxquelles il faut s'attendre dépendent de facteurs d'attractions et de pression, c'est-à-dire de la situation favorable ou défavorable de la structure agricole et de l'"opportunity structure" extra-agricole, et pour une part non négligeable également de l'évolution générale de la société.

II. Influence de l'évolution générale de la société

Si nous essayons, sans méconnaître tous les défauts inhérents à une telle simplification, de ramener à une formule les forces motrices de l'évolution moderne, nous pouvons dire que les processus de l'industrialisation et de l'urbanisation ont une importance qu'il ne faut absolument pas sous-estimer. Par industrialisation, il faut entendre production rationnelle en série, par urbanisation un certain maintien des valeurs. Au commencement, il y avait la société statique, basée sur une division du travail peu différenciée, dépendant presque exclusivement de la nature et pour laquelle l'indigence constamment menaçante et l'inégalité sociale étaient deux éléments fixes de la vision du monde et de la compréhension de soi. L'évolution tend nettement vers une société industrielle dynamique, basée sur une division du travail hautement différenciée qui atteint grâce à un degré élevé de maîtrise sur la nature une productivité telle que ce n'est pas la pénurie, mais l'abondance qui semble constituer un problème. Cette société renferme même un élément démocratique indéniable de la technologie, car le système industriel appelle nécessairement la consommation de masse comme pendant de sa productivité en croissance constante. Il ne faut pas oublier que dans cette société - et dans cette société seulement - des valeurs ont pu se créer que, en simplifiant peut-être, on peut ramener aux exigences fondamentales de liberté dans la démocratie, d'égalité et de sécurité sociales.

La pression sur l'agriculture s'exerce de deux côtés, d'une part par la limitation du marché et d'autre part par les exigences croissantes des agriculteurs. Au fur et à mesure que la société évolue, la part des revenus dépensée pour la nourriture s'accroît en valeur mais diminue en valeur relative. La demande de denrées alimentaires sur le marché devient donc de moins en moins élastique. Dans un rapport établie à la demande de la Commission de la CEE et présenté en 1962, des experts ont essayé d'établir une estimation prévisionnelle de l'évolution de la demande de denrées alimentaires en République fédérale jusqu'en 1975 (1).

(1) Effets sur les revenus dans la république fédérale d'Allemagne, d'une baisse des prix agricoles, dans le cadre de la politique agricole commune de la CEE, expertise commune établie par des membres du Conseil consultatif du ministère fédéral de l'agriculture et par des conseillers scientifiques de la Commission de la CEE. Etudes, série agriculture, cahier 11, Bruxelles 1962.

Ils sont partie de l'hypothèse que le taux d'accroissement réel du produit national brut par habitant (c'est-à-dire à peu près le revenu moyen des consommateurs) sera de 4,2 % au maximum par an jusqu'en 1965, ensuite de 3,6 % par an, et que la population de la République fédérale passera à 62,5 millions d'habitants d'ici 1975. Si ces hypothèses se réalisent à peu de chose près et que les tendances actuelles à la modification des habitudes des consommateurs persistent, il faut s'attendre à ce que la consommation totale de denrées alimentaires en 1975 dépasse de 40 % environ la consommation de l'année 1958/59. Les taux de croissance seraient particulièrement élevés pour la viande de volaille (280 %), la viande de boeuf et de veau (78 %) et les oeufs (66 %) (1). En revanche, toujours d'après cette estimation, la consommation de farine de seigle diminuerait de 31 %, celle de pommes de terre de 23 % et celle de farine de froment de 9 %.

Or si l'on admet que la productivité du travail dans l'agriculture entre 1958/59 et 1975 n'augmentera que de moitié par rapport aux années 1950/51 à 1963/64, l'accroissement de la production dépasserait déjà nettement, à travail égal, l'accroissement de la consommation. Si l'on tient compte en outre du fait que les producteurs étrangers (notamment des pays de la CEE) vont faire des efforts soutenus pour avoir leur part de cet accroissement de la consommation, il serait pratiquement impossible, en cas d'utilisation totale des possibilités de rationalisation en principe existantes, d'éviter des difficultés d'écoulement se répercutant sur les prix.

D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, la population agricole réclame de nos jours, à juste titre, la parité de revenu. Le revenu de référence prévue par la loi relative à l'agriculture s'inspire des salaires industriels. Tous les problèmes posés par la comparaison des revenus ne peuvent être traités ici. Un fait certain, c'est que par là, la dynamique du système industriel influera directement et plus fortement que jusqu'à présent sur une restructuration de l'agriculture. Un

(1) R. Plate, E. Woermann, D. Grupe, "Landwirtschaft im Strukturwandel der Volkswirtschaft", (L'agriculture dans le cadre des changements structurels de l'économie nationale), "Agrarwirtschaft", no. spécial 14, Hanovre 1962.

accroissement permanent de la productivité grâce à la division du travail, à une meilleure dotation en capital productif et à la rationalisation caractérise le système industriel. Le progrès technique et la rationalisation entraînent un accroissement constant du produit national, tout en englobant aussi des processus permanents de redistribution des emplois. Les industries anciennes et complètement rationalisées cèdent de la main-d'oeuvre en proportion directe de l'accroissement de la productivité et de la saturation de la demande. En principe, cette main-d'oeuvre devrait être employée dans de nouvelles professions pour lesquelles la demande s'accroît ou apparaît pour la première fois. De telles redistributions ne s'accomplissent pas toujours sans heurts. Lorsque la disproportion entre la main-d'oeuvre existante et sa dotation en capital productif n'est pas supprimée, se manifeste le phénomène des existences marginales. Par existence marginale, il faut entendre ici les existences qui ne peuvent se constituer qu'un revenu inférieur au revenu normal des autres membres de la société, parce que les possibilités d'améliorer la productivité de leur travail font défaut. Si l'on ne veut pas que la parité demandée passe par des subventions durables, il faut compter avec une réadaptation permanente des facteurs de production travail, sol et capital. Le revenu de référence à la propriété de s'accroître cumulativement de 3 à 5 % chaque année. L'accroissement nominal et réel du revenu de larges couches de travailleurs est dans la nature même du système industriel. Le désir de jouir d'un revenu égal au revenu dans l'industrie est un motif absolument essentiel d'émigration chez les agriculteurs. Toutefois, ce n'est pas seulement le revenu, mais aussi la réalisation du désir de mener une existence moderne, incluant tout un catalogue d'exigences fondamentales de caractère social et économique, qui sont considérés comme un minimum social presque normal.

Libre épanouissement de la personnalité
Sécurité de l'emploi
Travail plus facile
Accroissement assuré de la part dans le revenu national
et la richesse nationale à mesure que la productivité de
l'économie s'accroît.
Conditions de logement satisfaisantes
Sécurité sociale
Libre choix de la profession.

A ces exigences individuelles fondamentales s'ajoutent des revendications croissantes touchant aux besoins collectifs, par exemple:

- Possibilités de formation
- Droit aux prestations d'assistance et de services
- Conditions de transport
- Participation aux équipements culturels
- Protection de la santé
- Répartition équitable des charges (1).

Ces exigences sont interdépendantes pour la plupart. Entre autres, la sécurité de l'emploi et la formation ne peuvent être assurées que si les conditions de transport le sont. Une infrastructure satisfaisante suppose une capacité économique correspondante. Dans nombre de régions rurales, ces exigences ne peuvent être satisfaites actuellement. Une pauvreté au moins relative, qui se perpétue elle-même, règne donc dans une société qui se trouve sur la voie de l'abondance. Adapter le milieu rural et l'agriculture à la société moderne revient donc à réaliser dans les campagnes des modes de production industriels et un mode de vie urbain. Même si dans les grandes villes nous sommes aujourd'hui encore loin d'une "réalité sociale bien ordonnée", les enquêtes sociologiques ne permettent guère de douter qu'un urbanisme dynamique lié à une rationalité et une mobilité élevées ne soit, conjointement avec un élargissement constant des cercles de relations et une intensification des communications humaines, la forme de vie de l'avenir. La tendance à "la démocratisation fondamentale" selon Karl Mannheim, qui est inhérente à la société industrielle, le principe d'égalité et la communication croissante devraient aboutir à la longue à la disparition des différences entre la ville et la campagne. Un certain nombre de conceptions relatives à un niveau de vie approprié, qui n'ont pu être développées que dans une société industrielle urbanisée, ont été énumérées dans le catalogue précité. Aujourd'hui ces conceptions se manifestent également comme exigences dans le secteur rural de notre société, et elles se heurtent à des réalités matérielles, à des structures sociales et à des comportements sociaux qui entravent la réalisation effective d'un mode de vie urbain. C'est ce qui pousse à la redistribution des professions.

(1) cf. N. J. Lennort: "Entwicklungsplanung in Stadtregionen" (Planification du développement dans les régions urbaines), Cologne 1961.

Aujourd'hui, il faut tenir pour certain que l'augmentation tout à fait extraordinaire de la productivité du travail dans l'agriculture ne se poursuivra pas au même rythme dans les décennies à venir. Cette augmentation a été principalement une conséquence de la mécanisation, peut-être par trop excessive opérée au cours de la dernière décennie, et par laquelle notre agriculture a cherché à rattraper le retard technique accumulé pendant les années de guerre et après-guerre. La poursuite de la rationalisation de l'agriculture exigera de plus en plus de modifications dans l'organisation de l'exploitation - liées en partie à des coûts d'investissement élevés - et partant, elle exigera de plus en plus de temps et deviendra de plus en plus difficile. Néanmoins, l'augmentation croissante de la productivité, même plus lente, poserait vraisemblablement assez vite des difficultés d'écoulement à la production nationale si, la main-d'oeuvre employée restant constante, les possibilités existantes de rationalisation étaient utilisées pleinement à l'avenir.

Si l'agriculture veut bénéficier de l'accroissement général du bien-être, elle devra nécessairement passer par une rationalisation accrue et une augmentation de la productivité; mais le succès physique d'un tel effort ne deviendra à la longue un succès économique que si une réduction simultanée de la main-d'oeuvre employée permet d'éviter que l'accroissement de la production ne dépasse l'augmentation de la demande.

On comprend trop bien que la connaissance de ces faits inquiète considérablement de larges milieux dans l'agriculture. La perspective de devoir tôt ou tard changer de profession si l'on ne veut pas voir son niveau de vie rester par trop en retard sur le développement général, ne sourit qu'à peu de personnes. C'est pourquoi l'estimation contenue dans l'expertise mentionnée, selon laquelle le nombre des travailleurs employés à temps plein dans l'agriculture devra tomber de 2,6 millions à 1,6 million environ de 1958/59 à 1975, si l'on ne veut pas que la disparité existant dans les revenus de 1958, 59 s'accroisse, a produit à l'époque un choc général.

Le taux de réduction annuel qui pouvait être calculé à partir de cette estimation, soit 67.000 travailleurs employés à temps plein, a été considérablement dépassé entre-temps par l'évolution effective: depuis 1958/59, le nombre des travailleurs employés à temps plein dans l'agri-

culture en République fédérale a diminué de 100.000 unités environ par an.

De l'avis unanime des experts, l'exode rural que ces chiffres ne traduisent qu'imparfaitement (ils ne montrent que l'exode net, mais non l'excédent de naissances de la population agricole qui vient également grossir les effectifs d'autres professions) se ralentira quelque peu au cours des prochaines années. Mais - dans la mesure où la conjoncture économique générale se maintiendra - son ampleur restera certainement telle qu'il faudra soumettre à un examen sérieux les modifications structurelles qui en résulteront en milieu rural. Jusqu'à présent, l'exode rural signifiait dans la plupart des cas l'émigration de la campagne vers la ville. Nos grandes agglomérations industrielles sont nées de cette manière, les régions rurales perdant par là une grande partie de leur population. La question est de savoir si nous pouvons laisser cette forme d'émigration se poursuivre sans qu'en soient affectées les fonctions économiques et sociales de la campagne dans notre société. Bien que des tendances à la décentralisation se fassent jour actuellement, le facteur de concentration reste encore le plus fort. Dans les neuf zones surpeuplées de la République fédérale:

Rhin-Ruhr, Rhin-Main, Stuttgart, Rhin-Neckar, Nuremberg, Munich, Hanovre, Hambourg et Brême, 43 % de la population vit sur 13 % de la superficie. Dans les régions peu industrialisées, qui sont aussi la plupart du temps des zones agricoles critiques, 18 % de la population vit sur 40 % de la superficie. Sans doute, le système industriel continuera toujours d'accuser des tendances à la formation d'agglomération. Mais si on laissait les choses suivre leur cours, on aurait d'un côté une région à forte densité qui ne pourrait plus par suite du surpeuplement satisfaire les besoins vitaux de la population. D'un autre côté, nous serions placés en face d'un désert économique qui aboutirait à la dévitalisation et à l'érosion sociale.

Les chiffres sont là pour montrer que ces affirmations ne sont pas des vues pessimistes et qu'une évolution très poussée a déjà eu lieu dans ce sens. D'après les résultats du recensement démographique de 1961, la densité de la population dans les villes de la République fédérale, disjointes administrativement d'un cercle, est en moyenne égale à 2.360 habitants/km² contre 139 habitants/km² dans les cercles

ruraux. Une comparaison entre la ville de Wanne-Eickel et le cercle de Prüm dans l'Eifel montre quelles peuvent être les différences extrêmes. Wanne-Eickel possède avec 5.030 habitants/km² la plus forte densité de population; Prüm, avec 41 habitants/km², la plus faible.

Ce n'est pas ce fait en lui-même qui est préoccupant, mais le fait que de nettes tendances se font jour, accusant un renforcement de cette évolution. Entre 1950 et 1961, la population de la République fédérale a augmenté de 6 millions d'habitants environ, soit 10,6 %. La croissance de la population dans les villes et dans les cercles ruraux présente des différences que l'on peut qualifier des grotesques. Dans 10 cercles ruraux, la population a diminué d'un cinquième, dans 98 cercles ruraux de plus d'un dixième. Grosso modo, la population a donc diminué de 10 % environ dans une région couvrant la moitié de la République fédérale. Circonstance aggravante, cette diminution a touché une région dont la densité de population était déjà faible au départ, avec un peu plus de 100 habitants/km². Dans l'autre moitié de la République fédérale, il y a eu une augmentation de 19 %, la population passant de 35,1 à 41,8 millions. 28 villes et 17 cercles ruraux ont enregistré une progression de plus de 30 %.

Le problème agricole est donc lié indissolublement à des considérations relatives à la politique de développement régional, sur laquelle on reviendra plus loin. Mais il faut d'abord se demander comment les agriculteurs et notamment les jeunes générations jugent leurs propres chances.

III. Existence actuelle et perspectives d'existence. Appréciation de la situation par les agriculteurs eux-mêmes.

Le rapport annuel sur la situation de l'agriculture (Rapport Vert), que le gouvernement fédéral doit présenter chaque année au Bundestag, établit une comparaison entre le revenu de l'agriculture et le revenu de "catégories comparables de professions et de salaires conventionnels". De 1956 à 1965, ce rapport a utilisé les salaires annuels moyens de travailleurs de l'industrie qui vivaient au voisinage immédiat de la population agricole dans des communes mixtes industrielles et rurales. Au cours des dernières années, les différences dans la structure des salaires entre les communes rurales et urbaines n'ont cessé de se réduire par suite de la mise en valeur économique des communes rurales et de la persistance du plein emploi. Le pourcentage de la population industrielle dans les régions rurales et la migration alternante ont augmenté constamment. Dans les conventions collectives, les différences entre les zones de salaires ont sans cesse diminué ou ont été supprimées. Au sens de la loi sur l'agriculture, il faut donc considérer aujourd'hui comme groupes de professions comparables les travailleurs de tous les autres secteurs économiques dans toutes les classes de grandeur des communes. Depuis 1966, on a donc fait appel, pour la comparaison, aux salaires annuels bruts moyens des affiliés à l'assurance vieillesse-invalidité des travailleurs (à l'exception des ouvriers agricoles et sylvicoles et des mineurs). Les gains des assurés sont fixés annuellement dans un règlement du gouvernement fédéral, en relation avec la modification des grandeurs de référence servant au calcul des pensions dans les assurances vieillesse-invalidité légales; ils représentent les salaires annuels bruts des travailleurs de tous les secteurs économiques dans toutes les classes de grandeur des communes, affiliés à l'assurance vieillesse-invalidité. Les salaires sont indiqués séparément pour les hommes et pour les femmes et ventilés par catégories d'emploi. La continuité de la série des salaires de référence est assurée grâce au relevé annuel prescrit par la loi.

Les Rapports Verts mesurent donc la situation de l'agriculture par rapport à une société industrielle dynamique. D'une certaine façon, cela implique que la limite des exploitations qui, d'après la définition de la loi sur l'agriculture, sont en mesure, lorsqu'elles sont

gérées convenablement, d'assurer en permanence à une famille paysanne des moyens de subsistance convenables, se déplace constamment vers le haut. Les deux tableaux 11 et 12 montrent ces rapports. Le salaire de référence a augmenté de façon telle que l'écart s'est finalement encore accentué dans les petites exploitations. A chaque exercice, l'écart du revenu des exploitations de 5 à moins de 10 ha de SAU, tant par rapport aux grandes exploitations de 10 ha et plus que par rapport à la moyenne de toutes les exploitations de 5 ha de SAU et plus, a été particulièrement grand.

Calculé selon l'ancienne méthode à partir du salaire de référence actualisé pour 1964/65, l'écart du revenu dans les exploitations de 5 à moins de 10 ha de SAU est de 2.857 DM/UTH, soit 38 %, et de 1.198 DM/UTH, soit 16 %, dans les exploitations de 10 ha de SAU et plus. D'après les résultats du calcul de référence partiellement modifié, l'écart du revenu dans les exploitations de 5 à moins de 10 ha de SAU est de 3.497 DM/UTH, soit 43 %, et de 1.838 DM/UTH, soit 23 %, dans les exploitations de 10 ha de SAU et plus. Le graphique 3 illustre particulièrement bien les différences internes dans l'agriculture. L'évolution, nécessaire en soi, vers l'unité plus grande se dessine nettement ici. On peut même dire - abstraction faite des exploitations de cultures spéciales - que les exploitations de moins de 10 ha sont incontestablement trop petites. La taille d'exploitation de l'avenir dépassera de beaucoup 20 ha.

Le désir de jouir d'un revenu égal au revenu dans l'industrie aboutira donc encore à plus ou moins longue échéance à l'abandon d'exploitations agricoles et à l'émigration de la main-d'oeuvre agricole. Ces deux phénomènes, liés au progrès rapide de la technique et de l'organisation dans la production agricole, aboutiront à un changement profond de la structure agricole et à des redistributions professionnelles et sociales de grande envergure. L'intégration progressive de la République fédérale dans la CEE accentuera ces tendances, lorsque le Marché commun sera effectivement réalisé. Une expertise du Conseil consultatif du ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, parue en 1965, résume comme suit, dans son préambule, l'existence actuelle des agriculteurs allemands: "Ce processus de

transformation a abouti depuis plus de 10 ans déjà à une forte émigration de la main-d'oeuvre agricole, à des investissements annuels élevés en machines et en bâtiments et à une régression considérable des petites exploitations agricoles. Grâce à ces trois éléments, non seulement le revenu des travailleurs salariés émigrés, des aides familiaux et des petits paysans indépendants ayant abandonné l'agriculture s'est rapproché des salaires industriels, mais encore le revenu des personnes restées dans l'agriculture s'est accru d'année en année par suite de l'augmentation constante de la productivité du travail, ainsi que l'attestent les exploitations-pilotes des Rapports Verts. Cette croissance du revenu par personne active a même été, en pourcentage, parfois plus importante que la hausse des salaires industriels, mais elle n'a pas pu, dans la plupart des cas, supprimer l'écart existant initialement.

Dans tous les pays, les conditions économiques et politiques ont imposé des limites étroites aux tentatives faites pour résoudre le problème du revenu dans l'agriculture à l'aide de la politique traditionnelle des prix et de la politique des subventions en matière de prix s'ajoutant ou se s'abstituant à la première. L'expérience a montré sans équivoque que les services productifs des facteurs de production correctement employés du point de vue de la technique et de l'organisation ne peuvent être remplacés par des transferts de revenus" (1).

L'expertise tire la conclusion logique que la politique des structures agricoles et la politique sociale doivent être adaptées à la production et aux revenus des diverses catégories d'exploitations. L'idée fondamentale des hommes de science peut sans doute être interprétée en disant qu'il ne s'agit plus de sauvegarder à tout prix les exploitations agricoles, mais d'intégrer de façon judicieuse l'agriculture et la population agricole dans la société industrielle. Une classification des exploitations d'après des caractéristiques socio-économiques est donc proposée. D'autres subdivisions seraient possible, mais il suffit de distinguer les quatre grandes catégories suivantes:

(1) "Struktur- und Investitionspolitik, Soziale Sicherung und geistige Förderung der Landwirte" (Politique de structure et d'investissement, sécurité sociale et promotion intellectuelle des agriculteurs), Ministère fédéral de l'agriculture, Bonn, no. 124.

1. Exploitations fournissant un revenu complet
2. Exploitations de transition
3. Exploitations accessoires
4. Exploitations d'auto-suffisance

Les limites entre ces catégories sont fixées de façon appropriée en fonction du niveau et de la composition du revenu.

Ces propositions revêtent une importance particulière dans le cadre de notre sujet, car elles tiennent compte de la dynamique de l'évolution. La définition des catégories d'exploitations est donc reproduite ci-après dans les termes mêmes où elle a été présentée par le Conseil consultatif. Les exploitations fournissant un revenu complet offrent à leurs dirigeants un plein emploi et un revenu convenable, lorsque l'exploitation est organisée en conséquence. Par revenu convenable, il faut entendre un revenu minimum déterminé. Son niveau doit être fixé par convention ou dérivé du revenu comparable d'autres secteurs économiques.

Les exploitations fournissant un revenu complet se subdivisent en deux groupes de revenus:

- a) Les exploitations qui ont fourni le revenu qualifié de convenable ou un revenu supérieur pendant plusieurs années en moyenne,
- b) les exploitations qui n'ont fourni ce revenu parce que leur organisation était défectueuse, qu'elles étaient mal gérées ou parce que les capitaux indispensables pour l'amélioration de l'organisation de l'exploitation n'étaient pas disponibles.

Exploitations de transition

Comme pour les exploitations fournissant un revenu complet, le revenu agricole provient intégralement ou en majeure partie de l'activité agricole. Son pourcentage par rapport au revenu total du dirigeant de l'exploitation dépasse 50 %. Le revenu obtenu ou réalisable en utilisant au mieux toutes les possibilités de l'activité agricole reste cependant inférieur à celui de l'exploitation fournissant un revenu complet. Les exploitations de transition procurent donc à leurs dirigeants - par rapport au travail fourni - un emploi à temps plein ou un emploi constituant l'activité principale, mais elles ne permettent cependant pas d'atteindre un revenu considéré comme convenable. Ces

exploitations se subdivisent, en égard aux possibilités d'accroissement du revenu, en deux groupes:

1. Les exploitations qui, étant donné les conditions géographiques existantes, ne sont pas en mesure d'améliorer notablement leur revenu par la transformation de produits achetés, mais qui permettraient, en cas d'agrandissement correspondant de l'exploitation, d'atteindre la limite de l'exploitation fournissant un revenu complet (exploitations de transition pouvant être agrandies). La capacité de travail de la famille, avec un équipement mécanique correspondant, suffit pour gérer une exploitation agrandie et devenue "exploitation fournissant un revenu complet".
2. Les exploitations utilisant exclusivement ou principalement des sols marginaux. Dans ces exploitations, il n'est pas possible d'obtenir un revenu considéré comme convenable, même en cas d'agrandissement de l'exploitation. En ce qui concerne la composition du revenu, deux groupes peuvent être également distingués:
 - a) Les exploitations qui constituent la source unique du revenu de leur dirigeant. Dans la mesure où il existe des revenus non agricoles, il s'agit de revenus "ne provenant pas du travail", c'est-à-dire de rentes ou de patrimoines non agricoles,
 - b) les exploitations fournissant plus de 50 % du revenu total, mais dont les dirigeants doivent exercer une activité complémentaire (accessoire). Le revenu tiré de l'activité complémentaire est certes inférieur au revenu agricole, mais sa contribution est essentielle pour atteindre le revenu considéré comme convenable.

Les exploitations du groupe 2 pouvant être agrandies, et qui sont trop petites pour assurer un revenu considéré comme convenable, peuvent être à leur tour classées en trois groupes d'après l'attitude future qu'adopteront les dirigeants:

1. Exploitations de transition dont l'agrandissement est souhaité. Les dirigeants de ces exploitations veulent rester exclusivement agriculteurs. Ils ont prêts à agrandir leurs exploitations au moins jusqu'au seuil de l'exploitation fournissant un revenu complet, si la superficie indispensable à cet effet est disponible et si le capital indispensable peut être mobilisé.

2. Exploitations de transition dont l'abandon est projeté. Les dirigeants de ces exploitations veulent soit quitter totalement l'agriculture et abandonner leur exploitation, soit réduire leur exploitation, c'est-à-dire exercer une activité accessoire.
3. Les exploitations de transition qui veulent conserver leur combinaison actuelle de recettes agricoles et non agricoles.

Seuls les intéressés peuvent décider de l'appartenance de leur exploitation à une de ces catégories.

Exploitations accessoires

La majeure partie du revenu (plus de 50 %) résulte d'une activité non agricole. Le revenu agricole contribue cependant de façon encore essentielle à la formation du revenu familial complet.

Exploitations d'auto-suffisance

Le revenu en espèces résulte presque exclusivement d'une activité non agricole. La propriété terrienne exploitée sert principalement (plus de 50 %) à l'auto-subsistance (1).

Le concept est lié pour l'essentiel à l'idée de l'exploitation familiale avec 1 - 2 UTH. Il convient de se demander dans quelle mesure le potentiel de la main-d'oeuvre familiale peut être encore divisé dans les formes de coopération auxquelles il faut s'attendre. Ce potentiel devient en tout cas plus mobile. Naturellement, lorsqu'il faut définir l'exploitation fournissant un revenu complet, le revenu minimum considéré comme indispensable constitue toujours un problème, puisqu'il faut aussi compter avec un accroissement constant de cette grandeur. Pour l'organisation de la politique agricole future, il importe surtout de distinguer d'une part les exploitations fournissant un revenu complet et les exploitations de transition dont l'agrandissement est souhaité, et d'autre part les exploitations de transition dont l'abandon est souhaité.

Dans les exploitations de transition dont l'abandon est souhaité, il faudra faciliter l'émigration par des mesures appropriées, dans l'intérêt même des exploitations fournissant un revenu complet et des exploitations dont l'agrandissement est souhaité.

(1) "Struktur- und Investitionspolitik, Soziale Sicherung und geistige Förderung der Landwirte" (Politique de structure et d'investissement, sécurité sociale et promotion intellectuelle des agriculteurs), Ministère fédéral de l'agriculture, Bonn, no. 124.

Dans cet ordre d'idées, deux questions présentent un intérêt particulier:

- a) Comment s'accomplit l'abandon d'exploitations?
- b) Quels sont les groupes de facteurs essentiels déclenchant la décision d'abandonner l'exploitation?

Malheureusement, à peu près aucune étude empirique sur ces questions n'a été exécutée jusqu'ici en République fédérale. En 1961, l'"Agrar-scienciale Gesellschaft" a effectué des études dans 70 communes appartenant à 16 cercles des Länder de Basse-Saxe, de Rhénanie du nord-Westphalie, de Hesse et du Bade-Wurtemberg, afin d'examiner dans chaque cas les raisons pour lesquelles les exploitations avaient été démembrées, ce qu'étaient devenues les anciennes fermes et les terres, et comment la structure de grandeur des exploitations s'était modifiée dans les communes considérées. Les résultats ont été publiés dans le numéro 2/1962 des Rapports sur l'agriculture. On reproduira ici succinctement. Entre 1949 et 1960, 34 % des exploitations ont été démembrées dans les communes étudiées (4403 sur 13061), mais sur ces exploitations, plus de 90 % étaient d'une taille inférieure à 5 ha.

On peut se demander si l'on est encore fondé à parler d'exploitation agricole lorsqu'il s'agit d'unités d'une taille inférieure à 1 ha. L'étude établit en outre que seulement 13 % des exploitations ayant abandonné l'agriculture étaient des agriculteurs au sens propre du mot. La majeure partie des ex-dirigeants d'exploitations étaient des travailleurs et des rentiers (69 %). Une fois sur six environ, il s'agissait de petits indépendants. L'étude confirme la thèse d'après laquelle - du moins jusqu'à nos jours - l'abandon d'exploitations d'opère en plusieurs étapes en passant par l'activité complémentaire non agricole et l'exploitation agricole accessoire.

Deux tiers environ des exploitations ont été démembrés au cours du changement de génération, parce que les héritiers n'étaient plus disposés à poursuivre la gestion de l'exploitation dans ses dimensions anciennes. Outre les anciens rentiers, ceci est particulièrement

vrai pour les anciens agriculteurs dont les trois quarts ont démembré leurs exploitations au cours du changement de génération, alors que le cas ne s'est produit que pour la moitié environ des autres indépendants et travailleurs. La seconde moitié de ces derniers a continué d'exercer une profession. Ils ont démembré les exploitations, bien qu'ils aient continué d'exercer une profession, montrant par là qu'ils disposaient, grâce à leur profession principale, d'un revenu suffisamment élevé pour ne plus en être réduits à l'autosubsistance. La proportion des exploitants ayant procédé de cette façon a été plus forte en Allemagne du nord qu'en Allemagne du sud. A cela s'ajoute le fait que précisément les travailleurs du nord de l'Allemagne exploitaient très souvent des terres prises à ferme, si bien qu'ils ont épargné également le fermage lors du démembrement de l'exploitation. Normalement, le démembrement de l'exploitation est donc une conséquence de l'élévation du niveau de vie. Sans aucun doute, la possibilité de trouver un "job" sûr en dehors de l'agriculture et la formation professionnelle des héritiers jouent un rôle déterminant. Sur le plan politique, on peut en déduire qu'il est nécessaire de développer les possibilités de formation et d'encourager l'industrialisation des régions rurales viticoles. Dans 90 % des cas, l'exploitation a certes été démembrée en tant que telle, mais la maison et le jardin ont été conservés comme résidence de campagne. Cela peut être interprété comme la tendance à conserver une forme de vie rurale malgré l'abandon de la profession agricole.

Les terres ne sont vendues que rarement. Etant donné l'intérêt des résultats de l'étude, ceux-ci sont présentés ci-après de façon un peu plus circonstanciée. Dans la plupart des cas, les terres prises à ferme ont été rendues. Les terres de propriété personnelle ont été affermées ou reprises par les héritiers. Dans 13 % des cas seulement, les terres ont été vendues. Les terres à ferme prennent donc de l'importance, ce qui a été confirmé récemment par le recensement agricole de 1960. En ce qui concerne les mesures visant à l'amélioration de la structure agricole, il y lieu de tenir compte plus qu'auparavant de l'importance croissante des terres à ferme. Le tableau suivant montre les différences régionales. A cet égard, il faut tenir compte du fait que le nombre des cas de propriété terrienne est plus important que le nombre des abandons d'exploitations, car l'abandon des terres s'est produit sous plusieurs formes dans certains cas.

Les formes d'abandon des terres lors de démembrements d'exploitations dans les communes étudiées des 16 cercles ruraux.

Les terres ont été						
Cercles	nombre des cas	ven- dues	affer- mées	ren- dues	reprises par l'héritier	autres cas
(en % par rapport à tous les cas)						
Brilon	219	7	46	42	4	1
Büren	148	7	34	56	2	1
Schleiden	259	15	35	35	12	3
Wittgenstein	73	15	37	44	4	-
Celle	360	11	14	68	6	1
Gandersheim	401	10	24	62	4	-
Göttingen	368	10	28	52	9	1
Holzminden	396	5	19	67	8	1
Melle	229	7	10	80	2	1
Wesermünde	425	25	34	32	7	2
Bergstrasse	234	13	47	27	12	1
Limburg	280	10	56	17	17	0
Oberlahn	293	14	43	14	27	2
Ludwigsburg	431	15	47	10	27	1
Rastatt	419	20	16	27	36	1
Sindheim	333	10	37	29	23	1
Total et moyenne	4.868	13	32	40	14	1

Dans les cercles de Hesse et du Bade-Wurtemberg, par suite de l'extension du partage réel de l'héritage, les pourcentages des terres à ferme rendues sont plus faibles et ceux des terres reprises par l'héritier plus grands que dans les cercles de Rhénanie du nord-Westphalie et de Basse-Saxe. Dans ces cercles, les petites exploitations démembrées comprenaient un nombre particulièrement grand de terres à ferme. Les pourcentages différents des ventes de terres sont dus principalement à des différences locales dans le secteur de la construction. Le cercle de Wesermünde, région périphérique de Brême et de Bremerhaven, est particulièrement touché par ce phénomène (1).

(1) Dr. F. Riemann, Göttingen, dans "Der Diplomlandwirt", BLV Verlagsgesellschaft, Munich, numéro 2/1963.

41 % des terres sont allés à des exploitations de 5 à 10 ha et seulement un tiers à des exploitations de plus de 15 ha.

L'étude permet de dresser le bilan suivant:

- a) L'abandon des exploitations s'est accompli suivant un long processus, principalement dans le secteur des exploitations accessoires.
- b) Les exploitations de transition au sens de l'expertise ont été à peine touchées par ces phénomènes.
- c) Un morcellement trop grand est caractéristique d'une partie des terres revenant à des exploitations qui ne répondent plus à certaines exigences minima posées aux exploitations de transition valant la peine d'être agrandies.
- d) Dans ce domaine, il faut s'attendre à l'avenir à des modifications plus brutales, qui devraient être dirigées correctement par une politique de structure appropriée.

Dans son étude sur l'influence de l'industrialisation sur la propriété terrienne et sur l'exploitation agricole dans le Bade-Wurtemberg(1), Thamm traite quelques autres aspects intéressants concernant les raisons et les motifs qui entraînent l'abandon de l'exploitation et l'émigration. Il arrive à la conclusion que ces phénomènes ne sont pas influencés seulement par des facteurs matériels, mais aussi par le système de valeurs sociales qui prévaut de nos jours. Dans les communes où la paysannerie est très prononcée, l'agriculture est liée à un prestige social élevé. L'abandon de l'exploitation revient à une perte de prestige et, éventuellement, à un isolement social lorsque l'intéressé améliore objectivement sa situation. Dans les communes mixtes rurales et industrielles, s'imposent de plus en plus les valeurs d'un monde du travail industriel et rationnel. Au changement de profession sont liés la plupart du temps un accroissement du revenu, une amélioration du niveau de vie et souvent aussi en gain de considération. Les comparaisons permanentes qu'il est possible de faire - on habite "porte à porte" avec la population non agricole - jouent leur rôle, notamment auprès de la jeunesse, en activant son désir de quitter l'agriculture. La réalisation est influencée naturellement par "l'opportunité structure" de la région.

(1) W.Thamm: "Auswirkungen der Industrialisierung auf die Landwirtschaft in ausgewählten Landgemeinden und Industriearbeitergruppen, Baden-Württemberg" (Effets de l'industrialisation sur l'exploitation agricole dans des communes rurales sélectionnées et dans des catégories de travailleurs de l'industrie du Bade-Wurtemberg), Bonn, 1961.

Thamm écrit ce qui suit sur la situation dans le Bade-Wurtemberg. Dans les régions où le chemin pour se rendre aux postes de travail dans l'industrie et pour en revenir était trop long, les petits exploitants agricoles ont cherché à exercer une activité non agricole dans le cadre du temps libre dont ils disposaient, afin d'agrandir leur exploitation grâce au profit obtenu ou de la porter à la taille de l'exploitation fournissant un revenu complet.

Mais les jeunes manifestent peu d'intérêt pour cette double charge et cherchent constamment à entrer dans l'industrie, surtout lorsqu'il est douteux qu'ils puissent réussir à développer ou à agrandir la ferme paternelle.

Tant que la génération des parents est pleinement apte au travail, il ne se produit pas de modifications importantes. Les travailleurs peu nombreux de l'industrie qui sont fixés dans la localité ont déjà réduit leurs exploitations à un point tel qu'elles ne constituent aucune sorte de charge. Mais c'est aussi ce qui marque la fin du caractère commercial de la production.

Dans les régions anciennement industrialisées où l'agriculture de revenu accessoire était autrefois déterminante, les petites exploitations ont déjà été démembrées pour la plupart ou totalement abandonnées. Un bon revenu non agricole fait passer à l'arrière-plan les raisons économiques justifiant l'exploitation accessoire. Les crises ne donnent lieu à aucune inquiétude. On espère plutôt que l'industrie anciennement implantée durera.

Comme Thamm l'explique en outre, l'abandon du revenu accessoire est souvent lié à un gain de prestige dans ces communes. Mais avec la diminution des effectifs de la population agricole l'influence de celle-ci sur la vie publique baisse. Le rôle déterminant revient de plus en plus aux travailleurs de l'industrie et aux employés ou fonctionnaires.

Les friches se forment facilement dans ces communes lorsque aucun agriculteur plus important n'est disposé à reprendre la terre devenue libre. On trouve rarement un agriculteur exerçant son activité à titre accessoire qui soit disposé à agrandir son exploitation. Souvent ne subsistent que les exploitations de rentiers. Il arrive parfois que les jeunes, à la prière des parents, continuent, même contre leur gré, de

s'occuper de l'exploitation créée à grand'peine. Un faible frein est encore constitué par l'existence éventuelle de machines qui devraient être vendues avec perte en cas d'abandon prématuré. Manifestement, ce sont souvent les jeunes générations qui poussent à l'abandon de l'exploitation. Lorsqu'elles entrent en possession du sol, il faut sans doute s'attendre à des changements encore plus vastes.

Les travailleurs de l'industrie vivant à la campagne sont tout à fait disposés à reprendre une maison avec un jardin ne produisant pas pour la vente, ainsi que l'a révélé une enquête effectuée parmi eux. En revanche, ils refusent en général d'élever du bétail afin de préserver leur indépendance.

A cet endroit, il nous faut encor formuler quelques remarques relativement au problème de l'agriculture de revenu accessoire. Nous parlerons ici tout d'abord des ouvriers-paysans qui sont typiques de grandes régions de l'Allemagne de l'Ouest. Ces derniers temps, toute une série d'études ont été effectuées sur les exploitations accessoires et les prévisions à leur sujet ont été en partiel favorables, en partiel défavorables. Il est établi que presque partout les tailles d'exploitation entre 5 et 1 ha ont diminué, et que les tailles inférieures à 1 ha ont augmenté. On peut en conclure, sans doute avec quelque justification, que la taille des exploitations accessoires tend à diminuer. On peut dire que l'industrialisation est toujours le facteur déterminant l'abandon progressif de l'agriculture par les ouvriers - paysans, mais que ce processus n'est pas toujours lié nécessairement à une industrialisation. La tradition, le comportement personnel et le type des industries peuvent exercer une influence conservatrice. L'apparition de friches dans les régions étudiées ne permet en aucune façon de procéder à une pur extrapolation en ce qui concerne l'avenir de l'agriculture exercée comme activité secondaire. Là où les terrains sont retombés en friche, il n'est plus possible de réincorporer les terres par achat. Un certain nombre de considérations s'y opposent, notamment le fait que les jeunes générations éprouvent de moins en moins le désir de travailler comme ouvriers-paysans. De très nombreux propriétaires de friches sont des rentiers. Quelques données résultant d'une étude effectuée en 1955 sont encore reproduites ci-après (1). Bien que le temps ait passé,

(1) "Dorfuntersuchungen, Vorträge und Verhandlungen der Arbeitstagung der Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie" (Etudes de villages, exposés et débats de la session de travail de la Société d'étude de politique agricole et de sociologie agricole), Bonn, 1955.

Une caractéristique de l'exploitation de rentier est d'être en constante réduction. L'exploitation est réduite au fur et à mesure que l'exploitant vieillit et elle est cédée en partie à la génération suivante. Les friches apparaissent avec les rentiers simplement parce que la jeune génération ne veut plus s'occuper de la terre. Or si la jeune génération s'est détournée de l'agriculture, le processus est en général irréversible. Au cours de l'enquête, l'opinion a été fréquemment émise que les jeunes ne pouvaient déjà plus semer ou faucher. Si le capital d'expérience, indispensable pour l'exercice de l'agriculture, se perd en une génération, un retour est presque exclu, surtout parce que la façon de voir a changé. Le fait que les friches apparaissent si souvent dans des exploitations de rentier doit avoir pour résultat que le sol perd peu à peu sa fonction de sécurité sociale dans les couches du monde ouvrier. Cette fonction repose naturellement sur le fait que le rentier possède sa propre maison sur le terrain et peut s'assurer, pour autant qu'il est encore en mesure d'exploiter d'autres terres, au moins une partie de sa propre subsistance. Selon la taille et l'intensité, un revenu complémentaire plus ou moins important peut être obtenu. Mais si l'exploitant vieillit et que sa capacité de travail diminue, il devra obligatoirement renoncer à une grande partie de ce qu'il exploitait personnellement.

Tant que des jeunes se trouvent là avec la volonté de poursuivre le développement de leur petite exploitation de départ, le rentier trouve un exploitant qui se charge de ses terres. Si ces terres sont affermées, une source de revenus complémentaire est ainsi préservée. Dans le cas également où les terres sont cédées aux enfants, cette cession est liée dans la plupart des cas à quelques prestations en espèces ou en nature de la part de ceux-ci. Mais s'il ne se trouve pas de jeunes prêts à assurer la relève, le sol perd pour le rentier sa valeur économique, puisqu'il ne peut plus le mettre lui-même en valeur, étant donné son âge ou la maladie. Ce processus doit nécessairement entraîner la perte de la fonction sociale de sécurité remplie par la propriété terrienne. L'exploitation accessoire a été fondée sur le renoncement à la consommation directe, par l'épargne.

Mais ce capital ne produit plus la rente de vieillesse complémentaire attendue, puisqu'il a perdu sa fonction économique. Là où la population a pris conscience de cet état de fait, se prémunir pour la vieillesse consistera à l'avenir tout au plus à construire une maison individuelle, autant que possible avec logement pour pensionnaire, et à acquérir un jardin. Par là s'achève d'une certaine manière un vieux processus historique. Dans les régions de petite paysannerie, des villages de structure industrielle et agricole se sont développés au début de l'industrialisation. Il y eut d'abord la formation d'un artisanat de fortune. Il est sans doute difficile de considérer autrement le travail si appliqué effectué autrefois à domicile. Cette évolution est allée de pair avec une dissociation dans l'économie du travail, par la combinaison de professions semi-journalières et saisonnières avec les petites exploitations agricoles. Au début, l'indépendance par rapport aux fermes plus grandes a été sauvegardée. Là où les différentes branches de l'artisanat rural ont pu se développer en industries l'activité non agricole a sans cesse gagné en importance. En outre, le développement croissant des transports a donné naissance au type du navetteur qui est devenu ouvrier employé à plein temps dans l'industrie de la ville voisine. Si au débuts les travailleurs originaires de la campagne ont surtout trouvé des places d'auxiliaires, ils n'ont cependant pas tardé à passer du rang d'ouvriers non qualifiés à celui d'ouvriers qualifiés. L'agriculture, base d'existence à l'origine, est devenue de plus en plus une activité accessoire et complémentaire, par conséquent le travail agricole est devenu de plus en plus l'affaire de la femme et des enfants. Assurément, le but de beaucoup de très petits paysans a d'abord été d'accéder au rang de paysan exerçant son activité exclusivement en tant que telle. Car si certains ne le concédaient qu'à contre-cœur, l'état de paysan avait très récemment encore le plus haut prestige professionnel au village. Ceci et certaines idées touchant à la propriété et à la sécurité expliquent l'attachement tenace à la terre et l'agrandissement partiel des exploitations accessoires.

A mon avis, ces vieilles conceptions ont été sapées de maintes façons au fur et à mesure de l'évolution.

1. Le travailleur ou l'employé occupé à temps plein est devenu un spécialiste dans sa profession, laquelle mobilise entièrement ses forces intellectuelles et physiques. Si une exploitation accessoire doit être rentable, il faut qu'il soit concurremment un agriculteur parfait et qu'il se familiarise constamment avec l'évolution rapide de la technique agronomique. Il est ainsi débordé.
2. Pour un salaire relativement bon, il n'en est plus absolument réduit à la mise en valeur accessoire du sol afin de satisfaire le besoin fondamental de nourriture. Lorsque le revenu croît, la proportion de la nourriture par rapport aux dépenses totales décroît de toute façon. Les besoins qui ne peuvent être satisfaits qu'avec de l'argent comptant augmentent. Or le salaire en espèces est plus facile à atteindre dans l'activité spécialisée, au besoin en faisant des heures supplémentaires. A la rigueur, les cultures spéciales permettent encore de le faire, ce qui explique peut-être l'attachement plus prolongé à celles-ci.
3. L'écart de prestige entre le paysan exerçant son activité exclusivement en tant que telle et le travailleur a diminué, le rapport s'est même inversé dans les régions de petite paysannerie.
4. Bien que le sol, parce que l'on se rappelle les périodes de grave pénurie alimentaire, soit encore volontiers considéré comme une réserve, qu'il soit à peine vendu, mais plus fréquemment déjà affermé, sous sa forme de friche il perd non seulement l'importance économique actuelle, mais même une part considérable de sa fonction de sécurité. Si l'exploitation est abandonnée, un retour en période de pénurie n'est guère vraisemblable, le processus étant irréversible pour les raisons décrites ci-dessus.
5. Quelle que soit l'attitude que l'on adopte à l'égard du problème de la durée des loisirs, il est certain que surtout la population rurale féminine et les jeunes travailleurs aspirent de plus en plus à davantage de temps libre. Que ce temps libre devienne des loisirs véritables, c'est au fond un problème d'éducation. Essayer de ne voir le travail dans l'exploitation accessoire que comme une compensation du travail dans l'industrie, comme celle que le citadin trouve dans sa promenade, ne touche pas le coeur du problème.

Il ne saurait guère faire de doute que le désir de disposer de loisirs entraîne de nouvelles réductions des activités accessoires. D'un autre côté, une nouvelle évolution se dessine, mais elle en est encore à des débuts. Des exploitations plus grandes, spécialisées et hautement rationalisées sont gérées concurremment à une activité non agricole. Il faut attendre pour avoir quelle ampleur prendra ce phénomène répandu aux Etats-Unis et qui a peu de points communs avec l'agriculture de revenu accessoire existant à l'origine. En principe, il s'agit là également d'une possibilité d'élargir le rapport travail - sol.

Il n'existe que peu d'études sur l'attitude des paysans eux-mêmes et des jeunes générations vis-à-vis de leur profession. J. Müller aboutit à quelques constatations intéressantes (1). Certaines conceptions et certains comportements reçus qui ne correspondent plus à l'évolution technologique continuent de subsister, donnant naissance au "cultural lag". C'est ainsi des horaires de travail élevés de 3.500 - 4.000 heures par personne annuellement son maintenus, bien qu'objectivement la mécanisation survenue entretemps ne les rende plus nécessaires. Tout en se plaignant du manque de loisirs, on est peu disposé à convertir l'exploitation dans le but d'être délivré d'un surcroît de travail. L'activité incessante continue d'être considérée comme la norme morale. Le travail et l'application constante ont une valeur en eux-mêmes. Pas plus que le sol et le capital, le travail n'est pas considéré comme un facteur de production à mettre en oeuvre conformément aux critères économiques.

Celui qui ne tient plus compte de ces normes se voit encore fréquemment isolé du reste de la population du village ou exposé à des sanctions. L'importance de ces normes et de ces valeurs dans les différentes communes est inversement proportionnel à l'intensité avec laquelle agissent les forces de progrès social. Parmi celles-ci, il faut compter la culture, les contacts avec les groupes non agricoles de la société sans oublier la jeunesse. Si ces forces se mettent à agir, il y a désintégration plus ou moins étendue de ces normes.

(1) J. O. Müller, "Einstellung zur Landarbeit in bäuerlichen Familienbetrieben" (L'attitude à l'égard du travail agricole dans les exploitations familiales), Bonn, 1964.

La satisfaction générale exprimée à l'égard de la profession dépend dans une large mesure de l'âge et du sexe des personnes interrogées ainsi que de la situation de chaque commune par rapport à la ville ou à l'industrie. C'est ainsi que dans les communes orientées principalement vers l'agriculture, le nombre des personnes satisfaites de leur profession était beaucoup plus grand que dans les communes industrielles.

A cet égard, le fait d'être en contact permanent avec les membres d'autres groupes de la société, généralement des travailleurs de l'industrie, a amené chacun à réfléchir sur sa propre situation, d'où l'insatisfaction et le désir de changement.

Les causes de cette insatisfaction étaient le revenu trop faible en valeur absolue et en valeur relative, les longs horaires de travail et la perte constante de la fonction accomplie par la population agricole.

Si on éprouve une véritable joie dans le travail agricole, "on reconnaît qu'il ne permet cependant pas d'atteindre les objectifs que l'on peut souhaiter dans la vie, à savoir un niveau de vie plus élevé, un meilleur revenu et plus de loisirs." Les appréciations des agriculteurs sur leurs propres perspectives d'existence sont également partagées.

En généralisant, on peut dire que la moitié environ des exploitants interrogés ont fait preuve d'optimisme dans l'appréciation de leurs chances futures d'existence. Cette moitié était constituée par une majorité d'agriculteurs relativement âgés. Leur optimisme était souvent fondé sur une vision dépassée du monde paysan. En outre, les plus âgés font montre d'une très grande modestie dans les prétentions.

En revanche, les agriculteurs jeunes et cultivés jugent leur situation avec réalisme.

Grâce à d'autres études, nous savons qu'un certain scepticisme manifesté par les jeunes générations ne doit pas conduire absolument à l'abandon de l'exploitation. Mais les jeunes ont en tout cas une conscience très vive de la nécessité d'adapter la structure agricole à l'évolution moderne. On se rend compte de plus en plus que les chances de l'agriculture augmenteront si une part encore plus importante de la main-d'oeuvre l'abandonne. En ce qui concerne l'appréciation des agriculteurs sur eux-mêmes, deux phénomènes sont encore importants. Von Blanckenburg a constaté dans une étude que le contentement manifesté à l'égard de la profession croît avec la conformité du mode de faire valoir avec le progrès (1). Technique-

(1) P. Blanckenburg: "Bäuerliche Wirtschaftsführung im Kraftfeld der sozialen Umwelt" (Gestion économique rurale dans le champ de forces du milieu social), Schriftreihe f. ländl. Sozialfragen, no. 26, Hannover 1960.

ment et économiquement, on voudrait aussi vivre "avec son temps". La réalisation de modes de faire valoir progressifs est fréquemment entravée par les structures agricoles existantes. A cet état de fait est naturellement lié le danger d'une émigration des personnes justement les plus actives qui voient leur champ d'action limité de façon inadmissible. Paradoxalement, on pourrait dire que plus la proportion de l'émigration est faible dans l'ensemble plus une sélection négative est vraisemblable.

Un sentiment très répandu qui s'exprime par exemple dans le "degré maximum d'organisation" (Hansmeyer), est celui de devoir vivre dans la société industrielle au sein d'une minorité sans espoir. C'est de là que certains slogans tels que "la sous-estimation du travail rural", "de l'exode rural et de la dépossession des agriculteurs" tirent leur origine, en produisant vraisemblablement l'effet contraire de celui escompté. Ils poussent peut-être justement les éléments les plus actifs de la population agricole à changer de profession.

IV. Influence de la politique agricole, économique et sociale.

Les concepts de politique agricole et les mesures pratiques ont un effet à très long terme. Sans aucun doute, certaines idées sur la paysannerie, qui n'ont que peu à faire avec la réalité, ont encore cours aujourd'hui. Il est impossible d'exposer tous les problèmes dans le cadre de la présente étude ou de décrire le domaine entier des mesures de politique agricole. Si on la ramène à une brève formule, on peut dire que la politique agricole a eu jusqu'ici un caractère plus conservateur que progressiste et que le changement nécessaire n'a été encouragé qu'à contre-cœur et trop tard. C'est ce qui explique que la situation de la politique agricole se caractérise par un "time lag".

En principe, personne ne conteste plus aujourd'hui qu'il est nécessaire du point de vue économique de réduire les effectifs de la main-d'oeuvre agricole, si l'agriculture veut participer au bien-être croissant dans notre société dynamique et égalitaire. Mais du point de vue purement économique, ceci n'est pas possible sans une émigration appropriée à la réalisation de la parité.

Sur la question de savoir si l'adaptation de l'agriculture aux formes industrielles de la production est effectivement possible, les avis sont partagés. Si la réponse est négative, il ne reste plus que la voie du protectionnisme massif. Il faut souligner expressément que protectionnisme et aides à l'agriculture ne sont en aucune façon identiques. L'attitude

protectionniste, essentiellement pessimiste, fait douter, sinon désespérer, de l'avenir de la paysannerie. Les partisans d'une modification radicale des structures sont loin d'être tous hostiles à des subventions. Ils veulent uniquement être sûrs que la politique de subvention est appliquée conformément à ce qu'exige la société.

Le protectionnisme dispose de deux types d'arguments fondamentalement différents, des arguments économiques et techniques et des arguments sociaux. Parmi les arguments du premier type se rangent les thèses de la particularité de la production organique de la limitation de l'esprit d'entreprise par les conditions naturelles, de la restriction du choix de production, des difficultés de programmer la production et de l'adapter au marché, etc. Il n'y a pas lieu de nous occuper ici de ces arguments. Naturellement, tous renferment un grain de vérité. Il a cependant été prouvé à plusieurs reprises que ces arguments ont été généralisés de façon inadmissible et que des "particularités" au moins semblables existent également dans d'autres secteurs économiques. Les arguments qui nous intéressent au premier chef ici sont les arguments non économiques du protectionnisme. Avec Bachmann, on peut distinguer trois motifs.

- a) celui de l'économie de guerre
- b) celui de la société
- c) celui de la politique

L'argument de l'économie de guerre a ses racines dans une politique agricole nationale largement dépassée mais qui semble malheureusement se répéter dans le cadre de l'Europe. Cependant, ce motif ne doit nous occuper ici qu'accessoirement. Il perd une grande partie de sa valeur par le fait que l'agriculture moderne est tellement tributaire des prestations du reste de l'économie que l'autarcie alimentaire en cas de guerre est pure utopie, indépendamment du nombre des personnes vivant de l'agriculture. Que l'on songe par exemple aux effets qu'aurait le manque d'engrais commerciaux ou d'énergie.

Le motif social part du principe que la paysannerie représente plus que la production agricole. On s'appuie volontiers sur toute une série de traits fondamentaux qui montrent que la paysannerie, telle qu'elle est mérite d'être préservée. Liberté, indépendante, communion avec la nature, avec la communauté humaine et avec Dieu, vie familiale saine et relation avec le monde végétal. Le paysan est considéré dans une certaine mesure comme le dernier élément de la "Nature" dans un mode fabriqué Il devient le symbole de la nostalgie d'un paradis perdu à la campagne, qui n'a d'ailleurs

existé que dans les bergeries de l'ancien régime et dans l'imagination du romantisme. On parle volontiers de notre époque matérialiste à la paysannerie est présentée comme le dernier refuge des valeurs non matérielles. comme le dernier corps professionnel défendant encore l'idée qu'il ne s'agit pas seulement de "gagner et jouir", mais qu'il faut considérer comme un devoir de vivre et de travailler pour la ferme. Hormis le fait que le "désir du gain" joue certainement, et à juste titre, un rôle notable dans le monde rural - c'est en définitive sur ce désir que se fonde la théorie de l'exploitation agricole - il semble dangereux de discriminer d'autres professions en attribuant aux seuls paysans "l'instinct du travail", qui est une catégorie fondamentale des impulsions de l'homme. Une telle manière de voir n'est pas seulement dangereuse, elle ne concorde pas avec les résultats de la recherche moderne en matière de sociologie industrielle. Popitz, Bahrdt, entre autres, ont par exemple démontré que l'accomplissement d'une prestation valable au poste de travail est un élément constitutif du sentiment que l'ouvrier a de sa valeur personnelle dans la société. Une réflexion lucide doit faire apparaître le non-sens consistant à exiger une participation aux avantages de la civilisation moderne, en se réclamant de l'attitude "non matérielle" de la paysannerie, alors qu'au fond personne ne conteste aux paysans le droit de participer à cette même civilisation. On se trompe soi-même en disant qu'on ne peut pourtant pas sacrifier au principe de la maximalisation du gain des centaines de milliers d'existences paysannes viables du point de vue sociologique. De toute façon, on ne peut pas parler de maximalisation du gain. Nous nous trouvons simplement devant le fait que des centaines de milliers d'existences n'atteignent pas le niveau du revenu de référence et ne peuvent pas non plus l'atteindre malgré une subvention importante. Or, comme le revenu de référence sert de valeur de comparaison pour le minimum vital ces existences ne sont pas viables du point de vue sociologique. C'est justement parce que l'économie n'est pas une fin en soi qu'on ne peut pas encourager l'agriculture pour elle-même, on ne peut que la traiter dans le cadre d'une politique sociale complète répondant aux espérances que l'homme place dans son existence individuelle et sociale à l'intérieur de l'agriculture.

Il est incontestable que l'agriculture accuse des retards. La question n'est pas de savoir s'il faut y remédier, mais seulement de savoir comment on

peut y remédier le plus efficacement. Il n'est aucunement contradictoire en soi de vouloir préserver à la longue par des subventions les valeurs de la libre condition paysanne si souvent citées solennellement. Au lieu de se servir de la paysannerie comme d'une "réserve", il faudrait bien davantage s'attacher à la faire entrer, grâce à des aides progressives, dans le système interdépendant de l'économie et de la société. Ces aides devraient consister en principe dans l'agrandissement d'exploitations et dans la création d'emplois non agricoles.

De plus en plus, on se rend compte qu'une grande partie des problèmes posés par l'agriculture ne peut être résolue que par une politique économique régionale. L'expertise du Conseil consultatif recommande à cet égard les mesures suivantes:

Les exploitations dont la gestion n'est pas poursuivie sont soit abandonnées totalement soit réduites au rang d'exploitation accessoire. Dans les deux cas, la décision est liée à un changement de profession soit des actuels dirigeants de l'exploitation soit de leurs héritiers et en général aussi au renoncement à l'utilisation d'une partie de la superficie.

Dans la mesure où ce passage s'effectue lors du changement de génération, il est nécessaire, pour le favoriser, de prendre des mesures dont le point de départ se situe surtout dans la politique scolaire et la politique de formation professionnelle, dans la politique économique régionale et dans l'amélioration de l'infrastructure. En liaison avec ces mesures, l'émigration vers les secteurs non agricoles pourrait être facilitée et encouragée par les mesures suivantes:

1. Octroi d'aides de rééducation et éventuellement d'aides à l'industrie pour la création de centres chargés de cette rééducation.

Cette mesure revêt une importance capitale surtout dans les "zones agricoles" et dans les "zones mixtes" faiblement industrialisées. Elle facilite non seulement le passage de l'activité agricole à l'activité industrielle, mais elle est en même temps de nature à stimuler l'implantation d'entreprises industrielles.

2. Octroi de prêts ou d'aides en faveur de ceux qui acceptent d'exercer une activité accessoire indépendante, par exemple pour la mise sur pied d'une entreprise de travail à façon.

Les mesures mentionnées sous 1 et 2 sont surtout de nature à encourager l'émi-

gration des exploitants plus jeunes, encore capables de s'adapter, ou des héritiers d'exploitations de transition. Il est à prévoir que les exploitants plus âgés, en raison des chances médiocres de trouver un emploi dans d'autres secteurs, ne feront qu'un usage limité de ces possibilités. Aussi ces exploitants connaîtront-ils nécessairement des conditions sociales particulièrement dures par suite de la baisse de rendement agricole et de la poursuite de la croissance économique. Il semble que la dureté de ces conditions ne puisse être compensée que par un transfert direct de revenu ou par des aides sociales. Toute aide visant à un tel objectif devrait être cependant octroyée sous une forme de nature à favoriser le changement des structures et à accroître les offres de terre. La solution la plus efficace pourrait être d'accorder des "primes pour fermeture d'exploitation" sous forme de pensions de vieillesse anticipées. Ces pensions seraient versées avec la cession de l'exploitation ou d'une partie essentielle de celle-ci. Elles seraient calculées de façon à permettre aux exploitants trop vieux pour changer de profession de mener une vie convenable. C'est dire que le montant de la prime pour fermeture d'exploitation devrait être notablement supérieur à la pension de vieillesse octroyée actuellement aux agriculteurs.

Nous en arrivons ainsi au problème de la sécurité sociale. La loi sur l'aide aux vieux agriculteurs a créé un précédent social, des indépendants étant affiliés pour la première fois à une assurance obligatoire. Il faut d'ailleurs bien se rendre compte que l'actuelle réglementation en matière de pension de vieillesse est fondée tacitement sur la continuité des exploitations, car la nourriture et le logement sont supposés être assurés par l'exploitation cédée. Mais justement ces conditions ne seront pas remplies pour beaucoup d'exploitations marginales si la mobilisation souhaitée du sol se réalise.

La fusion d'exploitations et la formation d'unités économiques plus grandes sous forme de groupements coopératifs amèneront nécessairement une large suppression des prestations en nature versées à des rentiers. Elles devront être remplacées par des prestations en espèces tirées du fermage ou de la vente. A l'heure actuelle, les cas sont déjà assez nombreux où le total de l'allocation de vieillesse et d'autres revenus en espèces ne suffit pas à assurer le minimum vital aux agriculteurs ayant cédé leur exploitation.

C'est justement dans les exploitations marginales que les revenus à réaliser en espèces ne peuvent pas remplacer la valeur des prestations en nature.

Dans ces cas, il faudrait prévoir un revenu minimum au titre de la pension. Une réglementation rendant impossible la répétition de ces cas pourrait parer au danger de voir un relèvement de la pension entraîner des répercussions fâcheuses pour les structures agricoles en donnant de l'attrait à la petite exploitation agricole comme source des prestations de vieillesse. La solution opportune pourrait être d'instaurer un fonds social supplémentaire. Etant donné leur importance fondamentale, nous reproduisons ci-après les considérations du Conseil Consultatif concernant les instruments de politique sociale destinés à mobiliser la structure agricole.

- a) Autant les subventions de l'Etat en faveur de la sécurité sociale des agriculteurs semblent justifiées eu égard à la charge ancienne, autant il faut veiller, au cours d'un nouveau développement du système, à ce que la participation personnelle au financement ne soit pas inférieure à un niveau donné. Sinon le danger existe de voir des prestations relativement trop élevées en comparaison des cotisations faire apparaître aux yeux des intéressés les exploitations comme des sources de rente, ce qui ferait obstacle à l'émigration.
- b) Une mobilisation du sol est sûrement à attendre des "primes pour fermeture d'exploitation" déjà mentionnées se présentent sous forme de pensions de vieillesse anticipées et supplémentaires. La fixation de la limite d'âge pour leur octroi n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes. Si elle est fixée trop haut, ses effets sur la structure agricole seront minimes. Si elle est fixée trop bas, elle pourrait contrarier un changement de profession encore possible à cet âge, car on acceptera de devoir attendre aucun cas, la limite ne devrait donc être inférieure à 50 ans.

La condition requise pour le versement d'une prime de fermeture devrait être que la terre soit affermée ou vendue au profit de l'amélioration de la structure agricole ou qu'elle cesse d'être utilisée en vue de la production agricole. Les modalités devraient encore être examinées soigneusement.

- c) Il faut en outre envisager, lorsque des agriculteurs indépendants et des aides familiaux changent de profession, de compter les périodes d'activité dans l'agriculture comme périodes de remplacement ou assimilées pour l'assurance-pension. Le changement de profession s'en trouverait facilité même à un âge avancé qui rendrait autrement impossibl

l'acquisition du droit à des prestations suffisantes de pension. Pour les chefs d'exploitation, la condition indispensable devrait être de céder la ferme.

V. Résumé de l'analyse et perspective

Le caractère dynamique de la société industrielle moderne fait de l'adaptation de l'agriculture un problème permanent. Nous devons donc nous attendre à la poursuite de l'émigration rurale. Les exigences croissantes quant au niveau de vie matériel et nonmatériel, c'est-à-dire quant au revenu et aux prestations de services du domaine de la civilisation et de la culture entraînent un élargissement du rapport travail - sol. Deux questions se posent à cet égard

- a) Est-ce que la forme ancienne de l'exploitation familiale s'est adaptée à cette dynamique?
- b) Comment peut-on empêcher que les régions rurales ne se transforment en un désert social?

Bien que la politique agricole officielle ne prenne que timidement connaissance de certaines réalités, il faudra bien se rendre compte qu'une nouvelle réduction de la main-d'oeuvre entraînera une modification fondamentale de la forme économique-sociale de l'exploitation familiale. Avec les diverses formes de la coopération se manifeste un phénomène qui est sans aucun doute également nouveau sur le plan sociologique. Ces tendances doivent être examinées avec soin et soutenues de façon appropriée. Comme l'évolution se trouve encore à ses débuts, il n'est pas possible d'en dire grand-chose. Elle devrait cependant être suivie attentivement.

Mais il faudra aussi avoir toujours à l'esprit que toutes ces mesures, grâce à la rationalisation nécessaire qu'elles entraînent, libèrent de la main-d'oeuvre agricole. Dans l'intérêt non seulement de notre agriculture, mais aussi de toute la collectivité, il convient de donner à cette main-d'oeuvre la possibilité de trouver des emplois dans d'autres professions sans perdre la propriété du sol, c'est-à-dire sans être forcée d'émigrer de la campagne. C'est là que commencent les efforts d'aménagement du territoire qui visent à créer un équilibre. Si la ville et la campagne doivent se compléter à l'avenir, l'espace rural doit remplir les cinq fonctions suivantes.

1. Il doit être le lieu de la production alimentaire, c'est-à-dire de l'agriculture au sens étroit du mot. Les lieux de la production agricole pénètrent en partie jusque dans les agglomérations industrielles. Ceci s'applique l'activité des transformation indépendante du sol, à l'horticulture, mais également aux exploitations agricoles proprement dites.
2. Il doit abriter également l'artisanat rural et l'industrie décentralisée. Ceci s'applique dans une proportion croissante aux industries de transformation dont l'implantation ne dépend pas absolument de la matière première.
3. Il doit remplir la fonction de zones d'habitat pour la population non agricole en croissance constante.
4. Il sert à la détente et en repos des membres de la société industrielle.
5. Il reste la source de divers bienfaits liés au climat, à l'eau et à l'air.

La rationalisation de la production agricole doit donc s'accompagner de la création à la campagne d'emplois non agricoles encore plus nombreux qu'auparavant. Dans le cas contraire la campagne perd sa consistance sociale et économique. Une étude effectuée dans l'Eifel (Rhénanie-Palatinat) par la Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie donne les ordres de grandeur avec lesquels il faut compter. Dans cette région, qui a actuellement une population de 150.000 personnes environ, 30.000 emplois non agricoles devraient être créés au cours des prochaines quinze ou vingt années, si l'on veut seulement maintenir la densité actuelle de la population. Si l'excédent de naissances égal à 9,8 pour mille habitants doit être maintenu dans cette région, 40.000 nouveaux emplois seront nécessaires. Même là où on ne peut pas forcément parler de détresse individuelle - par exemple dans les régions agricoles du Schleswig - Holstein et de Basse-Saxe - la structure sociale est menacée de désagrégation. L'école, la culture, les transports, bref l'ensemble de l'infrastructure perdent la base constituée par l'indispensable densité de population. Alors que les coûts d'infrastructure augmentent progressivement dans les zones à forte densité de population, l'infrastructure des régions sous-développées est négligée ou, si elle existe, elle n'est pas pleinement utilisée.

En tant qu'habitat, la campagne dépend dans une large mesure de la capacité de l'infrastructure. Sans aucun doute une évolution inverse est actuellement en cours: ceux qui transfèrent leur lieu de résidence de la ville à la campagne sont de plus en plus nombreux. Cette évolution fait surgir une série de problèmes, constructions envahissantes, chaos régnant dans les transports aux heures de pointe, charge insupportable pour les communes.

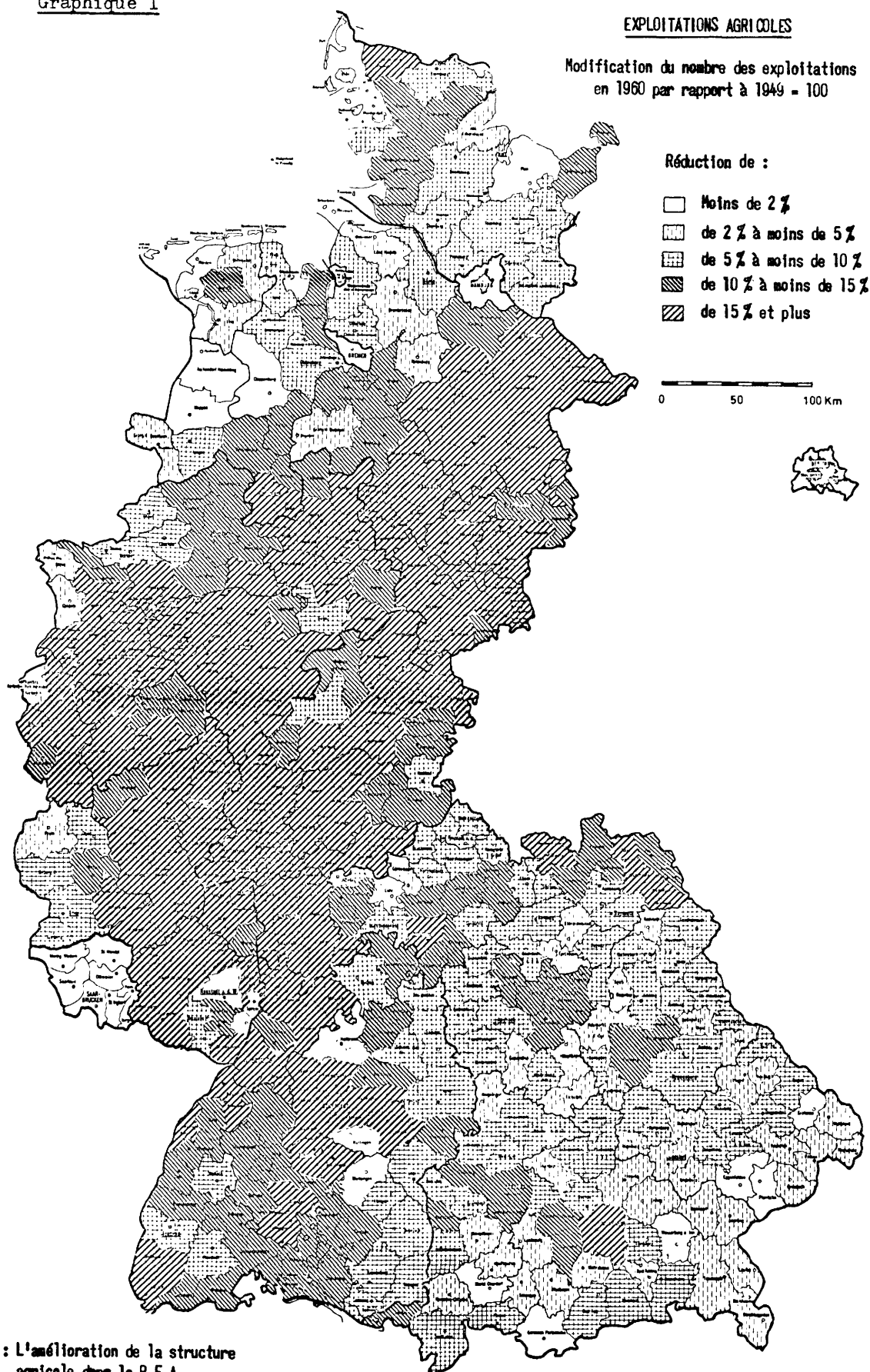
L'idée que l'on peut industrialiser partout la "campagne" est contraire à la réalité. Il faut créer des centres de production industrielle orientés sur la région environnante. Ceci s'applique également à l'enseignement, aux services publics et aux équipements culturels. Les deux tendances conditionnent à leur tour une programmation commune des transports. A l'avenir également, beaucoup devront "faire la navette" entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Les ruraux aspirant à un niveau de vie semblable à celui des citadins veulent être assez près des équipements pour ne pas devoir dépenser trop de temps et d'argent.

Alors que certaines communes prennent de plus en plus le caractère industriel, d'autres acquièrent de plus en plus le caractère de résidence. Les services sociaux et les équipements culturels se grouperont dans les communes centrales. D'autres encore prendront la fonction de région de détente et de repos.

L'idée de l'autarcie rurale est dépassée. Ville et campagne, industrie et agriculture sont tributaires les unes des autres, elles doivent se compléter mutuellement.

Ces aspects sont faciles à reconnaître. La seule difficulté réside dans la question de la nécessaire programmation. Mais justement l'évolution rurale montre que le "laisser-aller" aboutit à une limitation insupportable des chances et de la liberté des groupes et des individus. L'initiative privée est nécessaire. Mais une politique de développement pour la collectivité devra, en particulier si des crédits publics sont utilisés, tenir compte non seulement de la rentabilité sur le plan de l'économie privée, mais aussi de la rentabilité sur le plan de l'économie générale, ainsi que des conséquences sociales.

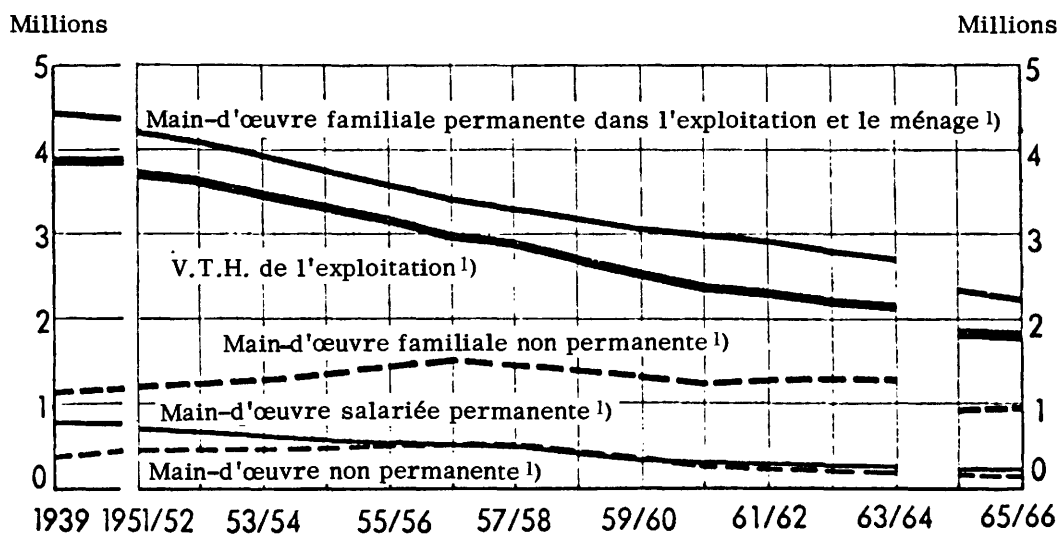
Graphique 1



Source : L'amélioration de la structure
agricole dans la R.F.A.,
Ministère fédéral de l'Agriculture, 1964/65

Graphique 2

Evolution des effectifs de la main-d'œuvre agricole



¹⁾ A partir de 1964/65 dans la classe de grandeur 0,5 à 2 ha SAU sans main-d'œuvre dans les exploitations ne produisant pas en vue de la commercialisation (c'est-à-dire dont les recettes annuelles sont inférieures à 1000 DM).

Source : Office statistique fédéral et ministère fédéral de l'agriculture.

Graphique 3

Evolution du salaire de référence industriel et salaire agricole obtenu dans les exploitations de différentes régions économiques, systèmes de culture et classes de grandeur
DM par unité travailleur homme (U.T.H.) de 1956/57 à 1964/65
 sur la base des résultats comptables des exploitations-pilotes

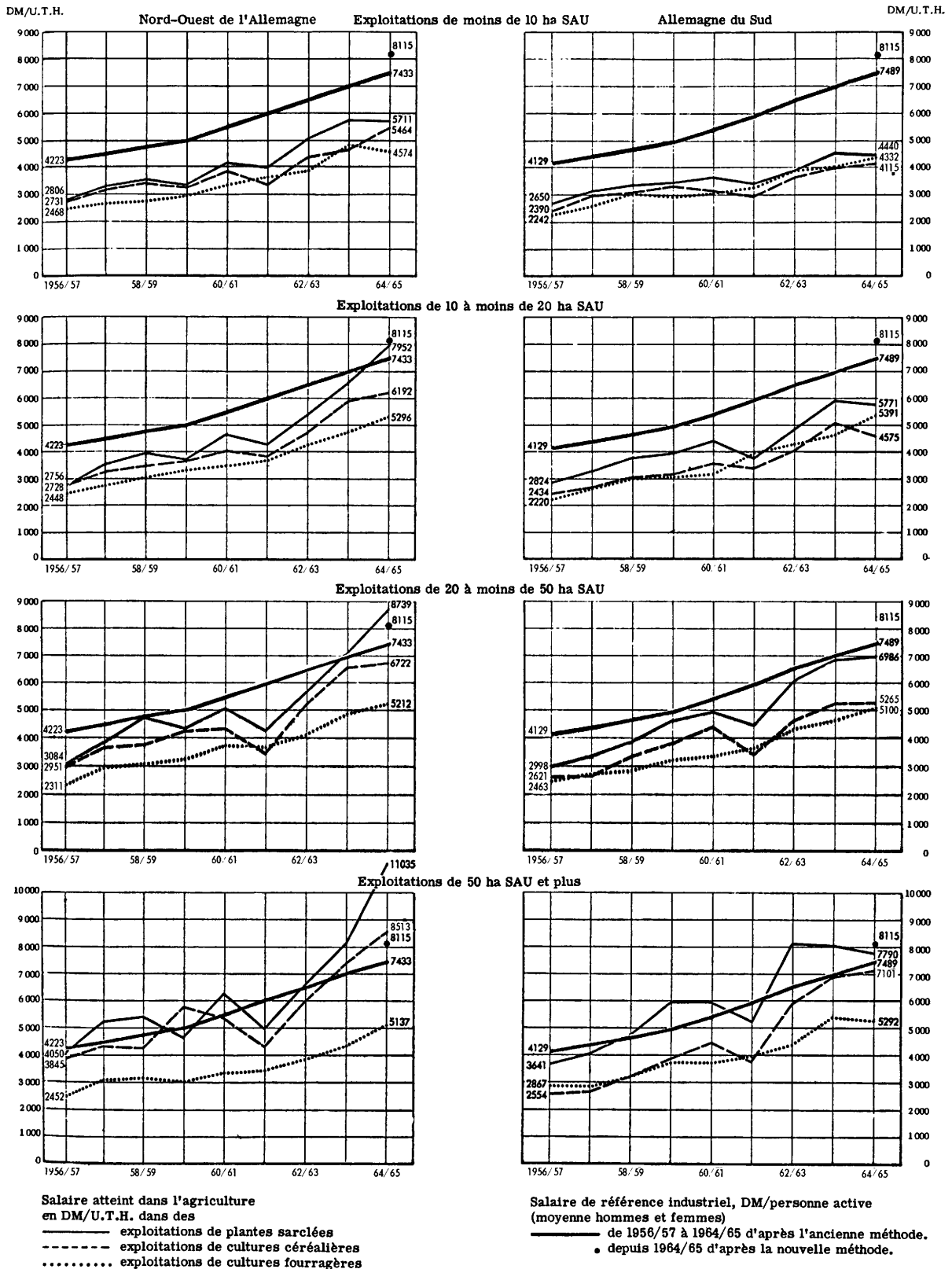


Tableau 1

Exploitations agricoles de plus de 0,5 ha d'après les classes de grandeurs et leurs modifications

Année du recensement ou de l'estimation	Classes de grandeur d'après la superficie agricole utile							Total
	0,5 - 2 ha	2 - 5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100 ha et plus	
<u>1. Nombre des exploitations en 1000</u>								
a 1949	598	553	403	256	112	12,6	3	1.939,6
b 1960	462,8	387	343,1	286,5	122	13,7	2,6	1.617,7
c 1965	393,1	322,9	292,0	292,4	135,1	14,4	2,7	1.451,6
<u>Différence</u>								
c par rapport a	- 204,9	- 231,6	- 111,4	+ 35,8	+ 22,6	+ 1,8	- 0,3	- 488
c par rapport b	- 69,7	- 65,2	- 50,6	+ 5,6	+ 13,0	+ 0,7	+ 0,1	- 166,1
<u>2. Superficie agricole utile des exploitations en 1000 ha</u>								
a 1949	650,7	1.832,8	2.858,9	3.540,8	3.242,8	817,2	544,1	13.487,3
b 1960	497,5	1.290,2	2.483,2	3.990,5	3.504,5	884,5	450,1	13.100,5
c 1965	419,3	1.071,1	2.124,2	4.123,2	3.844,9	929,9	469,2	12.981,8
<u>Différence</u>								
c par rapport a	- 231,4	- 761,7	- 734,7	+ 582,3	+ 602,1	+ 112,8	- 74,8	- 505,4
c par rapport b	- 78,1	- 219,0	- 359,1	+ 132,7	+ 340,4	+ 45,4	+ 19,1	- 118,6
<u>3. Différence en %</u>								
c par rapport à a								
Nombre des exploitations	- 34,3	- 41,9	- 27,6	+ 14	+ 20,1	+ 13,9	- 7,6	- 25,2
SAU des exploitations	- 35,6	- 41,6	- 25,7	+ 16,4	+ 18,6	+ 13,8	- 13,8	- 3,7
c par rapport à b								
Nombre des exploitations	- 15,1	- 16,8	- 14,8	+ 2	+ 10,6	+ 5,1	+ 4,0	- 10,3
SAU des exploitations	- 15,7	- 17	- 14,5	+ 3,3	+ 9,7	+ 5,1	+ 4,2	- 0,9
<u>4. Pourcentage des classes de grandeur</u>								
Nombre des exploitations 1949	598 000	553 000	403 000	256 000	112 000	12 600	3 000	1.939,6
a 1949	30,9	28,5	20,8	13,2	5,8	0,6	0,2	100
b 1960	28,8	23,9	21,1	17,7	7,5	0,8	0,2	100
c 1964	27,0	22,9	20,6	19,7	8,7	0,9	0,2	100
SAU des exploitations 1949	650,7	1 832,8	2 858,9	3 540,8	3 242,8	817,2	544,1	13 487,3

Source : Rapport Vert 1965 et Annuaire statistique de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts, 1964

Tableau 4 Main-d'oeuvre agricole dans les exploitations de 0,5 ha SAU et plus d'après les classes de grandeur en 1000

Comparaisons de plusieurs recensements (a et b)

Année du recensement ou de l'estimation	Classes de grandeur d'après la SAU						Total
	0,5 - 2 ha	2 - 5 ha	5 - 10 ha	10-20 ha	20 - 50 ha	50 ha et plus	
1. Main-d'oeuvre familiale employée à temps plein							
total							
a 1957/58	483	745	913	789	341	37	3.308
b 1961/62	432	572	730	797	359	40	2.930
c 1963/64	398	498	664	808	370	39	2.777
dont hommes							
a 1957/58	128	263	424	392	171	19	1.397
b 1961/62	62	144	304	384	179	20	1.093
c 1963/64	49	128	277	392	183	19	1.048
dont femmes							
a 1957/58	355	482	489	397	170	18	1.911
b 1961/62	370	428	426	413	180	20	1.837
c 1963/64	349	370	387	416	187	20	1.729
différence en % (b par rapport à a)							
total							
	- 10,56	- 24,56	- 20,04	+ 1,01	+ 5,27	+ 8,10	- 11,42
hommes							
	- 51,57	- 45,24	- 28,30	- 2,04	+ 4,67	+ 5,26	- 21,76
femmes							
	+ 4,22	- 11,20	- 12,06	+ 4,03	+ 5,88	+ 11,11	- 3,87
différence en % (c par rapport à b) total							
	- 7,87	- 12,93	- 9,04	+ 1,83	+ 3,06	- 2,50	- 5,22
hommes							
	- 20,96	- 11,11	- 8,87	+ 2,08	+ 2,23	- 5,--	- 4,11
femmes							
	- 5,67	- 13,55	- 9,15	+ 0,72	+ 3,88	---	- 5,76
2. Main-d'oeuvre familiale employée à temps partiel							
total							
a 1958	637	460	225	115	43	4	1.484
b 1964	433	418	253	142	50	6	1.302
dont hommes							
a 1958	365	290	121	53	18	2	849
b 1964	339	298	173	77	24	3	914
dont femmes							
a 1958	272	170	104	62	25	2	635
b 1964	94	120	80	65	26	3	388
différence en % (b par rapport à a)							
total							
	- 33	- 10	+ 12	+ 23	+ 16	+ 50	
hommes							
	- 8	+ 2	+ 43	+ 45	+ 33	+ 50	
femmes							
	- 70	- 30	- 23	+ 5	+ 5	+ 50	
3. Main-d'oeuvre salariée permanente							
total							
a 1957/58	49	42	43	88	165	125	512
b 1963/64	18	20	24	41	75	79	257
dont hommes							
a 1957/58	29	23	23	55	111	90	331
b 1963/64	11	12	13	24	53	59	172
dont femmes							
a 1957/58	20	19	20	33	54	35	181
b 1963/64	7	8	11	17	22	20	85
différence en % (b par rapport à a) total							
	-63,26	- 52,38	- 44,18	- 53,40	- 54,54	- 36,80	- 49,80
hommes							
	-62,06	- 47,28	- 43,47	- 56,36	- 52,25	- 34,44	- 48,33
femmes							
	- 65,--	- 57,89	- 45,--	- 48,48	- 59,25	- 42,85	- 53,03
4. Main-d'oeuvre salariée non permanente							
total							
a 1957/58	59	84	104	139	113	41	540
b 1963/64	25	25	27	41	47	20	185
dont hommes							
a 1957/58	28	36	40	49	41	14	208
b 1963/64	14	15	15	20	26	10	100
dont femmes							
a 1957/58	31	48	64	90	72	27	332
b 1963/64	11	10	12	21	21	10	85
différence en % (b par rapport à a)							
total							
	- 57,62	- 70,23	- 74,03	- 70,50	- 58,40	- 51,97	- 65,74
dont hommes							
	- 50,--	- 58,33	- 62,50	- 59,18	- 36,58	- 28,57	- 42,30
dont femmes							
	- 64,51	- 79,13	- 81,25	- 76,66	- 70,83	- 62,96	- 74,39

Tableau 5

Dirigeants d'exploitations agricoles de 0,5 ha SAU et plus et membres de leur famille d'après leur principale source de subsistance 1960¹⁾

Ventilation	Exploitations d'une superficie utile de ... à moins de ... ha SAU								Total	
	0,5-5		5-10		10-20		20 et plus		Total	
	1 000 personnes	%	1 000 personnes	%	1 000 personnes	%	1 000 personnes	%	1 000 personnes	%
1. Dirigeants d'exploitations et membres de leur famille vivant sous le même toit²⁾										
Dirigeants d'exploitations	844	27	341	22	285	20	137	20	1 607	24
Membres de la famille âgés de plus de 14 ans	1 641	72	843	54	779	57	376	57	3 639	54
Membres de la famille âgés de moins de 14 ans	642	21	368	24	351	27	173	27	1 534	22
Total	3 127	100	1 552	100	1 415	100	686	100	6 780	100
2. Ventilation d'après la principale source de subsistance										
Subsistance assurée principalement par l'agriculture et la sylviculture										
Dirigeants d'exploitations	221	7,1	290	18,8	277	19,6	134	19,7	922	13,6
Aides familiaux	417	13,3	390	25,2	406	28,6	177	25,8	1 390	20,7
Rentiers ³⁾	37	1,2	73	4,7	93	6,6	49	7,2	252 ⁴⁾	3,7
Membres de la famille à charge âgés de plus de 14 ans	104	3,3	152	9,8	175	12,4	120	17,7	551	8,1
dont exerçant dans l'exploitation agricole et sylvicole	60	1,9	89	5,7	101	7,1	64	9,3	314	4,6
Membres de la famille à charge âgés de moins de 14 ans	133	4,2	291	18,6	336	23,8	170	24,8	930	13,7
Total	912	29,1	1 196	77,1	1 287	91,0	650	94,8	4 045	59,6
Subsistance tirée d'autres sources										
comme travailleurs en dehors de l'exploitation, en se plaçant du point de vue de l'exploitation										
Dirigeants exerçant une activité accessoire	412	13,3	39	2,7	6	0,4	2	0,3	459	6,8
Membres de la famille du dirigeant	507	16,2	134	8,7	61	4,3	14	2,0	716	10,6
comme rentiers, retraités etc. ⁵⁾ , en se plaçant du point de vue de l'exploitation										
Dirigeants exerçant une activité accessoire	207	6,6	12	0,7	2	0,1	0	0,0	221 ⁵⁾	3,3
Membres de la famille du dirigeant	131	4,2	52	3,3	34	2,4	13	1,9	230	3,4
dont exerçant dans l'exploitation agricole et sylvicole	58	1,9	23	1,5	15	1,1	5	0,7	101	1,5
Membres de la famille à charge âgés de plus de 14 ans	448	14,3	42	2,7	11	0,8	4	0,6	505	7,4
Membres de la famille à charge âgés de moins de 14 ans	510	16,3	77	5,0	14	1,0	3	0,4	604	8,9
Total	2 215	70,9	356	22,9	128	9,0	36	5,2	2 735	40,4

¹⁾ Sans Berlin. Résultats du recensement agricole de mai 1960.

²⁾ Sans la main-d'œuvre vivant sous le même toit et ne faisant pas partie de la famille du dirigeant de l'exploitation, et sans les personnes apparentées mais ne vivant pas sous le même toit que le dirigeant de l'exploitation.

³⁾ Dont au total 4 995 en tant que dirigeants d'exploitation.

⁴⁾ Egalement les personnes tirant un revenu d'un patrimoine propre.

⁵⁾ Dont au total 219 328 exerçant une activité dans l'exploitation agricole et sylvicole.

Source : Office statistique fédéral, ministère fédéral de l'agriculture.

Tableau 6

**Main-d'œuvre et travail fourni dans les exploitations
gérées par le dirigeant
à titre d'activité professionnelle principale (exploitations.P)
et à titre d'activité professionnelle secondaire (exploitations.S)
(Exercice 1964/65)¹⁾ en 1000**

Classe de grandeur Nombre des exploitations d'après la SAU et le type d'exploitation	Nombre des exploitations	Main-d'œuvre familiale employée à temps plein		Main-d'œuvre familiale employée à temps partiel		Main-d'œuvre salarlée permanente		Main-d'œuvre salarlée non permanente		Total des UTH employées dans l'exploitation	
		h	f	h	f	h	f	h	f	h	f
		0,5 à moins de 2 ha²⁾									
Exploitations P	34	25	35	11	8	9	7	4	7	38	20
Exploitations S	61	4	52	63	22	1	1	4	5	20	25
Total	95	29	87	74	30	10	8	8	12	58	45
2 à moins de 5 ha											
Exploitations P	127	83	141	66	33	9	6	7	9	107	66
Exploitations S	190	20	197	224	68	4	3	7	5	80	92
Total	317	103	338	290	101	13	9	14	14	187	158
5 à moins de 10 ha											
Exploitations P	236	231	290	101	57	9	7	11	15	257	132
Exploitations S	57	12	67	70	19	3	2	3	2	34	31
Total	293	243	357	171	76	12	9	14	17	291	163
10 à moins de 20 ha											
Exploitations P	283	371	394	75	61	17	12	20	27	386	182
Exploitations S	9	4	10	9	4	3	1	1	1	8	6
Total	292	375	404	84	65	20	13	21	28	394	188
20 ha et plus											
Exploitations P	149	209	212	27	28	101	37	27	31	306	118
Exploitations S	3	1	2	2	1	6	2	2	1	8	2
Total	152	210	214	29	29	107	39	29	32	314	120
Total général²⁾											
Exploitations P	829	919	1 072	280	187	145	69	69	89	1 094	518
Exploitations S	320	41	328	368	114	17	9	17	14	150	156
Total	1 149	960	1 400	648	301	162	78	86	103	1 244	674
Exploitations de 2 ha SAU et plus											
Exploitations P	795	894	1 037	269	179	136	62	65	82	1 056	498
Exploitations S	259	37	276	305	92	16	8	13	9	130	131
Total	1 054	931	1 313	574	271	152	70	78	91	1 186	629

1) Résultats provisoires de l'enquête sur la main-d'œuvre agricole de 1964/65.

2) Sans la main-d'œuvre des exploitations de la classe 0,5 à moins de 2 ha SAU, ne produisant pas pour la commercialisation (c'est-à-dire dont les recettes sont inférieures à 1 000 DM par an).

Source : Rapport Vert 1966.

Tableau 7

Travail fourni pour l'agriculture par les
unités travailleurs hommes (UTH)
dans les exploitations de 0,5 ha SAU et plus

Exercice	Main-d'oeuvre familiale et salarisée = total 100 UTH		Unités travailleurs hommes (UTH) par 100 ha SAU dans les exploitations de ... ha SAU					
	dans les ex- ploitations de 0,5 ha 2 ha SAU et SAU et plus plus		0,5 et plus	2 et plus	5 et plus	10 et plus	moins de 5	moins de 10
Avant-guerre	3 852	.	28,0	.	21,5	17,3	56,6	44,0
1950/51	3 885	.	29,0	.	21,7	18,3	62,1	46,1
1952/53	3 611	.	27,0	.	20,4	16,2	58,0	44,1
1954/55	3 324	.	25,0	.	19,1	14,9	53,3	41,3
1956/57	2 997	2 565	22,6	20,2	17,5	14,4	49,1	36,9
1958/59	2 748	2 361	20,8	18,7	16,2	13,5	46,1	34,3
1960/61	2 400	2 081	18,3	16,5	14,5	12,1	42,7	31,3
1962/63(1)	2 251	1 963	17,2	15,5	13,9	11,8	40,0	29,5
1963/64(1)	2 195	1 921	16,8	15,2	13,1	11,4	41,1	29,7
1964/65(1)	1 918(2)	1 815	15,2(2)	14,5	12,8	10,9	37,8	27,2

(1) Provisoire

(2) A partir de 1964/65, dans la classe de grandeur 0,5 à moins de 2 ha SAU, sans la main-d'oeuvre des exploitations ne produisant pas pour la commercialisation (c'est-à-dire dont les recettes sont inférieures à 1000 DM par an.

Source : Office statistique fédéral et ministère fédéral de l'agriculture.

Tableau 8

Main-d'oeuvre et travail fourni dans les exploitations agricoles de 2 ha SAU et plus
d'après les enquêtes sur la main-d'oeuvre 1956/57(1), 1960/61 (2), 1964/65 (3)

Exercice	Exploitations		Main-d'oeuvre familiale				Main-d'oeuvre salariée				Unités travail- leurs hommes de l'exploitation (UTH) 1000		%
	1000	%	employée à temps plein		employée à temps partiel		permanente 1000	%	non permanente 1000		%		
			1000	%	1000	%			1000	%			
1956/57 (1)	1.247	100	2.914	100	897	100	475	100	467	100	2.565	100	
1960/61 (2)	1.120	90	2.506	86	772	90	286	60	256	55	2.009	78	
1964/65 (3)	1.054	85	2.244	77	845	94	222	47	170	36	1.815	71	
Réduction moyenne annuelle													
1956/57 à 1964/65	24	2,1	84	3,2	7	0,7	32	9,1	37	12,0	94	4,2	

- (1) Enquête juillet 1956 à juin 1957, territoire fédéral sans la Sarre, Hambourg, Brême et Berlin.
- (2) Enquête novembre 1960 à octobre 1961, territoire fédéral sans la Sarre, Hambourg, Brême et Berlin.
- (3) Enquête juillet 1964 à juin 1965, territoire fédéral sans Hambourg, Brême et Berlin.

Source : Rapport Vert 1966

Tableau 9
Ventilation par âge de la main-d'oeuvre familiale agricole

Groupe d'âge	Dirigeants d'exploitation						Aides familiaux employés à temps partiel					
	employés à temps plein		employés à temps partiel		Total		employés à temps plein		employés à temps partiel		Total	
	1956	1960	1956	1960	1956	1960	1956	1960	1956	1960	1956	1960
Main-d'oeuvre familiale masculine												
14 à 18 ans	en 1000	58,7	40,4	58,9	23,0	157,6	63,4
	en %	18,5	10,3	14,6	6,9	16,8	8,8
18 à 25 ans	en 1000	6,4	7,9	3,5	4,9	9,9	159,0	126,1	122,4	99,9	281,4	226,0
	en %	0,7	1,0	0,6	0,8	0,7	29,8	32,2	30,3	29,9	30,0	31,2
25 à 45 ans	en 1000	230,7	230,2	125,4	169,4	356,1	189,4	138,7	141,0	118,7	330,4	257,4
	en %	24,5	29,6	22,7	25,8	23,8	35,4	35,5	35,2	35,6	35,3	35,5
45 à 65 ans	en 1000	538,2	440,8	339,0	385,2	826,0	48,2	38,7	36,9	33,9	85,1	72,6
	en %	57,2	56,7	61,5	58,6	58,8	9,0	10,0	9,1	10,1	9,1	10,0
65 ans et plus	en 1000	165,2	99,0	84,0	97,5	196,5	38,9	46,9	43,5	58,4	82,4	105,3
	en %	17,6	12,7	15,2	14,8	16,7	7,3	12,0	10,8	17,5	8,8	14,5
Total	en 1000	940,5	777,9	551,9	657,0	1.434,9	534,2	390,8	402,7	333,9	936,9	724,7
	en %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Main-d'oeuvre familiale féminine												
14 à 18 Jahre	en 1000	121,8	51,3	41,0	17,9	162,8	69,2
	en %	6,4	2,8	7,9	5,3	6,7	3,2
18 à 25 Jahre	en 1000	1,3	1,3	0,4	0,6	1,7	210,6	173,1	69,1	56,6	279,7	229,7
	en %	0,7	0,7	0,7	1,1	0,8	11,0	9,3	13,3	16,8	11,5	10,5
25 à 45 Jahre	en 1000	31,0	28,0	7,1	6,9	38,1	690,8	583,6	154,9	68,9	845,7	652,5
	en %	16,8	16,0	12,8	13,0	15,9	36,0	31,4	29,9	20,5	34,7	29,7
45 à 65 Jahre	en 1000	113,1	112,4	28,8	24,4	141,9	760,1	840,3	166,4	90,1	926,5	930,4
	en %	61,1	64,1	52,2	45,9	59,8	39,6	45,3	32,1	26,8	38,0	42,4
65 ans et plus	en 1000	39,6	33,7	19,0	21,3	58,6	134,5	207,8	87,3	102,7	221,8	310,5
	en %	21,4	19,2	34,3	40,0	24,4	7,0	11,2	16,8	30,6	9,1	14,2
Total	en 1000	185,0	175,4	55,3	53,2	240,3	1.917,8	1.856,1	518,7	336,2	2.436,5	2.192,3
	en %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) provisoire

Source : Office Statistique fédéral et Ministère fédéral de l'Agriculture

Tableau 10

Ventilation par âge de la main-d'œuvre agricole salariée 1956¹⁾ et 1960²⁾ en %

Groupe de main- d'œuvre	Main-d'œuvre masculine âgée de ans					Main-d'œuvre féminine âgée de ans						
	14 à 18	18 à 25	25 à 45	45 à 65 ³⁾	65 et plus	Total	14 à 18	18 à 25	25 à 45	45 à 65 ³⁾	65 et plus	Total
1. Main-d'œuvre salariée permanente logée et nourrie												
1956	15,4	36,8	26,4	21,4	100	22,9	36,4	25,6	15,1	100		
1960	10,1	36,2	29,8	21,5	100	14,3	33,9	27,8	21,7	100		
2. Autre main-d'œuvre salariée permanente												
1956	16,5	37,6	45,9	100	22,9	41,7	35,4	100				
1960	3,3	10,8	40,1	43,0	100	5,4	15,7	41,3	36,2	100	1,4	100
3. Main-d'œuvre salariée permanente : Total												
1956	39,0	30,6	30,4	100	50,3	29,6	20,1	100				
1960	7,0	24,5	34,5	31,4	100	11,6	28,3	31,9	26,2	100	2,0	100

1) Statistique de la main-d'œuvre dans les exploitations agricoles, juillet 1956.

2) Recensement agricole de mai 1960 (provisoire).

3) Y compris environ 2 % âgées de plus de 65 ans.

Source : Office statistique fédéral et ministère fédéral de l'agriculture.

Tableau 11 :

Ecart du salaire obtenu dans l'agriculture par rapport
au salaire de référence dans les exploitations de 5 ha
SAU et plus

Exercice	Revenu du travail du calcul de référence	Salaire obtenu dans l'agriculture (1)	Salaire de référence(2) industriel	Ecart du salaire obtenu dans l'agriculture par rapport au salaire de référence industriel	
	DM/UTH	DM/UTH	DM/UTH	DM/UTH	%
1956/57	3 096	2 684	4 168	1 484	36
1957/58	3 766	3 278	4 418	1 140	26
1958/59	4 048	3 538	4 656	1 118	24
1959/60	4 206	3 621	4 948	1 327	27
1960/61	4 667	4 009	5 441	1 432	26
1961/62	4 343	3 701	5 975	2 274	38
1962/63	5 368	4 644	6 500	1 856	29
1963/64	6 275	5 493	6 981	1 488	21
1964/65 ³⁾	6 621	5 795	7 475	1 680	22

- (1) Salaire obtenu dans l'agriculture = revenu du travail du calcul de référence, moins rémunération de l'activité de gestion et cotisation patronale à la sécurité sociale pour les aides familiaux et la main-d'oeuvre non familiale.
- (2) Salaire de référence industriel = salaire des groupes de professions comparables du secteur industriel (Ø hommes et femmes).
- (3) Calculé selon l'ancienne méthode pour permettre la comparaison avec les années précédentes. Pour le résultat d'après le calcul de référence partiellement modifié.

Source : Rapport Vert 1966

Tableau 12

Ecart du salaire obtenu dans l'agriculture par rapport
au salaire de référence industriel
dans certaines classes de grandeur d'exploitation

Exercice	Exploitations de ha SAU					
	5 et plus		5 à moins de 10		10 et plus	
	DM/UTH	%	DM/UTH	%	DM/UTH	%
1959/60	1 327	27	1 648	33	1 176	24
1960/61	1 432	26	1 884	35	1 213	22
1961/62	2 274	38	2 573	43	2 154	36
1962/63	1 856	29	2 446	38	1 601	25
1963/64	1 488	21	2 447	35	1 152	17
1964/65 ¹⁾	1 680	22	2 857	38	1 198	16

(1) Calculé selon l'ancienne méthode pour permettre la comparaison avec les années précédentes. Pour le résultat d'après le calcul de référence partiellement modifié, voir le texte.

Source : Rapport Vert 1966

Monographie par pays

F R A N C E

rédigé par

Georges SEVERAC

Maître de Conférences
à l'Institut National Agronomique
Paris

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Introduction	153
I. Exposé général de la situation	156
1. L'ampleur du changement	156
2. Les particularités régionales	167
II. Influence de l'évolution générale de la société	177
III. Facteurs économiques, sociologiques et socio-psychologiques endogènes	184
1. Situation économique réelle de certaines exploitations agricoles notamment des exploitations marginales	185
2. Les jugements que porte l'agriculteur sur son propre métier	190
3. Attitude de la jeune génération à l'égard de la profession agricole et de la vie rurale	192
4. Incidence des échelles de valeurs	193
IV. L'Incidence des politiques agricoles, économiques et sociales	196
V. Résumé de l'analyse	206

INTRODUCTION

L'étude de l'évolution des superficies des exploitations agricoles et des caractères démographiques de la population vivant et travaillant dans les exploitations permet commodément de saisir certains des changements subis par les structures des exploitations agricoles. Mais il est bien connu que les disponibilités en terre et en travail ne suffisent pas à définir cet ensemble très complexe que constitue une exploitation agricole. La relative facilité avec laquelle on peut saisir les principales évolutions en superficie des exploitations et certains aspects de la démographie de la population agricole ne suffit donc malheureusement pas à expliquer les causes et les modalités des changements relativement accélérés que subissent depuis une dizaine d'années les exploitations agricoles françaises.

Le rapport ci-après, rédigé pour le compte d'un groupe d'experts travaillant à la demande de la C.E.E. sous la direction du professeur KÖTTER, s'il débute sur des considérations statistiques très classiques, tente également d'interpréter les évolutions globales observées en accordant une place importante à des aspects qui dépassent la seule considération des rapports entre les hommes et les superficies dont ils disposent : disparités des économies régionales, spécialement en ce qui concerne le développement des secteurs d'activité non agricole, liaisons entre développement économique général et la nature des contraintes qui s'exercent sur les exploitations, mécanismes sociologiques qui découlent des contraintes économiques ou au contraire traduisent un refus des évolutions économiques, situation psycho-sociologique des exploitants et des membres de leur famille, action des pouvoirs publics à la recherche d'une meilleure cohérence et d'une meilleure maîtrise des processus d'évolution.

Ces développements, qui sont indispensables si l'on ne veut courrir le risque de présenter une image consciemment déformée des évolutions réelles, ne peuvent malheureusement pas s'appuyer sur une information aussi objective et aussi étendue que les études statistiques du début du rapport. Il existe certes, en France, un développement notable des études sur les différents points énoncés ci-dessus mais il est récent; en outre, les plus probantes de ces études sont la propriété d'organismes publics, semi-publics ou privés qui ne souhaitent pas toujours leur diffusion. Enfin, certaines des mesures les plus importantes de politique agricole adoptées en France le sont depuis très peu de temps; les textes légaux en exposant le principe datent de quelques années, parfois de quelques mois, et l'appréciation de leur influence est donc souvent prématurée.

Il convient d'autre part, afin d'éviter toute erreur d'interprétation des explications présentées dans ce rapport, de relever que la notion même de "cause" d'une évolution constatée ne doit pas s'entendre au sens absolu mais dans un sens très relatif : est considéré comme cause d'une évolution observée tout phénomène dont on est en mesure d'affirmer qu'à l'échelle où est faite l'observation il peut accélérer ou ralentir, selon que lui-même s'intensifie ou se réduit, l'évolution constatée. Entendues avec ce sens restrictif, il est certain que les causes de l'évolution des structures des exploitations peuvent varier selon les dimensions du domaine géographique dans le cadre duquel sont observées les évolutions. Donnons l'exemple suivant, qui sera développé dans ce rapport : selon l'échelle de l'observation, les écarts absolus de revenu entre les diverses catégories de chef d'exploitation peuvent être considérés comme jouant ou ne jouant pas un rôle essentiel dans la disparition des exploitations. A l'échelon de la France entière cette affirmation est très discutable; dans le cadre d'une petite région agricole, elle est vraie. Un autre exemple, assez significatif, est le suivant : le taux de réduction du nombre des exploitations est dû au développement de l'emploi non agricole local; cette affirmation, valable au niveau d'une région de quelques dix mille kilomètres carrés, se révèle fautive et à l'échelle de la France entière, et à l'échelle du millier de kilomètres carrés. Nous aurons également à signaler que certains facteurs "psycho-sociologiques" qui semblent jouer un rôle moteur important lorsqu'on fait des observations portant sur quelques dizaines d'exploitations ne paraissent pas mériter le rôle de facteurs expliquant l'évolution lorsqu'on étend l'observation à plus grande échelle.

Il n'y a rien qui puisse étonner dans ces faits : un phénomène commun à l'ensemble d'un territoire ne saurait provoquer des différences d'évolutions locales s'il est seul en cause et, inversement, des phénomènes localisés n'ont aucune raison d'agir tous dans le même sens à plus grande échelle. Mais l'oubli de ces règles élémentaires de logique peut conduire à contester les affirmations les plus fondées parce qu'on a négligé de vérifier à quelle échelle elles sont valides ou au contraire à préconiser des solutions qui n'ont de sens qu'à une échelle géographique donnée. En particulier, il n'est pas rare de vouloir transformer en règle de politique agricole nationale des actions dont le bien-fondé résulte d'une analyse locale isolée du contexte national ou encore de souhaiter d'emblée transposer en langage d'économie de l'exploitation agricole des conclusions résultant d'une étude des équilibres globaux de l'économie nationale, ou enfin de désirer trai-

ter un problème d'économie régionale oomme s'il devait résulter d'une simple moyenne entre les exigences microéconomiques des exploitations et les exigences macroéconomiques de la nation.

Le présent rapport a été rédigé selon le plan suivant :

- I. Un exposé général de la situation, prenant pour base les statistiques des exploitations et les données démographiques, décrit l'ampleur des changements et leurs disparités régionales.
- II. L'influence de l'évolution d'ensemble est ensuite estimée, à l'échelon du pays puis à celui des régions.
- III. Les facteurs de l'évolution qui tiennent à la situation interne du secteur agricole et des exploitations sont abordés ensuite; en ce qui concerne les aspects sociaux et psychologiques, l'étude reste cependant qualitative.
- IV. Une brève analyse des politiques agricoles, et plus particulièrement des dispositions récemment adaptées est enfin présentée.

En conclusion, sont résumés les faits résultant des quatre parties précédentes et suggérées certaines des orientations qui pourraient être prises pour améliorer les conditions de l'évolution dans la mesure où celle-ci reste souhaitable.

I. EXPOSE GENERAL DE LA SITUATION

1. L'ampleur du changement

Les changements antérieurs à 1955, ont fait l'objet d'une analyse statistique en ce qui concerne la taille des exploitations, dans le cadre d'une étude réalisée pour le compte de la C.E.E. par M. J. KLATZMANN(1). Nous n'en reprendrons pas ici les résultats détaillés.

Rappelons simplement que l'auteur avait mis en évidence entre 1942 et 1955, une accélération de l'évolution observée entre 1929 et 1942 et que les deux principales caractéristiques de cette évolution étaient :

- a. une tendance de plus en plus marquée à la disparition des exploitations de faible superficie et une tendance de moins en moins sensible à la disparition des exploitations de très grande taille, tandis que croissait, d'une année à l'autre, la taille des exploitations les plus recherchées par les agriculteurs;
- b. une très grande diversité régionale, sinon des sens d'évolution, du moins de la taille des exploitations que l'on pouvait classer en trop petites et en voie de régression, assez grandes et en voie de progression, trop grandes et en voie de régression. Par exemple, le clivage entre la première et la deuxième catégorie se faisait autour de 10 hectares dans certaines régions et de 50 hectares dans d'autres en 1955, et le clivage entre la deuxième et la troisième se faisait autour de 20 hectares dans certaines régions et apparemment au-delà de 200 dans d'autres.

M. KLATZMANN prédisait en 1960 : "Actuellement ce sont des tendances qui ne bouleversent pas de façons profondes, la structure existante... Mais il est très probable qu'il n'en sera plus de même en 1970 ou 1975. Il y aura plus de différences entre la structure des exploitations dans dix ou quinze ans, et la structure actuelle, qu'entre celle de 1960 et celle de 1929".

(1) Aspects du développement structural de l'agriculture en France, Evolution de la superficie des exploitations dans la C.E.E. - Commission "Conditions de production dans l'agriculture". Informations internes.-n° 11.

Ces hypothèses semblent corroborées par les résultats du recensement démographique de 1962 et les résultats du sondage au 1/10 de 1963. L'accélération du mouvement annoncée en 1955, semble s'être accrue depuis. La comparaison entre les diverses sources de diverses dates exigerait plus de précision statistique qu'il n'est possible d'en rechercher ici. Cependant, l'ampleur des écarts entre 1955 et 1962 ou 1963 est telle, qu'en dépit des différences de définition ou de méthode de recueil des données, les évolutions relevées ne semblent pas niables.

Tout d'abord, la population agricole active aurait diminuée en 8 ans de 25 %, d'après les recensements démographiques, ce qui n'a pas pu ne pas entraîner une réduction du nombre des exploitations (1). D'autre part, l'examen des pyramides des âges révèle le très brutal vieillissement, tant de la population agricole totale (recensement démographique en 1962) que des membres de la famille des exploitants agricoles, restés à la campagne (sondage de 1963).

La comparaison des nombres d'exploitations par catégories de dimension, entre le recensement agricole de 1955 et le sondage de 1/10 de 1963, fait apparaître, pour l'ensemble du pays, un solde net de réduction du nombre d'exploitations de moins de 20 hectares, qui est de l'ordre de 410.000 sur 1.800.000, soit environ 25 %, et un solde net d'accroissement du nombre d'exploitations de plus de 20 hectares qui est de l'ordre de 31.000 sur environ 470.000, soit un accroissement d'environ 7 % (2). Fait plus significatif encore, le nombre d'exploitations de plus de 100 hectares augmente nettement, d'environ 16 %, alors que celui des exploitations de 20 à 50 hectares s'accroît d'environ 6 %. On notera aussi que si les exploitations de 20 à 50 hectares gagnent un solde net de 750.000 hectares, des exploitations de plus de 50 hectares, bien que couvrant au total une fraction encore relativement faible du territoire total (29 %) en gagnent 950.000.

Dans 9 régions de programme sur 21, la catégorie d'exploitations de 20 à 50 hectares est en régression et dans deux autres régions les gains d'effectifs de cette catégorie sont inférieurs à 2 % des effectifs de 1955.

-
- (1) On relèvera cependant plus loin que l'évolution de la population agricole totale et celle des exploitations ne sont pas en corrélation aussi étroite qu'on pourrait le penser dans le cadre d'une région donnée.
- (2) Rappelons que ces chiffres partent de l'hypothèse que les définitions retenues par le recensement de 1955, et le sondage de 1963, sont identiques -ce qui est en principe le cas. L'analyse détaillée des résultats pour autant que nous en soyons informés à cette date (mars 1966) a montré qu'à part quelques cas aberrants au niveau des départements, cela semble être conforme à la réalité.

Tableau I.

Exploitations agricoles françaises en 1955 et 1963

	Nombre (en milliers)		Superficie (milliers ha)	
	1955	1963	1955	1963
Moins de 1 ha	150	94	85	55
1 - 5 ha	645	435	1.700	1.200
5 - 10 ha	475	365	3.450	2.700
10 - 20 ha	535	485	7.350	7.000
20 - 50 ha	375	395	11.150	11.900
50 - 100 ha	75	85	5.000	5.500
100 - 200 ha	17)) 23,4	2.200	3.700
Plus de 200 ha	3,3		1.050	
Total (arrondi)	2.260	1.900	32.000	32.000

Sources : Pour 1955 : Recensement agricole, 1955, Paris, Imprimerie Nationale, 1958

Pour 1963 : Premiers résultats de l'enquête au 1/10 sur les structures agricoles en 1963, supplément série "Etudes" de la revue "Statistiques agricoles", juin et novembre 1965.

Tableau II

Evolution du nombre des exploitations agricoles dans les différentes classes de taille entre 1955 et 1963 (Par région de programme)

Départements		1 à < 2ha	2 à < 5ha	5 à < 10ha	10 à < 20ha	20 à < 50ha	50 à < 100ha	100 ha et plus (1)
Nord	1955	5.214	9.328	12.848	19.633	12.740	1.768	306
	1963	3.300	7.620	9.330	17.500	13.480	2.080	290
	Var. %	-36,7	-18,3	-27,4	-10,9	+ 5,8	+17,6	- 5,2
Picardie	1955	2.791	4.817	4.234	7.588	13.445	4.798	2.521
	1963	1.960	4.070	3.460	5.660	13.110	5.120	2.880
	Var. %	-29,8	-15,5	-18,3	-25,4	- 2,5	+ 6,7	+ 6,3
Région parisienne (Seine exclue)	1955	1.355	2.089	1.796	1.923	4.195	2.156	1.920
	1963	1.220	1.990	1.470	1.570	3.800	2.390	1.800
	Var. %	-10,0	- 4,7	-18,2	-18,4	+ 9,4	+10,9	-6,3
Centre	1955	10.995	16.383	17.617	23.258	27.823	10.297	3.567
	1963	9.420	12.890	13.020	19.020	28.130	10.830	3.770
	Var. %	-14,3	-21,3	-26,1	-18,2	+ 1,1	+ 5,2	+5,7
Haute-Normandie	1955	4.490	8.755	7.061	8.321	10.243	3.406	741
	1963	3.330	7.260	6.340	8.230	10.040	3.460	770
	Var. %	-25,8	-17,1	-10,2	-1,1	-2,0	+1,6	+3,9
Basse-Normandie	1955	7.224	18.603	22.346	23.485	17.557	3.359	534
	1963	5.130	17.790	21.130	23.440	19.100	3.450	430
	Var. %	-29,0	- 4,4	- 5,4	-0,2	+8,8	+2,7	+ 10,5
Bretagne	1955	20.469	36.071	45.153	64.615	26.256	699	22
	1963	17.650	33.140	36.540	61.750	28.270	820	40
	Var. %	-13,8	- 8,1	-19,1	-4,4	+7,7	+17,3	(°)
Pays de la Loire	1955	15.888	25.469	35.462	48.816	40.565	3.108	221
	1963	10.750	19.710	27.940	47.430	44.950	3.840	270
	Var. %	-32,3	-22,6	- 21,2	- 2,8	+10,8	+23,6	+22,2
Poitou-Charente	1955	9.057	15.912	21.690	32.282	28.429	4.119	421
	1963	7.410	13.340	15.630	26.310	30.070	5.270	780
	Var. %	-18,2	-16,2	- 27,9	-18,5	+ 5,8	+27,9	+85,3
Limousin	1955	4.460	11.819	19.385	22.951	14.706	2.426	256
	1963	1.880	7.680	14.770	18.370	13.690	2.380	200
	Var. %	-57,8	-35,8	- 23,8	-20,0	- 6,9	- 1,9	-21,9
Aquitaine	1955	17.021	34.721	47.800	50.620	20.910	1.480	257
	1963	10.400	23.820	37.680	46.480	23.000	2.010	320
	Var. %	-38,9	-31,4	- 21,2	- 8,2	+ 10,0	+35,8	+24,5

(1) Les résultats départementaux sont entachés d'erreurs aléatoires à cause du faible nombre d'observations (notamment dans la classe 200 ha et plus)

(°) Variation non calculée à cause du nombre trop faible d'observations en 1963.

Tableau II (suite)

Evolution du nombre des exploitations agricoles dans
les différentes classes de taille entre 1955 et 1963
(Par région de programme)

Départements		1 à < 2ha	2 à < 5ha	5 à < 10ha	10 à < 20ha	20 à < 50ha	50 à < 100ha	100ha et plus (1)
Midi-Pyrénées	1955	15.642	30.567	42.392	59.108	40.935	4.664	1.065
	1963	7.670	16.390	29.630	49.840	40.610	5.470	1.420
	Var. %	- 51,0	- 46,4	- 30,1	- 15,7	- 0,8	+17,3	+33,3
Champagne	1955	3.289	5.123	4.541	6.330	15.062	7.189	1.932
	1963	2.780	4.060	2.990	4.840	13.300	8.060	2.780
	Var. %	- 15,5	- 20,7	- 34,2	- 23,5	-11,7	+12,1	+43,9
Lorraine	1955	10.522	18.354	12.959	11.813	13.179	4.025	949
	1963	5.230	11.060	9.190	8.740	12.640	5.040	1.330
	Var. %	- 50,3	- 39,7	- 29,1	- 26,0	- 4,1	+25,2	+40,1
Alsace	1955	11.386	20.247	17.618	8.844	1.366	128	40
	1963	7.410	11.900	11.390	9.180	2.730	200	40
	Var. %	- 34,9	- 41,2	- 35,4	+ 3,8	+99,9	+56,3	(°)
Franche-Comté	1955	3.223	6.663	9.532	14.813	12.744	1.094	83
	1963	1.880	4.300	6.170	10.930	14.280	1.400	100
	Var. %	- 41,7	- 35,5	- 35,3	- 26,2	+12,1	+28,0	+20,5
Bourgogne	1955	9.424	16.586	18.660	18.216	18.322	7.682	1.714
	1963	4.830	10.610	12.890	15.720	18.020	8.160	2.210
	Var. %	- 48,7	- 36,0	- 30,9	- 13,7	- 1,6	+ 6,2	+28,9
Auvergne	1955	7.734	18.072	27.498	31.586	19.071	4.783	7799
	1963	4.670	11.340	19.580	29.500	20.670	5.600	800
	Var. %	-39,6	- 37,3	- 28,8	- 6,6	+ 8,4	+17,1	+0,1
Rhône-Alpes	1955	25.608	52.101	63.159	50.973	20.313	2.382	424
	1963	11.240	29.970	44.260	50.670	24.120	3.140	710
	Var. %	-56,1	- 42,5	-29,9	- 0,6	+ 18,7	+31,8	+67,5
Languedoc	1955	27.587	36.458	25.416	17.573	11.571	3.522	1.506
	1963	20.580	28.270	22.550	16.680	11.490	3.710	1.650
	Var. %	-25,4	- 22,5	-11,3	- 5,1	- 0,7	+ 5,1	+ 9,6
Provence - Côte d'Azur- Corse	1955	18.624	28.061	19.538	13.474	7.676	1.942	959
	1963	15.000	22.950	18.060	13.120	8.400	2.470	1.080
	Var. %	-19,5	- 18,2	- 7,6	- 2,6	+ 9,4	+27,2	+12,6
France entière (2) (Seine exclue)	1955	232.003	416.199	476.705	536.222	377.108	75.027	20.237
	1963	153.740	300.160	364.020	484.980	393.900	84.900	23.470
	Var. %	-33,7	- 27,9	-23,6	- 9,6	+ 4,5	+13,1	+16,0

- (1) Les résultats départementaux sont entachés d'erreurs aléatoires à cause du faible nombre d'observations (notamment dans la classe 200 ha et plus)
- (2) Les résultats de 1955 ont été rectifiés pour tenir compte des omissions du R.G.A. dans l'Indre-et-Loire, la Manche et le Finistère
- (°) Variation non calculée à cause du nombre trop faible d'observations en 1963.

Enfin, (mais ici le caractère aléatoire du sondage peut déformer les faits), il y aurait 33 départements sur 90, où cette catégorie d'exploitations est en régression.

Il est assez probable que si la catégorie de dimension de 20 à 50 hectares pouvait être divisée en sous-classes comparables d'un recensement à un autre, on constaterait une tendance assez nette au recul des exploitations ayant entre 20 et 30 hectares, au niveau national, et que cette tendance au recul s'observait également dans peut-être 15 sur 21 des régions de programme (c'est-à-dire, exclusion faite de la Basse Normandie, Bretagne, Rhône-Alpes, Aquitaine, Côte d'Azur, ou encore des régions à productions animales intensives (lait) ou à cultures spéciales importantes (régions de vigne, fruits, maraîchage, fleurs). On peut admettre comme hypothèse raisonnable, en 1965, que les productions végétales courantes (céréales et fourrages grossiers) conduisent à considérer qu'une exploitation ayant au moins 50 hectares est jugée nécessaire par les jeunes agriculteurs, et qu'au dessous l'équilibre n'est atteint qu'avec les productions spéciales à haut niveau de produit brut/hectare. Ce chiffre de 50 hectares est d'ailleurs jugé à peine suffisant dans certaines régions, où les effectifs d'exploitations de 20 à 50 hectares régressent nettement et où ceux des exploitations de 50 à 100 hectares accusent un progrès relativement faible (Picardie, Région de Paris, Haute Normandie et Centre, exclusion faite des régions viticoles et maraîchères pour ce dernier cas).

Cette hypothèse qui naît de l'observation des tendances d'évolution devra être naturellement précisée et nuancée dans la suite de notre rapport. Elle ne doit pas, d'autre part, nous faire oublier qu'il existerait encore un million quatre cent mille exploitations de moins de 20 hectares, dont une faible partie seulement a trouvé dans les cultures spéciales ou les élevages "sans sol", un équilibre économique.

Nous ignorons, à la date où nous écrivons, l'importance des ressources d'origine non agricole des personnes vivant sur ces exploitations. En conséquence, il ne convient pas de considérer que toutes ces exploitations sont rapidement appelées à disparaître.

Il est à remarquer à ce propos que la proportion des actifs à temps plein parmi les membres de la famille de l'exploitant est faible dans les exploitations les plus petites.

Tableau III.

Classe de taille	Membres de la famille (chefs d'exploitations compris) dont :			Salariés à temps plein
	Au total	Temps plein	Temps(1) partiel	
Moins d'1 ha	2,71	0,21	1,30	0,03
1 - 2 ha	2,83	0,21	1,41	0,03
2 - 5 ha	2,97	0,37	1,45	0,03
5 - 10 ha	3,33	0,77	1,39	0,04
10 - 15 ha	3,88	1,06	1,39	0,06
15 - 20 ha	4,14	1,19	1,40	0,10
20 - 25 ha	4,37	1,28	1,42	0,14
25 - 30 ha	4,50	1,34	1,45	0,20
30 - 35 ha	4,59	1,36	1,43	0,25
35 - 40 ha	4,67	1,39	1,42	0,30
40 - 45 ha	4,63	1,40	1,40	0,39
45 - 50 ha	4,65	1,39	1,41	0,49
50 - 60 ha	4,68	1,47	1,34	0,58
60 - 70 ha	4,70	1,43	1,37	0,77
70 - 80 ha	4,78	1,39	1,33	0,91
80 - 90 ha	4,65	1,33	1,35	1,09
90 - 100 ha	4,68	1,36	1,29	1,36
100 - 150 ha	4,70	1,33	1,20	1,83
150 - 200 ha	4,76	1,08	1,18	3,29

(1) Le fait d'être actif à temps partiel sur l'exploitation n'implique pas nécessairement d'autres activités car ces actifs à temps partiel comportent des femmes d'exploitants et des enfants d'âge scolaire.

Le tableau ci-dessus, extrait des résultats de l'enquête au 1/10 de 1963 comme le précédent et les suivants, montre cependant que les exploitations de moins de 20 hectares ne semblent pas assurer, en moyenne, le plein emploi de 2 U.T.H. Une des données de l'enquête, que nous n'avons pas fait figurer dans le tableau ci-dessus, est que le nombre d'actifs à temps plein, y compris les salariés, n'atteint en moyenne 2 qu'au-dessus de 50 hectares. On relèvera également que le nombre d'actifs familiaux, à temps plein ou à temps partiel s'il croît régulièrement avec la taille de l'exploitation, jusqu'à 25 hectares, ne croît cependant que très lentement entre 10 et 25 hectares, reste à peu près constant entre 25 et 100 hectares, pour décroître comme on pouvait s'y attendre, rapidement ensuite, avec substitution de travail salarié. Autrement dit, l'exploitation de type familial, avec faible recours au travail salarié et emploi à peu près assuré pour deux travailleurs se situerait, si on faisait fonds sur les données précédentes à peu près entre 40 et 80 hectares.

D'autre part, sur le plan social, le problème posé est peut-être moindre qu'il ne paraît au premier abord; car, si nous ne disposons pas encore de renseignements précis sur les répartitions par âges entre catégories de dimensions, nous savons que la population agricole de plus de 55 ans, se trouve dans les exploitations de moins de 20 hectares, dans une proportion dépassant largement les 2/3.

Rappelons que 31 % de la population totale des membres des familles d'exploitants, y compris les exploitants, vivant dans les exploitations, a plus de 55 ans en 1963 et que c'est le cas de 46 % des chefs d'exploitation de sexe masculin. D'autre part la population des membres de la famille vivant dans les exploitations de moins de 20 hectares est de 67 % du total. Le pourcentage des chefs d'exploitation ayant dépassé 55 ans, est, pour le sexe masculin, donné par le tableau suivant en fonction des dimensions :

Tableau IV.

Taille	% des chefs d'exploitation de plus de 55 ans dans la classe de dimension
Moins d'1 ha	60
1 - 2 ha	61,5
2 - 5 ha	59
5 - 10 ha	53
10 - 15 ha	53
15 - 20 ha	38,5
20 - 25 ha	36
25 - 30 ha	33
30 - 40 ha	34
40 - 50 ha	34
50 - 70 ha	35
70 - 100 ha	29
Plus de 100 ha	32

Comme d'autre part le nombre des membres de la famille par exploitation croît régulièrement lorsque la taille des exploitations croît jusqu'à 35 hectares (de 2,7 à 4,6 en moyenne) pour se stabiliser ensuite et qu'au surplus, les nombres des membres de ces familles qui sont actifs à temps plein sur ces exploitations croissent de 0,2 à 1,4, dans les mêmes conditions, il est licite d'inférer des chiffres précédents que la population active sur les exploitations de moins de vingt hectares regroupe une très forte majorité des personnes actives de plus de 55 ans de la population agricole française.

Cependant, compte tenu de ce que ces exploitations regroupent tout de même 67 % de la population totale des familles d'exploitants, le nombre de personnes de moins de 45 ans vivant dans ces exploitations est loin d'être négligeable et représente sans doute près de la moitié des personnes de moins de 45 ans vivant dans les exploitations. A titre indicatif, notons que le pourcentage d'exploitants ayant entre 40 et 45 ans et à la tête d'exploitations de moins de 20 hectares est de 47 % du total des

chefs d'exploitation ayant de 40 à 45 ans. D'autre part la taille de 20 hectares semble, comme il ressort tant des évolutions globales des nombres d'exploitation par classe de dimension que des chiffres donnés dans le tableau III., nettement insuffisante dans une majorité de situations.

Si le problème est donc sans doute un peu moins dramatique que ne le laisserait supposer une confrontation globale entre les tendances d'évolution et les effectifs d'exploitation concernés, il reste encore très grave.

Le faire-valoir direct domine beaucoup plus largement dans les exploitations de faible dimension, et son importance relative décroît lorsque l'on passe aux classe de grande dimension. Cette règle ne connaît que deux exceptions, la première concerne les cultures spéciales (vignes, maraîchage, fruits) où le métayage est fréquent dans les petites et moyennes exploitations (de 2 à 10 hectares environ) et est absent des très petites et des grandes ou très grandes. La deuxième concernerait les très grandes exploitations de polyculture-élevage et des exploitations céréalières (au-delà de 100 hectares) où le fermage semble légèrement moins répandu que dans les catégories d'exploitations de 20 à 100 hectares dans quelques régions.

D'autre part, sur 100 hectares de superficie agricole utile, cultivés selon un mode de faire-valoir donné, la proportion de cette superficie qui est située dans des exploitations de moins de 20 hectares est la suivante :

Faire-valoir direct :	42,7 %
Fermage :	25,8 %
Métayage :	24,9 %

et celle qui est située dans des exploitations de 50 à 100 hectares est :

Faire-valoir direct :	14,7 %
Fermage :	20,9 %
Métayage :	25,8 %

Cette prépondérance relative du faire-valoir direct dans les très petites et petites exploitations, signifie peut-être, tout simplement, que le bénéfice de la rente foncière permet une subsistance convenable de la famille de l'exploitant avec une moindre superficie que dans le cas du faire-valoir indirect, fermage ou métayage. Il se peut cependant que la réalité soit plus complexe et que l'attachement de l'agriculteur à son métier soit plus accusé lorsqu'il est propriétaire du sol, même si ses revenus totaux sont faibles.

TABEAU V.

Taille SAU	Importance relative du nombre d'exploitations selon le mode de faire-valoir pour une classe de taille donnée					
	Modes purs				Modes associés : Propriétaires des bâtiments	
	FVD	Fermage	Métayage	Dir. pour un salarié	Oui	Non
< 1 ha	83,5	6,7	1,0	0,2	5,0	3,6
1 - 2 ha	74,4	11,0	0,7	0,3	10,9	2,7
2 - 5 ha	62,1	13,2	1,0	0,3	20,1	3,3
5 - 10 ha	48,6	15,5	1,8	0,4	29,1	4,6
10 - 15 ha	38,2	19,5	2,0	0,4	33,5	6,4
15 - 20 ha	32,6	22,4	2,1	0,5	34,8	7,6
20 - 25 ha	29,7	24,0	2,7	0,7	33,7	9,2
25 - 30 ha	26,2	25,7	3,4	0,7	34,0	10,0
30 - 35 ha	24,7	27,5	3,8	0,9	32,5	10,6
35 - 40 ha	23,2	27,6	4,1	1,0	33,1	11,0
40 - 45 ha	21,3	27,8	4,4	0,9	32,9	12,7
45 - 50 ha	21,2	28,4	3,7	1,0	33,6	12,1
50 - 60 ha	19,8	29,2	4,9	1,8	31,8	12,5
60 - 70 ha	20,5	27,8	6,3	1,7	31,2	12,5
70 - 80 ha	20,7	27,7	5,0	2,3	30,9	13,4
80 - 90 ha	19,2	29,9	4,0	1,6	30,9	14,4
90 - 100 ha	21,7	26,8	2,8	3,7	32,2	12,8
100 - 150 ha	21,3	28,0	1,8	3,0	30,9	15,0
> 150 ha	26,5	22,0	0,5	6,4	31,6	13,0
TOTAL	45,0	18,6	2,1	0,6	27,3	6,4

N.B. : par modes associés, on entend des exploitations regroupant des terres cultivées sous plusieurs modes de faire-valoir; il s'agit presque uniquement de terres cultivées en faire-valoir direct et en fermages.

Les superficies moyennes des exploitations par type de faire-valoir n'ont pu être encore définies avec précision. Toutefois il résulte du tableau V que pour les exploitations où n'existe qu'un seul mode de faire-valoir (modes purs) le rapport des superficies moyennes varie de 1 pour le faire-valoir direct à un peu plus de 2 pour le fermage et le métayage. Si les revenus agricoles perçus par l'exploitant et sa famille étaient le seul critère expliquant la différence de taille selon le mode de faire-valoir, cela voudrait dire que la rente foncière est à peu près équivalente, par hectare, au revenu agricole des exploitations supposées en fermage. Cette hypothèse ne cadre pas avec la réalité car le revenu agricole est généralement nettement supérieur, en fermage, à la valeur des fermages payés. D'autres facteurs entrent donc en ligne de compte.

Il reste que, la taille nécessaire à l'équilibre de l'exploitation ayant une très nette tendance à s'accroître, ce sont en majorité des exploitations à faire-valoir direct qui se caractérisent par la faible rémunération de leurs moyens de production et qui sont les plus touchées par la réduction de leur population agricole active. Toutefois, cette réduction s'y réalise en grande partie par la mort d'exploitants non remplacés en raison du très fort vieillissement de la population de ces exploitations. Il est à noter aussi que la vente ou la location des terres possédées facilite la reconversion professionnelle hors de l'agriculture, des héritiers de ces exploitants.

2. Les particularités régionales

La diversité régionale des situations se traduit d'abord par des variations de superficies en dessous desquelles, le nombre des exploitations régresse et en dessus desquelles elle augmente.

C'est ainsi qu'entre 1955 et 1963, les classes d'exploitations en régression allaient (1) :

(1) Les données sont fournies par "Régions de Programmes", circonscription de création récente et regroupant selon les cas 2 à 8 départements. Le sondage de 1963, portant sur 1/10 des exploitations donne des chiffres assez fidèles à cette échelle, déjà moins sûrs au niveau du département et, malheureusement à peu près inutilisables au niveau de la "petite région agricole" dès que l'on cherche une analyse portant sur plusieurs classes de dimension d'exploitation, car les effectifs recensés, ne sont souvent que de quelques unités pour les classes de grande dimension.

Jusqu'à 10 hectares en Basse Normandie

Jusqu'à 20 hectares en Nord

Centre
Bretagne
Pays de la Loire
Poitou-Charente
Aquitaine
Alsace
Franche-Comté
Auvergne
Rhône-Alpes
Provence-Côte d'Azur

Jusqu'à 50 hectares en Picardie

Région Parisienne
Haute Normandie
Limousin
Midi-Pyrénées
Champagne
Lorraine
Bourgogne
Languedoc

Cette diversité est d'ailleurs plus grande encore que ne l'indique ce classement, car, à l'intérieur d'une même région des différences sensibles existent. Ainsi, dans le Centre, l'accroissement moyen du nombre d'exploitations de 20 à 50 hectares est de 0,8 % environ et cache un recul en Eure et Loir et en Loiret, une stagnation en Loir et Cher, un faible accroissement dans le Cher (cachant lui-même un accroissement sensible probablement dans le nord et le sud de ce département et une réduction dans la région dite "Champagne Berrichonne" de ce département) et enfin, un accroissement sensible en Indre et Loire dû peut-être à un meilleur recensement des exploitations et dans l'Indre, où il reflèterait cette fois la réalité (vigne ?).

D'autre part, dans les conditions économiques de 1963, il y a un écart sensible de situation économique entre une exploitation de 20 hectares et une exploitation de 50 hectares en régime d'intensification culturale moyen, et, selon les cas, c'est probablement vers une vingtaine d'hectares, que se situe la limite au-dessous de laquelle il y a la tendance

à la diminution du nombre d'exploitations (Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur, Aquitaine, Alsace, par exemple) et vers 50 hectares ailleurs (Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charente) les cas de la Bretagne du Nord, de la Franche-Comté, et de l'Auvergne étant intermédiaire.

Enfin, les cas d'accroissement du nombre d'exploitations très petites ou de réduction du nombre d'exploitations très grandes, pour rares et dénués d'importance statistique qu'ils soient, ne sont pas inexistantes semble-t-il au niveau du département. Le sondage introduit un biais aléatoire qui ne permet pas d'être plus affirmatif. On peut signaler par exemple que, au voisinage de Paris, plusieurs départements semblent marquer une tendance à l'accroissement du nombre d'exploitations de moins de 2 hectares (maraîchage, fruits, résidences secondaires en "fermette", domaines de retraites ?).

Dans l'ensemble, il semble que la tendance à la réduction soit plus marquée entre 2 et 10 hectares qu'au-dessous de 2 hectares. Il faudrait pouvoir s'assurer que les chiffres concernant les exploitations de moins de 2 hectares sont bien comparables entre 1955 et 1963, ce qui, dans ce cas, est assez douteux.

A l'opposé, les exploitations de plus de 100 hectares marquent une tendance à la diminution dans la Région Parisienne (urbanisation), le Nord, la Basse Normandie, le Limousin, et une stagnation en Alsace et Auvergne. Compte tenu du biais aléatoire possible en raison des faibles effectifs concernés, il est difficile de trouver là une confirmation de l'opinion selon laquelle, en Europe Occidentale, le démantèlement des très grandes exploitations se produit au profit d'exploitations plus petites de type familial.

En fait, il n'est plus rare désormais que l'exploitation de 100 hectares soit à la taille des forces de travail d'une famille assistée tout au plus d'un ou deux salariés.

Deux facteurs principaux semblent devoir expliquer les différences d'évolution observées entre les régions.

Le premier est la répartition des dimensions d'exploitation à un instant donné. Plus une région a de petites exploitations, moins la classe de dimension pour laquelle on passe d'une tendance à la diminution à une tendance à l'accroissement d'exploitations correspond à une taille élevée : la concentration est d'autant plus rapide, dans l'ensemble, qu'elle

est déjà plus avancée. Ce phénomène mis en évidence par M. KLATZMANN, dans l'étude signalée ci-dessus, entre 1942 et 1955, se confirme entre 1955 et 1963. Il pourrait s'expliquer assez bien si l'on admet que la gestion d'exploitations de taille croissante demande un apprentissage et des moyens financiers, qui entraînent l'apparition de processus cumulatifs. On peut aussi dire, à l'inverse, que là où les paysans sont contraints d'intensifier la production à l'hectare par suite du manque de terre, il devient par contrecoup moins nécessaire de disposer de grandes superficies par exploitation.

Tableau VI.

Régions de programme classées en fonction de la diminution en pourcentage du nombre total d'exploitations entre 1955 et 1963. On a porté en outre :

1. le pourcentage d'exploitations de moins de 20 hectares en 1963,
 2. la réduction de population agricole active entre 1955 et 1963.
- (Source I.N.S.E.E. : recensement général de la population de 1962).

	% de réduction du nombre total d'exploitations entre 1955 et 1966	% de réduction de population agricole active entre 1955 et 1962	% d'exploitations de moins de 20 hectares
1. Lorraine	- 26,3	- 22,1	65,6
2. Alsace	- 26,3	- 25,3	93,0
3. Limousin	- 22,6	- 18,5	72,5
4. Rhône Alpes	- 22,1	- 27,6	85,6
5. Midi Pyrénées	- 22,1	- 21,7	69,4
6. Languedoc	- 21,3	- 16,7	86,2
7. Bourgogne	- 20,4	- 22,8	62,3
8. Franche-Comté	- 19	- 24,5	60,1
9. Aquitaine	- 18,1	- 19,5	69,4
10. Auvergne	- 16,7	- 20,1	71,0
11. Provence-Côte d'Azur	- 13,7	- 16,8	87,1
12. Picardie	- 13,4	- 25,6	44,1
13. Poitou-Charente	- 12,7	- 14,8	66,5
14. Centre	- 12,6	- 22,2	64,2
15. Pays de la Loire	- 12,6	- 18,9	70,1
16. Champagne	- 11,7	- 20,1	65,6
17. Région de Paris	- 10,3	- 27	49,4
18. Haute Normandie	- 9,3	- 22,2	64,2
19. Bretagne	- 9,1	- 19,4	83,8
20. Nord	- 7,5	- 20,9	71,3
21. Basse Normandie	- 3,4	- 14,1	85,4

Un tel tableau fait ressortir plusieurs constatations. En premier, il n'y a pas corrélation entre le premier chiffre et les deux autres. Cela pourra sembler surprenant en particulier en ce qui concerne le nombre d'exploitations ayant disparu et la diminution de population agricole active. Ceci peut s'expliquer par le fait que le nombre de salariés a diminué plus vite que le nombre d'exploitations pour les régions telles que la Champagne, la région de Paris, la Picardie... On notera aussi que la corrélation ne joue pas du fait d'une réduction du nombre d'aides familiaux rapide en Bretagne, en Haute et Basse Normandie mais qu'il en résultera, à terme, une diminution du nombre des exploitations.

L'absence de corrélation entre population agricole active ayant disparu et nombre d'exploitations ayant disparu est d'autant plus troublante qu'on a l'impression d'une corrélation négative pour 18 régions sur 21 entre le pourcentage de diminution de la population agricole active et le pourcentage d'exploitations ayant moins de 20 hectares.

Ainsi, dans les régions ayant moins de 60 % de telles exploitations, la population agricole active a diminué de 24 à 27 %, pour celles qui ont de 60 à 70 % de telles exploitations, elle a diminué de 19 à 22,5 % et dans celles qui en ont plus 70 %, la diminution se situe entre 14 et 19 %.

Les trois exceptions (sur 21) à la règle précédente sont .

- a. L'Alsace et la région Rhône Alpes, où la diminution de population agricole active est beaucoup plus forte que ne l'indique la règle précédente. Dans les deux cas il s'agit de régions de très petites exploitations qui ont connu un développement industriel récent très important; ceci n'est pas le cas des autres régions à fort pourcentage de petites exploitations.
- b. La région de Poitou-Charente où la diminution est relativement faible par rapport à ce qu'indiquerait la règle précédente et qui, au contraire, n'a pas connu d'expansion industrielle récente.

Si l'on admet que la diminution de population agricole active est une réaction aux conditions économiques qui est, en agriculture, plus rapide que l'évolution du nombre d'exploitations et est suivie, à terme, d'une réduction du nombre des exploitations, la corrélation négative précédente irait à l'encontre de l'opinion selon laquelle l'évolution économique spontanée entraîne une disparition d'autant plus rapide des exploitations que les dimensions des exploitations

sont plus faibles. En tout état de cause il est erroné d'admettre qu'un phénomène vrai pour l'ensemble de la France, à savoir la diminution du nombre des exploitations est d'autant plus rapide qu'elles sont plus petites, puisse être interprété comme devant entraîner automatiquement une réduction plus rapide du nombre des exploitations et de la population agricole active dans les régions où prédominent les petites exploitations. Il semblerait que c'est plutôt le phénomène contraire qui se manifeste en France, à l'échelon de la région de programme.

Cette sorte de "viscosité" dans l'évolution, a pour conséquence une disparité croissante des dimensions moyennes, selon les régions, sans qu'il faille nécessairement faire intervenir des différences de potentialités naturelles.

En effet, à l'échelle où nous raisonnons ici, les différences de potentialités entre régions naturelles sont relativement peu accusées et en tout cas ne sont nullement corrélées avec le taux de réduction de population agricole active ni avec le pourcentage de petites exploitations.

Dans le même ordre d'idée, on notera que le prix de la terre, fonction de la densité de population agricole, entre autres paramètres, peut jouer dans le même sens. En outre, dans les régions de grandes exploitations, les "entrepreneurs" que sont les exploitants parviennent plus efficacement à dominer le marché foncier que dans les régions de paysannerie nombreuse. On notera enfin que les exigences des agriculteurs et de leur main-d'oeuvre familiale sont d'autant plus élevées, que la prospérité de l'agriculture régionale est plus élevée. Tel niveau de vie qui satisfait un paysan Breton, ne satisfera pas un paysan de Haute Normandie, qui a sous les yeux des exemples de niveau de vie agricole bien meilleurs que le premier.

Mais l'existence de ces processus cumulatifs "internes" à l'agriculture ne suffit pas à expliquer toutes les différences régionales. Ainsi, l'Alsace où le pourcentage de petites exploitations était très élevé en 1929 et le restait encore en 1955, voit s'accomplir une concentration très rapide. A l'inverse, la région du Poitou-Charente, où les exploitations de grande dimension couvraient, dès 1929, une proportion importante du territoire a une concentration relativement lente. C'est qu'il existe des influences externes à l'agriculture, pouvant d'ailleurs revêtir également l'aspect de processus cumulatifs. Il s'agit, pour l'essentiel, des possibilités d'emploi non agricoles offertes aux

paysans. Il existe probablement une certaine corrélation entre le développement industriel passé et la situation interne actuelle de l'agriculture de la région et par conséquent les évolutions observées entre 1955 et 1962 ne sont pas seulement influencées par l'évolution de l'industrie régionale entre ces deux dates. Cependant le développement industriel récent de l'Est de la France opposé à la stagnation des houillères et de l'industrie textile du Nord explique peut-être que la concentration soit plus rapide en Lorraine et en Alsace, que dans le Nord, entre 1955 et 1963.

L'urbanisation, avec les emplois tertiaires qu'elle offre, joue un rôle analogue, très marqué autour de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Grenoble.

Enfin, la scolarisation au-delà de l'école primaire, en facilitant l'accès à des emplois non agricoles, joue certainement un grand rôle et paraît également prendre une allure cumulative. Les départements non industrialisés et loin des villes en croissance ont un taux d'exode rural qui semble en relation avec le pourcentage de fils d'agriculteurs scolarisés dans l'enseignement secondaire; c'est ainsi que la Mayenne, l'un des départements les moins scolarisés en France, a vu son chiffre d'exploitation rester pratiquement constant entre 1955 et 1963 (seules les exploitations de 5 à 20 hectares ont légèrement baissé). La Manche, où la situation scolaire est l'une des plus mauvaises de France et qui est également à l'écart des zones de développement industriel et urbain serait le seul département où le nombre d'exploitations aurait augmenté entre 1955 et 1963 (mais les chiffres y sont sujets à caution).

Dans ces deux départements signalons toutefois d'après des sources officielles d'information, un très net changement de tendance depuis 1960, corrélé avec un accroissement sensible de la scolarité.

Etat antérieur de la répartition des exploitations, plus ou moins grande facilité d'accès à des emplois non agricoles semblent les deux facteurs déterminant les principales différences entre les régions de programme. Il en résulte que les différences sont peu ou pas corrélées avec des différences de niveau de vie agricole régional; c'est là où les petites exploitations sont les plus nombreuses, c'est-à-dire là où le niveau des revenus par tête d'agriculteur est le plus bas, que la tendance à la concentration en grandes exploitations est la moins accusée. Ceci ne signifie pas, évidemment, que les écarts de revenus ne jouent aucun rôle

dans le choix du maintien ou de la disparition des petites exploitations. La corrélation négative que nous avons cru déceler entre diminution de population agricole active et pourcentage de petites exploitations doit s'interpréter, sur le plan des revenus, en tenant compte de ce que plus une région a de petites exploitations, plus, en général, le faire-valoir direct y tient de place. Cependant, l'existence d'un plus grand pourcentage d'agriculteurs touchant la rente foncière semble loin de compenser l'insuffisance des revenus dus à une taille d'exploitations plus petites, comme nous l'avons signalé plus haut et comme nous aurons à le redire un peu plus loin. Ceci signifie simplement que les écarts de revenus auxquels on se réfère pour apprécier sa situation ne sont pas des écarts évalués dans l'absolu, par exemple par référence avec une norme nationale, mais les écarts avec des situations que l'on juge accessibles et qui, par conséquent, sont des situations assez proches de la situation où l'on se trouve soi-même. La "distance" à laquelle on accepte de "projeter" ses ambitions, est donc fonction de la situation économique locale, du niveau de revenus dont on dispose déjà (plus ces revenus sont élevés, plus on peut accroître ses ambitions en particulier lorsqu'on est jeune), des voyages et des relations familiales dont on bénéficie et enfin, de son niveau de formation intellectuelle et culturelle. La connaissance de situations économiques meilleures est nécessaire, mais ne suffit pas à provoquer la recherche d'un changement de sa propre situation. Lorsqu'elle est acquise, il faut encore être persuadé que l'accession à cette situation meilleure est possible, et ensuite avoir un minimum de moyens matériels et culturels pour le faire.

Il en résulte que l'étude des disparités des évolutions régionales de taille d'exploitation, si elle ne peut négliger les soubassements économiques que constituent, d'une part les potentialités naturelles de production régionale, d'autre part le niveau d'équipement de cette économie régionale doit aussi porter ses investigations sur les secteurs non agricoles de l'économie régionale et dans le domaine social pour connaître les références par rapport auxquelles le titulaire d'exploitation de faible dimension et leur famille jugent leur situation.

Il est à noter à ce propos que la notion de "seuil critique" de population agricole" dégagée par certains sociologues ruraux français, et selon laquelle, au-delà d'une certaine réduction de population agricole active et d'un certain vieillissement de la population agricole restante,

la région entrerait dans la voie d'un dépérissement économique et social, irréversible sans une forte aide extérieure, ne semble pas nettement ressortir de l'étude des statistiques régionales.

Ce que nous savons du niveau de production agricole régionale montre qu'il n'y a pas de corrélation positive, au contraire, entre vitesse de réduction de la population agricole active, et évolution de la production agricole dans la région.

Les quelques cas de dépopulation très poussée et de disparition de la civilisation paysanne correspondante et de ses modes de production que l'on peut relever (Landes de Gascogne, Vallées pyrénéennes, alpines et vosgiennes, Plateaux Centraux) sont d'importance très faible par rapport à l'ensemble national et ne se sont pas accompagnés depuis 1955 (à la différence de ce qui s'était passé au début du XXe siècle) d'une réduction sensible de la production agricole : mécanisation et meilleure spécialisation ont largement compensé le déclin de la population.

En outre, si au niveau des communes de faible population (moins d'un millier de personnes) on a pu assister à des abandons de bâtiments et à la mise en sommeil des activités sociales, la presque totalité des petites villes (plus de 5.000 habitants) et une grande majorité de gros villages (entre 1.000 et 5.000 habitants) ont vu leur population se maintenir ou croître et leurs activités sociales se développer selon de nouvelles modalités, même en l'absence d'industrialisation locale, et malgré le déclin, parfois, de petites industries locales.

L'amélioration des communications de toute sorte associée à un réaménagement du territoire pour faire face aux situations nées du déclin de la densité de population rurale, s'ils conduisent à envisager des frais fortement accrus par tête d'habitant restant, permettent aussi de considérer qu'il n'y a pas un chiffre précis de densité de population agricole à souhaiter mais simplement un type donné d'équipement désirable pour chaque niveau de densité.

L'appréciation de la densité souhaitable, pas plus que la référence à une pyramide d'âges jugée optimale ne peut se faire en tenant compte d'un seul mode, jugé normal, de production agricole et d'encadrement sociologique de milieu rural.

En fait, les régions qui semblent rencontrer le plus de difficultés dans le réaménagement de leurs structures de production et dans leurs

liaisons avec le monde extérieur à l'agriculture, semblent être celles où la population rurale et agricole est la plus nombreuse et où les tailles d'exploitation restent faibles. On retrouve l'opposition désormais classique en France entre d'une part, la zone au Nord-Est d'une ligne Le Havre-Tours-Lyon-Marseille, exclusion faite des régions de montagnes et la zone située au Sud-Ouest de cette ligne et les régions de montagnes. Concentration des exploitations, tendance vers de faibles densités rurales et prospérité agricole et industrielle, vont de pair dans la première; au contraire de la seconde, aux nuances près qu'introduisent dans la première les zones très intensives (Nord, Alsace par exemple) et dans la seconde la présence de quelques noyaux urbains (Toulouse, en particulier).

II. INFLUENCE DE L'EVOLUTION GENERALE DE LA SOCIETE

Il est désormais assez couramment admis que les périodes d'exode rural intense et par conséquent de disparition plus rapide des exploitations agricoles à revenus insuffisants sont en corrélation avec les périodes d'expansion économique générale.

La population agricole et les exploitations dont elle tire sa subsistance seraient pour une grande part un "résidu" c'est-à-dire ce qui n'a pas trouvé de place dans une activité économique de type industriel et commercial ou, pour employer une terminologie courante, dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Une telle façon de voir, bien qu'un peu trop schématique, semble assez bien confirmée par l'étude de l'évolution de l'agriculture française depuis 100 ans et plus particulièrement depuis 10 ans.

Cela ne signifie évidemment pas que l'agriculture ne connaisse pas des évolutions autonomes, ni que toute la population agricole aspire à abandonner son état, ni enfin que l'agriculture ne soit pas une activité économique indispensable à l'expansion économique générale. Toutefois, au niveau global, tant des statistiques nationales que régionales, tout se passe comme si, dès que l'opportunité leur en est offerte, les agriculteurs ou leurs enfants quittaient leur métier et leur terre; et comme si cela n'avait aucun effet dépressif sur le niveau de la production agricole et par conséquent comme si cette population agricole était inutile pour le développement de l'économie, tant qu'elle reste dans l'agriculture.

Nous ne reviendrons pas ici sur le détail de l'évolution enregistrée en France, en matière de population et de production agricole (1). Périodes de diminution rapide de la population agricole active, d'accroissement de la productivité agricole, d'expansion économique générale y coïncident. Fait moins connu, mais significatif, c'est dans les classes d'âge les moins nombreuses (à la fois dans la population agricole et dans la population totale) que le pourcentage de départs hors de l'agriculture est le plus élevé; ici encore tout se passe

(1) On pourra utilement consulter à ce propos l'article de M. VINCENT dans "L'évolution de la productivité dans 21 branches de l'économie française de 1882 à 1962" parue dans "Etudes et Conjonctures"-revue de l'INSEE, Paris - février 1965.

comme si les besoins en main-d'oeuvre des secteurs non agricoles étaient couverts en priorité, l'agriculture se contentant du reste; comme ces départs se sont faits volontairement, force est de constater que c'est beaucoup moins la situation économique interne de l'agriculture qui est le paramètre modulant les départs que la masse d'emplois non agricoles offerts à cette population agricole.

Répartition comparée de la population française en 1963 prise dans son ensemble et de la population des membres de la famille des chefs d'exploitation vivant dans les exploitations (sexe masculin)

Groupes d'âges	Population totale	Population vivant dans les exploitations
20 - 24 ans	6,3	4,8
25 - 29 ans	6,9	4,9
30 - 34 ans	7,3	6,1
35 - 39 ans	7,2	7,2
40 - 44 ans	6,8	7,0
45 - 49 ans	4,3	4,0
50 - 54 ans	6,2	7,5
55 - 59 ans	5,8	7,9
60 - 64 ans	5,3	7,6
65 - 69 ans	3,7	4,6
70 ans et plus	5,7	6,2
Total	100,0	100,0

On notera que les irrégularités de la pyramide des âges nationales sont accentuées sur celle de la population vivant dans les exploitations et membres de la famille des chefs d'exploitation.

D'autre part, le taux d'activité à temps plein sur l'exploitation est, pour les membres (hommes) de la famille des chefs d'exploitation vivant sur les exploitations, le suivant :

Groupes d'âges	% actifs à temps plein dans les exploitations, par classe d'âge
20 - 24 ans	30
25 - 29 ans	59
30 - 34 ans	65
35 - 39 ans	70
40 - 44 ans	71
45 - 49 ans	64
50 - 54 ans	68
55 - 59 ans	67
60 - 65 ans	62

On relèvera que le taux d'activité des hommes membres de la famille des chefs d'exploitation est plutôt plus élevé pour les classes d'âge plus nombreuses que leurs voisines.

Il est bien évident qu'une telle situation s'explique parce que la majorité de la population agricole d'une part est mal rémunérée de l'apport de son travail dans l'agriculture par rapport à ce qu'elle peut espérer dans une activité non agricole et que, d'autre part, elle serait en mesure d'accroître sa productivité dans l'agriculture, si elle disposait à la fois de débouchés pour ses produits et de moyens (en terre et en capitaux) accrus.

Le fait que cette situation soit celle d'une large majorité de la population agricole masque l'existence de comportements minoritaires; celui des agriculteurs qui estiment que leurs facteurs de production sont mieux rémunérés dans l'activité agricole qu'ailleurs, et celui des agriculteurs pour lesquels le goulot d'étranglement de la production n'est ni la terre ni le capital, mais la main-d'oeuvre. L'existence de cette minorité est à peu près certaine, mais elle n'apparaît pas dans les mouvements statistiques globaux, ou du moins n'apparaît qu'exceptionnellement au niveau de certaines spéculations agricoles dans certaines régions. L'exemple le plus classique est l'abandon de la production laitière dans les exploitations des régions de programme proches de Paris. Un autre exemple moins net, est constitué par l'immigration de travailleurs étrangers dans certaines zones de production intensive (rizières, plantations fruitières) du Sud-Est de la France et dans le Languedoc viticole.

Il n'est donc pas exact de dire que la disparition des petites exploitations agricoles est due principalement à la faiblesse de leurs revenus comparés à ceux que donnent les activités non agricoles : il existe toujours des cas en effet où des activités non agricoles donnent des niveaux de revenus supérieurs à ceux que donnent ces exploitations et la tendance à partir ou à ne pas partir vers ces activités n'est guère influencée par l'évolution des revenus moyens agricoles et non agricoles; elle dépend pour l'essentiel du fait que ces activités non agricoles sont plus ou moins accessibles aux agriculteurs et aux membres de leur famille. Mettre l'accent sur le rôle primordial que joue la possibilité d'avoir ou non accès à un emploi non agricole mieux rémunéré, au détriment du rôle que jouerait le creusement des écarts entre revenus agricoles et revenus non agricoles, signifie que les mesures d'aide au départ, qu'elles soient ou non volontaires et conscientes, sont beaucoup plus efficaces que les mesures d'aide à l'entrée ou au maintien dans la profession agricole.

Cela n'est d'ailleurs qu'une autre façon de dire que les écarts de situations moyennes entre agriculteurs et non agriculteurs sont si importants que les aides à l'agriculture ne sauraient suffire à les combler pour la grande majorité des agriculteurs.

Que cela ne soit vrai qu'en moyenne, que les écarts objectifs des revenus moyens agricoles et non agricoles varient selon les régions et influencent la rapidité de l'évolution, ne change rien au fait fondamental que tout accroissement des offres d'emploi non agricoles trouve en face de lui une demande d'emploi variable mais jamais nulle, de la part de personnes vivant de l'agriculture jusqu'alors. A la limite, et le fait s'est produit en France à plusieurs reprises dans la Région Parisienne, le Sud-Ouest et le Languedoc, le Sud-Est, l'offre d'emplois non agricoles (et en particulier par le canal de l'enseignement public) a conduit à remplacer la main-d'oeuvre agricole d'origine locale par une main-d'oeuvre importée d'autres régions plus pauvres de France (Bretagne, Vendée, Montagnes) puis des pays méditerranéens voisins. Ce qui confirme, au moins dans ce cas, que ce n'est pas l'évolution interne de l'agriculture qui est responsable des départs observés mais le décalage "structurel" entre la situation subie par les agriculteurs et celle qu'ils peuvent obtenir dans les secteurs non agricoles.

Il n'y a dans ces conditions aucune surprise à relever qu'entre 1952 et 1962, les taux de migration hors de l'agriculture en France, sont d'autant plus élevés que l'on est géographiquement plus proche de zones où l'emploi non agricole est en expansion (Nord-Est, Bassin Parisien, Sud-Est). Il en résulte que, assez paradoxalement, ce sont souvent les régions qui ont le plus faible développement démographique (en liaison avec la stagnation du nombre d'emplois non agricoles) ou même connu des diminutions de population totale, qui ont aussi connu de faibles taux de départs de population active agricole.

Les exemples les plus caractéristiques de faible taux relatif d'exode rural conjugué avec une tendance à la stagnation ou même à la réduction de population régionale totale sont : la Basse Normandie, la Bretagne, le Sud-Ouest Aquitain. A l'opposé, certaines régions à fort taux d'exode sont aussi en expansion démographique : Lorraine, Alsace, Haute Normandie, Champagne, Picardie.

Il y a cependant des exceptions, où de forts taux d'exode se sont accompagnés de réduction de la population régionale (Limousin) ou inversement

des cas où de faibles taux d'exode correspondent à un assez net accroissement de la population régionale (Nord, Provence, Côte d'Azur). Dans le premier cas, il s'agit de régions peu industrialisées avec courant d'émigration déjà ancien, dans le deuxième, de régions à forte proportion d'emploi non agricole local où des formes intensives de production agricole avec des débouchés régionaux ou nationaux existent depuis longtemps déjà.

À l'échelon du département et à plus forte raison de la petite région agricole, les exceptions à la tendance générale valable pour les régions de programme sont plus fréquentes. Mais ceci s'explique aisément par le fait que plus on descend bas dans l'échelon géographique envisagé moins il est probable que la disparition d'emplois agricoles puisse s'accompagner d'une création corrélative d'emplois non agricoles à l'intérieur de la circonscription considérée. Ces emplois non agricoles sont relativement concentrés dans une superficie de faible dimension et par conséquent n'intéressent qu'une minorité-décroissante de circonscriptions, au fur et à mesure qu'on réduit l'échelle de ces circonscriptions et accroît par conséquent leur nombre.

Il serait donc erroné d'estimer qu'il y a corrélation entre réduction de population agricole active et dépeuplement régional à l'échelle de la région de programme, c'est-à-dire à une échelle suffisante pour qu'une certaine diversification des activités économiques soit possible.

De même il n'y a pas corrélation entre ce taux et l'insuffisance des investissements agricoles et plus généralement des investissements d'infrastructure économique régionale.

Autrement dit, ce n'est pas en équipant l'agriculture locale et la région que l'on réduit le taux des départs et que l'on maintient les petites exploitations.

Cette remarque pourra sembler inattendue. En fait elle s'explique assez aisément, si l'on songe qu'investir en agriculture, c'est y accroître la productivité et permettre de réduire la main-d'oeuvre indispensable à un niveau de production donné, et qu'équiper une région c'est y favoriser l'apparition d'emplois non agricoles. Dans quelques zones géographiques limitées, les investissements agricoles, en accroissant très fortement les possibilités d'intensification de la production agricole peuvent permettre d'accroître simultanément productivité du travail et nombre d'emplois agricoles. C'est principalement le cas de l'irrigation et de cer-

tains investissements favorisant le développement de productions animales "sans-sol" (volailles, porcs) ou légumières et fruitières (pour la conserverie en particulier; cf. aussi le cas des serres). Mais en raison de la faible élasticité de la plupart des débouchés agricoles, ces solutions ne peuvent s'étendre à des zones agricoles étendues. D'autre part, le volume d'investissement nécessaire à la création effective d'emplois agricoles nouveaux plus productifs paraît très élevé, plus élevé que la moyenne correspondante dans les activités non agricoles peut-être : une étude sur ce point serait souhaitable. Dans le cas de l'irrigation du Bas-Rhône-Languedoc, il semblerait que l'on dépasse les vingt mille francs d'investissements par hectare irrigué (1), et ceci ne correspondrait, au mieux, par rapport à la situation actuelle, qu'à l'emploi supplémentaire d'un quart de travailleurs agricoles. Des chiffres de l'ordre de 100.000 francs que l'on peut envisager par emploi agricole nouveau effectivement créé et plus productif que les emplois agricoles antérieurs semblent comparables à ceux d'activités industrielles à coefficient de capital supérieur à la moyenne des activités non agricoles.

Il n'est donc nullement évident qu'il est moins coûteux en investissements d'améliorer le volume de l'emploi agricole que celui de l'emploi non agricole, dans la mesure évidemment où l'on ne se résigne pas à la sous-productivité de la main-d'oeuvre agricole. Il est plus probable qu'un même volume d'investissements régionaux consacré d'une part à améliorer la productivité agricole en réduisant l'emploi agricole et, d'autre part, à accroître l'emploi non agricole, permet au total de créer davantage d'emplois dans la région et d'emplois en moyenne plus productifs que si la totalité des investissements était orientée vers l'agriculture. Mais pour être décisif, il importerait qu'un tel calcul prenne en compte évidemment non seulement les investissements directement orientés vers les secteurs de production mais encore l'ensemble des coûts entraînés par les mutations d'emploi et les migrations (formation professionnelle, logement, urbanisme, etc..) coûts dont l'importance peut ne pas être simplement liée au volume des changements opérés mais aussi à leur rythme.

Cet ensemble de problèmes est à l'heure actuelle en France à peine abordé. Ce n'est que depuis peu de temps que l'on a pris conscience de l'impossibilité d'un développement régional uniquement basé sur l'agriculture, et c'est à peine si l'on commence à entrevoir la possibilité de calculs prenant en compte les coûts et profits sociaux de la mutation professionnelle

(1) Non compris les investissements pris en charge par l'exploitant lui-même.

et du changement de résidence des travailleurs agricoles. Aussi bien, la doctrine officielle oscille encore quelque peu entre l'idée de la spécialisation des activités économiques selon une supposée "vocation régionale" et celle d'une diversification à l'échelon de la région de programme afin de permettre, au sein même de la région, les reconversions professionnelles et économiques qu'imposent les changements technologiques et les modifications de la structure des dépenses des consommateurs.

En ce qui concerne, du moins, la prospérité des exploitations agricoles et les facilités d'évolution technique et économique de la production agricole, la deuxième solution paraîtrait préférable.

On notera cependant que l'appel de main-d'oeuvre autour des usines implantées en milieu rural crée dans un rayon variant de 15 à 30 kilomètres autour de l'usine des traumatismes dont la guérison est parfois lente : les ouvriers-paysans sont peu disposés à accepter les remaniements des structures de production agricole que la réduction de main-d'oeuvre conseillerait, restent très attachés à leurs droits de propriété et sont soumis, au surplus, à des conditions de travail parfois très dures, que ne compense que partiellement le double revenu. En effet les salaires, compte tenu de la relative position de monopole de vendeur de travail de l'industriel et compte tenu également des sacrifices que les ouvriers-paysans sont disposés à accepter pour travailler sans quitter leurs terres et leur logement sont fréquemment plus faibles que dans les activités analogues implantées en milieu urbanisé. Sans insister ici sur ce point qui ne prend pas en France une importance aussi grande qu'en Allemagne, nous renvoyons aux études monographiques sur cette question, d'où il ressort que la solution "ouvrier-paysan" (1) si elle facilite des transitions économiques à court et moyen termes pose, à plus long terme, de nouveaux problèmes tant agricoles que non agricoles.

(1) Une bibliographie sur les études faites en France en matière d'ouvriers-paysans est préparée actuellement par le laboratoire de recherche annexé à la Chaire d'Economie et Sociologie rurale comparée de l'Institut National Agronomique de Paris.

On pourra également consulter le service de documentation de l'Association pour les Mutations Professionnelles en Agriculture, 28, rue des Petites Ecuries, Paris.

III. FACTEURS ECONOMIQUES, SOCIOLOGIQUES ET SOCIO-PSYCHOLOGIQUES ENDOGENES

L'infériorité chronique de la situation économique de la très grande majorité des agriculteurs par rapport à ce qu'ils pourraient espérer dans un secteur de production non agricole avec le même apport de travail et de capital et un niveau comparable de compétence technique est un phénomène suffisamment répandu et constant pour qu'il n'y ait pas lieu de le considérer comme une variable infléchissant fortement les évolutions observées à travers le temps et l'espace. Par l'intermédiaire des statistiques nationales ou portant sur de grandes régions c'est l'influence des facteurs exogènes et non des facteurs endogènes qui semble expliquer la plus grande partie des fluctuations observées, tant en ce qui concerne l'évolution de la taille des exploitations que le taux de départ hors de l'agriculture.

Ceci dit, les évolutions en question ne se produisent que parce que cette infériorité existe. Il est naturel de penser que la variabilité des conditions de production agricole et d'exercice du métier d'agriculteur même si elle n'est pas suffisante pour jouer le rôle de cause essentielle des fluctuations observées à l'échelle nationale et régionale, joue cependant un rôle pour l'explication des fluctuations observées à un niveau d'analyse plus fin.

Il est naturel aussi d'estimer qu'au moment de prendre sa décision, chaque individu concerné fait entrer en ligne de compte un ensemble de considérations beaucoup plus complexe qu'une simple appréciation d'écarts de revenu monétaire. Ces derniers sont sans doute déterminants, en moyenne et pour de grands nombres et il est certain que c'est principalement la faible élasticité de la demande des produits d'origine agricole comparée à celle de l'ensemble des biens d'origine non agricole qui rend le mieux compte des tendances globales. Mais les mécanismes par lesquels cette contrainte économique s'exerce sur les exploitations agricoles et la population agricole peuvent varier et prendre des aspects qui ne sont pas toujours, à première vue, de nature économique.

D'autre part, des phénomènes de retard peuvent intervenir pour diverses raisons, la principale étant la mauvaise information de la population agricole. Ces retards expliqueraient peut-être l'apparition de cycles, avec alternance de pléthore relative et de déficit relatif de population agricole active, comme il semble s'en manifester dans certaines régions telle la région Midi-Pyrénées : excédents très nets jusqu'à la veille

de la Grande Guerre, déficits comblés par l'immigration étrangères de 1925 à 1940 excédents à nouveau de 1950 à nos jours, déficit possible vers 1975-80.

Au niveau national, l'allure sinusoïdale de la pyramide des âges, avec ses trois maxima très accusés autour de 55 ans, 35 ans et 15 ans si elle correspond certainement pour une part à l'amplification d'écart d'origine démographique pure sous l'effet de prélèvements accrus dans les classes creuses agricoles par les activités non agricoles, est peut-être due aussi à des effets d'origine endogène : le gonflement des générations arrivant à l'âge de la retraite facilite l'accès des générations ayant de 20 à 35 ans de moins au métier d'exploitant et inversement leur creusement influence défavorablement le maintien à la terre des générations qui devraient normalement assurer la relève. Ce phénomène peut être important puisque les effectifs des classes peuvent varier de 1 à 2, en ce qui concerne les exploitants ayant entre 40 et 60 ans.

De ces considérations et de celles qui ont été émises dans les chapitres antérieurs il résulte que la sélection entre les exploitations appelées à se maintenir et celles qui sont appelées à survivre ou à se développer ne peut se faire par la mise en oeuvre d'une critériologie économique simple. Autant les tendances statistiques globales permettent de définir avec netteté des dimensions moyennes autour desquelles s'effectue le clivage des catégories en voie d'expansion, autant l'application concrète à des cas particuliers est délicate et exige la mise en oeuvre d'une analyse plus qualitative et plus détaillée.

1. Situation économique réelle de certaines exploitations agricoles notamment des exploitations marginales.

L'appréciation de la situation économique réelle peut se faire en termes comptables et ce serait en principe la notion désignée en France sous le terme de "revenu agricole" qui devrait constituer le critère auquel se réfèrent les agriculteurs dans leur décision de rester, ou encore de devenir, exploitant.

Il ne fait aucun doute que toutes choses étant comparables par ailleurs, une superficie minimale existe au-dessous de laquelle le revenu agricole est inférieur à un montant défini à l'avance. Mais ce qui rend l'emploi de ce critère délicat en fait, sinon en théorie, c'est que :

- a) le montant de référence varie fortement selon le point de vue de ceux, agriculteurs et non agriculteurs qui font la comparaison;
- b) pour un même montant de référence les superficies minimales permettant l'obtention du revenu agricole correspondant dépendent de nombreux paramètres, certains assez aisément définissables, tels fertilité naturelle du sol, aménagements fonciers réalisés, systèmes de production retenus, d'autres mesurables mais fluctuants : prix de vente et prix d'achat, eux-mêmes liés aux équipements commerciaux et industriels de la région, d'autres encore peu aisément saisissables telle la compétence et l'habileté de gestion de l'exploitant ou encore la qualité des services d'assistance technique et économique qu'il reçoit;
- c) il n'est pas évident enfin que le montant du revenu soit le seul élément pris en compte dans la décision de rester ou de partir. La manière dont ce revenu est obtenu, le genre de vie auquel il correspond, enfin la façon dont il est affecté aux dépenses peut influencer le choix.

En particulier les conditions désagréables de travail, l'absence de vacances, l'isolement social, enfin et surtout la nécessité d'investir massivement qui permettent certes un enrichissement mais au détriment de la consommation, jouent probablement un grand rôle.

La difficulté de faire face à de nouveaux investissements joue même probablement un rôle plus important que l'insuffisance des revenus globaux de l'exploitation. Les avantages du faire-valoir direct hérité, sur ce point, sont certainement l'un des facteurs qui explique la survie d'exploitations de dimensions relativement faibles. Pour un même niveau de revenu consommable jugé indispensable, l'exploitant en faire valoir direct, l'inflation aidant, peut maintenir un niveau donné d'investissements avec des superficies nettement inférieures à celui qui gère en fermage son exploitation : la rente foncière, la plus grande facilité pour recourir à des prêts à des conditions avantageuses, l'accroissement en valeur du patrimoine, le fait que la décision d'investir n'a pas à tenir compte d'un éventuel risque de reprise, tout cela fait qu'à superficie égale et productivités comparables l'exploitant en faire-valoir direct (qui n'a pas eu au préalable à acquérir le sol ou qui a fini de le payer) peut investir davantage.

Inversement, l'attachement à un cadre de vie, le désir d'améliorer son patrimoine, l'indépendance relative du métier d'agriculteur, peuvent, compte tenu de la possibilité de comprimer relativement plus les dépenses de consommation en agriculture que dans les autres activités économiques, jouer en faveur du maintien dans le métier d'agriculteur avec un revenu agricole relativement faible.

Quoiqu'il en soit, tous ces facteurs se traduisent en définitive par une variation du niveau de revenu agricole jugé nécessaire par les agriculteurs pour rester à la terre, mais il subsiste toujours un seuil de revenu jugé indispensable, au-dessous duquel le départ aura lieu.

Seulement, compte tenu de la complexité de sa détermination, ce seuil n'est pas un nombre que l'on puisse définir objectivement pour des situations étendues dans l'espace et le temps. On ne peut que se borner à prévoir que tout ce qui améliore le revenu diminue les départs et que tout ce qui le restreint les accroît, sans qu'on puisse dire avec précision dans quelle proportion, ne serait-ce que par suite des variations du montant de référence avec la situation économique des secteurs non agricoles dans le voisinage des exploitations considérées.

Ceci étant, il convient de se rappeler certains chiffres. En exploitation de polyculture-élevage moyenne les productions finales, non compris l'auto-consommation, dépassent rarement en France 1.500 francs, dont au moins 30 % de charges réelles, en faire-valoir direct à main-d'oeuvre familiale, pour peu qu'il y ait mécanisation, même modérée. Dans ces conditions, une famille ayant deux travailleurs a peu de chances de toucher l'équivalent du salaire d'un ouvrier agricole (soit 6.000 francs par an) par travailleur en dessous de 12 hectares, chiffre qu'il faudrait porter à 15 hectares environ dans le cas de fermage. Mais si la production finale n'est que de 1.000 francs par hectare, avec des charges réelles du même ordre en pourcentage, il faudra environ 16 hectares en faire-valoir direct et 23 environ en fermage, ceci en supposant un simple renouvellement de l'équipement, sans amélioration, et l'absence de dettes. Il suffit de porter à 10.000 francs par travailleur les exigences de la main-d'oeuvre, d'envisager un investissement - en plus des amortissements - de 8.000 francs par an, un salarié supplémentaire et quelques erreurs de gestion (qui sont plutôt la règle que l'exception) pour estimer qu'au-dessous d'une cinquantaine d'hectares, seules seront viables les exploitations qui dépasseront nettement les 1.000 francs de production finale par hectare, c'est-à-dire s'adjoindront

des cultures spéciales ou des "élevages sans terre" ou encore feront appel à des ressources non agricoles. D'après les évolutions des exploitations relevées en France entre 1952 et 1962, c'est la situation correspondant au dernier exemple qui serait la moins éloignée de la moyenne nationale. Il faut noter que, dans cette hypothèse, le revenu consommé par travailleur se situe au niveau du salaire d'un ouvrier qualifié ou de nombreux cadres subalternes de branches industrielles et qu'il comporte l'utilisation d'un capital personnel de l'ordre de 150.000 francs en conditions moyennes.

Remarquons aussi que pour des revenus agricoles en faire-valoir direct de l'ordre de 600 francs par hectare, un fermage de 150 à 200 francs par hectare tel qu'il est souvent relevé en France, conduit à augmenter d'un tiers à la moitié la superficie de l'exploitation viable correspondant en fermage à un niveau de vie analogue à celui que donne le faire-valoir direct. On sait qu'en France l'écart des superficies moyennes entre ces deux modes de faire-valoir est de l'ordre de 1 à 2, ce qui signifie ou bien que le revenu agricole envisagé ci-dessus est loin d'être atteint, en moyenne, ou que d'autres causes que les revenus expliquent cet écart (investissements, moindre attachement à revenu égal, à son exploitation de la part du fermier que de la part du propriétaire en faire-valoir direct).

Les chiffres supposés ci-dessus varient dans d'assez fortes proportions selon les régions, tant en ce qui concerne les productions finales que les charges de production correspondantes et les revenus de référence désirés.

L'absence de corrélation entre le volume de production finale par hectare et la densité de population active agricole, relevée par divers observateurs en France (1) ne peut guère s'expliquer par les variations de charges réelles à l'hectare (autres que le travail); il semblerait souvent d'ailleurs que le volume de charges réelles autres que le travail ne décroisse pas quand le travail augmente, ou du moins pas systématiquement et certaines comparaisons régionales montrent l'inverse (ex. Bretagne -

(1) Voir en particulier J. KLATZMANN. En outre, dans une étude encore inédite de M. MADEC, a été mise en évidence l'absence de corrélation, au niveau des départements, entre l'évolution du nombre des exploitations et le produit brut par travailleur agricole.

Picardie). Si l'on estime que la densité de population rurale est en rapport avec le revenu dont se satisfont les agriculteurs, il en résulte que le revenu jugé nécessaire varie fortement selon les régions. La détermination de la superficie minimale de l'exploitation à 2 U T H jugée "viable" ne dépend donc pas seulement de considérations internes à l'exploitation mais dépend au moins autant des revenus que fournissent les activités non agricoles accessibles aux agriculteurs. Un tel revenu de référence paraît situé très haut autour de Paris et très bas en Bretagne. Dans cette dernière région, il est situé plus bas en Morbihan que dans l'Ile-et-Vilaine (influence de Rennes et usines Citroën ainsi que des communications plus rapides avec Paris).

La détermination précise des exploitations marginales est donc assez subjective, d'autant plus qu'il serait raisonnable de prendre en compte non les revenus actuels mais les revenus futurs probables pour que cette détermination ne soit pas rapidement périmée.

S'il est vrai que la tendance générale est vers un accroissement des revenus de référence et aussi de la part relative des charges réelles dans la production finale, donc en principe vers un agrandissement des minimums ainsi définis, on ne peut négliger non plus complètement des possibilités locales d'intensification de la production à l'hectare sous l'influence de facteurs divers : commercialisations, équipement d'aval et d'amont, encadrement technique, aide aux investissements, etc... L'incertitude concernant ces chiffres ne nous empêche pas de porter des jugements de tendance concernant telle ou telle région ni de faire des appréciations globales sommaires sur le classement des différentes régions, en fonction de leur plus ou moins grand nombre d'exploitations marginales. Par contre elle nous empêche de traduire en prévision et à plus forte raison en objectifs nettement définis les catégories d'exploitations appelées à se maintenir ou à disparaître.

Pour les besoins de certaines actions de politique agricole, de telles prévisions sont cependant tentées, en particulier pour guider l'action des SAFER ou encore pour appliquer certaines dispositions du Fonds d'Action Sociale pour l'amélioration des structures agricoles. Toutefois ces prévisions se caractérisent par l'empirisme de leur démarche et le caractère subjectif des critères introduits dans les modèles. Ceci, qui se lé-

gitime lorsqu'il s'agit d'orienter des actions engagées dont on sait, au surplus, qu'elles ne toucheront qu'une partie relativement faible des exploitations agricoles, deviendrait hautement criticable si ces études devaient servir de base à la définition d'une politique ambitieuse, touchant une majorité des exploitations. Au surplus la définition des exploitations dites "viabiles", "de référence", qui servent de base à l'application de certaines dispositions du F.A.S.A.S.A. est si peu dogmatique qu'elle est confiée à des commissions locales conçues de telle façon qu'elles associent aux nécessaires compétences, des représentants des organisations professionnelles capables de prendre la responsabilité politique des décisions chiffrées.

Tout ce que l'on peut affirmer c'est que dans toutes les régions de France, une fraction élevée du nombre d'exploitations est appelée à disparaître pour des raisons économiques, sauf important transfert de ressources à leur profit. On peut même estimer qu'un transfert aussi important que celui qu'exigerait le sauvetage de toutes les exploitations ne se fera pas. Une estimation modérée consiste à évaluer à 1/3 des exploitations de moins de 20 hectares celles qui disparaîtront dans les dix années à venir, soit 500.000 environ et à prophétiser la généralisation sur la presque totalité des régions de la stagnation ou de la régression des exploitations de 20 à 50 hectares, déjà observé sur près de la moitié du territoire c'est-à-dire qu'à un accroissement d'effectif de 31.000 environ des exploitations de ces dernières catégories fera place une légère réduction, avec bien évidemment, de nombreuses exceptions locales dues soit à l'intensification (irrigation et plantations) soit à de forts niveaux de peuplement agricole local (Quast).

2. Les jugements que porte l'agriculteur sur son propre métier

Dans les calculs hypothétiques précédents nous avons eu recours à un revenu de référence auquel l'agriculteur comparerait son propre revenu. En fait, nul n'ignore qu'un tel calcul n'est jamais rigoureusement fait par l'agriculteur et que le revenu de référence reste souvent une notion à la fois vague et incomplète.

La situation est probablement très différente selon qu'on a affaire à un agriculteur déjà engagé dans sa profession ou à un jeune. Et dans les deux cas, le jugement dépend d'une part des exemples de genre de vie et de revenus non agricoles connus et d'autre part des perspectives d'évolution attendues.

Or, si l'agriculteur est de mieux en mieux informé du devenir économique et social d'ensemble (école, presse, radio, télévision) il reste souvent assez mal informé, en ce qui concerne l'avenir de sa propre branche d'activité. La mythologie courante qui prévaut dans les moyens de diffusion de la culture de masse, infléchie par des préoccupations diverses des milieux agricoles et non agricoles oscille entre deux extrêmes : tantôt l'agriculture est présentée comme une activité anachronique appelée à disparaître sous ses formes actuelles et tantôt elle est désignée comme le seul secteur sachant garder des qualités d'équilibre et de respect de la personne humaine que les autres activités sacrifieraient de plus en plus. Les enquêtes menées par les sociologues français (voir en particulier : enquête de Synergie-Roc sur l'exode rural, H. MENDRAS dans son enquête sur le Sundgau) ont montré comment chez le paysan français ces mythes conduisent à une véritable "aliénation", associant les jugements apparemment contradictoires sur le métier d'agriculteur; ce serait à la fois le métier le plus noble et le plus nécessaire en même temps que le métier le plus dépourvu d'avenir.

Une étude, entreprise à la demande de l'AMPRA, encore inédite, et conduite par le Centre des Recherches Économiques et Psychologiques auprès des candidats à la mutation professionnelle a constaté le profond déchiement affectif avec lequel des agriculteurs, décidés pourtant à quitter leur métier pour cause de revenus insuffisants, envisageaient le départ vers une autre profession et les troubles psychologiques qui en résultaient.

La contradiction est rejetée sur les "autres" et en particulier tout ce qui est officiel, englobé dans une vague notion de l'État : il a été montré que pour une fraction de la paysannerie bretonne, l'un des organes les plus néfastes de l'État serait... le syndicalisme agricole (1). En fait cette attitude en apparence incohérente n'est que le résultat du refus de considérer que l'on n'est pas en mesure de faire face aux responsabilités économiques et techniques qu'exige l'évolution de l'agriculture. Admettre sa part de responsabilité dans une situation économique très

(1) Observation faite par un collaborateur du Professeur Malassis, reproduite dans la revue "Études d'Économie Rurale"; ENSA de Rennes (I et V).

dure, alors que l'on a très activement sinon très efficacement travaillé et assez mal vécu, est évidemment intolérable. L'on rejette donc cette responsabilité sur "les autres" et l'on adopte des attitudes de "fuite", de repli sur soi, dans une résignation plus ou moins amère. Si l'on est trop âgé et même (bien qu'on ne se l'avoue guère) encore attaché à son métier, on reportera ses ambitions sur ses enfants auxquels on donnera les moyens de fuir l'activité agricole. On notera à ce propos que le taux de scolarisation dans l'enseignement technique agricole n'est pas en corrélation avec celui des jeunes de la population agricole dans l'enseignement secondaire, avant 1960. Depuis cette date la corrélation semblerait s'améliorer mais il faut tenir compte du fait que l'enseignement des lycées agricoles est aussi bien un moyen (expressément prévu dans les circulaires officielles) de quitter l'agriculture que de s'y préparer.

Attitude de la jeune génération à l'égard de la profession agricole et de la vie rurale

Le refus d'accepter les conditions faites à l'agriculture, au sein des exploitations existantes et la croyance selon laquelle cette situation est inhérente à la nature même de l'activité conduisent nombre de jeunes à penser qu'il n'y a de promotion sociale possible qu'en dehors de l'activité agricole. La contradiction dans laquelle se débattent leurs aînés, à savoir les deux mythes selon lesquels l'agriculture est la plus noble des activités mais aussi celle qui est la moins appréciée de la collectivité, se transforment chez eux, du fait que la résignation ne leur est guère accessible, en leurs opposés tout aussi contradictoires : à savoir que la situation défavorisée des agriculteurs est pour l'essentiel due au manque de savoir-faire de leurs aînés et par ailleurs que l'activité agricole n'offre pas un champ d'activités suffisant à un jeune désireux de réussir dans la vie. Ceci conduit à des conflits d'autant plus accusés que le milieu paysan est resté plus imprégné de comportement traditionnel et les jeunes davantage soumis aux différentes influences urbaines. Ce conflit, est net dans la partie Sud-Ouest du territoire, en dessous de la ligne approximative Le Havre - Tours - Lyon - Genève.

Le contenu réel du conflit, avec ses mouvements alternatifs de déracinement douloureux et de volonté d'exprimer sa personnalité est naturellement très complexe. Il peut conduire à des déchirements intérieurs

très pénibles, rarement surmontés en totalité et gênant le choix de solutions en apparence parfaitement rationnelles.

On a tenté de "dépassionner" les luttes entre jeunes et anciens par des méthodes permettant d'avancer l'âge auquel les jeunes peuvent accéder aux responsabilités, en favorisant une vie indépendante des membres des familles "patriarcales" traditionnelles. De telles solutions semblent plus faciles à mettre en oeuvre lorsque les cadres économiques dans lesquels évolue la famille de l'exploitant ne sont pas trop étroits.

Lorsque les conditions économiques sont sévères et que la solidarité économique de la famille s'impose d'autant plus, le conflit est difficile à résoudre et impose une tension interne permanente qui aggrave la médiocrité des conditions de vie. Inversement, les cas de familles où de tels conflits sont correctement résolus explique sans doute le développement économique parfois impressionnant de ce que l'on pourrait appeler des "tribus" d'agriculteurs (1). Le phénomène n'a pas été étudié en France mais il semble avoir une importance accrue. Sans citer de noms, indiquons au moins un exemple global : les liens familiaux unissant nombre de maraîchers nantais expliquent en partie le haut niveau d'investissement de ce groupe.

4. Incidence des échelles de valeurs

Nous ne citerons ici que pour mémoire cet aspect des choses. Il est certainement assez important et, dans le cadre d'un pays aussi varié que la France, permettrait sans doute de rendre compte de différences régionales, que ni les facteurs naturels ni les facteurs économiques ne suffisent à expliquer. C'est ainsi que selon les régions, le prestige relatif accordé aux catégories "propriétaires", "agriculteurs", "fermiers", "éleveurs" varie sensiblement. Mais ces variations semblent corrélées avec les niveaux de revenus correspondants.

Il convient de se rappeler en effet qu'il y a très peu de points connus entre un fermier moyen de Bretagne intérieure et un fermier moyen des environs de Paris. De même le salaire d'un vacher, moyen dans sa région, varie de 1 à 3 de la Vendée à la Seine-et-Marne. Un salaire de berger peut varier du simple au quadruple selon les régions et la taille du troupeau.

(1) Par "tribus" il faut entendre des groupes de familles apparentées résolvant en commun un certain nombre de problèmes économiques.

Il en est de même du prestige du "vacher", du "berger" relativement à celui de "conducteur de tracteurs". Certaines spéculations sont aussi jugées plus nobles que d'autres, selon le comportement des agriculteurs les plus riches; l'effet d'imitation peut conduire ainsi certaines petites exploitations à des impasses économiques, phénomène grave surtout dans les régions éloignées des débouchés et des sources d'innovation technique.

Ailleurs, l'émigration des jeunes puis le retour au pays, fortune faite, a pris l'allure d'un processus normal d'ascension sociale (régions montagneuses du Sud de la France). On notera également la tendance à prendre des vacances qui sont jugées indispensables à un standing de vie normal dans certaines régions. Ce fait, déjà assez ancien dans les zones viticoles, tend à devenir plus fréquent dans les régions céréalières, (sport d'hiver, séjours en début d'été au bord de la mer) et précipite le discrédit qui s'attache à l'élevage, donc aux petites et moyennes exploitations de ces régions céréalières.

Le comportement féminin enfin est souvent rendu responsable de la perte de prestige des métiers agricoles comparés aux métiers industriels et les exemples anecdotiques en la matière abondent, sans qu'une étude systématique ait été conduite. On sait seulement que le nombre de célibataires masculins est particulièrement élevé dans les campagnes et que les grandes villes, Paris en particulier, ont un excédent de population féminine jeune. Mais on ignore, ce qui est vraisemblable pourtant, si la diversité régionale des situations n'a pas en la matière sensiblement changé depuis 10 ans.

Tous ces phénomènes complexes peuvent difficilement être insérés dans une explication d'ensemble de l'évolution des exploitations car ils sont à la fois difficiles à saisir, fluctuants et surtout, en dernière analyse, assez fortement influencés par les conditions économiques. D'autre part, quelques revirements spectaculaires dus au changement des conditions économiques ont pu être réalisés en France depuis 15 ans, ce qui laisse à penser que ces facteurs exercent une influence moins profonde qu'on ne le pense quelquefois. Donnons à titre d'exemple le développement de plantations fruitières dans certaines zones viticoles du Bas-Languedoc, ou inversement la rapidité des départs observés en Alsace, région où l'attachement à la petite exploitation semble pourtant très marqué. De même le comportement "traditionaliste" de la paysannerie

des Pays de la Loire et son attachement au sol (que traduirait la valeur relativement élevée des prix portant sur les transactions foncières) s'il semble avoir influencé l'évolution observée entre 1954 et 1962 comparé à ce qu'elle a été par exemple dans des régions considérées comme plus "progressistes" et à la paysannerie plus mobile du Sud-Ouest ou du Sud-Est de la France, semble en voie de changement rapide.

Si nous pensons qu'il ne faut pas surestimer l'influence de ces attitudes sur les évolutions observées, il semblerait par contre que le comportement des groupes dirigeants locaux de l'agriculture peut parfois infléchir les évolutions régionales. C'est moins par son idéologie propre que par la nature des investissements qu'il fait ou ne fait pas en fonction de sa propre échelle de valeurs, elle-même définie à partir d'intérêts familiaux qui peuvent dépasser le cadre régional et correspondre ou non aux intérêts de la majorité des exploitants de la région. Un élément d'appréciation qui peut donc ne pas être négligeable consiste à rechercher si les "leaders" locaux ont des intérêts familiaux qui coïncident ou non avec le développement de l'économie agricole locale. Quelques régions sont ainsi en quelque sorte "énervées" du fait qu'elles servent de résidence secondaire, de placements forestiers, de zones de chasse, voire de placement foncier pur et simple. Certaines des familles en cause savent faire bénéficier l'agriculture locale de leurs capitaux et de leur expérience, d'autres s'y consacrent avec trop de dilettantisme pour ne pas contribuer à introduire une cause supplémentaire de confusion, quelques-unes enfin peuvent tenter de faire pression sur les pouvoirs publics pour gêner les évolutions techniques sociales et économiques qui compliqueraient la gestion de leurs patrimoines.

IV. L'INCIDENCE DES POLITIQUES AGRICOLES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

Rappelons la politique suivie jusqu'en 1960 et ses résultats. Il s'agit là d'un examen très classique qui ne sera pas développé et dont nous résumerons l'essentiel en disant :

- a) la politique agricole s'est fixée officiellement pour objectif la défense des petites exploitations familiales sans cependant viser à gêner très fortement le développement des exploitations les plus productives;
- b) elle s'est traduite essentiellement par des mesures de soutien des prix, assortie de mesures techniques (remembrement, équipement rural), d'une aide à la coopération et d'aide sociale;
- c) elle n'a atteint que très partiellement ses objectifs.

Dans un deuxième temps, il convient d'analyser l'ensemble très important de dispositions prises depuis 1960. Loi d'orientation, lois complémentaires à la loi d'orientation, et leurs divers décrets d'application.

Cet ensemble, très vaste, assez ambitieux et doué, sur le papier du moins, d'une cohérence assez séduisante, est trop récent pour qu'on puisse juger de son efficacité. Rappelons qu'il vise :

- a) à assurer la parité de revenus, de protection sociale et de formation aux agriculteurs;
- b) à réaliser une concentration ménagée des exploitations sans cependant donner à l'agriculture des traits trop nettement capitalistes (exploitation "viable", cumuls, etc...)

Le principe de la parité des revenus est certes un principe dont la traduction statistique ne va pas sans difficultés. Il s'est appliqué de deux manières ;

1. par l'inscription dans le 5e Plan de développement économique et social d'un taux d'accroissement prévisionnel du revenu agricole par tête de personne active dans l'agriculture de 4,8 % par an, permettant théoriquement un certain rattrapage par rapport à la moyenne nationale qui serait de l'ordre de 3,5 %.

Il convient de remarquer qu'une hausse de 4,8 % par tête, compte tenu de la rapidité de la réduction de la population active agricole prévisible et compte tenu de ce que c'est, très vraisemblablement,

des agriculteurs plus pauvres que la moyenne des agriculteurs qui abandonnent l'agriculture, se traduirait, en fait, par une hausse du revenu perçu par personne active restant dans l'agriculture inférieure à 4,8 %. Autrement dit des agriculteurs relativement aisés par rapport aux autres mais dont le revenu atteint à peine le niveau de la moyenne nationale peuvent avoir l'impression qu'il n'y a aucun rattrapage, surtout si, comme cela paraît le cas, la part relative des marchés tenus par les exploitants les plus favorisés s'accroît.

Au surplus, le taux de 4,8 % moyen par tête ne semble avoir été atteint, ni en 1964 ni en 1965, et les discussions qui se sont instaurées entre professionnels et fonctionnaires pour l'évaluation du taux réel d'accroissement du revenu par tête de personne active en agriculture montre que l'on ne doit avoir que peu d'illusions sur la précision des chiffres en cause;

2. en donnant désormais une base légale aux revendications économiques des agriculteurs, qui ont abandonné les vieilles justifications de type affectif sur la nécessité de lutter contre "l'exode rural" et admis, avec un enthousiasme variable selon les tendances professionnelles, la nécessité de réformes des structures des exploitations. On sait qu'il subsiste cependant, tant dans l'organisation des chambres d'agriculture, établissement public représentant l'ensemble des professionnels que dans certaines branches du syndicalisme agricole (M.O.D.E.F. : mouvement d'organisation et défense des exploitations familiales) de très sérieuses réserves devant cette évolution de la politique ainsi définie par les pouvoirs publics avec l'appui du C.N.J.A. (Centre National des Jeunes Agriculteurs) et l'accord de la F.N.S.E.A. (Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants agricoles).

De toutes manières, même pour ceux qui admettent une priorité à la réforme des structures (C.N.J.A.) le débat concernant les prix continue avec les pouvoirs publics et se déroule, comme on sait, en liaison avec les négociations poursuivies par les ministres des Six à Bruxelles.

La réforme des structures, annoncée par la loi d'orientation de 1960, continuée par la loi complémentaire à la loi d'orientation de 1962 et la loi sur l'économie contractuelle de 1964 a donné lieu à des textes d'application qui se sont succédés jusqu'à décembre 1965.

On peut dire que cet ensemble est assez novateur dans la politique agricole française. C'est peut-être la raison pour laquelle nous sommes encore loin d'avoir une définition précise dans toutes leurs caractéristiques des mesures qui sont prises en fonction de lui. Par ailleurs, les moyens que suppose l'esprit des textes légaux semblent dépasser encore nettement les moyens qui sont effectivement consacrés à leur mise en oeuvre. D'autre part, le problème foncier est encore loin d'être résolu.

Les SAFER, Sociétés d'Aménagement foncier et d'établissement rural constituent l'outil principal de restructuration foncière, destiné à créer des exploitations jugées viables. Les dispositions dites "anti-cumul" interdisent aussi bien des agrandissements futurs d'exploitation au delà de certaines superficies définies pour chaque région, que les intégrations verticales proprement dites d'exploitations agricoles par des non-agriculteurs. Ces dispositions doivent en principe prendre fin en 1970. Par ailleurs, les règles d'attribution des prêts du Crédit Agricole visant à faciliter l'agrandissement des exploitations, tout en décourageant la fragmentation des terres et les agrandissements abusifs.

Les deux principales difficultés de la mise en oeuvre sont les suivantes :

En premier, il a fallu définir des superficies minimales pour les exploitations viables et des superficies maximales au delà desquelles jouent les interdictions de cumul. Cette dernière disposition est assez mal accueillie par la fraction des agriculteurs les plus productifs qui milite au Centre National des Jeunes Patrons et qui, d'autre part, a contribué à la création du CENAG (Centre des chefs d'entreprise agricole). Inversement, la définition de superficies minimales est dénoncée par certains milieux qui y voient la confirmation d'un mépris que selon eux, les pouvoirs publics porteraient aux petites exploitations familiales. Il en résulte que les définitions locales, faute de pouvoir se faire sur la base de critères et de chiffres économiques indiscutés, se ressentent du climat politique local et, au surplus, ne sont pas toujours utilisées avec la meilleure bonne volonté par les caisses locales de Crédit agricole, ni avec une rigueur totale par certaines des administrations.

En deuxième lieu, les sommes nécessaires à la restructuration foncière se révélant considérables et deux goulots d'étranglement apparaissent : au niveau des dotations accordées aux SAFER et au niveau du pouvoir d'achat des agriculteurs désireux de s'agrandir. On sait que les SAFER

sont tenues, par la loi, à rétrocéder dans un délai maximum de cinq ans les terres acquises en vue de la restructuration et que les agriculteurs installés grâce aux SAFER doivent financer par leurs propres moyens 40 % au moins (dans quelques cas exceptionnels 20 %) de l'achat des terres ainsi mises à leur disposition, le reste étant fourni sous forme de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt par le Crédit agricole. Une estimation officieuse du Service d'études de la Société Centrale d'Aménagement foncier Rural évalue à 10 fois le volume des crédits actuels ce qui serait nécessaire pour une restructuration modérée étalée sur trente ans.

La question peut se poser de savoir si un accroissement des dotations des SAFER et des prêts n'accentue pas la pression sur le marché foncier. Il est évident qu'une autorisation donnée aux SAFER de louer les terres atténuerait sensiblement ce danger et, en même temps, permettrait aux candidats agriculteurs moins bien munis de capitaux propres d'être mieux placés. Cette formule a été écartée, moins semble-t-il pour des raisons financières (car, en définitive, même dans la formule actuelle, une forte proportion des sommes en cause vient soit de l'Etat, soit de la Caisse Nationale de Crédit Agricole) mais davantage par crainte de donner aux SAFER un trop grand pouvoir économique et une charge administrative trop lourdes. Actuellement, en dépit des revendications des jeunes et des preneurs de baux ruraux, il ne semble pas question de revenir sur cette option; au contraire, l'actuel Ministre de l'Agriculture insiste sur l'intérêt de l'accession à la propriété par les agriculteurs. Le désir de soutenir les valeurs foncières agricoles en France, ne serait-ce que pour éviter une installation trop importante d'agriculteurs venant de pays à terres encore plus chères n'est peut-être pas étranger à ce point de vue. L'auteur de ce rapport tient cependant à exprimer, à titre personnel, l'opinion selon laquelle dans un pays où près de 50 % de la superficie sont cultivés en faire valoir indirect et où une forte proportion des agriculteurs futurs va être contrainte d'agrandir les exploitations, une hausse des valeurs foncières ne peut pas ne pas se répercuter en une diminution du revenu consommable de ceux qui resteront agriculteurs, même si elle favorise certaines reconversions hors de l'agriculture et facilite les investissements des exploitants en faire-valoir direct actuellement.

On sait que d'autres dispositions légales concernant, en France, l'organisation verticale de l'agriculture et que d'autres enfin visent à faciliter "l'Agriculture de Groupe" par la création de G.A.E.C. (groupements

agricoles d'exploitation en commun). On peut, en principe, espérer beaucoup de ces dispositions pour faciliter l'évolution des structures, mais les textes d'application sont de parution beaucoup trop récente pour qu'on puisse juger de leur efficacité. La question reste posée de savoir si ces dispositions joueront au profit principalement de ceux qui en ont théoriquement le plus grand besoin ou au profit de ceux qui sont en mesure de les mieux utiliser. Il est à craindre qu'une fraction très élevée des exploitations de moins de 20 hectares soit déjà trop en retard, sur les exigences de l'économie moderne pour qu'elles rejoignent par le biais d'une meilleure coopération inter-exploitations le niveau souhaitable. Il semblerait que ce sont principalement les exploitations moyennes, de 20 à 50 hectares et une minorité d'exploitations de pointe parmi celles qui dépassent cinquante hectares, qui désireront et sauront mettre à profit les ressources juridiques ainsi créées. Une autre question souvent débattue consiste à savoir si les G.A.E.C. seront des formes stables de coopération ou une simple transition ménagée vers la fusion en exploitations reprenant un type plus capitaliste. En fait, quel que soit l'aboutissement des C.A.E.C., le besoin de transformation est tel, que, même comme formules de transition, ils pourraient jouer un rôle notable de manière permanente. On peut rapprocher ceci de ce qui se passe dans le cas de travail à temps partiel, formule qui représente souvent une transition entre l'état d'agriculteur et celui de non-agriculteur, mais qui occupe une importance statistique croissante dans les Sociétés agricoles soumises à une évolution économique rapide.

Une question qui n'a enfin pas encore été l'objet de mesures légales mais qui occupe une grande place dans les préoccupations des pouvoirs publics et des professionnels est celle des Sociétés Agricoles d'Investissements fonciers (S.A.I.F.) devenant propriétaire du sol en vue de louer aux agriculteurs, et constituées sous la forme de Sociétés par actions ou parts négociables. Il est indéniable qu'un certain assouplissement du régime foncier peut naître de telles initiatives. On peut cependant se poser la question de savoir comment rendre de telles sociétés attractives pour l'épargne non agricole et, dans le cas où cet attrait serait réel, qu'elles risquent d'être les répercussions de ce pouvoir d'achat supplémentaire sur les prix de la terre et, par conséquent, sur la charge foncière des agriculteurs. D'une manière générale, les solutions préconisées en matière de problèmes fonciers nous semblent conduire assez systématiquement à un accroissement de la demande de terre sur un marché où l'of-

fre est pratiquement indépendante de cette demande et, on définitive, améliorer davantage les revenus fonciers que ceux des agriculteurs non propriétaires ou exploitant des superficies insuffisantes.

À la politique de restructuration foncière s'associe une action sociale. Le F.A.S.A.S.A. vise à faire en sorte que l'évolution démographique des agriculteurs aide la politique de restructuration. Actuellement les actions qu'il finance sont mises en oeuvre par deux associations privées (ANMER, AMPRA) et par l'administration (I.V.D.). Il est prévu un regroupement prochain, au sein d'un établissement public unique, des trois types d'action.

L'Association nationale des Migrations et Etablissements Ruraux vise à assurer la reconversion d'agriculteurs ayant des superficies insuffisantes au sein de l'agriculture ou à installer des jeunes venant d'exploitations qui ne peuvent leur assurer d'avenir. A ce titre elle finance des migrations de régions considérées comme surpeuplées, dites de départ, vers des régions considérées comme sous-peuplées dites d'accueil et d'autre part aide aux mutations d'une exploitation à une autre dans une même région. Les publications, abondantes et fort bien faites de cet organisme décrivent les résultats des actions entreprises et, d'autre part, l'ANMER a conduit des études visant à évaluer les besoins de restructuration dans diverses régions. Nous ne pouvons les reprendre ici. Relevons cependant que l'ANMER, qui existait avant l'institution du FASASA, a évolué depuis sa création d'une politique exclusivement basée sur les migrations de région à région à une politique d'assistance assez générale à la reconversion au sein de l'agriculture, sous l'effet, en particulier, de la réduction des exploitations considérées comme disponibles en région d'accueil. L'action de l'ANMER est une action "lourde" en ce sens qu'elle exige un financement assez élevé par exploitant rentrant; le nombre de migrations réalisées par ses soins, de 1949 à 1963 inclus était de 12.747, concernant 61.155 personnes (membres de la famille du migrant), installées sur 321.800 hectares; le rythme moyen des années 1962 et 1963 est de 2.000 migrations intéressant 9.000 personnes, dont les 3/4 de rapatriés d'Afrique du Nord. Depuis cette date, le rythme a fléchi et les données concernant 1964 et 1965 ne sont pas officiellement publiées encore.

L'Association pour les mutations professionnelles en agriculture née directement du FASASA se préoccupe d'assurer la reconversion hors de l'agriculture des agriculteurs et fils d'agriculteurs situés sur des exploitations trop petites. Au cours de sa première année de fonctionnement elle a reçu 6.000 demandes de mutation, dont 2/3 ont été acceptées en définitive par le Ministre de l'Agriculture. Il est à prévoir qu'un rythme d'environ 10.000 mutations sera atteint, soit 1/10 de la diminution annuelle de population agricole active constatée pendant la période 1954-1962. On relèvera que ces demandes de mutation par l'intermédiaire de l'AMPRA, contrairement à l'évolution spontanée, sont en nombre élevé dans les régions de petites exploitations et qu'elles interviennent donc pour réduire les écarts dus aux évolutions spontanées. On rappellera que la représentation des syndicats ouvriers, agricoles et non agricoles, dans le Conseil d'administration de l'AMPRA est le seul exemple actuel en France de participation, au moins théorique, des syndicats ouvriers (CGT - FO et CFDT) à une action visant à améliorer les structures agricoles.

La corrélation entre la densité de la population agricole et le nombre de demandes de mutations auprès de l'AMPRA est beaucoup plus nette encore si on fait l'analyse au niveau des départements, analyse que, faute de place, nous ne présenterons pas ici; cependant les départements méditerranéens font nettement exception ainsi que l'Alsace pour des raisons probablement différentes, car si, dans les deux cas, les cultures intensives sont développées (vigne, fruits, cultures spéciales) le développement industriel de l'Alsace a été beaucoup plus rapide que celui du Languedoc. Ces exceptions mises à part, la corrélation est d'autant plus frappante que nous avons relevé une corrélation de signe contraire entre le nombre des petites exploitations et l'évolution spontanée. Ceci est une confirmation imparfaite certes mais néanmoins intéressante à relever de notre hypothèse selon laquelle l'accessibilité des emplois non agricoles est l'un des facteurs décisifs de la réduction du nombre d'exploitations, ainsi que de l'affirmation selon laquelle cette accessibilité est faible dans les conditions spontanées des régions de petites exploitations.

L'Indemnité Viagère de départ (IVD) enfin, est attribuée par l'administration à tous les agriculteurs âgés de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité physique) qui en font la demande et s'engagent à céder leur exploitation en la vendant, en consentant un bail, s'ils sont propriétaires, ou encore en renonçant avec l'accord du propriétaire, à leur bail au pro-

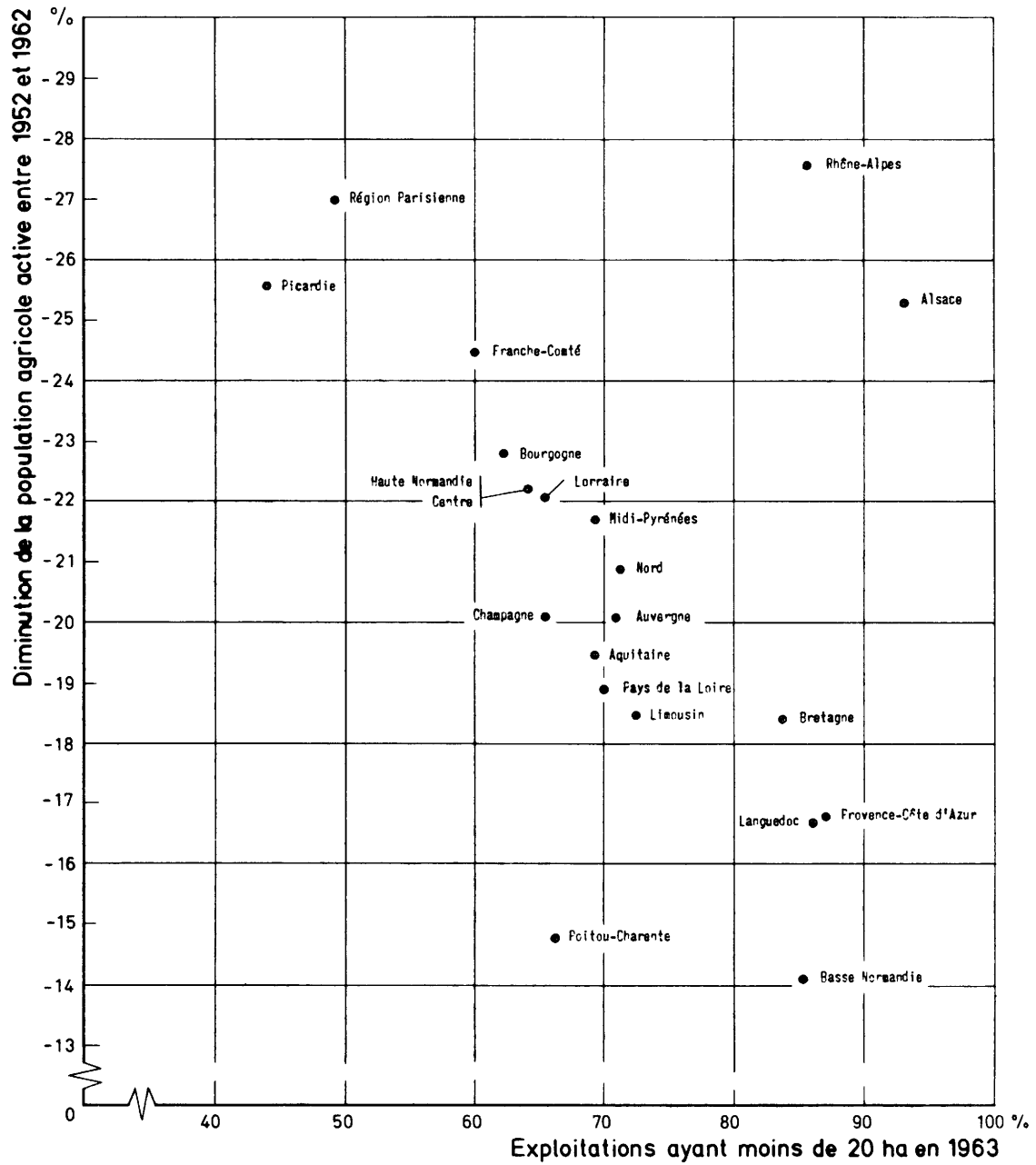
fit d'agriculteurs jeunes, à condition que ces derniers soient ainsi placés à la tête d'exploitations viables. L'indemnité annuelle accordée comporte une partie fixe, indépendante de la superficie des terres cédées ou données à bail, et une partie dépendant de cette dernière superficie, le montant de l'indemnité variant ainsi de 1750 à 3500 francs par an. Les bénéficiaires de l'I.V.D. peuvent garder évidemment une partie des bâtiments de l'exploitation et en particulier leur logement, et une certaine superficie leur permettant une certaine production pour leur consommation. Le succès de l'I.V.D., très lent à s'affirmer au cours de la première année de mise en oeuvre s'est très accentué la deuxième année et semble devoir approcher rapidement un rythme de 20 à 30.000 personnes par an; soit autour d'1/10 des exploitants de plus de 65 ans vivant sur des exploitations de moins de 50 hectares. Il s'agit sans doute, là, avec l'action de l'AMPRA, de celles des interventions examinées ici qui ont les répercussions prévisibles les plus rapides et les plus profondes sur l'évolution des structures des exploitations. Toutefois il serait abusif d'estimer que la totalité des bénéficiaires de ces actions seraient restés des agriculteurs actifs en l'absence de telles actions et l'effet réel est certainement nettement inférieur à ce que laisseraient supposer les chiffres cités.

Tableau VII

Régions	Pourcentage d'exploitations de - de 20 ha	Taux de réduction de population agricole active entre 1952 et 1962	Nombre de demandes de mutation professionnelles reçues par l'AMPRA
Pays de la Loire	70,1	- 18,9)	5.057
Bretagne	83,8	- 18,4)	
Basse Normandie	85,4	- 14,1)	1.209
Midi-Pyrénées	69,4	- 21,7)	
Haute Normandie	64,2	- 22,2)	909
Région Parisienne	49,4	- 27)	
Centre	64,2	- 22,2)	450
Nord	71,3	- 20,9)	
Picardie	44,1	- 25,6)	1.273
Aquitaine	69,4	- 19,5)	
Poitou-Charente	66,5	- 14,8)	706
Auvergne	71,0	- 20,1)	
Limousin	72,5	- 18,5)	723
Bourgogne	62,3	- 22,8)	
Franche Comté	60,1	- 24,5)	592
Lorraine	65,6	- 22,1)	
Champagne	65,6	- 20,1)	1.169
Alsace	93,0	- 25,3)	
Rhône-Alpes	85,6	- 27,6	435
Languedoc	86,2	- 16,7)	
Provence-Côte d'Azur	87,1	- 16,8)	

Source : Sondage au 1/10 - 1963. Source : AMPRA - Informations no. 21 de mars 1966.

Evolution de la population agricole active en fonction du pourcentage d'exploitations agricoles moins de 20 ha en 1963, pour les 21 régions de programme



V. RESUME DE L'ANALYSE

Nous ne préjurons pas ici en détail des conclusions qui pourraient être tirées d'une étude plus soignée du problème.

Rappelons seulement quelques faits qui nous semblent déjà assez nettement établis :

1. L'évolution vers la concentration sans prendre des allures encore spectaculaires s'est fortement accélérée en France depuis 10 ans.

Cette évolution est essentiellement commandée par la disparité globale des situations économiques entre la population travaillant dans l'agriculture et celle qui oeuvre dans d'autres secteurs économiques.

Mais ce facteur de fond est, pour l'essentiel, modulé par le volume d'emplois non agricoles offerts aux membres des familles vivant de l'agriculture. A l'échelle de quelques années et sur des comparaisons faites au niveau de la région de programme, c'est le développement de l'ensemble de l'économie et, plus particulièrement, des secteurs non agricoles, qui détermine le rythme de l'évolution.

La situation interne de l'agriculture rend compte de variations de détail, elle n'explique nullement les variations d'ensemble. Au contraire, la concentration semble un processus qui tend à devenir cumulatif, ce qui revient à dire que la disparition des exploitations n'est pas nécessairement la plus rapide dans les régions où elles sont les moins prospères, même s'il est exact comme on pouvait s'y attendre, que dans chaque région, ce sont les exploitations les moins prospères qui disparaissent le plus vite.

Les facteurs démographiques externes à l'agriculture semblent avoir une influence marquée sur la situation démographique de l'agriculture (phénomène des classes creuses).

Les facteurs sociaux, internes à l'agriculture, jouent également un rôle mais qui ne semble pas capable d'infléchir profondément le sens dans lequel jouent les contraintes économiques. Au contraire, les exemples que donne la société non agricole aux agriculteurs contribuent certainement à définir les échelles de valeur auxquelles se réfèrent les agriculteurs, et cela de plus en plus nettement.

Les conflits de génération expliquent certainement nombre de décisions individuelles de départ hors de l'agriculture. Il semble difficile de ne pas admettre qu'ils sont cependant en grande partie le résultat de difficultés économiques dans les exploitations, comparées par les jeunes à ce que leur offrent les secteurs non agricoles.

Il est difficile enfin d'attribuer pour l'instant aux mesures de politique agricole économique et sociale autre chose qu'un certain freinage des mouvements naturels de concentration, freinage auquel semble devoir succéder une accélération contrôlée depuis 1960 (sous réserve qu'il n'y ait pas de revirement politique).

2. Les exploitations "viabiles" souhaitées ne peuvent faire l'objet d'une définition passe-partout pour toutes les spéculations et toutes les régions. A la variabilité de dimensions liées aux différences de milieu naturel et à la nature des spéculations, s'ajoutent d'autres causes d'incertitude. L'influence des structures préexistantes qui pèse fortement sur l'évolution future, la relative facilité technique avec laquelle il devient possible de modifier le choix des spéculations interviennent. Les conflits idéologiques entre partisans de la "petite exploitation" familiale, qui devrait être rendue viable par un soutien des prix et une aide technique et financière, les partisans de l'exploitation moyenne à 2 UTH, assistée par une coopération protectrice et aidée par l'Etat, ceux de "l'agriculture de groupe industrielle et commerciale" conciliant les impératifs de l'efficacité concurrentielle et de la gestion responsable, ceux de la "Nouvelle Entreprise Agricole" enfin, décentralisant en "ateliers" semi-autonomes des entreprises d'échelle capitaliste, avec un chef responsable de l'administration d'ensemble et des risques généraux de l'entreprise, présentent un vaste éventail de préférences doctrinales.

A s'en tenir aux seuls éléments techniques, il ne fait guère de doutes qu'au moins la moitié des exploitations agricoles françaises, sauf évolution imprévue des données économiques, est appelée à disparaître dans les vingt ans qui viennent ou à servir de cadre d'activité secondaire ou de retraite.

3. Les divergences d'évolutions régionales déjà accentuées depuis 1955 par rapport à ce qu'elles étaient antérieurement ont de fortes chances de s'accroître encore. En dépit du correctif que constituera la recherche de productions plus intensives dans les régions à forte proportion de petites exploitations, même si cette recherche est aidée par l'Etat (investissements, en particulier investissements coopératifs d'amont et d'aval), le décalage de situation économique entre les diverses agricultures régionales de France a des chances de s'accroître. Les écarts observés en ce moment sont en effet creusés par l'inégalité des vitesses avec lesquelles les exploitations des diverses régions s'adaptent aux évolutions économiques et cette inégalité des vitesses est elle-même liée à des inégalités de situation économique au départ.
4. Dans ces conditions, les mesures qui pourraient influencer favorablement l'adaptation des structures agricoles et la position de l'agriculture par rapport à la société industrielle française semblent moins une affaire d'études économiques et sociales préalables qu'un problème de moyens et de volonté persévérante.

Il semble tout d'abord nécessaire d'admettre le caractère inéluctable de la réduction de la population employée dans l'agriculture et de l'agrandissement des dimensions d'une forte proportion des exploitations.

En corollaire, il convient de prévoir simultanément une certaine réduction de la durée totale de travail par personne active dans l'agriculture (scolarité, congés, retraite), la réduction du nombre de jeunes entrant dans la profession agricole, sauf exceptions régionales, la reconversion professionnelle des agriculteurs encore assez jeunes pour changer de métier; enfin, et il convient d'insister sur ce point, la mise à la disposition des jeunes entrant dans la profession agricole de moyens fortement accrus en capital foncier et en capital d'exploitation et en sources de connaissances techniques et économiques. Il est peu conforme aux faits d'estimer que le choix est entre une action préférentielle en faveur des investissements agricoles ou une action préférentielle en faveur d'une reconversion des agriculteurs vers d'autres professions : les deux actions doivent se développer simultanément et être chacune d'autant plus intense que l'autre l'est davantage, car il convient à la fois de réduire le nombre des agriculteurs et d'accroître les moyens de ceux qui restent si l'on désire une évolution économique cohérente.

L'effort national à faire pour passer de la situation actuelle à une situation de bonne intégration de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie est d'une lourdeur telle que les moyens financiers disponibles constitueront toujours le goulot d'étranglement des programmes précédents. Il semble souhaitable de réserver la priorité aux actions qui sont amplifiées dans un sens favorable par l'évolution spontanée et de ne consentir de sacrifices en vue de contrecarrer cette évolution lorsqu'elle est jugée dangereuse que dans le cas de problèmes sociaux graves - en l'occurrence, pour l'essentiel les personnes ayant dépassé l'âge d'une reconversion professionnelle, d'une part, et les régions à insuffisant développement industriel et commercial, d'autre part.

Il convient en effet de parer aux accentuations des disparités régionales en développant l'emploi non agricole dans les régions où l'évolution spontanée est freinée par l'insuffisance d'activités urbaines et industrielles proches. Une telle manière d'opérer se légitime par le fait que le déracinement est douloureux pour les intéressés et coûteux pour la collectivité (transports, logement, sous-productivité agricole...), mais surtout par l'accentuation des revendications politiques régionales qui résultent du creusement des écarts de niveau de vie et de l'allure cumulative des processus de développement régional.

Il convient ensuite de mettre l'accent davantage sur l'équipement agricole et para-agricole que sur l'agrandissement des exploitations, dans la mesure où les débouchés solvables correspondant à cet équipement seront connus. De toutes manières, une aide financière à l'agrandissement des exploitations de taille insuffisante par achat de terre a les inconvénients suivants : tendance à augmenter encore les prix de la terre, donc la charge foncière de l'agriculture, charge très lourde pour des modifications assez faibles de la répartition des propriétés, aide de la collectivité à l'amélioration de patrimoines privés; on peut résumer en disant qu'au prix de lourds sacrifices on se contente d'assister une faible minorité de privilégiés sans modifier notablement les données globales du problème. Une aide à la constitution du capital d'exploitation semble préférable car :

1. Le capital d'exploitation ne représente que 30 à 60 % du capital foncier;
2. Il n'apporte à ceux qui en bénéficient de privilège que s'ils ont un réel talent d'exploitant agricole;
3. Il accroît la productivité et tend à baisser les prix de revient ce qui est probablement plus bénéfique pour la collectivité qu'une hausse des valeurs foncières.

En même temps, il est souhaitable de favoriser la mobilité des locations de terres, sans provoquer une insécurité trop marquée du preneur ni une hausse rapide des fermages. Une fiscalité foncière accrue et mieux assise, et une meilleure garantie d'indemnisation du preneur en cas d'éviction pour les investissements réalisés par lui devraient y parvenir sans qu'il soit nécessaire de modifier profondément le statut du fermage et du métayage. Un recours plus large à l'emploi de sociétés foncières de type divers, favorisé par la fiscalité peut également être envisagé, sous réserve de ne pas perturber ainsi trop gravement le marché foncier.

Enfin, dans la mesure où l'on souhaite ne pas pousser outre mesure à l'abandon du métier agricole, il serait désirable que la politique des prix des moyens de production et des produits favorise davantage les techniques d'utilisation intensive du sol que les techniques extensives et que les exploitants soient orientés vers des productions exigeant de la main-d'oeuvre qualifiée et disposant de débouchés en expansion probable. Toutefois, une telle solution, dans le cadre d'une protection douanière réduite, et compte tenu de l'antériorité des progrès réalisés dans d'autres pays de la C.E.E., ne pourra sans doute préserver qu'une fraction assez faible des exploitations menacées. On peut craindre aussi que le volume des équipements nécessaires à ces types de production, accru sous l'effet du progrès technique, ne condamne à terme ces tentatives. La recherche de ressources non agricoles, résultant de transferts ou d'activités non agricoles, restera donc souvent un palliatif inévitable si l'on désire éviter une évolution trop rapide des tailles d'exploitation.

Monographie par pays

I T A L I E

rédigée par

Prof. dr. G. BARBERO

Istituto di ricerche economiche e sociali per
l'Agricoltura delle Tre Venezie, Venise

SOMMAIRE

I. Exposé général du problème	215
II. Variation de la taille des exploitations et des types d'entreprises	224
a) Aperçu général	224
b) Variations des exploitations et des types d'entreprises par zone d'altitude	229
1. Italie du Nord-Ouest	231
2. Italie Nord-orientale	234
3. Italie centrale	239
4. Italie méridionale	245
5. Italie insulaire	256
III. Les principales variations démographiques	261
Annexe - Tableaux	268



I. EXPOSE GENERAL DU PROBLEME

Les discussions et les études sur la nécessité et sur les moyens d'accélérer le processus d'adaptation de l'agriculture italienne aux exigences d'un système économique moderne sont en train de prendre, rapidement, une place de premier plan au sein du monde professionnel agricole et des organismes responsables de l'élaboration de la politique agricole. L'intérêt pour ces problèmes n'est pas seulement une conséquence du processus d'intégration européenne - même si, indubitablement, celle-ci a rendu encore plus évidentes les conditions d'infériorité de notre agriculture - mais il a plutôt son origine dans les transformations engendrées par le rapide processus de développement économique que le pays a connu entre 1950 et 1962-63.

Il est à peine besoin de rappeler que ce ne sont pas seulement les structures des exploitations agricoles qui présentent des symptômes évidents de crise et des difficultés d'adaptation, mais que c'est tout l'ensemble de structures et d'institutions propres au secteur agricole et au monde rural qui se révèle déficient et a besoin d'être adapté aux conditions nouvelles qui s'instaurent rapidement.

Comme l'indique le titre de notre rapport, nous devons nous occuper essentiellement de l'évolution des structures des exploitations agricoles et chercher à évaluer, en interrogeant le passé, l'ampleur, les directions et la portée des variations intervenues ou encore en cours.

Essayer d'interpréter le passé pour pouvoir parler du futur avec plus de perspicacité est certainement opportun, non seulement parce que cela permet d'expliquer les raisons de ce qui s'est produit, mais surtout parce que cela donne la possibilité de reconnaître les obstacles qui s'opposent à une transformation plus rapide. Mais c'est là un propos ambitieux, étant donné la diversité et la complexité de notre agriculture et le manque bien connu de statistiques, spécialement en ce qui concerne les aspects structureaux qui sont l'objet de notre étude. Par exemple, pour mesurer les variations intervenues dans le nombre et les dimensions des exploitations agricoles nous devons, par la force des choses, nous limiter à une comparaison entre deux dates séparées par trente années (1930-1961) et qui englobent une période riche d'événements marquants. C'est justement pour cette raison qu'il nous a paru nécessaire de partir d'un résumé sommaire de quelques-unes des principales caractéristiques de l'agriculture italienne et des événements les plus significatifs de la période mentionnée, avant d'aborder l'examen des variations structurelles des exploitations agricoles.

Nous commencerons par quelques observations sur les différences physiques, économiques et sociales existant entre les diverses régions du pays.

- a) Le territoire agricole et forestier italien présente des conditions physiques et des caractéristiques économiques et sociales très différentes d'une région à l'autre et à l'intérieur même des régions. Cette diversité de situations, en particulier, affecte la comparaison entre les exploitations classées selon leur superficie, étant donné que l'unité de superficie a un poids économique très différent selon qu'il s'agit de terrain de montagne, de colline ou de plaine, et selon que ceux-ci sont pourvus ou non de moyens d'irrigation (Tab.1 et 1bis).
- b) L'évolution historique du pays a, en outre, déterminé une densité de population agricole très différente, selon les régions, ce qui ne peut être expliqué que partiellement par des différences dans les ressources naturelles disponibles, et leur degré de mise en valeur.

A titre d'exemple, on peut citer la comparaison faite entre le Centre-Nord et le Midi quant à l'étendue de terre disponible par travailleur agricole occupé (voir tableau 2).

La comparaison, bien que grossière puisqu'elle sous-évalue l'importance qu'aura dans le futur l'irrigation, met en évidence, en premier lieu, que l'hectare moyen de superficie agricole du Midi a un potentiel de production très inférieur à celui de l'hectare moyen du Centre-Nord, et, en second lieu, que la densité de travailleurs agricoles par hectare équivalent était, en 1960, dans le Midi, presque le double de celle du Centre-Nord.

c) La profonde différence entre la valeur économique de l'unité de superficie dans les différentes provinces du pays peut, en outre, être facilement mise en évidence par comparaison entre les valeurs de la production brute commercialisable par hectare et entre les taux de progression de la production.

En ce qui concerne la première comparaison, en se référant à 1963, il suffira de rappeler que l'on va d'un minimum de 52.000 livres à l'hectare dans la province de Nuoro à un maximum de 1.114.000 livres dans la province de Naples, la moyenne nationale pondérée étant de 202.000 livres, et que le coefficient de variation interprovinciale de la production brute commercialisable par hectare pour la même année était égal à 61 % (graphique 1) 1).

La variabilité interprovinciale est beaucoup plus élevée dans le Midi que dans le Centre-Nord : en 1963, elle était respectivement, dans ces deux régions, de 84 % et 48 % et elle est allée en augmentant à cause des disparités dans le taux de progression des différentes zones.

En ce qui concerne les différences dans le taux de progression de la production agricole, toujours à titre d'exemple, nous nous limiterons à citer un calcul qui se réfère aux années 1951-59 et dont il ressort

1) Par coefficient de variation, on entend le rapport entre l'écart moyen quadratique et la moyenne nationale simple de la production brute commercialisable par hectare.

que, au cours de cette période, certaines provinces ont eu un taux de progression supérieur à 5,50 % tandis que d'autres n'ont réalisé aucune augmentation ou ont même enregistré une légère baisse (voir à ce propos le graphique 2).

Les résultats d'une récente enquête de Rossi-Doria, s'étendant sur une période qui va de 1923 à 1961, montrent également combien diverse a été, dans le temps, l'évolution de la production brute, du produit net et de la productivité par travailleur dans les principales subdivisions territoriales du pays, le contraste étant évident entre le comportement du Centre-Nord et celui du Midi (voir tableau 3).

Nous passerons maintenant à un bref résumé historique des problèmes agricoles depuis 1930 jusqu'à maintenant.

1. Les dix années 1930-1940 ont été caractérisées par une politique résolument autarcique, qui a mené le pays à une situation d'isolement où il avait peu de rapports avec le reste du monde, non seulement en ce qui concerne les échanges commerciaux, mais aussi du fait de l'interruption des mouvements migratoires qui, au contraire, avaient été importants au début du siècle et tout de suite après la première guerre mondiale. Le revenu national, en conséquence notamment de la grave crise économique de 1930, n'a enregistré qu'une progression très modeste ; et la production agricole est demeurée presque stationnaire malgré les progrès réalisés dans la culture céréalière du Nord. La mobilité de la main-d'oeuvre était très réduite, et pour les travailleurs ruraux, qui représentaient alors la moitié environ de la population active, il n'existait que très peu de possibilités de changer de lieu de résidence ou de profession.

Ceci explique que, dans la période d'entre les deux guerres le fractionnement de la propriété terrienne se soit poursuivi à un rythme assez soutenu et que les acquisitions de terre par les ouvriers agricoles ou les petits propriétaires terriens aient concerné environ un million d'hectares et plus de 500.000 acquéreurs. Les phénomènes de morcellement et d'émiettement ont été évidemment aggravés par les successions héréditaires, qui ont eu une notable incidence étant donné que la dimension moyenne des familles rurales était alors sensiblement supérieure à ce qu'elle est actuellement, et que, pour les héritiers, les possibilités de passer à d'autres activités étaient extrêmement réduites.

A côté d'un nombre toujours plus élevé de petites et très petites propriétés, il existait encore de nombreuses grandes propriétés exploitées en culture extensive par de petits fermiers ou colons liés à la terre par des contrats onéreux et précaires, ou cultivées par des salariés fixes ou des journaliers sans terre. Situation à laquelle le gouvernement d'alors estimait pouvoir faire face en réalisant des travaux de bonifications, qui tendaient à augmenter la superficie cultivable par la mise en culture de terres marécageuses, le développement de l'irrigation, la colonisation interne.

Le peu d'efficacité des mesures adoptées, qui ont d'ailleurs été bloquées par la longue période de guerre, explique pourquoi, à la fin du conflit, le problème de la terre est réapparu dans toute sa gravité, rendue plus évidente par l'expansion démographique et par l'influence politique accrue des classes intéressées. Une enquête faite en 1947 par l'Institut national d'Economie agricole mettait, en effet, en évidence le morcellement extrême de la propriété terrienne et l'existence de vastes superficies de terres concentrées entre les mains de quelques grands propriétaires. L'enquête prouvait, en effet, l'existence de plus de 9.000.000 propriétés terriennes (et de 12.000.000 de possesseurs de terre) ainsi qu'il résulte du tableau 4 (1).

L'enquête mettait aussi en évidence un phénomène qui s'est certainement accentué avec le temps : la différence notable entre le nombre de propriétés terriennes et le nombre d'exploitations agricoles, due en partie au fait que le même exploitant réunit souvent des terrains appartenant à plusieurs propriétaires (parfois il s'agit de terrains possédés séparément par les membres d'une même famille, d'autres fois de terres détenus par la même personne à divers titres, par exemple, propriété, emphytéose, usufruit) et en partie à la diffusion des contrats d'affermage et de colonage en vertu desquels un même exploitant peut être en même temps propriétaire et fermier, ou même propriétaire-fermier-colon.

(1) Beaucoup d'entreprises appartiennent, en fait, à plus d'une personne.

2. A la période 1930-1940, caractérisée en substance, comme nous l'avons dit, par une stagnation de la production agricole dans l'ensemble du pays et par un appétit de terres généralisé, rendu encore plus pressant par l'importance croissante du chômage, succède une période de contrastes au cours de laquelle, pendant la seconde partie de la décennie, un immense effort de reconstruction fait suite aux destructions causées par cinq années de guerre. A la fin des années 40, l'agriculture italienne réussit en moyenne à retrouver le niveau de production atteint avant la guerre, mais se trouve placée devant une série de graves problèmes : la population agricole active est supérieure, de peu il est vrai, à celle de 1931 et représente encore 42,5 % de la population active totale ; sur le marché du travail pèse une masse de plus de deux millions de chômeurs ; la mobilité de la main d'oeuvre est presque nulle en raison notamment d'un ensemble d'entraves institutionnelles qui seront peu à peu éliminées ; la pression démographique sur les terres cultivables est donc très forte. Ceci constitue, d'un côté, un élément positif pour le processus d'intensification de la production qui, en effet, se réalisera au cours des années suivantes, également en raison du fait que l'on part de niveaux technologiques très arriérés et que le pays peut faire appel à l'abondante réserve de progrès technique qui s'est accumulée dans les pays plus développés ; mais d'autre part, c'est aussi un élément de rigidité qui influe lourdement sur les optiques de politique agricole en ce qui concerne aussi bien la mobilité de la terre que la politique des prix.

Sur le plan foncier, deux interventions législatives ont une signification particulière pour la dynamique future de la distribution de la propriété foncière et des classes de dimension des exploitations : la loi sur la formation de la propriété paysanne de 1948 et les lois sur la réforme foncière de 1950.

La première est toujours en vigueur actuellement, tandis que l'action des secondes s'est achevée à la fin de la dernière décennie. Dans l'ensemble, et si l'on se réfère à 1961, ces lois ont déterminé le transfert de plus d'un million et demi d'hectares, transfert auquel ont été intéressés environ 800.000 cultivateurs directs (voir tableau 5). En même temps on a enregistré de nombreux transferts

"spontanés" (par succession ou actes de cession) c'est-à-dire des transferts effectués sans aucun recours aux mesures prévues par les lois citées ici, des transferts dont il est difficile de connaître l'importance. Ces observations sont en tous cas suffisantes pour nous amener à conclure que pendant la période considérée, le processus de morcellement de la propriété a été plutôt accentué : selon une estimation, qui ne couvre cependant pas le territoire national en entier, le nombre de propriétés terriennes aurait augmenté d'environ 26 % entre 1952 et 1961 (1). Ceci ne signifie pas, naturellement, que le nombre des exploitations gérées par des propriétaires exploitants directs ait augmenté dans la même mesure ; la comparaison avec le recensement de 1961 et l'enquête de l'INEA de 1947 nous apprend, en effet, que la superficie en possession des propriétaires exploitants directs a augmenté d'environ 1,4 millions d'hectares ; c'est-à-dire moins que la superficie concernée par les transferts contrôlés. Evidemment, pour les nouvelles propriétés, spécialement pour celles qui se sont formées "spontanément", l'interprétation que nous avons déjà donnée quant à la différence entre le nombre de propriétés terriennes et le nombre d'exploitations reste valable, et il convient d'observer en outre que, en particulier dans le cas des transferts "spontanés", il n'y a pas eu seulement formation de nouvelles propriétés sur des terres provenant de grandes propriétés, mais aussi, absorption de petites propriétés.

3. La décennie 1950-60 a été riche d'événements et de transformations économiques et sociales. Le revenu national a augmenté de façon ininterrompue et à un rythme soutenu, à tel point qu'il a doublé entre le début et la fin de cette période ; de même, la production agricole et le produit net de l'agriculture se sont développés à un taux satisfaisant (respectivement 3 % et 2,5 % environ) grâce à l'abondance de la main-d'oeuvre disponible, à l'emploi croissant des capitaux techniques, et à une évolution favorable de la demande intérieure et extérieure.

(1) Du point de vue strictement agricole, l'estimation est probablement approximative par excès, étant donné qu'elle inclut également les achats de petites parcelles à des fins spéculatives ou récréatives.

L'ensemble de la population a peu augmenté, à cause de la diminution de la natalité et de l'émigration continue vers l'étranger, mais sa mobilité s'est beaucoup accrue : à mesure que s'élargissait l'offre de travail dans le secteur industriel et dans le secteur tertiaire, les possibilités de changer d'emploi augmentaient pour les agriculteurs, ce dont ils ont profité massivement puisque, entre 1951 et 1961, la proportion de la population active employée dans l'agriculture est passée de 42,2 % à 29 %, et l'effectif de la population active agricole est tombé de 8.261.000 à 5.657.000 (voir tableau 6).

Spécialement dans la seconde partie de la décennie et jusqu'en 1962-63, on a donc enregistré de notables déplacements de populations sur le plan territorial et sur le plan professionnel, en grande partie d'origine rurale; les principales directions de ces mouvements ont été du Sud vers le Nord, de l'Italie du Nord-Est vers l'Italie du Nord-Ouest, de la campagne vers la plaine. Dans le Midi également, spécialement ces derniers temps, il s'est produit d'importants déplacements d'activité et de population, en corrélation avec le passage de la phase de pré-industrialisation à celle de l'industrialisation.

Les liens avec la terre d'origine sont mis en évidence nettement par la conduite des travailleurs de l'industrie et du commerce de la superficie métropolitaine milanaise à l'égard du choix des lieux de vacance. On a estimé en effet que près de 10% de tels travailleurs vont en congé (soit pour des périodes relativement brèves) à la montagne ou à la colline en jouissant de sa propre maison ou de l'habitation de ses parents (1).

La valorisation touristique des zones alpines a été particulièrement rapide depuis l'après-guerre : l'apport touristique de 1953 à 1958 serait augmenté de 39 % dans les alpes et préalpes lombardes et de 30 % dans les alpes piémontaises, tandis que les alpes et préalpes Tridentines et Vénitiennes auraient eu des accroissements encore supérieurs.

(1) Notes extraites de :

Aldo Feliciani - Economia agricola e economia turistica nei territori montani della Lombardia. Il dottore in scienze Agrarie, Janvier 1966.

Les possibilités d'une ultérieure expansion du tourisme "populaire" vers la montagne et pour cela d'une plus répandue intégration entre revenus agricoles et revenus touristiques dans les mêmes entreprises familiales, sont encore remarquables. Toujours à Milan seulement 35 % des ouvriers de l'industrie et du commerce vont en congé et la moyenne nationale de la catégorie n'arrive pas à 10 %.

La préférence de ceux qui actuellement jouissent des vacances en se rendant en congé de la région milanaise est nettement en faveur des zones agricoles et spécialement de la montagne.

En ce qui concerne la densité de la population rurale, il faut observer qu'il y a eu d'abord une dispersion des familles par le passage de personnes en âge de travailler à d'autres occupations, puis par le passage d'une partie des chefs d'exploitations à une double activité et l'abandon d'unités d'exploitations dans les zones de colline ou de montagne les plus pauvres. Ces derniers temps, le nombre, la dimension et la structure des entreprises agricoles ont commencé à évoluer dans une direction opposée à celle du passé et c'est désormais un processus irréversible, bien que la récession de 1963-64 ait indéniablement freiné la rapidité de cette transformation.

La période 1950-60 qui avait commencé sous le signe de la grande faim de terres et de la réforme agraire considérée comme un moyen de donner aux travailleurs agricoles en chômage ou sous-employés la possibilité d'améliorer dans une certaine mesure leur situation, s'achevait donc sur la perspective d'une structure de la production et d'une organisation sociale résolument orientées vers celles des

pays européens les plus avancés ; orientation, et non pas encore réalité, car le chemin à parcourir est encore long et la rapidité de la restructuration ne peut manquer d'être fortement conditionnée par les réalités héritées du passé récent. En outre, il s'agit d'une course vers un objectif qui n'est pas resté statique, c'est-à-dire vers des positions déjà atteintes par les autres pays européens, qui entretemps regardent déjà vers l'avenir et à leur tour évoluent avec une très grande rapidité, sans être gênés par toutes les entraves structurelles et institutionnelles qui caractérisent encore la société rurale italienne.

II. Variation de la taille des exploitations et des types d'entreprises

a) Aperçu général

Jetons d'abord un coup d'oeil d'ensemble sur les variations du nombre et de la taille des exploitations, sur la base de la comparaison entre les recensements de 1930 et de 1961 (tableau 7).

La première remarque que suggèrent les données du tableau récapitulatif, c'est qu'en apparence, durant les trente années écoulées entre les deux recensements, il n'y a pas eu de variations substantielles, ou plutôt que le tableau, dans son ensemble, n'a guère changé. Le nombre total des exploitations a légèrement augmenté alors qu'il était déjà très élevé, et cette augmentation porte sur toutes les classes de dimensions, mais toutefois dans une mesure différente.

Cependant, si l'on exclut les exploitations d'une superficie inférieure à un hectare, pour des raisons que nous expliquerons, on remarque une évolution qui présente quelque analogie avec ce qui s'est passé dans les autres pays européens. Les plus fortes augmentations sont, en effet, enregistrées dans les classes que nous pourrions définir comme intermédiaires, c'est-à-dire celles comprises entre 5 et 20 hectares, et, dans une moindre mesure, entre 20 et 50 ha ; à l'extrémité la plus élevée, dans la classe des exploitations de 100 hectares ou plus, il n'y a pas eu de changement en nombre ; mais la superficie moyenne de ces exploitations s'est sensiblement réduite ; de même, dans cette classe, le nombre des exploitations les plus grandes, celles de plus de 500 hectares, a diminué.

En ce qui concerne également la superficie occupée par les différentes classes de dimension on remarque une augmentation généralisée au détriment de la superficie contrôlée par les exploitations de plus grande taille; les augmentations même remarquables sont concentrées dans l'intervalle compris entre 5 et 20 ha.

La diminution de la superficie détenue par les exploitations les plus grandes n'a pas bénéficié seulement aux classes voisines mais aussi aux plus petites à cause des interventions directes et indirectes dans le régime foncier, auxquelles nous avons fait allusion plus haut.

(Réforme agraire et d'autres interventions pour la formation de propriétés paysannes).

La simple comparaison numérique des deux recensements révèle donc que, à la fin de 1961, l'agriculture italienne comptait 2.878.000 exploitations d'une superficie égale ou supérieure à un hectare et 1.400.000 exploitations de moins d'un hectare : pour chacun des deux groupes, le chiffre était supérieur à celui de 1930. Pour la superficie, il n'a pu y avoir de grandes variations et celles qui ont eu lieu sont dues en grande partie à l'augmentation de la superficie recensée (1) : si on déduit la superficie forestière, il reste environ 20.000.000 d'ha de superficie agricole. Par conséquent, l'Italie, bien qu'ayant une superficie agricole de très loin inférieure à celle de la France, et supérieure à celle de la République fédérale d'Allemagne, a un nombre d'exploitations beaucoup plus élevé (même si on exclut celles qui ont moins d'un ha). Enfin, la distribution de fréquences des exploitations d'un hectare et plus est symptomatique des conditions d'infériorité structurelle de l'agriculture italienne : en effet, presque les deux tiers des exploitations, (c'est-à-dire 1.860.000) se situent dans la classe comprise entre 1 et 5 ha, et 45 % des exploitations (c'est-à-dire 1.296.000) se situent dans la classe comprise entre 1 et 3 ha.

(1) Il faut tenir compte du fait que les deux recensements ont porté non seulement sur les exploitations agricoles mais aussi sur les exploitations forestières, et que les bois ont été inclus dans la surface des exploitations agricoles. Il n'est donc pas possible de limiter l'analyse à la seule surface agricole utile, comme pour les autres pays de la CEE, et par conséquent toutes les données relatives à la classification des exploitations par classe de dimension se réfèrent en fait à la superficie agricole et forestière. (la remarque vaut pour tous les tableaux joints à ce rapport). Si l'on veut avoir une idée approximative de l'incidence de la surface forestière dans les différentes classes de dimension, on peut utilement se référer au tableau établi par l'Office Statistique des Communautés européennes et repris dans "Statistiques agricoles" 1964, n°6 p.36.

Le degré de morcellement des exploitations est très élevé dans presque toutes les régions, malgré les différences, rappelées plus haut, dans la répartition des ressources naturelles, dans le niveau d'intensité de la production et de progrès technique. Dans toutes les régions septentrionales, à la seule exception de l'Emilie-Romagne, les exploitations ayant une superficie comprise entre 1 et 5 ha ont une incidence égale ou supérieure à l'incidence moyenne nationale (environ les deux tiers). Dans l'Italie-Romagne et dans l'Italie centrale, à l'exclusion du Latium septentrional, la proportion de ces exploitations descend à 40-50 %, et ceci tant à cause de la diffusion du système d'exploitation par colonage sur grandes propriétés partagées en plusieurs domaines ("podereri") relativement grandes, qui, à cause de la pauvreté relative des terres de montagne et de colline dans l'Italie centrale.

La situation s'aggrave dans le Midi continental et dans les Iles où, à l'exclusion de la Sardaigne, la proportion des exploitations ayant entre 1 et 5 ha, descend rarement au-dessous de 70 % et atteint parfois même des maxima de 80 % en Campanie et dans le Latium méridional (voir tableau 8) (1).

Comme nous l'avons déjà signalé, la comparaison entre des périodes aussi lointaines masque les variations en sens contraire qui peuvent s'être produites, spécialement au cours des dix dernières années, quand s'est accentué l'exode dans les vallées alpines et la partie de l'Appenin comprise dans l'Emilie-Toscane et qu'une tendance spontanée à l'agrandissement des exploitations a pris corps peu à peu, grâce à des acquisitions de terrains par de petits propriétaires exploitants, et à l'affermage de parcelles complétant les terrains déjà possédés.

Pour cette raison aussi, il nous semble utile de faire ici quelques observations sur l'évolution des types d'entreprises entre 1946-48, période à laquelle se réfère l'enquête de l'INEA, et 1961 (voir tableau 10). La comparaison ne peut être faite sur le nombre d'exploitations classées par modes de faire-valoir puisque l'enquête

(1) Pour plus de détails, voir "Statistiques Agricoles" n° 6, 1964, op. cit.

de l'INEA a tenu compte seulement de la superficie. Pour rendre plus significative la comparaison par région et par zone d'altitude, on subdivise, dans les tableaux, la surface détenue par les exploitants directs en terres possédées et terres affermées (voir tableaux 12 et 13).

Les tableaux en question montrent que, du point de vue des types d'exploitations, les variations que se sont produites après la guerre ont été d'une importance notable. Si la superficie couverte par l'exploitation familiale a, dans l'ensemble, légèrement diminué, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage de l'ensemble de la superficie recensée, il n'en reste pas moins que ceci est le résultat de deux mouvements en sens contraire : l'augmentation sensible de la superficie possédée en propriété, et la forte diminution de la superficie affermée, phénomènes concentrés en grande partie dans l'Italie méridionale. Très forte est également la diminution de la superficie exploitée par colonage sur domaines formant une unité d'exploitation complète ("colonia appoderata"), en raison de la crise bien connue du métayage, et la diminution de la superficie exploitée selon d'autres modes de faire-valoir indirect qui peuvent se ramener à des contrats de colonage partiaire sans bâtiments d'exploitation - ou colonage partiaire "impropre" ("colonia parziaria non appoderata") - particulièrement répandus dans le Midi. L'accroissement important de l'exploitation par des salariés "comparticipants" (c'est-à-dire intéressés aux résultats) porte pratiquement sur toute les régions à l'exception des Pouilles, mais a une origine et une signification différentes suivant les régions dont il s'agit, comme nous aurons l'occasion de le remarquer en examinant les variations par zones d'altitude.

Avant de passer à un examen plus détaillé des variations intervenues dans l'étendue des exploitations ainsi que dans les types d'entreprises, il nous semble en tout cas nécessaire de faire une synthèse de la situation générale, surtout afin d'introduire dans notre étude un autre aspect structural important : la classification des exploitations en fonction de la position professionnelle de l'entrepreneur.

Nous devons noter tout de suite que les deux recensements ont complètement négligé cet aspect, ce qui est assez compréhensible pour celui de 1930, mais est certainement beaucoup moins justifié pour celui de 1961. Les informations suivantes seront donc basées sur des informations partielles, obtenues à partir d'autres sources, et qui se réfèrent exclusivement à la période plus récente (voir tableau 11).

On peut estimer sans grand risque de se tromper que la grande majorité des exploitations d'une superficie inférieure à un hectare, qui occupent d'ailleurs à peine 2,7 % de la superficie recensée, sont soit des exploitations "résidentielles", particulièrement fréquentes dans les régions septentrionales caractérisées, comme on le sait, par un habitant parsemé et par un réseau urbain très serré, soit des exploitations "part-time", c'est-à-dire gérées par des entrepreneurs ayant leur occupation et leur source de revenus principales en dehors de l'exploitation (et presque toujours en dehors de l'agriculture).

On peut en outre estimer que quelque 100.000 exploitations seulement appartenant à cette classe de dimensions, du fait d'un certain nombre de circonstances telles que la forte intensité de production (exploitations pratiquant l'horticulture ou les cultures fruitières); la capacité de travail réduite du chef d'exploitation (exploitants âgés), ou l'absence d'autres possibilités d'emploi, sont à considérer comme des exploitations gérées par des entrepreneurs à plein temps.

Ceci ne signifie pas, évidemment, que toutes les exploitations d'un hectare ou plus soient en réalité exploitées par des entrepreneurs à plein temps. Là aussi, nous pouvons seulement avancer des hypothèses basées sur les rares informations en notre possession. Il semblerait donc que, abstraction faite des entreprises capitalistes, une proportion assez élevée de ces exploitations, proportion que l'on peut évaluer aux environs de 30 %, soit entre les mains d'entrepreneurs à temps partiel, y compris aussi les chefs d'exploitation qui, pour des raisons d'âge ou d'infirmité, ont une activité manuelle presque nulle et se limitent à une action parfois plus formelle que réelle de direction ou de supervision. Dans la proportion qui reste (estimée à environ 2 millions d'unités) le phénomène des revenus complémentaires est également loin d'être négligeable : une estimation

quantitative à ce sujet ne peut toutefois être que plus incertaine encore que les précédentes ; à titre purement indicatif, nous dirons que la moitié environ des familles de cultivateurs dont le chef d'exploitation est occupé exclusivement dans sa propre exploitation tirent une part substantielle de leur revenu global d'activités en dehors de l'exploitation par un ou plusieurs membres de la famille (aides familiaux).

Il est évident qu'une telle situation aura une importance notoire pour la dynamique future des structures, surtout si on la met en rapport avec les caractéristiques démographiques de la population rurale (âge des exploitants, existence ou non de successeurs, attitude des générations plus jeunes à l'égard de la profession agricole)

Sur ce sujet, une enquête de caractère national est actuellement effectuée par la Fédération nationale de la Caisse mutuelle des cultivateurs directs, et il est donc probable que nous pourrions disposer de nouvelles informations à brève échéance. Des enquêtes par sondages de caractère local sont d'ailleurs déjà disponibles et, sur la base de l'une d'entre elles, relative à la Province de Padoue, nous pourrions avancer quelques considérations (voir chapitre 3).

b) Variations des exploitations et des types d'entreprise par zone d'altitude

Nous compléterons maintenant l'analyse des variations structurelles en partant de la division du territoire national par régions d'altitude.

L'observation des variations, compte tenu de cette importante subdivision du territoire, permet de noter des différences importantes en ce qui concerne tant la taille des exploitations que les types d'entreprises : montagne, plaine et colline révèlent en effet des diversités de comportement qui sont encore plus significatives si l'on analyse séparément les principales répartitions géographiques : Italie nord-occidentale, Italie nord-orientale, Italie centrale, Italie méridionale et Italie insulaire.

En se référant au territoire national tout entier on voit, par exemple, que la proportion de la superficie totale occupée par les petites exploitations n'ayant pas plus de 3 ha, a diminué seulement en montagne ; dans les collines et en plaine la proportion de la superficie agricole totale occupée par ces exploitations a, au contraire légèrement augmenté. Toujours en montagne on note une augmentation de la superficie occupée par les autres classes, y compris la classe des exploitations ayant entre 100 et 500 Ha, mais à l'exclusion de celle des exploitations de plus de 500 ha ; en colline et en plaine au contraire, la proportion de la superficie totale occupée par les exploitations ayant entre 100 et 500 ha a diminué. En ce qui concerne les types d'entreprise, les différences sont beaucoup plus marquées : en montagne, la superficie occupée par les exploitations familiales baisse sensiblement, qu'il s'agisse de terres appartenant à l'exploitant ou de terres affermées, tandis que la superficie des entreprises capitalistes augmente beaucoup, même s'il s'agit davantage d'une attribution statistique que d'une variation réelle. Pour le recensement, on a, en effet, considéré comme appartenant à de telles entreprises beaucoup de terres abandonnées par les entreprises exploitantes, qu'il s'agisse de propriétaires privés ou des collectivités locales (communes), et qui, souvent, ne sont plus utilisées, si ce n'est partiellement et de façon épisodique. Le comportement dans les collines est très différent : en effet, l'exploitation familiale en faire-valoir direct y est en progression, tandis que l'expansion de l'entreprise capitaliste y est beaucoup plus modérée, celle-ci n'ayant absorbé que les terrains laissés libres par le métayage. En plaine, on note une forte augmentation de l'exploitation familiale due à l'expansion des terres en propriété (environ 30 % par rapport à 1947) et à une plus faible régression du fermage ; l'entreprise capitaliste se réduit également malgré la régression des diverses formes de colonage.

Pour une explication plus précise des variations il convient d'examiner maintenant les diverses répartitions géographiques.

1. Italie du Nord-Ouest

Nous commencerons par l'Italie du Nord-Ouest qui comprend le Piémont, la Lombardie et la Ligurie, c'est-à-dire les régions qui forment ce qu'on appelle le "triangle industriel". C'est là que les exploitations familiales en zone de montagne marquent la régression la plus nette et, plus que les terres en propriété, ce sont les terres louées à des cultivateurs qui en font les frais. En conséquence, la superficie attribuée à des entreprises capitalistes a doublé. En revanche, les variations de l'importance des diverses classes de dimension sont faibles et vont dans le sens déjà indiqué, c'est-à-dire qu'elles se traduisent par une augmentation des classes de 5 ha et plus et par une diminution des classes groupant les exploitations de plus de 500 ha. Dans le Piémont, par exemple, les grandes exploitations de plus de 500 ha qui, en 1930, couvraient 55 % de la superficie, sont tombées à 43 %, mais l'accroissement important qui a caractérisé durant la même période les exploitations de 100 à 500 ha explique que les classes intermédiaires (de 5 à 100 ha) n'aient représenté que 29 % de la superficie même en 1960.

En Ligurie, les variations ont été faibles, sauf pour les exploitations de 20 à 50 ha dont la part dans la superficie totale est passée de 8 à 14 %. Dans cette région, les classes intermédiaires couvrent d'ailleurs près de 60 % de la superficie totale. Ces différences structurelles entre les deux régions sont probablement dues à l'importance variable des terres appartenant aux organismes publics (et, plus particulièrement, aux communes), bien plus grande dans le Piémont qu'en Ligurie.

La Lombardie présente un développement analogue à celui du Piémont, même si les variations entre les classes sont moins nettes.

Le contraste apparent existant entre la diminution de la superficie couverte par les exploitations familiales en pleine propriété et l'augmentation de la superficie attribuée à des entreprises capitalistes, d'une part, et l'augmentation des classes de petite dimension, d'autre part, s'explique si l'on tient compte du fait que la première comparaison enregistre les variations survenues au cours de l'après-guerre, tandis que la première remonte jusqu'à 1930.

Evidemment, le fractionnement a augmenté jusqu'à la guerre malgré le flux migratoire, en grande partie saisonnier, qui déjà à cette époque caractérisait ces régions; la situation a radicalement changé après la guerre, quand les migrations sont devenues permanentes en raison de la demande étrangère et de l'attraction des centres industriels en plein développement. La diminution relativement faible des terres exploitées directement par leurs propriétaires par rapport à celle des terres affermées s'explique à la fois par le développement du tourisme, qui a touché beaucoup de vallées, et par le peu de propension des émigrés à vendre, cette attitude se justifiant à son tour par des raisons diverses, souvent très complexes, telles que l'attachement sentimental au lieu d'origine, la baisse du prix des terrains de montagne et l'espoir d'une valorisation par le tourisme.

Pour les collines, les mouvements sont de faible importance : stagnation de l'exploitation familiale, qui couvre les 3/4 de la superficie, réduction de l'exploitation en colonage absorbée par l'entreprise capitaliste qui, cependant, a dans l'ensemble une faible incidence. Toutefois, ce tableau d'ensemble masque des mouvements en directions diverses selon les régions : par exemple, l'exploitation affermée à des cultivateurs diminue en Ligurie et en Lombardie, mais augmente sur les collines du Piémont. En ce qui concerne les classes de dimension des exploitations, c'est surtout l'incidence des exploitations de 1 à 5 ha qui diminue, ainsi que celle des exploitations de plus de 500 ha, tandis que la plus forte augmentation est enregistrée au contraire par la classe des exploitations de 10 à 20 ha. Les petites exploitations maintiennent leur position initiale, surtout par l'effet des variations intervenues en Ligurie, où l'expansion de la culture florale a attiré beaucoup de méridionaux et a entraîné un certain fractionnement. Il faut également se souvenir que la zone de collines de l'arc alpin, se trouvant adossée à d'importants centres urbains et à d'importants complexes industriels, s'est prêtée à la transformation de beaucoup de petites exploitations en exploitations "part-time" ou "résidentielles", et, dans certains cas aussi, à un processus d'intensification des cultures (fruits, vignobles de qualité).

Les variations en plaine sont plus marquées. En effet, l'incidence des exploitations d'une superficie inférieure à 5 ha, diminue, en nombre et en superficie, alors que celle des classes de 5 à 100 ha augmente au contraire.

Du point de vue du mode de faire-valoir, l'importance relative des exploitations familiales augmente, surtout à cause de l'expansion du fermage; la superficie cultivée par colonage est stationnaire, et d'ailleurs de faible importance; l'entreprise capitaliste est en baisse très nette. En ce qui concerne l'affermage à des cultivateurs, il faut observer que c'est justement en plaine que le bail à ferme offre le plus de possibilités d'agrandir la superficie des exploitations, étant donné que les petits propriétaires qui abandonnent l'agriculture répugnent à vendre; en outre, des contrats de colonage ont été transformés, en partie, en baux à ferme et enfin, il ne faut pas exclure la transformation, surtout dans la plaine lombarde, d'exploitations classées autrefois comme capitalistes en exploitations affermées à des cultivateurs; en effet, la forte diminution des salaires a accéléré le processus de mécanisation, de sorte que la frontière entre l'entreprise capitaliste, où l'entrepreneur ne travaille pas manuellement, et l'entreprise gérée par un exploitant "capitaliste-cultivateur" est devenue moins nette.

La région nord-occidentale, dans son ensemble, a donc été touchée par un mouvement de restructuration qui a abouti à la diminution du nombre total des exploitations et à une augmentation de l'incidence des exploitations ayant une superficie supérieure à 10 ha; l'importance relative de l'économie agricole de la région montagneuse a rapidement diminué, tandis que celle de la plaine augmentait. Dans les collines et en plaine, le nombre d'exploitations gérées par un entrepreneur à temps partiel a fortement augmenté.

2. Italie Nord-orientale

Dans l'Italie nord-orientale, qui comprend les trois Vénéties (Trentin Haut-Adige, Vénétie et Frioule-Vénétie julienne) et l'Emilie-Romagne, l'évolution n'a pas eu la même intensité et n'est pas toujours allée dans le même sens. Il s'agit d'une région ayant des caractéristiques en partie profondément différentes de celles de l'Italie Nord-occidentale. Tout d'abord, l'importance relative de la plaine y est plus grande, et une partie de la plaine a fait l'objet, au cours des quarante dernières années, d'importants travaux de bonification à la suite desquels l'aménagement de la région a été substantiellement modifié : nouvelles implantations démographiques, subdivision de la propriété (notamment grâce à l'intervention de la réforme agraire), processus général d'intensification de la production. Toutefois, jusqu'ici, le degré d'industrialisation est beaucoup moins élevé que dans l'Italie nord-occidentale, parce que le développement industriel a commencé à une époque assez récente (au cours des quinze dernières années); en outre, dans la Vénétie spécialement, ce sont surtout des industries manufacturières qui ont été implantées, dont beaucoup occupent une main-d'oeuvre féminine et ont une situation excentrique par rapport aux principales agglomérations urbaines. Enfin, il existe dans la région des zones d'un grand intérêt agricole (spécialement pour les cultures fruitières et la viticulture) comme la Vallée de l'Adige, Vérone, Ferrare.

L'évolution générale des structures dans les différentes zones d'altitude est assez semblable à celle de la région précédente, mais les mouvements ont eu une amplitude différente à cause de la situation de départ différente (poids plus grand de l'agriculture), à cause du solde négatif des mouvements migratoires (dans l'ensemble, entre 1951 et 1961, la région a connu une légère diminution de sa population résidente), et à cause de

l'incidence plus sensible de ce qu'il est convenu d'appeler la crise du métayage.

En ce qui concerne la dimension des exploitations et les types d'entreprise, on a observé, dans la zone de montagne, une transformation analogue, bien que moins profonde, à celle enregistrée dans la région du Nord-Ouest: en effet, seule la superficie occupée par les exploitations de moins de 3 ha et par celles de plus de 500 ha a diminué; l'exploitation familiale a moins régressé et, par conséquent la progression des entreprises capitalistes est également plus faible. Dans cette répartition, il convient toutefois de signaler certaines différences essentielles dans les variations structurelles entre les diverses régions et, en particulier, entre l'Emilie, d'une part, et la Vénétie-Frioul et le Trentin-Haut-Adige, d'autre part. La Vénétie et le Frioul enregistrent en effet une très forte régression, de 75 à 47 % environ, de l'exploitation familiale, et une augmentation correspondante, de 20 à 50 %, de l'exploitation capitaliste. En Emilie, au contraire, l'exploitation familiale est restée stationnaire, malgré un léger accroissement du nombre d'exploitations en fermage, alors que l'entreprise capitaliste, jadis peu répandue, s'est développée sur les terres libérées par les métayers. Le problème serait encore différent et plus complexe si l'on examinait le cas de chaque province, car dans certaines d'entre elles (Bologne et Forli), l'exploitation familiale en faire-valoir direct s'est substituée au métayage, alors que dans d'autres, l'entreprise capitaliste a même englobé des terres autrefois exploitées par des entreprises familiales.

Dans le cas du Trentin-Haut-Adige, il faut signaler les différences de structure entre les deux provinces, à savoir Trente et Bolzano; dans la seconde, la structure est beaucoup plus favorable à une large diffusion du "domaine agricole héréditaire"

("maso chiuso"), qui représente environ 45 % de la totalité des exploitations (1), alors que, dans le Trentin, les petites exploitations sont beaucoup plus nombreuses et sont en outre défavorisées par le morcellement des terres. Pour donner une idée des différences en question, il suffit de rappeler que les exploitations de 10 à 50 ha couvrent 6 % de la superficie des exploitations du Trentin et plus de 22 % de celle de la province de Bolzano.

(1) Le "maso chiuso" (geschlossener Hof, dans la terminologie allemande) est une exploitation agricole d'entreprise familiale (le type le plus répandu est l'exploitation agricole et forestière), soumise à un régime obligatoire prévu par des lois particulières. Les premières dispositions relatives au "maso", dont la création date de plusieurs siècles, remontent à un décret de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, ^{promulgué} en date du 11 août 1770, ainsi que d'un décret ultérieur de l'empereur François Ier en date du 9 septembre 1795. La province du Tyrol, dont le Haut-Adige et le Trentin étaient alors partie intégrante, ont ensuite promulgué une loi spéciale le 12 juin 1900. Le 4 novembre 1918, le gouvernement italien a supprimé le "maso chiuso" et cette suppression a été confirmée dans la pratique, lorsque le code civil italien est entré en vigueur en 1928 dans les deux nouvelles provinces.

Privé de fondements juridiques et maintenu par la seule force de traditions enracinées, le "maso" a néanmoins conservé presque intactes ses anciennes structures. Ce n'est qu'avec la création de la région autonome du Trentin-Haut-Adige, à laquelle la nouvelle constitution a attribué des pouvoirs d'intervention dans le domaine agricole, que la loi provinciale du 29 mars 1954 et des lois modificatives et interprétatives promulguées ultérieurement ont rendu au "maso" son caractère juridique qui coïncide dans une large mesure avec celui de la loi adoptée au Tyrol en 1900.

Les caractéristiques de la loi du 12/6/1900 sont les suivantes :

- les terres ne peuvent être vendues, divisées, hypothéquées ou mises sous séquestre;
- le passage de l'exploitation du père au fils s'effectue en vertu du droit d'aînesse;
- l'interdiction de toute décision ou modification relative au mode de faire-valoir du "maso" qui serait de nature à compromettre la viabilité de celui-ci, qui doit pour le moins assurer l'emploi et l'entretien de cinq personnes;
- l'intervention d'autorités compétentes (commissions locales ou centrales, magistrature) dont l'avis est contraignant dans les cas de modifications prévues;
- l'inscription du "maso" dans une section séparée du registre foncier (cadastre).

En ce qui concerne les variations relatives aux diverses classes de dimension des exploitations, on constate qu'en Emilie, l'évolution s'écarte de la moyenne générale et qu'elle est caractérisée par l'augmentation assez marquée du nombre des grandes exploitations couvrant plus de 500 ha (probablement par suite de l'abandon des métairies) et par la réduction systématique de la superficie occupée par les exploitations de moins de 10 ha.

D'autre part, le fait que, dans la Vénétie, l'extension de la superficie contrôlée par les entreprises capitalistes aille de pair avec la réduction de la superficie occupée par les exploitations de plus de 50 ha confirme l'hypothèse selon laquelle, lors du recensement, on a attribué aux entreprises capitalistes toutes les terres qui étaient autrefois exploitées par de petits propriétaires, fermiers ou colons, et qui, aujourd'hui, sont effectivement abandonnées, reboisées ou louées comme pâturages saisonniers.

Dans la zone de colline, le phénomène le plus important est la diminution de la superficie couverte par les exploitations unifamiliales en colonage ("colonia appoderata"), qui s'est faite, dans une mesure limitée, au profit de l'exploitation familiale en faire-valoir direct et, en grande partie, au profit de l'entreprise capitaliste, peu répandue en 1947. La variation des classes de dimension reflète ces mouvements dans le mode de faire-valoir, en ce sens qu'on observe une légère régression des exploitations de 10 à 50 ha au profit des exploitations de dimension supérieure. La situation des classes inférieures n'a subi aucun changement notable. Celles-ci enregistrent toutefois aussi des différences importantes d'une région à une autre. Dans la Vénétie, par exemple, on note également une importance légèrement accrue des exploitations plus petites, de 0,5 à 5 ha, sans doute par suite du fractionnement des petites exploitations familiales en faire-valoir direct, provoqué par les successions héréditaires ou les acquisitions par de petits cultivateurs comme cela s'est produit durant la période entre 1930 et les environs de 1955. La dimension notable des familles rurales de la Vénétie a certainement favorisé ce phénomène, du moins avant que le développement économique dans la région, dans le

triangle industriel et également dans les pays voisins (Suisse, Allemagne) ait donné l'occasion de faire progresser sensiblement la mobilité sur le plan professionnel et territorial. C'est surtout dans les collines de l'Emilie que le métayage, tombant de 60 % environ à 43 %, a accusé une régression importante, du fait de son remplacement par l'entreprise capitaliste et par l'exploitation familiale dont, le pourcentage est passé de 35 à 41 %. Il y a néanmoins des provinces, comme celle de Modène, où une comparaison entre les années 1930 et 1961 révèle une légère progression des exploitations unifamiliales en colonage ("colonia appoderata") et une régression de l'exploitation familiale.

En plaine, le métayage enregistre un léger fléchissement, du moins en ce qui concerne la superficie occupée, alors que la superficie de l'entreprise capitaliste se trouve sensiblement réduite : dans ce cas, c'est l'exploitation familiale en faire-valoir direct qui a bénéficié de la situation. Les variations dans les classes de dimension ne sont pas très importantes, mais elles sont très symptomatiques du type de transformation économique et sociale qui a touché la zone de plaine : la superficie des exploitations de moins d'un ha reste stationnaire, celle des exploitations de 1 à 10 ha augmente et celle des exploitations de plus de 10 ha, en particulier les classes de "20-50" et de "plus de 500", sont en régression.

Comme dans les autres plaines, il s'est produit un processus de fractionnement des grandes propriétés à la suite de la réalisation des travaux de bonification, de la mise en oeuvre de la réforme agraire et de l'intensification rapide de la production; en outre, il semble que le nombre des plus grandes unités d'exploitation en métayage ("unità poderali") aient diminué dans les zones de bonification récente (ce qui expliquerait la diminution de l'importance de la classe de 20 à 50 ha), en raison, d'abord, de la diminution du nombre des métairies et, ensuite, de l'absorption par les entreprises capitalistes et les exploitations familiales en faire-valoir direct d'une partie des terres déjà afferchées. Dans l'Emilie et dans la Vénétie, l'accroissement constaté de la propriété paysanne représente en effet plus de 262.000 ha pour la période 1948-1961, comme en témoigne l'augmentation marquée des exploitations

de 3 à 10 ha. Enfin, le fait que les petites exploitations soient restées stationnaires ou aient légèrement augmenté tend à prouver l'importance numérique des exploitants à temps partiel et des centres résidentiels présentant des sources de revenus pour les travailleurs agricoles qui ont changé de profession: ce fait a été favorisé, comme nous l'avons déjà rappelé, par l'implantation de nombreuses industries et par les facilités de transport. Dans l'ensemble, l'urbanisation a été moins intense que dans les autres régions septentrionales.

En ce qui concerne la régression du métayage, qui, plus que la Vénétie, intéresse l'Emilie-Romagne, il convient d'observer que dans les zones les plus pauvres de colline et de montagne, la métairie a été absorbée par l'exploitation capitaliste qui a donné naissance à un processus de restructuration orienté vers une utilisation plus extensive, tandis que dans les zones de plaine, elle a été essentiellement remplacée par l'exploitation familiale.

Dans la zone de plaine de la Vénétie, le métayage est resté presque stationnaire dans l'ensemble, du fait que dans deux provinces, à savoir celles de Rovigo et de Vérone, la superficie concernée par ce type de gestion a augmenté entre les deux périodes considérées. Dans la plaine de l'Emilie, où le métayage est tombé de 40 à 36,6 % dans l'ensemble, on trouve également des zones (dans la province de Parme, en particulier, et dans celle de Ferrare) où la superficie a au contraire augmenté.

3. Italie Centrale

En Italie Centrale, qui comprend la Toscane, les Marches, l'Umbrie et le Latium, l'évolution générale des structures présente des caractères particuliers qui découlent autant des conditions naturelles typiques de ces régions que d'autres phénomènes tels que la réforme agraire, la crise du métayage et le développement industriel qui s'est produit après 1950.

En effet, dans l'Italie Centrale, la zone des collines représente environ les deux tiers du territoire alors que les zones de plaines y ont une superficie très inférieure à celle des autres régions du pays. Cette situation a indubitablement exercé une profonde influence sur la diffusion des moyens mécaniques, si bien que la puissance disponible par hectare de superficie arable et le taux d'accroissement de la

puissance disponible sont sensiblement inférieurs à ceux de l'Italie septentrionale dans son ensemble. La bonification et la colonisation, accélérées après 1950 par la réforme agraire, ont influé profondément sur la structure foncière de la plaine, spécialement en Maremme, dans la campagne romaine et l'Agro-Pontin, déterminant une importante diminution des grandes exploitations et une augmentation correspondante de l'exploitation familiale en faire-valoir direct. A ce phénomène s'est ajoutée la crise du métayage qui touche toutes les zones d'altitude, provoquant un processus d'adaptation des structures, qui s'avère, cependant, lent et difficile, surtout à cause de l'absence d'alternatives claires. En effet, étant donné le manque de souplesse des ressources naturelles, il est nécessaire, généralement, de procéder à des modifications radicales des systèmes de production et l'organisation des propriétés, et, par conséquent, à d'importants ajustements de la dimension des exploitations.

Dans son ensemble, depuis 1960, la région considérée a connu un développement considérable dans les secteurs extra-agricoles, et enregistré un taux d'accroissement du revenu plus élevé que celui de l'Italie septentrionale ; ce développement, cependant, a été fortement concentré dans certaines régions. Ceci a entraîné d'importants déplacements internes de population, en grande partie d'origine rurale, ainsi qu'une augmentation de la population résidante. Cette augmentation de la population résidante et la stabilité de la population active sont toutefois dues principalement aux variations positives qui se sont produites dans le Latium, surtout dans la province de Rome (dont la population a augmenté de plus de 600.000 unités) et, dans une moindre mesure, en Toscane. Dans les régions plus spécialement agricoles, comme les Marches et l'Ombrie, les variations de population ont, en effet, été négatives. Voyons maintenant, à la lumière de ce rapide résumé des principaux phénomènes ayant touché la région, quelles sont les variations de la dimension des exploitations et des types d'exploitations dans les diverses zones d'altitude.

En ce qui concerne la montagne, qui couvre un peu moins d'un tiers de la superficie recensée, on a constaté une diminution sensible des exploitations familiales, particulièrement accentuée dans le Latium ;

Cette comparaison masque cependant, une légère augmentation de ce type d'exploitation dans les monts de Toscane. Parmi les exploitations familiales, les exploitations en fermage sont partout en régression. La forte diminution du métayage a, par conséquent, favorisé le développement de l'entreprise capitaliste employant des salariés, qui accuse une augmentation de 80 %. Là aussi, l'observation déjà faite à propos des autres zones de montagne demeure valable, bien que dans une moindre mesure : l'expansion de l'exploitation employant des salariés a, en fait, un caractère fictif dans la mesure où, pour le recensement, on a attribué à ce type d'exploitations toutes les terres appartenant à des particuliers ou des collectivités locales qui ne sont plus exploitées ou le sont seulement comme pâturages saisonniers.

Toutefois, il faut souligner que la crise du métayage dans la région montagneuse d'Italie centrale a effectivement obligé beaucoup de propriétaires à exploiter directement leurs propriétés et à réunir en une exploitation unique des terres jadis partagées entre plusieurs familles de métayers.

En ce qui concerne la répartition de la superficie par classes de dimension des exploitations et leurs variations entre 1930 et 1961, la comparaison, pour l'ensemble des terrains de montagne, fait apparaître des variations de faible importance entre ces deux périodes. Ceci est dû en partie, comme nous l'avons déjà observé à plusieurs reprises, au fait que, dans l'intervalle de temps qui sépare les deux recensements, des modifications structurales en sens opposé ont eu lieu, mais on peut aussi, et surtout, l'expliquer par les différences entre les tendances qui se manifestent à l'intérieur de la circonscription : par exemple, on remarque une tendance à la régression, en termes de superficie occupée, des exploitations de moins de 100 ha. Dans les Marches ce sont celles de moins de 50 ha qui régressent ; en Ombrie, les classes de moins de 5 ha qui régressent tandis qu'augmentent celles des exploitations ayant entre 5 et 20 ha ; régression encore entre 20 et 100 ha, augmentation entre 100 et 500 (+ 3 %) et régression pour les exploitations de la classe de plus de 500 ha (- 4,7 %) ; dans le Latium enfin, il y aurait une légère augmentation de toutes les classes de dimension en dessous de 500 ha au détriment des classes d'exploitation ayant une superficie supérieure à 500 ha. Dans cette dernière région,

en général, après l'intense processus de morcellement causé par la pression démographique croissante au cours de la période d'avant-guerre, le processus inverse se déroule beaucoup plus lentement à cause de la répugnance des petits propriétaires, qui possèdent la plus grande partie de la superficie, à aliéner leur terre, même après avoir émigré.

En résumé, on ne peut encore parler de tendances bien définies, mais plutôt d'amorces de tendances au bénéfice des classes de dimension groupant les exploitations les plus importantes.

Il faut ajouter également que le recensement de 1961 a certainement enregistré une situation transitoire : compte tenu de ce fait, il semble raisonnable de supposer que la régression, en Ombrie, des exploitations de 20 à 100 ha serait moins un symptôme de crise dans ces classes de dimension qu'une indication de la transformation en cours qui reflète la crise du métayage et la lente substitution à ce dernier du faire-valoir direct. Cette crise a probablement permis aux grandes exploitations, fortes de leur situation patrimoniale, de bénéficier de la chute des valeurs foncières pour étendre encore leur superficie.

Le comportement des régions de collines est sensiblement différent, tant du point de vue des types d'exploitations que du point de vue de la dimension des propriétés (1).

En effet, ici, la régression du métayage et des autres modes de faire-valoir indirect, qui ont perdu dans leur ensemble, entre 1947 et 1961, plus de 400.000 ha et sont passées de 51,3 % à 39,3 % de la superficie, a contribué, dans une mesure à peu près égale, à l'extension de la superficie détenue par les exploitations familiales et par les exploitations capitalistes. Mais, encore une fois, il faut signaler les différences profondes qui existent entre les quatre régions considérées

(1) Il faut se rappeler, pour mieux comprendre les phénomènes décrits ici, que, en raison des critères de classification des communes par zones d'altitude adoptés par l'ISTAT, il a été attribué aux "collines" des territoires de plaine (plaine côtière, fonds de vallées) qui sont souvent le siège d'une agriculture intensive (culture irriguée des fruits et légumes). L'influence de ces zones de plaine dans le cadre territorial de chaque commune particulière peut n'avoir pas d'importance, mais leur somme au niveau régional a indubitablement une importance économique notable ; l'augmentation des petites exploitations dans les "collines" est certainement imputable, en grande partie à l'existence de ces zones à haute capacité de rendement, effective ou potentielle.

ici : en Toscane, la progression des exploitations familiales en faire-valoir direct a été plus forte que celle des exploitations capitalistes dans les Marches, en Ombrie et dans le Latium, c'est le contraire qui s'est produit. L'exploitation par des fermiers cultivateurs a eu une évolution différente suivant les régions : en Toscane et dans les Marches elle a légèrement augmenté alors qu'elle diminuait fortement dans le Latium. L'incidence et l'évolution du métayage, qui, de 1947 à 1961, est passé de 48,7 % à 38,7 % de la superficie agricole et forestière, sont très différentes d'une région à l'autre : les collines des Marches et d'Ombrie sont encore fondamentalement sous le régime du métayage, le contrat de colonage partiaire concernant respectivement 74 % et 50 % de la superficie agricole et forestière. En Toscane il est descendu de 52 % à 35 %, et dans le Latium de 14 à 11 %.

Après ce qui a été observé à propos des types d'exploitations, il est facile d'expliquer l'évolution de la distribution des classes de dimension. Dans la zone de collines de l'Italie centrale, prise dans son ensemble, nous trouvons en effet que l'incidence de toutes les classes de dimension en dessous de 20 ha a augmenté et nous constatons une diminution correspondante des classes supérieures à 20 ha, à l'exception de la classe des exploitations ayant entre 100 et 500 ha, dont l'incidence a légèrement augmenté. L'accroissement des petites exploitations, y compris celles qui ont une superficie inférieure à 3 ha, est concentré sur les collines à culture intensive de l'Ombrie, des Marches et du Latium. L'Ombrie et les Marches semblent connaître une crise pour les exploitations de dimension intermédiaire ayant entre 20 et 50 ha, autrefois exploitées en métayage ou par des salariés, et qui sont aujourd'hui trop grandes pour être accessibles à des exploitants directs, et trop petites, étant donné la nécessité d'adopter des systèmes de production plus extensifs, pour offrir une base territoriale suffisante à des exploitations capitalistes. Cette structure est donc susceptible de profondes modifications ultérieures, comme semblent l'indiquer les événements de ces dernières années. Il faut signaler enfin, en particulier pour le Latium, la transformation de beaucoup de petites exploitations à plein temps en exploitations gérées par un entrepreneur à temps partiel, ou en tous cas à revenus mixtes, à cause de l'attraction

exercée par la capitale (en particulier par les entreprises de construction) et par le développement industriel de la plaine de Latina.

Par suite d'une série de circonstances, que nous avons déjà rappelées en partie, la zone de plaine de l'Italie centrale a été caractérisée, au cours de la période considérée, par un très grand dynamisme (1). La réalisation graduelle de la bonification, l'application de la réforme agraire, la mise en valeur des ressources en matière d'irrigation, les conditions favorables du climat et du sol ont stimulé un rapide processus d'intensification de l'agriculture : par exemple, l'Agro Romano-Pontin (classification de Rossi-Doria) aurait enregistré entre 1949-51 et 1959-61 une augmentation de la valeur de la production brute commercialisable de 5,8 % par an et une augmentation du produit net par personne occupée égale à 8,5 % par an (2).

Examinons d'abord, suivant le schéma habituel, les principales variations des types d'exploitation. Dans l'ensemble de la circonscription il s'est produit une notable expansion de l'exploitation familiale (en particulier de l'exploitation familiale en faire-valoir direct, puisque les exploitations affermées à des cultivateurs ont sensiblement diminué) au dépens du métayage.

L'augmentation de l'exploitation capitaliste a été beaucoup moins accentuée. On remarque donc une tendance nette à la prédominance de deux formes d'exploitation : l'exploitation familiale, en majeure partie en faire-valoir direct, et l'entreprise capitaliste. Dans la Maremme, et dans l'Agro Romano-Pontin, en raison de la très forte régression du métayage (qui est passé de 25,8 % à 7 %), l'expansion de l'exploitation familiale en faire-valoir direct (qui est passée de 13,6 % à 35,2 %) et celle de l'entreprise capitaliste (passée de 27,3 % à 41,3%) ont été plus prononcées qu'en Toscane. Dans la province de Rome, en particulier, on a enregistré entre 1947 et 1961 une nouvelle progression de l'exploitation capitaliste (qui occupe, en 1961, 63,4 % de la superficie recensée des exploitations) ; dans la plaine de Latina, la variation est surtout en faveur de l'exploitation familiale en faire-

(1) Nous nous référons dans le contexte à la zone de plaine telle qu'elle résulte de la classification de l'ISTAT, qui comprend seulement les zones de plaine de la Toscane et du Latium, laissant de côté, par contre, la plaine côtière des Marches et la plaine intérieure d'Ombrie. Au contraire, ces deux dernières ont été considérées comme telles dans l'étude du Prof. Rossi-Doria, à laquelle on se réfère dans une autre partie du présent rapport.

(2) Valeurs à prix constants de 1959-61. Le fort accroissement de la production dans la province de Rome et de Latina ressort également du graphique.

valoir direct qui occupe, à la même date, 54 % de la superficie. De même en ce qui concerne les variations des classes de dimension des exploitations, la Toscane et le Latium ont un comportement différent. Dans la plaine du Latium on enregistre un accroissement de toutes les classes d'exploitations d'une superficie inférieure à 100 ha. Cette augmentation s'est produite dans une faible mesure aux dépens des classes de 100 à 500 ha et pour une large part au dépens des classes de plus de 500 ha, dont l'incidence sur la superficie totale est passée de 51,2 % à 16,6 %. Les classes qui en ont le plus bénéficié sont celles des exploitations de 10 à 20 ha et de 20 à 50 ha. En Toscane, au contraire, il s'est produit une légère régression de l'incidence des classes comprises entre 0 et 5 ha, et une augmentation de la classe des exploitations ayant de 5 à 20 ha, au dépens, surtout, des classes d'exploitations de plus de 100 ha. En somme, on peut dire que dans la plaine de l'Italie centrale, en raisons d'interventions extérieures (bonification, réforme agraire, colonisation) et des notables possibilités de production, la restructuration au cours de la période considérée a été beaucoup plus prononcée qu'ailleurs, avec une nette tendance à l'accroissement de l'incidence des classes intermédiaires, celles des exploitations ayant entre 5 et 50 ha, qui est passée de 17 % à près de 40 % de la superficie recensée des exploitations.

4. Italie méridionale

Dans l'Italie méridionale, qui comprend, la Campanie, les Abruzzes, le Molise, les Pouilles, la Basilicate, la Calabre, les variations dans les types d'entreprises et dans la dimension des exploitations ont été sensiblement influencées depuis 1950, par d'importantes interventions publiques qui se sont traduites par les lois sur la réforme foncière et par l'institution de la Cassa per il Mezzogiorno (Caisse pour le Midi). La loi Sila et la loi sur la Réforme agraire (legge Stralcio) ont entraîné l'expropriation d'environ 320.000 ha et ont indubitablement eu un effet indirect sur le morcellement des grandes propriétés, dans la mesure où elles ont accéléré la crise de la propriété appartenant à des bourgeois non-résidents, exploitée souvent sur la base de contrats précaires, eux-mêmes rendus possibles par le rapport déficitaire existant entre la population rurale et les ressources naturelles. L'attraction exercée par le développement économique du pays, localisé surtout,

comme on le sait, dans le Centre-Nord, est venue s'ajouter à ce processus, apportant de nouveaux éléments décisifs de rupture. La Cassa per il Mezzogiorno (Caisse pour le Midi), a mené à leur terme, parmi beaucoup d'autres initiatives, des projets de bonification et d'irrigation entrepris avant 1950, et elle a commencé d'autres travaux importants dans le même secteur ; travaux qui ont stimulé un transfert de population progressif vers les plaines méridionales et déclenché un processus important et irréversible d'intensification de la production. Par conséquent, dans la plaine en particulier, le morcellement de la grande propriété et l'élimination des anciennes formes de contrats ont été très fortement stimulés.

Cependant, si l'on excepte les zones de plaine qui occupent environ 20 % de la superficie productive, la situation dans les régions de collines et de montagnes de l'Italie méridionale, du point de vue agricole, est loin d'être encourageante. Malgré l'exode important qui, au cours de la période 1951-1961, s'est traduit par un solde migratoire négatif de plus de 1,5 millions d'unités, la population résidente du Sud, a, en fait, augmenté de 4,3 % et la population agricole active n'a diminué que de 24,6 % (contre 34,5 % dans le Nord-Ouest, 40,0 % dans le Nord-Est et 37,1 % dans le Centre), et, en chiffres absolus, elle est pratiquement revenue à son niveau de 1931. Entre cette date et 1951, en effet, la pression démographique sur la terre avait sensiblement augmenté. Il y a eu, il est vrai, une augmentation correspondante des personnes actives dans les secteurs extra-agricoles, accompagnée d'importantes migrations internes, en particulier vers la Campanie et les Pouilles ; il faut toutefois remarquer que, en raison du développement industriel relativement tardif, une grande partie de ces personnes actives est, en fait, liée moins à des occupations industrielles proprement dites, ou tout au moins stables, qu'à des activités extra-agricoles "précaires" (construction, travaux publics) ou à des activités commerciales de type familial à basse productivité et ayant peu de perspectives de consolidation.

Les conditions naturelles difficiles de la région des collines et des montagnes ont beaucoup limité les possibilités de modernisation de l'agriculture, même là où le rapport homme-terre a évolué favorablement.

Avant de passer à l'examen spécifique des variations structurales, il faut encore rappeler que, comme les autres régions, l'Italie méridionale n'est pas du tout un agrégat homogène; en dehors des différences entre les zones d'altitude que nous examinerons sous peu, il existe en effet de profondes différences entre les régions. Nous nous limiterons pour le moment à souligner le fait que la Campanie et, dans une moindre mesure, les Pouilles, ont fait preuve d'un dynamisme très vif sous la poussée d'une série de facteurs d'évolution qui constituent la garantie d'une vigoureuse expansion ultérieure de toutes les activités économiques. Dans la Campanie par exemple, on a constaté depuis 1950 une diminution relative de l'importance économique de la province de Naples au bénéfice des deux autres provinces côtières, à savoir Salerne et Caserte, qui ont fait l'objet d'une valorisation systématique de leurs importantes ressources agricoles, ainsi que d'un processus d'industrialisation particulièrement rapide ces dernières années. Comme nous l'avons déjà rappelé, la Campanie et les Pouilles sont les seules régions méridionales qui aient enregistré, entre les deux derniers recensements, un accroissement sensible de la population (respectivement + 9,5 % et + 6,2 %) et de faibles taux de régression de la population agricole active (respectivement - 22,2 % et - 10,7 %).⁽¹⁾

Ceci dit, il faut cependant faire remarquer qu'à l'intérieur de ces régions plus dynamiques, il subsiste encore de profondes différences dans la structure économique et les perspectives. En limitant provisoirement notre examen à la Campanie, on peut noter qu'en 1961 encore,

(1) Même au Basilicate, la population résidante a légèrement augmenté (+ 2,7 %) surtout par suite de l'apport de la province de Matera. A propos de l'importance de la population, c'est l'occasion de rappeler ici que le recensement de 1961 a mis en relief une différence essentielle entre la population résidante et la population présente, cette dernière étant presque partout sensiblement plus faible (parfois même de 10 %) en raison du nombre élevé de personnes actives qui, temporairement, ont émigré ou se sont déplacées dans les régions septentrionales.

toutes les provinces (à l'exception de Naples) avaient une structure à prédominance agricole, comme en témoignait nettement le pourcentage très élevé de personnes employées dans l'agriculture (45 à 65 % du total de la population active). Le pourcentage régional relativement faible (35,9 %) s'explique par le fait que, dans la province de Naples, la proportion des personnes occupées dans l'agriculture ne représentaient en 1961 que 16,9 %. Dans les Pouilles, en revanche, ces personnes représentaient encore la moitié de la population active totale et, dans le Basilicate, 57,9 %. Ces régions ont donc encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre un meilleur équilibre territorial.

Etant donné le caractère fortement hétérogène de cette circonscription et des autres régions, que nous avons brièvement évoqué, les variations globales dans les types et les dimensions des exploitations sont le résultat d'une variété de mouvements d'ampleur et d'aspects différents, caractéristiques des diverses régions et zones d'altitude. En effet, malgré la réforme foncière et la colonisation, l'exploitation familiale a marqué dans l'ensemble, entre 1947 et 1961, une légère régression, alors que l'entreprise capitaliste a enregistré une variation en sens opposé. En réalité, à côté d'une expansion de l'exploitation familiale en faire-valoir direct, on note une réduction sensible des exploitations affermées à des cultivateurs et une diminution plus faible des exploitations unifamiliales en colonage partiaire ("colonia parziaria appoderata") ainsi que des autres modes de faire-valoir indirect (1), ces types d'entreprise ayant été remplacés en partie par l'exploitation capitaliste. Dans le même temps, la proportion des exploitations d'une superficie supérieure à 100 ha a nettement diminué, ce qui signifie que face à la crise des modes de faire-valoir précités et en raison du renforcement de la position des cultivateurs en matière de passation des contrats, les propriétaires bourgeois ont été amenés à assumer eux-mêmes l'exploitation de leurs terres en employant des salariés. Il s'agit donc, du moins dans les zones les plus pauvres qui sont d'ailleurs les plus nombreuses, davantage d'une nécessité que d'un choix reflétant une claire orientation structurale, qui, par conséquent, n'ex-

(1) Le groupe des "autres modes de faire-valoir indirect" comprend essentiellement les divers types d'exploitations non familiales en colonage partiaire ("colonia parziaria non appoderata").

clut pas des modifications ultérieures. En dehors des deux classes au-dessus de 100 ha, les autres classes accusent sans exception une augmentation; toutefois - et ce fait est assez important - ce sont précisément les classes intermédiaires, celles des exploitations ayant une superficie comprise entre 5 et 50 ha, qui ont le plus bénéficié de la superficie enlevée aux grandes exploitations. La classe des exploitations ayant une superficie comprise entre 50 et 100 ha est au contraire stationnaire.

En montagne, l'examen par zones d'altitude permet toutefois d'apporter des précisions importantes en ce qui concerne les tendances déjà mentionnées. La crise des exploitations familiales et, en particulier, des différentes formes d'affermage à des cultivateurs, se reflète clairement dans les variations survenues entre 1947 et 1961; le fermage, en effet, est tombé de 17 à 7 % de la superficie recensée et, dans certaines provinces, il a presque disparu. Dans la province de Salerne, par exemple, la régression a été beaucoup plus nette (le taux est tombé de 20 à 3,8 %) par suite de l'attraction exercée sur la population par les centres urbains et la plaine côtière. A Bénévent, en revanche, l'affermage à des cultivateurs, bien qu'en régression, représente encore 18 % de la superficie. L'abandon des terres par les fermiers, les colons partiaires et autres catégories instables de cultivateurs explique le développement notable de l'exploitation capitaliste. (1)

Ce n'est que dans la zone de montagne du Molise que l'affermage à des cultivateurs s'est maintenu, voire a légèrement progressé par rapport à 1947, ce qui s'explique peut-être par l'exode massif des travailleurs masculins et la prise en charge de l'exploitation par les femmes qui représentent environ la moitié du total de la population agricole active. Dans l'ensemble, l'exploitation familiale en faire-valoir direct a perdu du terrain, mais ce phénomène ne s'est pas produit partout; dans les Pouilles, l'importance de ce type d'exploitation reste inchangée, alors

(1) Ici aussi, il s'agit néanmoins pour une large part d'une attribution fictive qui dissimule notamment la transformation en forêts de terres agricoles ou incultes.

qu'elle a augmenté dans le Basilicate et la Campanie. Dans ces zones de montagne, le désir de posséder des terrains s'est fait sentir plus longtemps qu'ailleurs en raison de l'isolement dans lequel ces populations se sont toujours trouvées et de l'accroissement démographique considérable enregistré entre 1930 et 1951. En conséquence, l'extension des superficies exploitées par des entreprises capitalistes (ou attribuées à celles-ci) a été relativement modeste dans ces régions.

En ce qui concerne la dimension des exploitations, les variations essentielles peuvent se résumer comme suit : les exploitations couvrant jusqu'à 5 ha sont en fait stationnaires et celles dont la superficie est comprise entre 5 et 50 ha ont légèrement progressé; les exploitations de 50 à 500 ha et celles de plus de 500 ha sont stationnaires ou en régression selon les régions. Dans toutes les régions, à l'exclusion des Pouilles et de la Lucanie, les exploitations de plus de 50 ha couvrent en montagne 50 à 60 % de la superficie recensée, ce qui correspond environ à la superficie attribuée aux entreprises capitalistes. Il convient de rappeler à ce propos que ces entreprises coïncident dans une large mesure avec les domaines communaux, essentiellement à vocation forestière.

Il convient également de signaler que la crise des exploitations familiales, en particulier en ce qui concerne les formes instables et non autonomes, aurait probablement été plus nette encore, surtout dans certaines zones de montagne, comme les Abruzzes, le Molise, et la Calabre, à la suite des mouvements migratoires de la main-d'oeuvre masculine vers l'étranger ou vers le nord de l'Italie, si l'exploitation des petites entreprises n'avait été assumée, dans une mesure croissante, par les membres de la famille restés sur place, l'apport du travail féminin ayant joué un rôle déterminant. Ce processus de substitution a été favorisé également par la généralisation du progrès technique, surtout dans le domaine des engrais, des machines et de l'alimentation du bétail.

Dans les zones de colline, on constate la même régression, bien que plus atténuée par rapport aux zones de montagne, de l'exploitation familiale en fermage, remplacée par l'exploitation familiale en faire-valoir direct, cette régression s'expliquant surtout par le fait que l'influence de la réforme agraire a été plus importante dans les zones de colline. L'influence des exploitations unifamiliales en colonage a donc diminué elle aussi et on enregistre dans l'ensemble une légère progression des exploitations familiales en faire-valoir direct et des exploitations capitalistes. La régression des exploitations unifamiliales en colonage n'a toutefois été observée que dans les régions méridionales, comme la Campanie, les Pouilles, le Basilicate et la Calabre, où ce type d'exploitation n'a jamais été largement répandu. Dans les Abruzzes et en particulier dans les provinces de Teramo et de Pescara, où le métayage couvre respectivement 65 et 45 % de la superficie, la proportion de ce type d'exploitation est au contraire restée stationnaire.

Les variations dans la dimension des exploitations résultant des interventions citées et du processus d'intensification qui a porté sur les zones de colline les plus favorisées, se traduisent par une augmentation de l'importance des classes de dimension comprises entre 0 et 100 ha et par la régression des classes de plus de 100 ha. L'expansion la plus importante (de 13,8 % à 17 %) a été enregistrée dans la classe des exploitations ayant une superficie comprise entre 5 et 10 ha, du fait qu'une grande partie des exploitations constituées par la réforme agraire ont des superficies de cet ordre, en particulier dans les zones de colline. Pour comprendre l'augmentation du nombre des très petites exploitations ayant une superficie allant de 0,5 à 1 ha et de 1 à 3 ha, il faut tenir compte du fait que la zone des collines peut être divisée en deux grands types : d'une part, la colline à culture extensive ayant des caractéristiques très semblables à celles de la montagne (1); d'autre part, la colline à culture intensive ou semi-intensive, appelée aussi "mixte" en raison de la prédominance,

(1) Il s'agit essentiellement de la zone classique "latifundium", sous ses deux formes : "latifundium capitaliste" et "latifundium paysan".

dans les exploitations familiales, d'un système de production mixte (céréales, produits zootechniques, vigne et arbres fruitiers cultivés en grande partie en culture intercalaire et non en culture spécialisée, pommes de terre ou, dans une moindre mesure, autres cultures légumières de plein champ), qui s'oppose aux cultures céréalières (alternance blé - fèves ou pâturages) de la colline à culture extensive. Dans la zone de colline mixte, la densité de la population a toujours été beaucoup plus élevée et elle a augmenté surtout dans la période de l'entre-deux-guerres, provoquant une forte pression sur le marché des terres et des baux à ferme (1). En effet, malgré l'exode qui s'est produit après 1951, le nombre de travailleurs occupés dans l'agriculture en 1961 est à peine inférieur à celui de 1931 : dans la zone de colline des Pouilles, l'effectif des travailleurs agricoles en 1961 dépasse de 40 % environ celui de 1931. En gros, l'augmentation du nombre des exploitations couvrant jusqu'à 3 ha peut s'expliquer par un processus spontané de morcellement qui a touché les exploitations couvrant une superficie de 3 à 10 ha par suite des interventions publiques directes (réforme agraire) ou indirectes (encouragement à la formation de la propriété paysanne), ainsi que les exploitations de moins de 100 ha, sous l'effet de deux phénomènes contraires. En effet, on peut considérer, d'une part que les expropriations ont un effet direct ou indirect : direct, en ce sens que les terres (et les exploitations) de plus de 100 ha sont passées dans les classes inférieures par suite des expropriations; indirect, en ce sens que de nombreux propriétaires, par crainte de nouvelles expropriations, ont préféré vendre leurs terres ou répartir celles qui leur restent entre leurs fils. En outre, de petits ou moyens propriétaires ou fermiers ont pu bénéficier de ces terres disponibles pour agrandir leurs biens.

Dans les zones de plaine, nous retrouvons, sous une forme beaucoup plus marquée, les mêmes types de variations des modes d'exploitation que dans

(1) Alors que, dans le latifundium, l'habitat groupé domine, encourageant le développement de grosses bourgades rurales ou "villes paysannes", dans la colline mixte, au contraire, c'est l'habitat dispersé qui domine, limité parfois aux périodes printemps-été (comme dans les zones d'arboriculture).

les zones de colline, à savoir une forte régression de l'exploitation familiale en fermage, ainsi qu'une diminution de la superficie détenue par l'entreprise capitaliste et par les "autres types d'exploitation contractuelle". Toutefois, alors que dans les autres régions d'altitude la régression de l'exploitation familiale en fermage est principalement imputable à l'exode, dans les zones de plaine, le phénomène est dû en grande partie à l'accession des fermiers à la propriété par suite des expropriations et de la redistribution des terres effectuée par les organismes de la réforme agraire (enti di riforma agraria).

La réduction de la superficie détenue par l'entreprise capitaliste a été particulièrement nette dans le Basilicate et en Calabre où ce mode d'exploitation revêtait en 1947 une importance primordiale : dans la première région en effet, la superficie est tombée de 59 à 36 % et dans la seconde de 56 à 41 % de la superficie agricole et forestière. Enfin, il convient de noter que les Pouilles sont l'unique région dans laquelle les "autres modes d'exploitation" continuent à jouer un certain rôle, représentant environ 16 % de la superficie; il s'agit surtout de modes de faire-valoir indirect en colonage partiaire (contratti di colonia partiararia), répandus dans les zones d'arboriculture (vignes et oliveraies). Les variations de l'exploitation unifamiliale en colonage ("colonia partiararia appoderata") sont négligeables, étant donné son importance très faible au départ. Au total, l'exploitation familiale en faire-valoir direct est passée de 24,6 à 44,2 % de la superficie et l'exploitation familiale dans son ensemble de 51 à 59 % de la superficie: ces pourcentages coïncident avec les pourcentages moyens des zones de plaine du territoire national tout entier. Il s'agit évidemment de chiffres moyens pour l'ensemble des régions méridionales, ces chiffres masquant des différences sensibles entre les diverses régions. En Campanie, par exemple, l'exploitation familiale en faire-valoir direct occupe presque les quatre cinquièmes (77,4 %) de la superficie recensée et l'entreprise capitaliste 20 % seulement. Dans les Pouilles et la Calabre, l'exploitation familiale en faire-valoir direct a au contraire une importance légèrement inférieure à la moyenne. Comme nous l'avons rappelé au début,

dans la plaine de l'Italie méridionale, on a fait preuve d'un grand dynamisme en ce qui concerne les systèmes de production, surtout sous l'effet de l'amélioration générale des conditions locales et des travaux d'irrigation; en conséquence, en raison tant des interventions extérieures déjà mentionnées que des forces spontanées, le processus de morcellement de la propriété a été rapide.

La structure des exploitations a également subi des modifications beaucoup plus importantes et plus rapides que dans les autres zones d'altitude. On constate donc que, de 1930 à 1961, l'importance des classes d'exploitations ayant une superficie de moins de 100 ha a augmenté au détriment des classes d'exploitations de plus de 100 ha : l'expansion la plus remarquable concerne toutefois les classes comprises entre 5 et 10 ha et 10 et 20 ha dont l'importance a presque doublé. Il n'y a pas de différence profonde entre les plaines des diverses régions, si ce n'est dans l'ampleur des variations. Dans les régions qui ont subi une transformation déjà ancienne, comme une grande partie des régions de la Campanie, ou celles qui ont fait l'objet d'une valorisation récente grâce au développement de l'irrigation, le désir des petits cultivateurs de posséder des terres de plaine s'est traduit par un accroissement sensible des exploitations couvrant une superficie de 0,5 à 5 ha; mais ailleurs, les taux d'accroissement les plus importants portent sur les classes d'exploitations de 5 à 50 ha. Toutefois, si l'on compare la situation de la plaine méridionale en 1961 avec celle de l'Italie du Nord-Ouest ou du Nord-Est, on observe quelques différences intéressantes concernant la fréquence des interventions visant à modifier les dimensions. La plaine méridionale révèle en effet une plus grande concentration des classes extrêmes : les classes d'exploitations ayant une superficie inférieure à 3 ha occupent presque 21 % de la superficie, alors que dans le Nord, elles en occupent respectivement 11 et 13 %; les classes de plus de 100 ha couvrent presque 20 % de la superficie totale, contre 8 et 12 % dans l'Italie du Nord-Ouest et l'Italie du Nord-Est.

Dans d'autres régions, comme la Campanie, l'importance des petites exploitations d'une superficie de moins de 3 ha est de 40 % de la superficie totale. Ces différences s'expliquent en partie par le potentiel de production supérieur des terres des plaines méridionales, lorsqu'elles sont irriguées, par rapport à celles du Nord : deux hectares de vigne, d'agrumes ou d'autres fruits et légumes peuvent certainement donner des rendements plus élevés qu'une superficie égale dans les plaines septentrionales. Il s'agit toutefois de cultures très spécialisées comportant donc un risque élevé et des programmes de travail très irréguliers, éléments qui répondent mal aux exigences d'une famille de cultivateurs dans laquelle une bonne partie de la main-d'oeuvre disponible est une main-d'oeuvre fixe. Par conséquent, on ne peut affirmer qu'il s'agit d'une structure compatible avec la nécessité d'un emploi et de revenus stables. De même, il semble possible d'affirmer que, dans les régions examinées, une incidence relativement élevée des exploitations ayant une superficie supérieure à 100 ha est un fait positif en soi, dans la mesure où elle permettrait de réaliser des économies d'échelle à un degré qui pourrait difficilement être atteint par des petites exploitations, si ce n'est au moyen de laborieux processus d'intégration horizontale. Etant donné la tendance à s'orienter vers une production intensive, tendance qui est non seulement favorisée par l'évolution de la demande mais que l'on stimule afin d'augmenter la productivité sociale des investissements publics en équipements d'infrastructure et en travaux d'irrigation, dont le coût est très élevé,

l'estimation des dimensions optima des exploitations est nécessairement différente de celle qui est valable pour des régions ayant un potentiel de production moindre (comme le Nord) ; en particulier, les investissements nécessaires par unité de superficie irrigable dans les exploitations sont d'un coût très élevé. Par conséquent, il est probable que, dans ces zones également, le recensement de 1961 a enregistré une situation de transition, destinée à évoluer en fonction des investissements publics futurs, de la politique d'encouragement, des perspectives du marché et des structures qui pourront être mises en place pour la transformation et la distribution des produits. Cependant, dans certaines zones qui seront prochainement irriguées, un problème d'une particulière importance est posé par la présence de groupes de petites exploitations en faire-valoir direct ou en fermage, qui sont morcelées en plusieurs lots, souvent éloignés les uns des autres ; de telles structures constituent un gros obstacle à l'exécution du réseau tertiaire d'irrigation et accroissent le coût des travaux et les frais de fonctionnement du réseau d'irrigation. Des mesures de remembrement et d'agrandissement des exploitations sont donc particulièrement urgentes, précisément pour permettre une mise en valeur complète des investissements publics en travaux d'irrigation et équipements d'infrastructure.

5. Italie insulaire

La situation de l'Italie insulaire est à bien des égards analogue à celle du Sud-continental, étant donné la similarité des conditions physiques et des structures économiques. Il existe cependant quelques différences importantes, notamment en ce qui concerne les variations intervenues depuis la fin de la guerre, sur lesquelles il y a lieu de s'arrêter. De plus, on constate également des différences importantes entre les deux îles.

Comprenant moins de terrains de plaine aptes à donner naissance à une agriculture riche, les deux grandes îles se distinguent du reste du Mezzogiorno également par la plus grande aridité du climat ; l'écart entre les niveaux de production des zones irriguées et ceux des zones pauvres des montagnes et des collines intérieures est par conséquent très grand. En Sardaigne, la notable étendue de terrains superficiels et rocheux a favorisé la généralisation d'un système de production à

orientation pastorale, tandis qu'en Sicile, ce sont plutôt les cultures céréalières extensives qui ont prévalu ; sur les côtes, mais plus en Sicile qu'en Sardaigne, le climat plus tempéré et la mise en valeur progressive des ressources en eau favorisent au contraire des cultures intensives ou semi-intensives de fruits et légumes, d'agrumes ou de vigne. La Sardaigne est toutefois dotée d'une zone de plaine et de terrains faiblement inclinés de notable étendue, les "Campidani" de Cagliari et d'Oristano, qui en sont encore au début d'un processus d'irrigation dont la réalisation pourra changer radicalement la structure de la production et l'implantation de la population agricole sarde.

Les activités extra-agricoles des deux îles ont reposé pendant longtemps sur les industries extractives - extraction du soufre en Sicile et du charbon en Sardaigne - dont la crise, qui s'est accélérée au cours des dix dernières années, a fortement influé sur le niveau de l'emploi industriel. Les efforts accomplis récemment pour développer de nouvelles activités ont eu pour effet, jusqu'à 1961 tout au moins, de ramener le nombre des personnes employées dans l'industrie en Sardaigne à son niveau de 1951 ; en Sardaigne, par conséquent, l'augmentation de l'emploi extra-agricole est due essentiellement à l'élargissement du secteur tertiaire (y compris le tourisme). En Sicile, au contraire, l'implantation de nouvelles activités industrielles, notamment à la suite de la découverte d'hydrocarbures, a commencé plus tôt et s'est poursuivie à un rythme plus rapide, ce qui a eu des effets positifs sur le niveau de l'emploi.

Du point de vue démographique, il convient de rappeler encore qu'en Sardaigne, la densité de population est de beaucoup inférieure à celle de la Sicile ; en effet, bien que le pays ait à peu près la même superficie, la population résidente de la Sicile était en 1961 environ trois fois plus nombreuse que celle de la Sardaigne. L'exode vers le Nord et les autres pays européens a également commencé plus tard que dans les régions de l'Italie méridionale, ainsi qu'il ressort du tableau 6 ; ce tableau fait apparaître une augmentation assez accusée de la population résidente, une population active inchangée (alors que dans le Sud elle a diminué), et des taux de diminution de la population active agricole plus faibles que dans les autres régions.

En ce qui concerne la stratification sociale de la population agricole, il faut encore signaler que, par tradition, la participation des femmes aux travaux agricoles est très faible, de sorte que le nombre des auxiliaires familiaux est assez bas ; en revanche, le nombre de salariés est très élevé ; ceux-ci constituent environ la moitié de la population active masculine.

Voyons maintenant les principales variations des types d'exploitations et des dimensions des exploitations, en considérant d'abord la répartition territoriale dans son ensemble, et, ensuite les diverses zones d'altitude, dans la mesure où les données disponibles le permettent (1).

La comparaison entre 1947 et 1961 met tout d'abord en évidence un phénomène déjà noté pour l'Italie méridionale : la très forte diminution des exploitations affermées à des cultivateurs et des "autres modes de faire-valoir indirect" (c'est-à-dire toute la gamme des contrats de colonage partiaire, ainsi que des exploitations unifamiliales en métayage ("colonia appoderata"), qui toutefois n'ont jamais été très nombreuses dans ces régions (2).

Le phénomène a porté au total sur environ 850.000 ha, qui ont été absorbés en parties presque égales par l'exploitation familiale en faire-valoir direct et par l'exploitation capitaliste. Les attributions de terres dans le cadre de la réforme foncière et les acquisitions facilitées par la loi sur la formation de la propriété rurale ont contribué à raison des deux tiers environ, à l'expansion de l'exploitation familiale en faire-valoir direct. En 1961, les exploitations familiales (tant en faire-valoir direct qu'en fermage) couvraient en Sicile environ 50 % de la superficie totale, et environ 60 % de la superficie totale en Sardaigne. L'entreprise capitaliste occupe le reste de la superficie en Sardaigne, mais seulement 30 % de celle-ci en Sicile : les 20 % restants sont encore occupés en Sicile par des exploitations en colonage partiaire. Les exploitations affermées à des cultivateurs conservent en revanche une incidence importante en Sardaigne (environ 25 % de la superficie), où ce mode de faire-valoir porte principalement sur des terrains de pâture, appartenant tant à des particuliers qu'à des collectivités (biens communaux).

(1) Pour la Sicile, en effet, il n'est pas possible d'examiner les variations des types d'exploitations par zone d'altitude étant donné que les données pour 1947 font défaut.

(2) Il s'agit en effet d'un contrat importé à l'occasion des "colonisations" ayant eu lieu avant la guerre dans les zones de bonification.

En dépit de ces variations importantes dans les types d'exploitations, les variations dans la superficie occupée par les différentes classes de dimensions ont été assez modestes entre 1930 et 1961. La seule tendance bien définie est la diminution de la superficie occupée par les exploitations de plus de 100 ha, dont l'incidence est passée de 40 à 33 % ; cette diminution s'est faite au profit de toutes les autres classes, y compris celle des exploitations de moins de 1 ha, bien que le pourcentage d'augmentation le plus important soit constaté pour les classes comprises entre 20 et 100 ha. Sans doute ce phénomène tient-il plus au fractionnement des grandes exploitations qu'à la consolidation des exploitations des classes inférieures. Les deux îles ont en effet un comportement différent en ce qui concerne les variations des classes les plus petites : en Sardaigne, on note un léger recul des classes d'exploitations n'ayant pas plus de 5 ha, tandis qu'en Sicile, il s'est produit une augmentation appréciable précisément de la classe des exploitations ayant de 1 à 5 ha (2,4 %). Les exploitations de moins de 5 ha occupent en Sicile 28 % de la superficie, tandis qu'elles arrivent à peine à 13 % en Sardaigne. La situation est inverse à l'extrémité opposée, c'est-à-dire pour les exploitations de 100 ha et plus ; en Sicile, celles-ci occupent un peu moins de 20 % de la superficie, tandis qu'elles occupent 47 % de la superficie en Sardaigne ; il s'agit toutefois en majeure partie, comme nous l'avons déjà noté, de terrains peu fertiles bien qu'il subsiste encore des propriétés de notable étendue dans le "Campidano" de Cagliari. En résumé, on note que dans l'Italie insulaire également, la superficie détenue par l'exploitation capitaliste a augmenté, tandis que la superficie occupée par les grandes exploitations s'est réduite ; ceci tient à ce que les grands propriétaires terriens, même lorsqu'ils n'ont pas été frappés directement par la réforme foncière, ont été contraints par une série de facteurs à fractionner leur propriété et à assumer eux-mêmes l'exploitation de terres que, lorsque la pression démographique était plus forte, ils n'avaient aucun mal à faire cultiver, sur la base de contrats avantageux, par des paysans et des ouvriers agricoles sans autres possibilités d'emploi.

L'examen par zones d'altitude des variations des types d'exploitations, qui n'est toutefois possible que pour la Sardaigne, confirme dans ses grandes lignes, une évolution désormais classique : dans la montagne sarde, la réduction considérable des exploitations affermées à des cultivateurs

et des diverses formes de colonage partiaire s'est faite à l'avantage exclusif de l'entreprise capitaliste : l'exploitation familiale en faire-valoir direct est restée stationnaire, et, par conséquent, la superficie occupée par l'exploitation familiale est passée des deux tiers à environ la moitié du total. Dans la colline sarde, au contraire, la régression des exploitations affermées à des cultivateurs a été beaucoup moins accentuée et a été compensée par l'expansion de l'exploitation familiale en faire-valoir direct. Simultanément, l'exploitation unifamiliale en métayage (*colonia appoderata*) et les autres formes de colonage partiaire ont diminué, de sorte que, en colline également, la superficie détenue par l'exploitation capitaliste s'est légèrement agrandie. Enfin, dans la plaine sarde, la variation la plus importante concerne l'exploitation familiale, qui est passée de 52 % à 60 % de la superficie, augmentation due exclusivement à la diffusion de l'exploitation familiale en faire-valoir direct sur des terrains exploités autrefois en colonage ou en métayage ; le fermage a conservé son incidence initiale, et l'exploitation capitaliste n'accuse pas non plus de variations substantielles.

L'évolution par zones d'altitude des dimensions des exploitations ne diffère pas beaucoup de celle qui a déjà été décrite pour l'ensemble des deux îles : dans toutes les zones d'altitude, seules les classes d'exploitations ayant une superficie supérieure à 100 ha sont en diminution. Dans la montagne, l'incidence de ces exploitations est tombée de 54 à 45 % de la superficie totale, réduction qui s'est faite surtout au bénéfice des classes de dimensions comprises entre 20 et 50 ha. Dans la colline, un décalage analogue s'est produit, mais nous constatons que là, les grandes exploitations (de plus de 100 ha) ont une incidence moins grande que dans la montagne, tandis que l'incidence des exploitations ayant une superficie comprise entre 10 et 100 ha et est plus importante (environ 41 %). En plaine, le phénomène s'accroît : la diminution de l'incidence des grandes exploitations (qui, en 1961, occupaient 27 % de la superficie totale) a servi aussi à élargir les classes les plus petites, par exemple celle des exploitations ayant entre 3 et 5 ha. Dans l'ensemble, lorsque l'on passe de la montagne à la colline et à la plaine, la répartition de la superficie par classes de dimensions devient plus régulière, et surtout, on constate une augmentation de l'incidence des classes intermédiaires, c'est-à-dire des classes d'exploitations ayant une superficie comprise entre 10 et 100 ha.

III. Les principales variations démographiques

Dans les paragraphes précédents, en examinant les variations sur le plan national et régional des types d'entreprise et des dimensions des exploitations, nous nous sommes souvent référés à l'évolution démographique du pays. Il convient à présent de préciser davantage les principaux phénomènes démographiques afin de mettre en évidence les effets qu'ils pourraient avoir sur les variations structurales à l'avenir.

Pour avoir une vue d'ensemble, il paraît utile de partir des données figurant dans le tableau 3, qui sont le résultat d'analyses exposées dans l'étude du professeur Rossi-Doria, intitulée "Analisi zonale dell'agricoltura italiana mediante disaggregazione dei dati regionali", Portici, juillet 1965. Il ressort de celles-ci que, pour l'ensemble du pays, le nombre de personnes occupées dans l'agriculture - en prenant comme année de référence 1931 = 100 - est passé à 102 % en 1951 et à 70 % en 1961, l'évolution étant sensiblement différente dans les grandes circonscriptions : dans le Nord, l'indice est de 50, du fait qu'au cours de la première période citée allant de 1931 à 1951, le nombre de travailleurs agricoles était déjà en régression, alors que dans le Mezzogiorno, l'indice est de 95, du fait que l'exode, considéré sur le plan tant territorial que professionnel, est un phénomène récent et n'est pas encore suffisamment développé pour comparer le nombre de travailleurs en question à celui de 1931. L'Italie centrale se trouve dans une situation intermédiaire. Le degré de développement de l'agriculture, exprimé sous forme de pourcentage de la population agricole active par rapport à l'ensemble de la population active, présente toutefois des différences considérables selon les diverses régions géographiques : dans le Nord-Ouest de l'Italie, ce taux est relativement bas, à savoir 14,8 %, et dans le Sud de l'Italie et dans les Iles, il est encore beaucoup plus élevé, à savoir respectivement 44,5 et 40,3 % (voir tableau 6).

Les différences dans l'évolution de l'exode rural au cours des deux périodes 1931-1951 et 1951-1961 ont été brièvement résumées comme suit par M.C. Barberis (1) :

(1) C. Barberis, Sociologia rurale, Editioni agricole, 1966.

- a) Au cours de la première période, la population agricole italienne a perdu en moyenne annuelle :
- 20.000 ménages
 - 140.000 à 150.000 membres de la famille (actifs ou non), alors que la population active s'est accrue d'environ 5.000 unités par an.
- b) Au cours de la seconde période, la population agricole italienne a perdu en moyenne annuelle :
- 70.000 ménages
 - 460.000 membres de la famille (actifs ou non)
 - 260.000 personnes actives.

De 1931 à 1951, on assiste donc à un processus d'"activation" de l'effectif agricole, qui se traduit par une augmentation sensible de la main-d'oeuvre féminine (20 à 25 % du total des personnes actives) : cette évolution s'est ralentie au cours de la période 1951-1961, mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer et comme il ressort du tableau 14, ce phénomène a eu des effets assez différents selon les régions. C'est essentiellement dans le Mezzogiorno (le Sud et les Iles) que la part des femmes dans le travail agricole a été la plus importante. Dans le Nord, durant toute la période considérée, et dans le Centre, plus récemment, on a enregistré une diminution à la fois de la main-d'oeuvre féminine et du pourcentage de celle-ci par rapport au total de la main-d'oeuvre. En revanche, on constate un net accroissement de l'effectif féminin dans les Iles où une longue tradition a voulu que les femmes soient toujours exclues des travaux des champs. Aujourd'hui encore, dans de nombreuses zones à l'intérieur de la Sicile, elles ne participent en aucune façon aux travaux dans l'exploitation, même lorsqu'en période de pointe (ensemencement, moisson, fenaison), leur contribution serait utile, comme le prouve le fait que les exploitants doivent faire appel à une main-d'oeuvre étrangère (1). Le caractère nettement saisonnier de l'emploi d'une main-d'oeuvre agricole féminine est en effet l'élément dominant de l'évolution actuelle, comme le montre le tableau 15.

(1) C.I.R.I.S. "A study of the Possibilities of Improving the Agriculture in Three Towns of the Mountainous Region of Sicily", Chapitre X, "Agricoltura", par. C. Guida, Rome, 1965 (reproduit).

Outre ce phénomène dit de la "féminisation", qui concerne principalement le Sud, il faut rappeler deux autres phénomènes : la "méridionalisation" ou concentration des personnes actives dans le Mezzogiorno, phénomène dont nous avons déjà parlé et qui ressort clairement du tableau 6 précité ainsi que du tableau 16, et la "sémilisation" ou concentration des activités sur les classes de personnes âgées dont nous allons parler brièvement.

L'attrait des zones industrielles du Nord et des pays européens voisins et, plus tard, du Mezzogiorno en question, a provoqué une diminution importante de la population agricole active et des déplacements notables de cette population sur le plan géographique. L'exode qui a touché l'agriculture et les zones rurales a présenté un caractère sélectif, en ce sens qu'il a surtout été le fait d'une main-d'oeuvre jeune, avec comme conséquence que la population agricole active restante a progressivement enregistré un vieillissement systématique. De 1951 à 1961, la proportion des travailleurs masculins et féminins âgés de plus de 45 ans est passée de 31,3 à 42,6 % du total de la main-d'oeuvre agricole active (voir tableau 17). Le vieillissement a davantage touché les hommes que les femmes, conséquence logique du fait que les femmes ont souvent comblé les vides laissés par les hommes, assumant parfois la charge de chefs d'exploitation. En 1961, les hommes âgés de plus de 45 ans représentaient environ 45 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre masculine active, alors que les femmes de cette même catégorie d'âge ne représentaient que 36 % du total. Ce phénomène du vieillissement existe en outre dans le Nord en particulier où la population âgée représentait en 1961 51 % du total de la main-d'oeuvre, contre 37 à 38 % dans le Sud et dans les Iles. Dans la catégorie de la main-d'oeuvre très jeune (âgée de moins de 25 ans), on constate une évolution inverse : de 32 % en 1951, elle est tombée à 19 % en 1961.

Parallèlement au vieillissement de la population, la situation s'est aggravée en ce qui concerne le niveau d'instruction de celle-ci. Le nombre des travailleurs analphabètes ou sans diplômes, ne possédant même pas l'instruction élémentaire) s'est sensiblement accru au point que l'on peut conclure que la majorité des agriculteurs est actuellement constituée d'analphabètes ou de semi-analphabètes, même si le degré d'ins-

struction des jeunes agriculteurs s'est considérablement amélioré. En fait, la préparation scolaire et extra-scolaire (réalisée grâce à la participation aux divers cours de perfectionnement, à des réunions, à des activités au sein des clubs J P, à des visites, etc...) dont les jeunes ont pu ou peuvent actuellement bénéficier est un élément qui tend à accentuer le conflit entre la jeune et la vieille génération et qui rend les jeunes de plus en plus intolérants à l'égard du traditionalisme et de l'immobilisme des gens plus âgés.

Si le vieillissement ou la "sénilisation" des travailleurs agricoles s'est tellement accentué dans un passé récent et apparaît de ce fait chargé de conséquences néfastes pour les perspectives et la capacité de l'évolution future des structures des exploitations, il importe surtout de tenir compte du vieillissement des chefs d'exploitation si l'on veut tenter d'établir des prévisions relatives à l'avenir des structures agricoles dans les prochaines décennies. A cet égard, la situation en Italie est caractérisée par deux faits marquants :

- 1) L'âge moyen des exploitants est sensiblement supérieur à la moyenne d'âge de l'ensemble de la population active en raison, d'une part, de la pyramide des âges différente pour les hommes et pour les femmes et, d'autre part, du fait que ceux qui sont évidemment restés dans les exploitations sont les fils les plus âgés et, partant les moins "mobiles";
- 2) De nombreux chefs d'exploitation n'ont pas eu d'héritiers mâles.

Ce dernier élément revêt une importance particulière, puisque la disparition de ces exploitants (ou du groupe dont ils sont le chef de famille) devrait se traduire par une diminution sensible, par le jeu d'une simple variation démographique et donc indépendamment de l'exode rural proprement dit, du nombre d'agriculteurs et devrait surtout libérer des terres, ce qui permettrait aux exploitants plus jeunes d'agrandir leur exploitations. Se fondant sur cette hypothèse, la Fédération nationale de l'assurance maladie en faveur des cultivateurs directs a été amenée à élaborer une série de statistiques sur la base des données démogra-

priques dont elle dispose (1). Il ressort de cette enquête que "le pourcentage des ménages d'agriculteurs qui ne disposent pas de travailleurs masculins âgés de moins de 50 ans, de moins de 60 ans, et de moins de 70 ans représente respectivement 58,5 % environ, 30,1 % et 12,6 %". Les ménages privés de main-d'oeuvre jeune sont plus nombreux en plaine qu'en montagne; sur le plan régional, il apparaît que l'Emilie-Romagne et la Vénétie sont relativement "jeunes", la Calabre et la Ligurie étant nettement "vieilles". En procédant à une classification appropriée des ménages et en se référant aux taux de mortalité, l'enquête prévoit pour conclure que les 956.000 centres d'exploitation qui, à la fin de 1964, ne disposaient pas de main-d'oeuvre masculine âgée de moins de 50 ans, se réduiraient à 531.000 en 1985, cette diminution s'opérant à un rythme croissant, à savoir 16.000 par an durant la période 1964-1970 et 23.000 par an au cours de la décennie 1976-1985. Le nombre de ménages d'agriculteurs, déclarés comme tels pour les besoins de l'assurance-maladie, devrait tomber de 1.634.000 à moins d'un million en l'espace de 20 ans.

L'enquête précitée ne donne malheureusement aucune indication en ce qui concerne la disponibilité de terres détenues par des ménages dont la disparition est probable au cours des 20 années considérées. Etant donné l'importance de ce problème, il nous paraît utile de mentionner une autre enquête concernant une seule province du Nord, à savoir celle de Padoue, effectuée en 1965 sur la base d'un échantillonnage de 550 exploitations, soit 1,5 % de l'ensemble des exploitations (2). La méthode suivie lors de cette enquête peut se résumer dans les 5 phases suivantes :

1. estimation des exploitations dont le chef est âgé de plus de 55 ans (dans la province en question, ces chefs d'exploitation représentent un pourcentage élevé, à savoir 2/3 environ du nombre total d'exploitants);

(1) Fédération nationale de l'assurance maladie en faveur des cultivateurs directs, "ménages sans main-d'oeuvre jeune", supplément n° 5 à l'Assistenza Malattia ai Coltivatori Diretti", n° 4, avril 1966.

(2) Enquête menée par l'"Istituto Ricerche dell'Ente Nazionale Tre Venezie" - les exploitations soumises à l'enquête ont été choisies parmi un total de 36.000 exploitations.

2. Estimation des exploitations pour lesquelles il n'est pas prévu de successeur déterminé, celui-ci pouvant être choisi parmi les fils ou les gendres âgés de plus de 15 ans travaillant à plein temps dans l'exploitation.
3. Répartition en deux groupes des exploitations pour lesquelles il n'est pas prévu de successeur déterminé, selon que le chef d'exploitation travaille à plein temps ou seulement à temps partiel et dans l'hypothèse de la mort du chef de famille : l'exploitation, dans le premier cas, cesse d'exister, alors que, dans le second cas, elle continue probablement à servir de "résidence" pour les autres membres, seules les terres étant éventuellement affermées.

En supposant que l'espérance de vie des agriculteurs âgés de plus de 55 ans soit de 75 ans, on obtient les résultats suivants :

	Exploitations appelées à disparaître	Superficies disponibles (ha)
jusqu'à 1970	2.040	2.825
jusqu'à 1975	3.750	4.810
jusqu'à 1985	11.520	23.660

Si l'on tient compte également des nombreuses petites exploitations exclues du sondage - environ 25.000 par rapport au recensement de 1961, avec une superficie couvrant quelque 8.000 à 9.000 ha , les chiffres du tableau passent à un total de près de 6.000 exploitations appelées à disparaître d'ici 1985 avec une superficie totale de 26.000 ha, soit 13 % de la superficie utile de la province et 37 % de la superficie actuellement occupée par des exploitations de moins de 3 ha.

Ces estimations permettent de conclure que le phénomène du vieillissement des chefs d'exploitation va, il est vrai, dans le sens souhaité, c'est-à-dire qu'il contribue, bien que très lentement, à réduire le nombre des exploitations agricoles; en effet, ce n'est qu'après 1975 que

les résultats se feront sentir d'une manière sensible, mais, même à long terme, l'évolution démographique à elle seule sera loin de résoudre le problème. Cela s'explique principalement par le fait que les exploitants agricoles âgés détiennent généralement des superficies modestes. Des mesures prises par les pouvoirs publics, du genre de celles en vigueur dans presque tous les pays européens (pensions complémentaires, rentes viagères), pourraient seules accélérer le processus visant à encourager les agriculteurs âgés à abandonner leur activité, lorsqu'ils atteignent l'âge de la pension. Pour ce faire, il faut essentiellement garantir à ces exploitants des ressources suffisantes pour assurer leur vieillesse.

ANNEXE

TABLEAUX

- Tab. 1 - Répartition de la superficie des exploitations par zones d'altitude, d'après le recensement de l'agriculture de 1961
- Tab. 1bis - Expansion de la superficie irriguée (1905-1962)
- Tab. 2 - Superficie disponible par travailleur (1960)
- Tab. 3 - Production brute commercialisable, produit net de l'agriculture et des forêts, au total et par personne occupée (1923/28-1959/61)
- Tab. 4 - Répartition de la propriété foncière privée
- Tab. 5 - Accroissement de la propriété paysanne
- Tab. 6 - Population résidente - Population active de plus de 10 ans exerçant une activité professionnelle
- Tab. 7 - Exploitations agricoles de 1 ha et plus selon les classes de grandeur et leurs changements
- Tab. 8 - Répartition régionale des exploitations agricoles (1930 et 1961)
- Tab. 9 - Répartition des exploitations par mode de faire-valoir 1961
- Tab. 10 - Types d'exploitations - Variations régionales (1946-1961)
- Tab. 11 - Subdivision des exploitations agricoles selon la position professionnelles de l'exploitant
- Tab. 12 - Comparaison entre les superficies des exploitations agricoles groupées par classes de dimension et par zones d'altitude, 1930-1961 Italie.
- Tab. 12 a) Italie nord-occidentale
- Tab. 12 b) " nord-orientale
- Tab. 12 c) " centrale
- Tab. 12 d) " méridionale
- Tab/ 12 e) " insulaire
- Tab. 13 - Comparaison de la superficie des exploitations par types d'entreprise et par zones d'altitude, 1947-1961 : Italie.
- Tab. 13 a) Italie nord-occidentale
- Tab. 13 b) " nord-orientale
- Tab. 13 c) " centrale
- Tab. 13 d) " méridionale
- Tab. 13 e) " insulaire

- Tab. 14 - Répartition de la main-d'oeuvre féminine occupée dans l'agriculture par zone géographique et en pourcentage du nombre total de la population active agricole
- Tab. 15 - Structure de la main-d'oeuvre agricole par sexe et par saison
- Tab. 16 - Population active agricole à l'échelon interrégional de 1931 à 1961
- Tab. 17 - Répartition des travailleurs par âge dans l'agriculture italienne, comparaison des recensement (1951-1961)
- Tab. 18 - Répartition de la main-d'oeuvre employée dans l'agriculture par groupes d'âge en 1951 et en 1961 (en pourcentage)
- Tab. 19 - Répartition en pourcentage de la population active agricole par classe d'âge et par zone géographique en 1961
- Tab. 20 - Survivance de la main-d'oeuvre active agricole au cours de la période 1951-1961.

GRAPHIQUES

- Graphique 1 - Valeur de la production agricole par province et par hectare
- Graphique 2 - Taux moyen annuel d'accroissement de la production agricole par province au prix courant

Tableau 1 - Répartition de la superficie des exploitations agricoles et forestières par zones d'altitudes d'après le recensement de l'agriculture de 1961

Subdivisions Géographiques	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1.000 ha	%	1.000 ha	%	1.000 ha	%	1.000 ha	%
Italie nord-occidentale	2.176	45,5	1.079	22,5	1.529	32,0	4.784	100
Italie nord-orientale	2.353	45,5	859	16,6	1.964	37,9	5.176	100
Italie centrale	1.445	27,2	3.419	64,4	448	8,4	5.312	100
Italie méridionale	2.336	34,9	3.048	45,6	1.300	19,5	6.684	100
Italie insulaire	892	19,5	2.972	65,0	705	15,5	4.569	100
ITALIE	9.202	34,7	11.377	42,9	5.946	22,4	26.525	100

Tableau 1 bis : Expansion de la superficie irriguée (1905-1962)

en millier d'ha

Subdivisions géographiques	1905	1948	1956	1958	1962	Accroissement en 1962 par rapport à 1958	
						Valeur absolu	%
Italie nord-occidentale	998	1.112	1.229	1.241	1.333	92	19,9
Italie nord-orientale	167	728	791	893	901	8	23,8
Italie centrale	21	72	174	231	286	55	297,2
Italie méridionale	136	143	211	237	382	146	167,1
Italie insulaire	43	130	121	176	197	20	51,5
ITALIE	1.365	2.185	2.526	2.778	3.099	321	41,8

Source : Revue "Agricoltura", n° 5, 1963. Tableau extrait de l'Annuaire de l'Agriculture, vol. XVI, 1964.

Tableau 2 - Superficie disponible par travailleur (1960)

Subdivisions géographiques	Superficie agricole ¹⁾ (milliers d'ha)		Travailleurs occupés (milliers)	ha par travailleur	
	effective	équivalents		effectifs	équivalents
Centre - Nord	10.862	14.145	3.240	3,35	4,37
Midi	10.099	6.816	2.985	3,38	2,28
Italie	20.961	20.961	6.225	3,37	3,37

1) On a calculé la superficie équivalente en multipliant la surface agricole de chaque province par son indice de potentialité, obtenu en combinant deux indices, dont le premier tient compte de la superficie occupée dans les différentes provinces par les trois zones d'altitude (montagne, colline, plaine) et le second du rendement d'une culture de grande diffusion, telle que le blé.

Tableau 3 - Production brute commercialisable, produit net de l'agriculture et des forêts, au total et par personne occupée (1923/28-1959/61)

Circonscriptions	Valeur de la production agricole et forestière à prix constants 1959/61 (en milliards de lires)		Valeur du produit net de l'agriculture et des forêts à prix constants 1959/61 (en milliards de lires)		Nombre des travailleurs agricoles lors des recensements (en milliers)			Valeur du produit net de l'agriculture et des forêts par travailleur à prix constants 1959/61 (en milliers de lires)		
	1923/28	1949/51	1923/28	1949/51	1931	1951	1961	1923/28	1949/51	1959/61
					Valeurs absolues					
Italie septentrionale	1.205	1.281	934	965	3.674	3.100	1.929	254	311	667
Italie centrale	465	439	382	353	1.490	1.534	964	256	230	480
Italie méridionale et insulaire	908	891	812	785	2.918	3.625	2.764	278	217	370
ITALIE	2.578	2.578	2.128	2.103	8.082	8.259	5.657	263	255	490
					Indices (1923/28 = 100)					
Italie septentrionale	100	106	100	103	100	84	50	100	123	263
Italie centrale	100	94	100	92	100	103	65	100	90	187
Italie méridionale et insulaire	100	98	100	97	100	124	95	100	78	133
ITALIE	100	101	100	99	100	102	70	100	97	186

Source : Une étude en cours du Prof. M. Rossi-Doria, Faculté d'Agronomie de Portici.

Tableau 4 - Répartition de la propriété foncière privée

Classe de dimension (ha)	Situation en 1947		Situation présumée en septembre 1955	
	Nombre de terrains	ha	Nombre de terrains	ha
jusqu'à 0,50	5.135.851	874.989	5.285.911	945.071
0,50 - 2	2.795.122	2.882.992	2.944.293	3.114.651
2 - 5	950.070	2.943.375	1.013.129	3.183.526
5 - 10	330.733	2.289.669	376.703	2.593.395
10 - 25	192.815	2.945.482	213.267	3.240.033
25.- 50	60.874	2.104.427	62.626	2.156.005
50 -100	28.381	1.956.450	28.400	1.960.270
100 -200	12.918	1.782.112	12.320	1.700.000
200 -500	6.536	1.946.595	5.730	1.740.000
500 - 1.000	1.440	971.159	952	570.000
1.000 et plus	502	875.701	226	370.000
Total	9.515.242	21.572.951	9.943.557	21.572.951

Source : G. Medici : "La distribuzione della proprietà fondiaria in Italia"
 (La répartition de la propriété foncière en Italie) vol. I, I.N.E.A.
 Rome, 1956.

Tableau 5 : Accroissement de la propriété paysanne

Régions et groupes de régions	Accroissement contrôlé de la petite propriété paysanne			
	spontané provenant d'exploitations de		réforme foncière	Total (B) + (C)
	cultivateurs directs	d'autres exploitations		
	(A)	(B)	(C)	(D)
Piemont	24.367	55.023		55.023
Val d'Aoste		1.500		1.500
Ligurie	849	5.056		5.056
Lombardie	27.450	50.360		50.360
Trentin-Haut-Adige	28.305	18.154		18.154
Vénétie, Emilie-Romagne	42.430	227.392	35.300	262.692
Toscane, Latium	12.418	106.217	168.814	275.031
Marches	8.677	35.440		35.440
Ombrie	829	22.962		22.962
Campanie	29.263	49.014	14.985	63.999
Pouilles, Basilicate	32.158	158.089	188.381	373.470
Abruzzes et Molise				
Calabre	1.603	16.844	82.624	99.468
Sicile	7.769	139.545	81.832	221.377
Sardaigne	471	11.561	57.926	69.487
Total	206.589	924.157	629.862	1.554.019

Source : F. Campus : "La dinamica delle strutture e della utilizzazione del suolo nelle zone ad economia depresso" (La dynamique des structures et de l'utilisation du sol dans les zones à économie déprimée) 2e Congrès d'Etudes de la Société italienne d'Economie agraire, Bologne, 28-29 novembre 1964

Tableau 6 - Population résidente et population active de plus de dix ans exerçant une activité professionnelle (Recensements 1951 - 1961 ; en milliers)

Provinces	Population résidente				Population active exerçant une activité professionnelle										
	1951		1961		Agriculture				Autres activités				Total		
	1951	1961	Variations %	1961	1951	1961	Variations %	% du total		1951	1961	Variations %	1951	1961	Variations %
								1951	1961						
Italie Nord-Occ.	11745,4	13156,9	+12,0	1273,4	834,5	-34,5	24,0	14,8	4027,6	4791,1	+18,9	5301,0	5625,6	+6,1	
Italie Nord-Or.	9031,1	9102,5	+0,8	1826,7	1094,4	-40,0	44,5	27,9	2276,4	2821,7	+23,9	4103,1	3916,1	-4,6	
Italie centrale	8667,5	9387,4	+8,3	1533,8	964,1	-37,1	42,5	26,9	2076,5	2619,8	+26,1	3610,3	3583,9	-0,7	
Italie mérid.	11922,7	12425,6	+4,3	2645,8	1995,3	-24,6	56,9	44,5	2000,6	2488,8	+24,4	4646,4	4484,1	-3,5	
Italie insulaire	5744,7	6140,4	+6,9	981,4	769,1	-21,6	51,2	40,3	935,3	1140,7	+22,0	1916,7	1909,8	-0,4	
ITALIE	47111,4	50222,8	+6,6	8261,1	5657,4	-31,5	42,2	29,0	11316,4	13862,1	+22,5	19577,5	19519,5	-0,3	

Source : Exploitations par l'INEA des données des Recensements.

Tableau 7 - Exploitations agricoles de 0,5 ha et plus selon les classes de grandeur et leurs changements

Année du recensement	Classes de grandeur selon la superficie des exploitations								Total
	0,5-1 ha	1-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100ha & plus		
a) 1930	581	1.806	492	254	107	26	21	3.287	
b) 1961	649	1.863	560	288	118	28	21	3.527	
b par rapport à a	+ 68	+ 57	+ 68	+ 34	+ 11	+ 2	0	+ 240	
			Différence						
a) 1930	446	4.490	3.482	3.536	3.189	1.782	9.127	26.052	
b) 1961	499	4.700	3.972	4.004	3.498	1.942	7.766	26.381	
b par rapport à a	+ 53	+ 210	+ 490	+ 468	+ 309	+ 160	-1.361	+ 329	
			Différence						
Nombre d'exploitations	+ 11,7	+ 3,1	+ 13,8	+ 13,4	+ 10,3	+ 7,7	0	+ 7,3	
Superficie exploitée	+ 11,9	+ 4,7	+ 14,1	+ 13,2	+ 9,7	+ 9,0	- 14,9	+ 1,3	
			Différence (%)						
			par rapport à a						
Nombre d'exploitation	66,7	18,2	9,2	3,9	1,0	0,8	100		
a) 1930	64,7	19,5	10,0	4,1	1,0	0,7	100		
b) 1961	17,5	13,6	13,8	12,5	7,0	35,6	100		
Superficie exploitée	18,2	15,3	15,5	13,5	7,5	30,0	100		
a) 1930									
b) 1961									

1) Avec exclusion des exploitations 0,5 - 1 ha

Source : Office statistique des Communautés Européennes ; Statistique agricole, 1962, 4, p. 81.

Tableau 8 - Exploitations par classes de dimension : pourcentage du nombre (N) et de la superficie (S) - 1930

Provinces et régions	Classes de superficie des exploitations (ha)																	
	Jusqu'à 1		1 - 5		5 - 10		10-20		20-50		50-100		100-500		plus de 500			
	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S		
Piémont	34,7	2,7	45,6	22,8	12,8	17,1	4,7	12,3	1,7	9,4	0,3	3,8	0,2	5,9	0,2	26,0		
Ligurie	38,4	3,7	42,0	25,6	13,0	21,8	5,1	16,5	1,1	7,5	0,2	2,4	0,1	8,0	0,1	14,5		
Lombardie	44,5	3,6	42,2	21,8	7,2	11,2	3,5	10,8	1,8	12,6	0,6	9,7	0,4	13,3	0,4	17,0		
Trentin-Haut-Ad.	38,1	1,3	41,9	7,6	8,7	4,8	5,0	5,5	4,1	9,8	1,1	6,0	0,8	13,3	0,8	51,7		
Vénétie	39,7	3,2	41,3	22,2	10,9	16,9	5,6	17,1	2,0	12,5	0,3	4,3	0,2	7,0	0,2	16,8		
Emilie Romagne	23,3	1,2	31,6	11,1	20,7	19,4	17,3	31,0	6,3	22,7	0,6	5,2	0,2	5,5	0,2	3,9		
Marche	21,4	1,0	35,7	14,7	22,5	23,4	15,5	30,8	4,5	17,4	0,3	2,6	0,1	3,8	0,1	6,3		
Toscane	34,4	1,6	35,4	12,2	15,6	14,7	8,8	15,9	4,1	16,5	1,1	10,0	0,5	12,6	0,5	16,5		
Ombrie	26,7	1,0	31,1	8,3	16,3	12,3	15,8	22,9	8,0	24,4	1,5	9,9	0,5	9,4	0,5	11,8		
Latium	31,3	2,2	52,7	17,1	9,7	8,9	3,5	6,3	1,5	6,3	0,5	4,7	0,6	16,7	0,6	37,8		
Campanie	39,9	5,2	48,4	29,6	7,6	13,7	2,6	9,6	1,0	7,9	0,2	3,9	0,2	9,0	0,2	21,1		
Abruzzes et Molise	25,2	2,3	54,4	25,1	14,1	17,2	4,7	11,3	1,2	5,9	0,2	1,8	0,1	4,7	0,1	31,7		
Pouilles	35,6	3,4	48,9	19,7	8,6	10,2	3,3	7,8	1,9	10,6	0,8	10,0	0,8	26,6	0,8	11,6		
Basilicate	24,6	1,3	47,7	12,6	15,5	10,7	6,5	9,1	3,4	10,1	1,1	7,7	1,0	21,4	1,0	27,1		
Calabre	44,0	3,7	42,7	17,3	7,2	8,6	3,2	7,5	1,6	8,4	0,6	6,0	0,6	20,8	0,6	26,8		
Sicile	42,3	4,2	40,8	21,0	9,8	14,7	4,3	12,4	1,8	11,5	0,5	8,0	0,4	17,3	0,4	10,9		
Sardaigne	29,7	0,9	35,7	5,4	11,8	5,1	9,5	8,2	7,6	14,6	3,2	13,0	2,3	25,8	2,3	26,1		

(Il manque le Val d'Aoste et le Frioule-Vénétie Julienne)

Source : F. Campus, op.cit.

Tableau 8 (suite) - Exploitations pas classes de dimension : pourcentage du nombre (N) et de la superficie (S) - 1961

Provinces et régions	Classes de superficie des exploitations (ha)																	
	jusqu'à 1		1 - 5		5 - 10		10 - 20		20 - 50		50 - 100		100 - 500		plus de 500			
	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S		
Piémont	28,3	2,3	46,8	21,3	15,9	19,1	6,2	14,6	2,1	10,6	0,4	4,6	0,2	7,6	0,1	13,9		
Ligurie	58,8	3,8	41,2	24,2	12,1	19,7	5,6	18,0	1,8	11,7	0,3	4,1	0,2	7,9	..	10,6		
Lombardie	37,3	3,2	42,8	18,4	10,5	13,2	5,5	13,6	2,6	14,2	0,8	10,0	0,4	12,5	0,1	14,9		
Trentin-Haut-Ad.	31,1	1,1	43,3	8,1	11,4	6,0	6,5	7,0	4,8	11,1	1,3	6,6	1,1	19,0	0,5	41,1		
Vénétie	30,1	3,2	48,3	25,1	13,0	18,8	6,1	17,5	2,0	11,7	0,3	4,2	0,2	6,5	..	13,0		
Emilie Romagne	14,6	1,0	36,5	12,5	24,3	21,5	18,0	30,7	5,8	19,7	0,6	5,2	0,2	4,5	..	4,9		
Marche	13,9	1,0	39,5	15,3	25,2	24,2	16,8	30,4	4,0	14,6	0,4	3,2	0,2	4,6	..	6,7		
Toscane	24,6	1,4	38,4	11,6	18,7	15,1	11,2	17,4	5,1	16,9	1,2	8,9	0,7	14,7	0,1	14,0		
Ombrie	23,2	1,2	32,3	8,7	17,6	13,2	18,2	26,2	7,1	20,4	1,0	6,5	0,5	11,6	0,1	12,2		
Latium	35,1	3,2	47,7	19,7	9,6	11,4	4,6	10,8	2,0	9,7	0,5	5,5	0,4	14,9	0,1	24,8		
Campanie	40,3	6,1	47,8	31,9	7,9	15,4	2,7	10,4	0,9	7,0	0,2	3,7	0,1	8,2	0,1	17,3		
Abruzzes et Molise	22,2	2,1	54,3	24,0	16,4	19,1	5,7	12,2	1,1	5,1	0,1	1,6	0,1	5,2	0,1	30,2		
Pouilles	41,1	4,6	41,1	20,7	10,1	15,4	4,2	12,4	2,4	15,9	0,7	10,1	0,4	16,3	..	4,6		
Basilicata	21,9	1,5	45,7	13,7	18,4	14,5	8,2	12,8	3,8	12,9	1,1	8,8	0,8	16,9	0,1	18,9		
Calabre	43,9	4,2	40,9	19,4	8,8	12,1	3,6	9,8	1,8	10,4	0,5	7,6	0,4	17,2	0,1	19,3		
Sicile	42,6	4,8	41,1	23,4	9,2	14,9	4,0	13,1	2,1	14,6	0,6	9,5	0,4	13,8	..	5,9		
Sardegne	25,4	0,8	35,7	5,3	13,0	5,5	10,6	8,7	8,7	16,0	4,0	16,1	2,4	24,8	0,2	22,8		

(il manque le Frioulo-Vénétie Julienne et le Val d'Aoste)

Tableau 9 : Répartition des exploitations par mode de faire-valoir

Forme d'exploitation	Nombre en 1000	%	ha en 1000	%
Exploitation directe	3.486	81,2	13.218	49,70
Avec salariés et/ou coparticipants	330	7,7	9.160	34,5
Colonage partiaire sur unités d'exploitations avec bâtiments (colonia parziara appo- derata)	317	7,4	3.125	11,8
Autres formes	161	3,7	1.069	4,0
Total	4.294	100,0	26.572	100,0

Source : Recensement de l'Agriculture 1961

Tableau 10 - Types d'exploitations - Variations régionales 1946-1961

Régions	Exploitation directe		Affermage à cultivateurs		Colonaie partiaire sur unités d'exploitation (colonia parziaria appode-rata)		Autres formes d'exploitations		Exploitation avec salariés et/ou coparticipants	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Piémont	- 91.125	7,8	- 138.095	24,6	- 21.313	16,9	- 25.955	83,3	+ 276.488	67,5
Val d'Aoste	- 43.160	41,7	- 40.560	60,9	- 1.029	100,0	- 595	100,0	+ 85.344	180,2
Ligurie	+ 26.248	9,1	- 16.906	28,6	- 19.683	51,8	+ 1.088	11,4	+ 9.253	7,8
Lombardie	- 34.713	5,4	- 27.370	4,6	- 33.162	26,2	- 9.172	55,5	+ 104.417	16,2
Trentin-Haut-Adige	- 16.352	3,6	- 92.870	71,4	- 1.388	22,7	- 236	3,0	+ 110.846	19,6
Vénétie	+ 49.622	7,9	- 110.131	23,8	- 46.660	18,6	- 1.750	17,1	+ 108.919	41,4
Emilie-Romagne	+ 131.805	22,3	+ 27.354	12,4	- 182.666	21,3	- 15.080	80,8	+ 38.587	11,5
Marches	+ 12.204	5,9	- 363	1,9	- 104.777	16,4	- 2.394	66,7	+ 95.330	175,8
Toscane	+ 240.914	61,7	- 6.306	11,2	- 351.355	34,9	- 17.140	54,7	+ 133.887	19,1
Ombrie	+ 7.729	4,6	- 5.659	26,8	- 45.591	12,2	- 7.335	78,3	+ 50.856	23,9
Latium	+ 144.304	28,5	- 135.669	54,9	- 100.967	43,6	- 94.721	77,2	+ 187.053	34,3
Campanie	+ 86.818	17,6	- 133.041	38,2	- 12.156	23,7	- 36.178	36,0	+ 94.557	31,9
Abruzzes et Molise	+ 71.827	9,9	- 74.628	46,3	- 27.920	14,0	- 29.834	54,8	+ 204.209	64,9
Pouilles	- 299.552	53,3	- 172.546	88,8	- 20.308	41,8	- 67.971	22,5	- 38.727	7,7
Basilicata	+ 145.539	51,3	- 113.896	42,1	- 4.888	12,7	- 27.271	50,1	+ 516	0,2
Calabre	+ 112.846	27,0	- 117.555	47,7	- 53.145	73,5	+ 3.780	3,7	+ 54.074	9,0
Sicile	+ 308.938	44,6	- 305.372	61,6	- 23.425	37,7	- 209.929	29,1	+ 229.788	49,3
Sardaigne	+ 133.655	17,9	- 117.601	17,5	- 64.175	92,1	- 141.211	65,5	+ 189.332	30,8
Total	+1442.997	15,9	-1581.214	31,2	-1114.608	26,6	-681.904	37,6	+ 1934.729	27,6

Source : F. Campus, op. cit.

Tableau 11 : Subdivision des exploitations agricoles selon la position professionnelle de l'exploitant (1)

	Nombre en 1000	%	ha en 1000	%
Exploitations gérées par des entrepreneurs fournissant eux-mêmes un travail manuel (2)	3.950	92,3	17.410	65,5
- à plein temps	2.020 ⁽³⁾	47,2	14.840	55,8
- à temps partiel	1.930	45,1	2.570	9,7
- de moins d'1 ha (4)	1.190	27,8	590	2,2
- d'1 ha et plus	740	17,3	1.980	7,5
Exploitations gérées par des entrepreneurs non cultivateurs (5)	330 ⁽⁶⁾	7,7	9.160	34,5
Ensemble des exploitations	4.280	100,0	26.570	100,0
- de moins d'1 ha	1.401	32,7	710	2,7
- d'1 ha et plus	2.879	67,3	35.860	97,3

(1) Estimation de l'auteur sur la base des données du recensement de l'Agriculture de 1961, des relevés sur les effectifs de main-d'oeuvre, ainsi que des données résultant d'enquêtes locales.

Par exploitants à plein temps on entend ici ceux qui n'exercent aucune autre activité en dehors de leur exploitation, donc quel que soit leur degré d'occupation ; sont considérés comme exploitants à temps partiel ceux qui exercent une autre activité, qui peut être principale ou secondaire par rapport à l'activité exercée dans l'exploitation.

(2) Y compris les colons (colonage partiaire et autres modes de faire-valoir indirect)

(3) Dont environ 100.000 exploitations d'une superficie inférieure à 1 ha

(4) Une bonne partie de ces exploitations devraient plus exactement être classées comme unités résidentielles, étant donné que la superficie annexée à la maison sert essentiellement de jardin familial.

(5) Avec recours à des salariés et/ou des coparticipants.

(6) Comprend 110.000 exploitations d'une superficie inférieure à 1 ha.

Tableau 12 : Comparaison entre les superficies des exploitations groupées par classes de dimension et zones d'altitude 1930 - 1961

I T A L I E

Classes de dimension (ha)	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1930	1961	1930	1961	1930	1961	1930	1961
Valeurs absolues								
jusqu'à 0,5	49767	46820	86737	103352	58637	60765	195141	210937
0,5 - 1	113014	113125	198241	140963	127251	142780	438506	496868
1 - 3	652834	656010	1091914	1184644	603395	614931	2348193	2455585
3 - 5	595346	628512	978566	1076363	460729	531237	2034641	2236112
5 - 10	941185	1054627	1610752	1883792	796832	1027339	3348769	3965758
10 - 20	848946	1014916	1591592	1878458	948818	1105287	3389356	3998661
20 - 50	809505	921831	1378065	1589384	895496	977628	3083066	3488843
50 - 100	434669	500323	802866	898270	517183	543967	1754718	1942560
100 - 500	1032749	1167873	1502242	1479668	907310	701123	3442301	3348664
plus de 500	3479397	3098430	1326058	1042200	574097	241117	5349552	4381747
Total	8957462	9202467	10567033	11377094	5889748	5946174	25414263	26525735
Pourcentages								
jusqu'à 0,5	0,6	0,5	0,8	0,9	1,0	1,0	0,8	0,8
0,5 - 1	1,3	1,2	1,9	2,1	2,2	2,4	1,7	1,9
1 - 3	7,3	7,1	10,3	10,4	10,2	10,3	9,2	9,2
3 - 5	6,5	6,8	9,3	9,5	7,8	8,9	8,0	8,4
5 - 10	10,5	11,5	15,2	16,5	13,5	17,3	13,2	15,0
10 - 20	9,5	11,0	15,1	16,5	16,2	18,6	13,3	15,1
20 - 50	9,0	10,0	13,0	14,0	15,2	16,5	12,1	13,2
50 - 100	4,9	5,5	7,6	7,9	8,8	9,1	6,9	7,3
100 - 500	11,5	12,7	14,2	13,0	15,4	11,8	13,6	12,6
plus de 500	38,8	33,7	12,6	9,2	9,8	4,1	21,2	16,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 12 a : Comparaison entre les superficies des exploitations groupées par classes de dimension et zones d'altitude 1930-1961

ITALIE NORD-OCCIDENTALE

Classes de dimension (ha)	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1930	1961	1930	1961	1930	1961	1930	1961
Valeurs absolues								
jusqu'à 0,5	13153	10160	18687	19240	18260	13139	50100	42539
0,5 - 1	28804	23523	37482	38328	33564	27272	99950	89123
1 - 3	168113	150185	234998	205087	183867	121631	586972	476903
3 - 5	151980	150689	205005	199820	148948	121943	499933	472452
5 - 10	233647	252794	254900	279175	220130	247389	708677	779358
10 - 20	182974	221501	152794	177325	232237	280665	568005	699491
20 - 50	120410	156233	74052	84562	306364	329761	500825	570556
50 - 100	74062	86867	21402	26343	206414	209604	301878	322814
100 - 500	254592	316150	29993	32702	204602	167928	489187	516780
plus de 500	1049268	807587	22143	16655	11229	10212	1082640	834454
Total	2277003	2175689	1051456	1079237	1559715	1529544	4888174	4784470
Pourcentages								
Jusqu'à 0,5	0,6	0,5	1,8	1,8	1,2	0,9	1,0	0,9
0,5 - 1	1,2	1,1	3,6	3,6	2,1	1,8	2,0	1,9
1 - 3	7,4	6,9	22,4	19,0	11,8	8,0	12,0	10,0
3 - 5	6,7	6,9	19,5	18,5	9,2	8,0	10,2	9,9
5 - 10	10,2	11,6	24,2	25,9	14,1	16,2	14,5	16,3
10 - 20	8,0	10,2	14,5	16,4	14,9	18,2	11,6	14,2
20 - 50	5,3	7,2	7,0	7,8	19,7	21,6	10,3	11,9
50 - 100	3,3	4,0	2,0	2,4	13,2	13,7	6,2	6,7
100 - 500	11,2	14,5	2,9	3,0	13,1	11,0	10,0	10,8
plus de 500	46,1	37,1	2,1	1,6	0,7	0,6	22,2	17,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 12 b : Comparaison entre les superficies des exploitations groupées par classes de dimension et zones d'altitude 1930-1961

ITALIE NORD-ORIENTALE (1)

Classes de dimension	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1930	1961	1930	1961	1930	1961	1930	1961
Valeurs absolues								
jusqu'à 0,5	8751	6840	5158	4154	17597	14931	31506	25925
0,5 - 1	19894	16593	11530	11253	33954	36957	65378	64803
1 - 3	123853	119707	77864	81373	177100	210233	378817	411313
3 - 5	119583	130537	85826	91901	162055	209154	367464	431592
5 - 10	220364	248254	183834	198623	365623	431977	769821	878854
10 - 20	236537	282026	227817	239197	536805	512015	1003159	1033238
20 - 50	256707	274851	155735	160318	350919	290519	763361	725688
50 - 100	114233	121690	23316	30699	102908	99161	240457	251550
100 - 500	241369	291801	18759	25473	137388	114214	399516	431488
plus de 500	962873	861113	12642	16142	90706	44302	1072221	922557
Total	2312164	2353412	804481	859133	1975055	1963463	5091700	5176008
Pourcentages								
jusqu'à 0,5	0,4	0,3	0,6	0,5	0,9	0,8	0,6	0,5
0,5 - 1	0,9	0,7	1,4	1,3	1,7	1,9	1,3	1,3
1 - 3	5,4	5,1	9,7	9,5	8,9	10,7	7,4	7,9
3 - 5	5,2	5,5	10,7	10,7	8,2	10,6	7,2	8,3
5 - 10	9,5	10,5	22,9	23,1	18,5	22,0	15,1	17,0
10 - 20	10,2	12,0	28,5	27,8	27,2	26,1	19,7	20,0
20 - 50	22,1	11,7	19,4	18,7	17,8	14,8	25,0	14,0
50 - 100	4,9	5,2	2,9	3,6	5,2	5,0	4,7	4,7
100 - 500	10,5	12,4	2,3	2,9	7,0	5,8	7,9	8,3
plus de 500	41,9	36,6	1,6	1,9	4,6	2,3	21,1	17,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 12 c : Comparaison entre les superficies des exploitations groupées par classes de dimension et zones d'altitude 1930-1961

ITALIE CENTRALE

Classes de dimension (ha)	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1930	1961	1930	1961	1930	1961	1930	1961
Valeurs absolues								
jusqu'à 0,5	7392	6872	13890	17713	3867	3942	25149	28527
0,5 - 1	25659	26966	32572	44405	7115	7493	55346	68864
1 - 3	43580	93735	215779	244572	32040	34266	341449	372573
3 - 5	91423	90006	228532	256610	23968	31038	343923	377654
5 - 10	177323	179380	497731	530932	33975	52839	709029	813151
10 - 20	206453	215690	605508	724507	18105	68653	830076	1008850
20 - 50	217459	223106	493626	513287	29120	56793	740205	793186
50 - 100	97384	98114	239082	222943	24435	30997	360901	352054
100 - 500	129651	159886	369460	420636	105726	89607	604837	670129
plus de 500	369179	361783	476072	393669	197659	72058	1042926	827510
Total	1405513	1445538	3172258	3419274	476060	447686	5053831	5312498
Pourcentages								
Jusqu'à 0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,8	0,9	0,5	0,5
0,5 - 1	1,1	1,2	1,0	1,3	1,5	1,7	1,1	1,3
1 - 3	6,7	6,5	6,8	7,2	6,8	7,7	6,8	7,0
3 - 5	6,5	6,2	7,2	7,5	5,0	6,9	6,8	7,1
5 - 10	12,6	12,4	15,7	17,0	7,1	11,8	14,0	15,3
10 - 20	14,7	14,9	19,1	21,2	3,8	15,3	16,4	19,0
20 - 50	15,5	15,4	15,6	15,0	6,1	12,7	14,7	15,0
50 - 100	6,9	6,8	7,5	6,5	5,2	6,9	7,1	6,6
100 - 500	9,2	11,1	11,7	12,3	22,2	20,0	12,0	12,6
plus de 500	26,3	25,0	15,0	11,5	41,5	16,1	20,6	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 12 d : Comparaison entre les superficies des exploitations groupées par classes de dimension et zones d'altitude 1930-1961

ITALIE MERIDIONALE

Classes de dimension (ha)	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1930	1961	1930	1961	1930	1961	1930	1961
Valeurs absolues								
jusqu'à 0,5	13288	14430	26997	35557	13499	22323	53784	72310
0,5 - 1	34966	39913	70490	89003	40756	56822	146212	185738
1 - 3	213525	230701	360555	412254	159749	189624	733829	832579
3 - 5	193178	206399	289950	325755	92887	118428	576015	650582
5 - 10	248454	295659	387308	517459	108653	211178	744415	1024296
10 - 20	165106	219751	307102	407662	82320	149044	554528	776457
20 - 50	137856	164395	277191	352798	115393	182873	530440	700066
50 - 100	87995	97574	193107	219046	109425	118225	390527	434845
100 - 500	235520	234215	493719	414776	314610	206541	1043849	855532
plus de 500	826549	832564	394159	273198	185215	45676	1405923	1151438
Total	2156437	2335601	2800578	3047508	1222507	1300734	6179522	6683843
Pourcentages								
jusqu'à 0,5	0,6	0,6	1,0	1,2	1,1	1,7	0,9	1,1
0,5 - 1	1,6	1,7	2,5	2,9	3,3	4,4	2,4	2,8
1 - 3	9,9	9,9	12,9	13,5	13,1	14,6	11,9	12,5
3 - 5	9,0	8,8	10,3	10,7	7,6	9,1	9,3	9,7
5 - 10	11,5	12,7	13,8	17,0	8,9	16,2	12,0	15,3
10 - 20	7,7	9,4	11,0	13,4	6,7	11,4	9,0	11,6
20 - 50	6,4	7,0	9,9	11,6	9,4	14,1	8,6	10,5
50 - 100	4,1	4,2	6,9	7,2	9,0	9,1	6,3	6,5
100 - 500	10,9	10,0	17,6	13,6	25,7	15,9	16,9	12,8
plus de 500	38,3	35,7	14,1	8,9	15,2	3,5	22,7	17,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 12 e : Comparaison entre les superficies des exploitations groupées par classes de dimension et zones d'altitude 1930-1961

ITALIE INSULAIRE

Classes de dimension (ha)	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1930	1961	1930	1961	1930	1961	1930	1961
Valeurs absolues								
jusqu'à 0,5	4183	8518	22005	26688	5414	6430	34602	41636
0,5 - 1	13691	16130	46167	57974	11762	14236	71620	88340
1 - 3	53813	61682	202718	241358	50589	59177	307120	362217
3 - 5	39182	50881	169253	202277	38871	50674	247306	303832
5 - 10	61397	78540	286979	307603	68451	83956	416827	470099
10 - 20	57866	75948	296371	329767	79351	94910	433588	500625
20 - 50	77073	103246	377461	478419	93700	117682	548234	699347
50 - 100	60995	96078	325959	399239	74001	85980	460955	581297
100 - 500	169617	165821	590311	586081	144984	122833	904912	874735
plus de 500	265528	235383	421036	342536	89288	68869	775852	646788
Total	806345	892227	2738260	2971942	656411	704747	4201016	4568916
Pourcentages								
jusqu'à 0,5	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9
0,5 - 1	1,7	1,8	1,7	2,0	1,8	2,0	1,7	1,9
1 - 3	6,7	6,9	7,4	8,1	7,7	8,4	7,3	7,9
3 - 5	4,9	5,7	6,2	6,8	5,9	7,2	5,9	6,7
5 - 10	7,6	8,8	10,5	10,4	10,4	11,9	9,9	10,3
10 - 20	7,2	8,5	10,8	11,1	12,1	13,5	10,3	11,0
20 - 50	9,5	11,6	13,8	16,1	14,3	16,7	13,1	15,3
50 - 100	7,6	10,8	11,9	13,4	11,3	12,2	11,0	12,7
100 - 500	21,0	18,6	21,5	19,7	22,1	17,4	21,5	19,1
plus de 500	32,9	26,4	15,4	11,5	13,6	9,8	18,5	14,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 13 . Comparaison de la superficie des exploitations groupées par types d'entreprises et par zones d'altitude - 1947 - 1961

I T A L I E (1)

Types d'entreprise	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1947	1961	1947	1961	1947	1961	1947	1961
Valeurs absolues (ha)								
Exploitation familiale	5220884	3711991	4838186	4884053	3035215	3297450	13094285	11893494
-en faire-valoir direct	3830188	3168540	3265996	3727288	1423318	1934221	8519502	8830049
-en fermage	1390696	543451	1572190	1156765	1611897	1363229	4574783	3063445
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'expl. complète	725854	444314	2549463	1927118	902153	705035	4177470	3076467
Autres formes	190943	94287	556987	282328	300904	180605	1048834	557220
Expl. avec salariés et/ou particip.	2567745	4211480	2238864	2736764	1740786	1447168	6547395	839541
Total	8705426	8462072	10183500	9830263	5979058	5630258	24867984	2392259
Pourcentages								
Exploitation familiale	69,0	43,9	47,5	49,7	50,8	58,6	52,7	49,7
-en faire-valoir direct	44,0	37,5	32,1	37,9	23,8	34,4	34,3	36,9
-en fermage	16,0	6,4	15,4	11,8	27,0	24,2	18,4	12,8
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'exploit. complète	8,3	5,3	25,0	19,6	15,1	12,5	16,8	12,9
Autres formes	2,2	1,1	5,5	2,9	5,0	3,2	4,2	2,3
Expl. avec salariés et/ou particip.	29,5	49,7	22,0	27,8	29,1	25,7	26,3	35,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Excepté les provinces de Gorizia, Trieste, Avellino, et la Sicile.

Tableau 13 a : Comparaison de la superficie des exploitations groupées par types d'entreprises et par zones d'altitude - 1947-1961

ITALIE NORD-OCCIDENTALE

Type d'entreprise	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1947	1961	1947	1961	1947	1961	1947	1961
Valeurs absolues (ha)								
Exploitation familiale	1605701	990956	871649	820477	979515	1039008	3456865	2850441
-en faire-valoir direct	1083957	809342	697652	657069	417907	400136	2199516	1866542
-en fermage	521744	181614	173997	163408	561608	638872	1257349	983894
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'exploit. complète	41039	17089	161409	118802	88799	80987	291247	216878
Autres formes	16306	4716	27269	13835	13883	2170	57458	20721
Expl.avec salariés et/ou participip.	557663	1162925	98638	126127	555602	407378	1211903	1696+30
Total	2220709	2175686	1158965	1079241	1637799	1529543	5017473	4784470
Pourcentages								
Exploitation familiale	72,3	45,5	75,2	76,0	59,8	67,9	68,9	59,6
-en faire-valoir direct	48,8	37,2	60,2	60,9	25,5	26,1	43,8	39,0
-en fermage	23,5	8,3	15,0	15,1	34,3	41,8	25,1	20,6
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'exploit. complète	1,9	0,8	13,9	11,0	5,4	5,3	5,8	4,5
Autres formes	0,7	0,2	2,4	1,3	0,9	0,2	1,1	0,4
Exploitation avec salariés et/ou participipants	25,1	53,5	8,5	11,7	33,9	26,6	24,2	35,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 13 b : Comparaison de la superficie des exploitations groupées par types d'entreprises et par zones d'altitude - 1947-1961

ITALIE NORD-ORIENTALE (1)

Type d'entreprise	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1947	1961	1947	1961	1947	1961	1947	1961
Valeurs absolues (ha)								
Exploitation familiale	1404006	1062313	444215	447979	1004422	1084615	2852643	2594907
-en faire-valoir direct	1163523	960678	329026	343088	453303	650404	1945852	1954170
-en fermage	240483	101635	115189	104891	551119	434211	906791	640737
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'exploit. complète	174046	115326	377702	279429	602086	526179	1153834	920934
Autres formes	13973	7560	11976	5209	19666	13647	45615	26416
Exploit. avec salariés et/ou particip.	759055	1168213	42491	126516	427537	339022	1229083	1633751
Total	2351080	2353412	876384	859133	2053711	1963463	5281175	5176008
Pourcentages								
Exploitation familiale	59,7	45,1	50,7	52,1	48,9	55,2	54,0	50,1
-en faire-valoir	49,5	40,8	37,5	39,9	22,1	33,1	36,8	37,7
-en fermage	10,2	4,3	13,2	12,2	26,8	22,1	17,2	12,4
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'exploit. complète	7,2	4,9	43,1	32,5	29,3	26,8	21,8	17,8
Autres formes	0,6	0,3	1,4	0,6	1,0	0,7	0,9	0,5
Expl. avec salariés et/ou particip.	32,3	49,7	4,8	14,8	20,8	17,3	23,3	31,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Excepté les provinces de Gorizia, Trieste,

Tableau 13 c : Comparaison de la superficie des exploitations groupées par types d'entreprises et par zones d'altitude - 1947-1961

ITALIE CENTRALE

Types d'entreprise	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1947	1961	1947	1961	1947	1961	1947	1961
Valeurs absolues (ha)								
Exploitation familiale	697091	540300	762942	927506	136029	171342	1596122	1639148
-en faire-valoir direct	580912	496144	608840	838706	81218	148292	1270970	1483142
-en fermage	116179	44156	154102	88800	54871	23050	325152	156006
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'expl. complète	409775	253076	1682952	1322397	158302	69720	2251029	1645193
Autres formes	50628	8463	100147	27515	13157	3742	163932	39720
Expl. avec salariés et/ou particip.	395141	643699	929363	1141856	196803	202882	1521307	1988437
Total	1552635	1445538	3475404	3419274	504351	447686	5532390	5312498
Pourcentages								
Exploitation familiale	44,9	37,4	21,9	27,1	27,0	38,3	28,9	30,8
-en faire-valoir direct	37,4	34,3	17,5	24,5	16,1	33,1	23,0	27,9
-en fermage	7,5	3,1	4,4	2,6	10,9	5,2	5,9	2,9
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'expl. complète	26,4	17,5	48,4	38,7	31,4	15,6	40,7	31,0
Autres formes	3,3	0,6	2,9	0,8	2,6	0,8	2,9	0,8
Expl. avec salariés et/ou particip.	25,4	44,5	26,8	33,4	39,0	45,3	27,5	37,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 13 d : Comparaison de la superficie des exploitations groupées par types d'entreprises et par zones d'altitude - 1947-1961

ITALIE MERIDIONALE⁽¹⁾

Types d'entreprises	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1947	1961	1947	1961	1947	1961	1947	1961
Valeurs absolues (ha)								
Exploitation familiale	1298413	955385	1773666	1743318	698166	765666	3770247	3464369
-en faire-valoir direct	899874	799641	1121082	1327694	336466	574531	2357422	2701866
-en fermage	398539	155744	652584	415624	361700	191135	1412823	762503
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'expl. complète	97128	58817	274781	204043	39750	25076	411659	287936
Autres formes	94357	68895	258401	179544	213636	152348	566394	400787
Expl. avec salariés et/ou particip.	768318	1077503	784598	837120	416992	357644	1969908	2272267
Total	2258216	2160600	3091446	2964025	1368544	1300734	6718206	6425359
Pourcentages								
Exploitation familiale	57,5	44,2	57,4	58,8	51,0	58,9	56,1	53,9
-en faire-valoir direct	39,9	37,0	36,3	44,8	24,6	44,2	35,1	42,0
-en fermage	17,6	7,2	21,1	14,0	26,4	14,7	21,0	11,9
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'expl. complète	4,2	2,7	8,9	6,9	2,9	1,9	6,1	4,5
Autres formes	4,2	3,2	8,3	6,1	15,6	11,7	8,5	6,2
Expl. avec salariés et/ou particip.	34,0	49,9	25,4	28,2	30,5	27,5	29,3	35,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Excepté la province d'Avellino.

Tableau 13 e : Comparaison de la superficie des exploitations groupées par types d'entreprises et par zones d'altitude - 1947-1961

ITALIE INSULAIRE (Sardaigne)

Types d'entreprises	Montagne		Colline		Plaine		Total	
	1947	1961	1947	1961	1947	1961	1947	1961
Valeurs absolues (ha)								
Exploitation familiale	215673	163037	985714	944773	217023	236819	1418410	1344629
-en faire-valoir direct	101922	102735	509396	560731	134424	160858	745742	824324
-en fermage	113751	60302	476318	384042	82599	75961	672668	520305
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'expl. complète	3866	6	52619	2447	13216	3073	69701	5526
Autres formes	15679	4653	159194	56225	40562	8698	215435	69576
Expl. avec salariés et/ou particip.	87568	159140	383774	505145	143852	140242	615194	804527
Total	322786	326836	1581301	1508590	414653	388832	2318740	2224258
Pourcentages								
Exploitation familiale	66,8	49,9	62,3	62,6	52,3	60,9	61,2	60,5
-en faire-valoir direct	31,6	31,4	32,2	37,2	32,4	41,4	32,2	37,1
-en fermage	35,2	18,5	30,1	25,4	19,9	19,5	29,0	23,4
Colonage partiaire sur domaines formant une unité d'expl. complète	1,2	..	3,3	0,2	3,2	0,8	3,0	0,2
Autres formes	4,9	1,4	10,1	3,7	9,8	2,2	9,3	3,1
Expl. avec salariés et/ou particip.	27,1	48,7	24,3	33,5	34,7	36,1	26,5	36,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 14 : Répartition de la main-d'oeuvre féminine occupée dans l'agriculture par zone géographique et en pourcentage du nombre total de la population active agricole

(en milliers d'unités)

Zones	1931		1951		1961	
	Main-d'oeuvre féminine occupée dans l'agriculture	en %	Main-d'oeuvre féminine occupée dans l'agriculture	en %	Main-d'oeuvre féminine occupée dans l'agriculture	en %
ITALIE (total)	1.524	19,9	2.033	24,6	1.507	26,6
dont :						
Italie septentrionale	537	19,9	455	20,2	239	17,3
Italie centrale	489	22,3	572	26,1	325	23,0
Italie méridionale	473	21,4	928	32,7	828	39,6
Iles	25	2,7	78	8,0	115	15,0

Source : C. Barberis, Sociologia rurale, Edizioni Agricole, 1965.

Tableau 15 - Structure de la main-d'oeuvre agricole par sexe et par saison

Mois et année	Hommes		Femmes	
	en milliers	Variations juillet/janvier	en milliers	Variations juillet/janvier
Janvier 1959	4.343		1.529	
Juillet 1959	4.644	+ 301	1.941	+ 412
Janvier 1960	4.344		1.573	
Juillet 1960	4.351	+ 187	1.974	+ 401
Janvier 1962	3.859		1.571	
Juillet 1962	3.865	+ 6	2.009	+ 438

Source : C. Barberis, Sociologia rurale, Edizioni Agricole, 1965.

Tableau 16 : Population active agricole à l'échelon interrégional de 1931 à 1961

(en milliers d'unités)

	1931 (1)	1951	1961
Italie septentrionale	2.702 = 33,7 %	2.247 = 27,2 %	1.381 = 24,4 %
Italie centrale (2)	2.186 = 27,3 %	2.192 = 26,5 %	1.409 = 24,9 %
Italie méridionale (3)	2.216 = 27,6 %	2.841 = 34,4 %	2.098 = 37,1 %
Iles	914 = 11,4 %	981 = 11,9 %	769 = 13,6 %
ITALIE total	8.018 = 100 %	8.261 = 100 %	5.657 = 100 %

(1) Non compris la Vénétie julienne, y compris la province d'Udine

(2) Y compris l'Emilie et les provinces de Viterbe, Rieti et Rome

(3) Y compris les Abruzzes et les provinces de Latina et de Frosinone

Source : C. Barberis, Sociologia Rurale, Edizioni Agricole, 1965.

Tableau 17 : Répartition des travailleurs par âge dans l'agriculture italienne (1951-1961)
 Comparaison de recensements

Groupes d'âge (1)	Recensement 1951						Recensement 1961					
	masculins		féminins		total		masculins		féminins		total	
	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %
65 ans et plus	500.675	8,2	66.007	3,3	566.682	7,0	297.567	7,2	69.311	4,6	366.878	6,5
55 - 65	636.849	10,5	154.478	7,7	791.327	9,8	689.371	16,6	178.458	11,8	867.829	15,4
45 - 55	925.638	15,2	259.291	12,9	1.184.829	14,5	877.219	21,1	295.106	19,6	1.172.325	20,7
35 - 45	1101.716	18,2	361.051	18,0	1.462.767	18,1	734.777	17,7	288.421	19,2	1.023.198	18,1
25 - 35	1101.141	18,1	391.297	19,4	1.492.438	18,5	818.686	19,7	320.297	21,2	1.138.983	20,1
21 - 25	616.541	10,1	232.923	11,6	849.464	10,5	296.791	7,2	131.977	8,8	428.768	7,6
14 - 21	1002.344	16,5	442.739	22,0	1.445.083	17,9	384.356	9,3	194.901	12,9	579.257	10,2
10 - 14	195.968	3,2	102.635	5,1	298.603	3,7	51.199	1,2	29.009	1,9	80.208	1,4
Total	6080.872	100	2011.098	100	8.091.970	100	4.149.966	100	4.149.966	100	5.657.446	100

(1) Les groupes d'âge doivent s'entendre ainsi : 10-14 ans : de la 10ème année accomplie à la 14ème année accomplie ; 14-21 ans : de la 14ème année accomplie à la 21ème année accomplie etc. (Notes du recensement de l'ISTAT).

Source : C. Barberis : "Premières considérations sur les personnes actives dans l'agriculture d'après le recensement démographique de 1961", Société rurale, I, 1, 1964.

Les données de 1951 se réfèrent à la classification de la population exerçant une profession agricole, alors que celles de 1961 se réfèrent à la population active employée dans l'agriculture. C'est pourquoi les données d'ensemble de 1951 sont inférieures (d'environ 170.000 unités) à la population active agricole.

Tableau 18 : Répartition de la main d'oeuvre employée dans l'agriculture par groupes d'âge, en 1951 et 1961 (en pourcentages)

Régions	Situation en 1951				Situation en 1961			
	10-14 ans	14-21 ans	21-65 ans	plus de 65 ans	10-14 ans	14-21 ans	21-65 ans	plus de 65 ans
Piémont	2,5	12,8	72,0	12,7	1,0	6,7	79,5	12,8
Val d'Aoste	1,1	14,8	69,9	14,2	0,6	9,1	77,4	12,9
Lombardie	1,5	13,5	76,0	9,0	0,7	7,1	84,5	7,7
Trentin Ht. Adige	1,1	17,3	71,0	10,6	0,5	13,8	76,0	9,7
Vénétie	4,1	19,8	69,4	6,7	1,4	10,4	81,4	6,8
Ligurie	1,6	11,2	72,2	15,0	0,5	6,0	79,9	13,6
Emilie Romagne	3,2	16,6	73,7	6,5	1,1	8,9	83,2	6,8
Toscane	4,1	15,1	71,3	9,5	1,5	7,2	81,8	9,5
Ombrie	5,3	18,4	68,3	8,0	1,8	11,3	79,4	7,5
Marches	6,5	19,2	67,8	6,5	2,8	12,5	78,8	5,9
Latium	2,8	18,2	71,9	7,1	1,2	9,8	82,7	6,3
Abruzzes et Molise	3,8	19,4	69,1	7,7	1,4	9,7	81,7	7,2
Campanie	3,8	20,1	70,7	5,4	1,6	11,3	82,0	5,1
Pouilles	4,4	19,2	71,7	4,7	1,9	13,9	81,2	3,0
Basilicate	4,8	20,4	70,3	4,5	1,5	10,5	84,4	3,6
Calabre	3,7	20,3	70,9	5,1	1,5	12,1	82,1	4,3
Sicile	3,8	17,0	72,9	6,3	1,3	9,6	84,2	4,9
Sardaigne	3,5	19,2	69,7	7,6	1,4	14,1	79,5	5,0

Source : F. Campus, "La dinamica delle strutture e della utilizzazione del suolo nelle zone ad economia depressa" ("La dynamique des structures et de l'utilisation du sol dans les zones à économie déprimée"), Actes du Congrès de la Società Italiana di Economia Agraria sur "Les structures foncières et agraires", Bologne, 28-29 décembre 1964.

Tableau 19 : Répartition en pourcentage de la population active agricole par classe d'âge et par zone géographique (en 1961)

Age	Nord	Centre	Sud	Iles	Total
10 - 14	1,0	1,6	1,6	1,6	1,3
14 - 21	8,3	9,5	7,4	10,6	10,2
21 - 25	6,2	7,4	8,4	7,9	7,6
25 - 35	16,9	19,8	21,9	21,8	20,1
35 - 45	15,9	18,4	18,9	19,1	18,1
45 - 55	21,9	20,8	19,9	20,7	20,7
55 - 65	20,3	15,3	12,8	13,7	15,4
plus de 65 ans	9,5	7,2	4,6	4,9	6,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

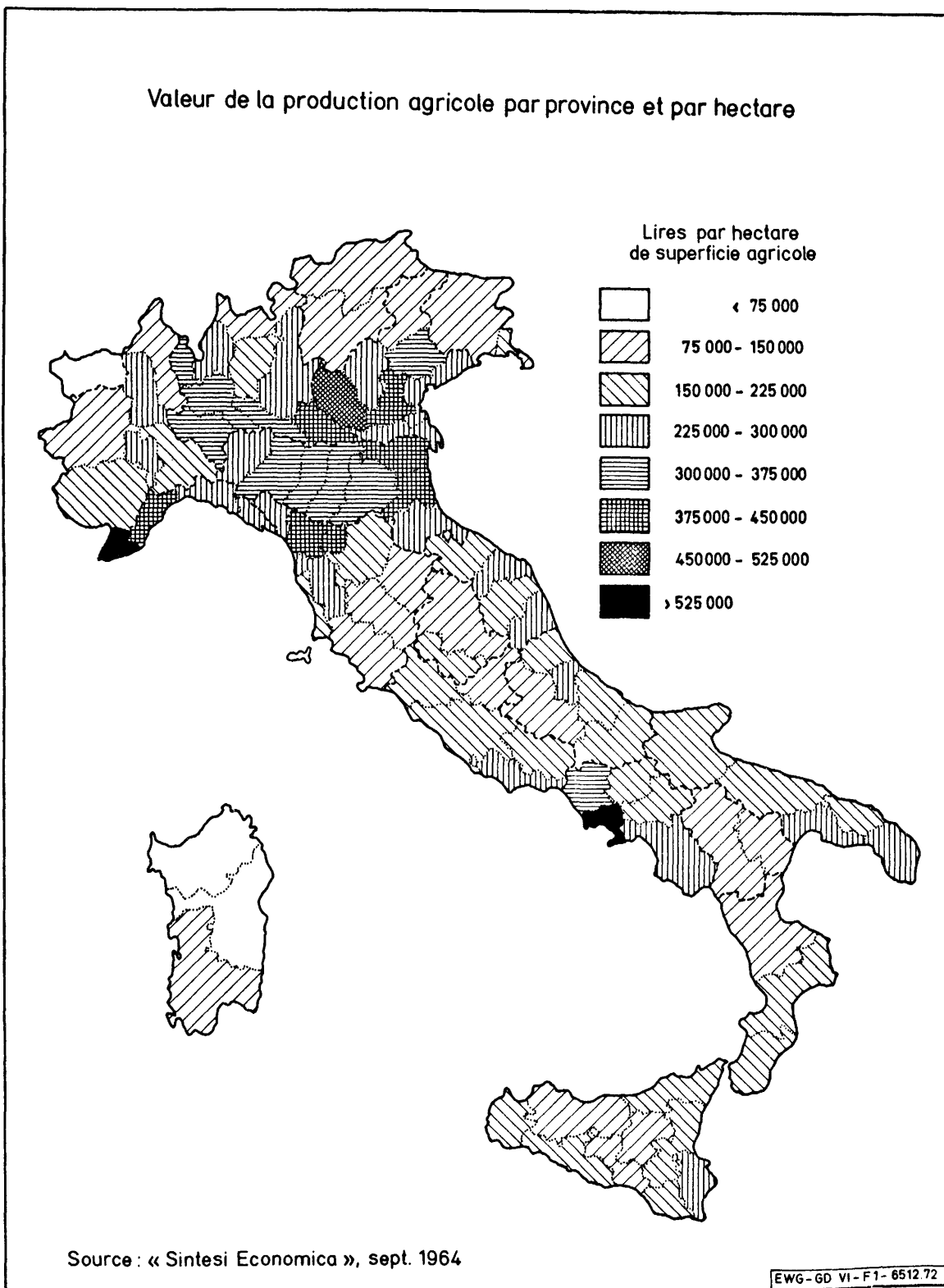
Source : C. Barberis, Sociologia Rurale, Edizioni Agricole, 1965

Tableau 20 - Survivance de la main-d'oeuvre active agricole au cours de la période 1951-1961
(hommes, en 1000 unités)

Année de naissance	Main-d'oeuvre active en 1951	dont encore active en 1961	Variations en chiffres absolus	Variations compte non tenu du taux probable de mortalité	
				en chiffres absolus	en %
1936-1926	1.476	819	- 657	- 630	- 42,7
1926-1916	1.101	735	- 366	- 340	- 30,9
1916-1906	1.102	877	- 225	- 166	- 15,1
1906-1896	925	689	- 236	- 123	- 13,3
1896-1886	637	232	- 405	- 244	- 38,3

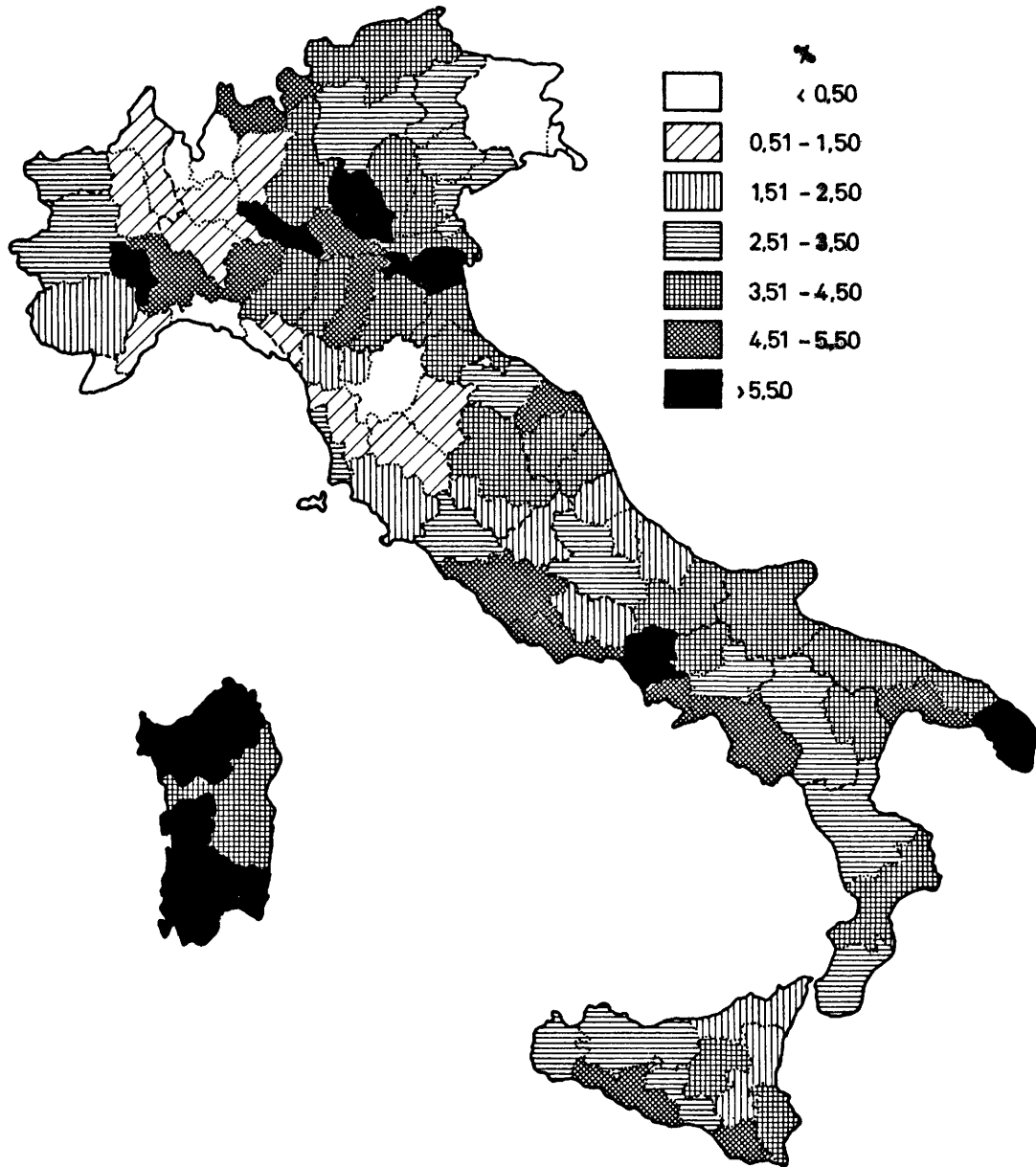
Source : C. Barberis, Sociologia Rurale, Edizioni Agricole, 1965

Valeur de la production agricole par province et par hectare



Graphique 1

Taux moyen annuel d'accroissement de la production agricole
par province à prix courants
(1951 - 1959)



Source: G. Barbero, "L'evoluzione dell'agricoltura meridionale nel decennio 1950 - 1960",
1962

EW6 - GD VI - F1 - 6612.73

Graphique 2

MONOGRAPHIE PAR PAYS

PAYS-BAS

rédigée par
Drs. A.T.J. NOOIJ
Landbouwhogeschool
Afd. Sociologie en Sociografie
Wageningen

	<u>Page</u>
I. Introduction	309
II. Description des changements structurels	311
a) Nombre d'exploitations	311
b) Exode des fils d'agriculteurs	314
c) Pyramide des âges des chefs d'exploitation	320
d) Evolution des revenus	322
e) Intensification	326
f) Professions annexes	333
III. Influence des facteurs externes et internes	343
a) Evolution des revenus	345
b) Mise en valeur des campagnes	349
c) Industrialisation	356
IV. La politique	361
a) Aperçu général	361
b) Description de la politique	365
V. Considérations finales	374

I. INTRODUCTION

La constatation selon laquelle on peut parler à l'heure actuelle de profondes modifications de l'agriculture néerlandaise doit être considérée, en raison de sa répétition fréquente, comme un lieu commun. Cependant, cela n'implique nullement que la description exacte de ces modifications doive être considérée comme une activité totalement superflue; les lieux communs tendent souvent à avoir une existence propre, détachée de la réalité à laquelle elles ont trait.

Il y a donc des modifications; mais y en a-t-il aussi de caractère structurel ? Que devons-nous entendre par là ? Si nous définissons par structure la manière spécifique dont divers éléments s'assemblent pour former un tout plus important, il est clair que nous devons entendre par modification structurelle toute modification dans le rapport entre les divers éléments. De quels éléments s'agit-il lorsque l'on parle de modifications structurelles dans l'agriculture ?

Nous pouvons adopter ici deux positions déterminantes pour notre façon de voir. D'une part, il est possible de considérer l'agriculture comme l'un des éléments de l'ensemble du système social; d'autre part, nous pouvons diriger notre attention sur les divers éléments constitutifs de l'agriculture. Il en résulte que l'on peut parler de modifications structurelles concernant l'agriculture lorsque celle-ci a subi un changement de situation dans l'ensemble social, et lorsqu'il est question de modifications radicales dans le mode de fonctionnement du secteur agricole.

Nous espérons montrer dans le présent rapport que ces deux formes de modifications structurelles sont actuellement à l'ordre du jour.

Les exemples de modifications structurelles à l'intérieur du secteur de l'agriculture ne manquent pas; les plus frappants sont sans doute les modifications de la structure de la taille des exploitations, ainsi que les conséquences matérielles de l'accroissement de l'attention portée à l'augmentation de la productivité du travail. La modification de la situation de l'agriculture dans l'ensemble social est peut-être

moins évidente à première vue, mais elle n'en est pas moins importante pour autant. Si l'on a pu autrefois faire franchement porter les efforts sur une paysannerie nombreuse, nous nous interrogeons à l'heure actuelle, devant l'accélération de l'exode rural, sur les moyens capables de satisfaire aux exigences de l'efficience et de la justice sociale. Alors qu'autrefois les terrains incultes n'avaient de valeur qu'en tant que superficie agricole en puissance, les terrains agricoles sont actuellement pour une part - et pas seulement en puissance - des espaces réservés aux loisirs.

Ce ne sont là que quelques exemples choisis très arbitrairement; le but du présent rapport est de donner une description systématique des modifications structurelles se produisant dans l'agriculture. Lorsque cela sera souhaitable et possible, on tentera également de donner une explication des phénomènes constatés.

Les données que nous reproduisons sont empruntées aux statistiques officielles et aux études effectuées, pour la plupart publiées. Nous ne nous contenterons pas, toutefois, de donner un tableau d'ensemble de la situation et de mettre en lumière les arrière-plans des évolutions actuelles. Lorsqu'il est impossible de se faire une idée juste de la situation dans l'agriculture, prêter également attention aux influences importantes exercées par l'Etat, tant dans le cadre de la politique agricole que dans celui des travaux de développement régional, sur les évolutions dans le secteur agraire, la politique sera, elle aussi soumise à une analyse plus précise.

Il nous reste encore à dire que le présent rapport concernant les Pays-Bas est un élément du projet d'étude lancé et financé par la direction générale de l'Agriculture de la C.E.E., exécuté simultanément dans les six pays de la Communauté sous la direction du Prof. H. Kötter.

II. DESCRIPTIONS DES CHANGEMENTS STRUCTURELS INTERNES DANS L'AGRICULTURE

a) Nombre des exploitations agricoles

Une indication très nette des changements qui se sont accomplis depuis le début du siècle dans l'agriculture néerlandaise est constituée par l'augmentation du nombre des exploitations de 1 ha et plus (superficie cultivable), qui est passé de 209.000 en 1910 à 241.000 en 1950, pour redescendre ensuite à 222.000 en 1962.

Donc, bien que le nombre absolu des utilisateurs du sol ait accusé une augmentation pendant la première moitié du siècle, la part de la population agricole dans la population active totale a néanmoins diminué. Etant donné que cette diminution relative ne peut être expliquée par un taux des naissances inférieur dans les campagnes, ni par un taux de mortalité plus élevé, il faut en fait admettre qu'il existe depuis un certain temps déjà un exode rural vers d'autres secteurs d'activité. Bien qu'il n'existe pas de chiffres relatifs à la nature et l'ampleur de ces départs, il semble légitime de supposer qu'ils ont surtout concerné les fils d'agriculteurs.

La réduction du nombre des agriculteurs est actuellement considérée généralement comme un processus inévitable. Bien que, grâce au développement économique, le revenu réel par unité de population accuse une forte augmentation, la demande de produits agricoles semble augmenter moins fortement. Par ailleurs, les progrès techniques réalisés dans l'agriculture ont fortement augmenté la capacité totale de production, ce qui a pour conséquence que l'on constate, pour un certain nombre de produits, une perturbation de l'équilibre entre l'offre et la demande; l'Etat tente d'amortir, au moyen d'un système compliqué de mesures de politique des prix, la pression qui, du fait de cette évolution, s'exerce sur les prix des produits agricoles et, par là-même, sur les revenus agricoles. Si les agriculteurs étaient capables de dominer complètement non seulement le marché national mais aussi le marché international des produits agricoles, on pourrait penser théoriquement qu'ils pourraient maîtriser l'offre des produits agricoles, au moyen d'une diminution radicale de la durée du travail par exemple, et qu'ils rétabliraient ainsi l'équilibre entre l'offre et la demande. La réalité est quelque peu différente de cette situation utopique - pour les paysans du moins.

Au lieu d'une limitation collective de la production, nous voyons l'agriculteur viser individuellement à augmenter sa productivité pour éviter de se trouver dans une situation telle que l'abandon de l'exploitation devienne inévitable. Les possibilités d'augmentation de la productivité ne sont cependant pas identiques partout; les petites exploitations notamment, où la marge d'économie sur le facteur travail est réduite, mais qui s'efforcent néanmoins d'imiter le style des grandes exploitations non spécialisées, se heurtent à des difficultés dans ce domaine. Cela a eu pour conséquence que les modifications intervenues dans un certain nombre d'exploitations sont très différentes selon les classes de grandeur. Le tableau 1 en donne une image.

Tableau 1 : Nombre d'utilisateurs du sol dont l'activité principale est constituée par la culture ou l'élevage, possédant 1 ha ou plus de terres cultivables (x 1000)

	1910	1921	1930	1950	1955	1959	1962
1 - 3 ha		31,8	29,4	30,6	23,6	15,1	10,2
3 - 5 ha	55,5	28,8	28,9	29,6	26,9	21,2	17,3
5 - 10 ha	37,3	44,5	50,8	60,6	61,8	57,1	52,3
10 - 20 ha	29,4	33,1	39,8	47,5	48,8	52,3	52,9
20 - 50 ha	23,3	22,1	23,6	24,0	23,8	23,9	24,0
50 ha et plus	3,4	2,7	2,5	2,0	1,9	1,9	1,9
Total	148,8	163,1	175,0	194,3	186,7	171,3	158,6

N.B. Le tableau ci-dessus ne tient compte que des utilisateurs du sol dont l'activité principale est constituée par la culture ou l'élevage; il néglige par conséquent les utilisateurs non agricoles, les horticulteurs, les ouvriers agricoles utilisant des terres cultivables.

Source : L.E.I. Landbouwcijfers 1965, page 42.

Pour la période 1921-1930, on constate une diminution du nombre des exploitations dans la classe de 1 à 3 ha; cette diminution cesse pendant la crise des années trente et les années de guerre. Si, après la guerre, les offres d'emploi augmentent rapidement hors de l'agriculture, le nombre de petites exploitations agricoles diminue aussi promptement.

En ce qui concerne le nombre des exploitations de 3 à 5 ha, on ne constate une diminution qu'au cours de la période 1950-1955; cependant, on peut admettre que, si la crise et la guerre n'avaient pas influencé l'évolution, cette diminution aurait eu lieu très peu de temps après 1930. Les chiffres concernant ces petites exploitations doivent, en raison même de leur nature, être utilisés avec une certaine prudence. Koppejan a attiré l'attention sur le fait qu'une partie des modifications constatées dans les statistiques ne sont qu'apparentes; il cite entre autres à cet égard le fait qu'un utilisateur du sol ayant une activité secondaire est actuellement moins enclin qu'autrefois à se dire agriculteur, en raison de la diminution du prestige de la profession agricole (1).

L'augmentation du nombre des exploitations dans la classe de 5 à 10 ha s'est maintenue plus longtemps; après 1955 cependant, le nombre des exploitations diminue également dans cette classe. La classe de 10 à 20 ha accuse encore aujourd'hui une augmentation constante du nombre des exploitations.

On peut en tirer une conclusion importante : au cours des années, il y a eu un glissement de la limite au-dessous de laquelle l'entreprise semble avoir été considérée comme trop petite; pour l'instant, on assiste à une concentration dans la classe de 10 à 20 ha; toutefois, on peut s'attendre à ce que la limite précitée soit un jour située au-dessus de 20 ha.

Bien que la conclusion ci-dessus soit valable pour les divers types de zone agricole distingués par les statistiques agricoles néerlandaises, on constate néanmoins quelques différences régionales. Dans les zones

(1) Koppejan, A.W.G., De ontwikkeling van het aantal landbouwbedrijven in Nederland. Economisch-Statistische Berichten, 1963, pag. 754-758.

de sédiments marins argileux, où le nombre des petites exploitations est notablement moins élevé que sur les sols sablonneux, la diminution proportionnelle du nombre des petites exploitations est aussi moindre que sur les sols sablonneux. La cause de ce phénomène doit probablement être cherchée dans le fait que, dans les zones de sédiments marins argileux, la différence entre le style d'exploitation des unités les plus petites et celui des unités normales est plus grande que sur les terrains sablonneux. Comme nous l'expliquerons encore par la suite, il est inexact de supposer que la petite exploitation n'est pas viable; seules ne sont pas viables les petites exploitations qui sont, sur une petite échelle, une réplique fidèle des unités plus grandes. Si ce phénomène se produit en fait plus souvent sur les terrains sablonneux que sur les sédiments marins argileux, on peut y trouver une explication de la disparition plus rapide du nombre des petites exploitations sur les terrains sablonneux.

b) L'exode des fils d'agriculteurs

En 1959, le Landbouw Economisch Instituut a effectué une étude dans 55 communes réparties sur l'ensemble du territoire national. On a entre autres examiné combien d'agriculteurs avaient été recensés comme tels, tant en 1956 qu'en 1959, combien d'utilisateurs avaient disparu depuis 1956, et combien de nouveaux utilisateurs s'étaient installés au cours de la période 1956-1959 (1).

Il est apparu que 76 % des exploitations dont les propriétaires pratiquaient l'agriculture comme activité principale et qui avaient été recensés en 1956 mais non en 1959 avaient été transmises à un successeur, tandis que 17 % avaient été abandonnées. Parmi les exploitations inférieures à 5 ha, 51 % seulement avaient été transmises à un successeur, tandis que 35 % au moins avaient été abandonnées dans cette catégorie(2). Il semble donc que la transmission à un nouveau chef d'exploitation soit moins fréquente dans le cas des petites exploitations; une raison importante de la diminution du nombre des petites exploitations réside donc de toute évidence dans la circonstance que la reprise de telles exploitations suscite peu d'enthousiasme. En fait, c'est donc la très forte

(1) Landbouw-Economisch Instituut, Bedrijfsopvolging en wisseling in het grondgebruik 1956-1959. Rapport 385.

(2) Pag. 27.

diminution du nombre des fils d'agriculteurs reprenant l'exploitation paternelle qui est la cause de la diminution du nombre des petites exploitations.

L'exode des fils d'agriculteurs est un processus qui dure sans nul doute depuis un certain temps; ce n'est que de cette manière que l'on peut expliquer la constante diminution relative de la population agricole au cours du siècle dernier. Pendant la crise des années trente et pendant la guerre, l'exode des fils d'agriculteurs a connu une stagnation, si bien que l'on a pu parler après la guerre d'une accumulation des excédents de jeunes occupés dans l'agriculture. Pour beaucoup d'entre eux, la possibilité de posséder un jour une exploitation était extrêmement réduite. C'est pourquoi l'exode a été très important depuis cette époque.

Entre 1947 et 1960, le nombre des fils d'agriculteurs participant aux travaux de l'exploitation est passé de 111.000 environ à 62.000 environ, ce qui représente une diminution de près de 45 % (1). Les avis sont partagés quant au nombre des fils d'agriculteurs participant aux travaux de l'exploitation en 1956.

Lijfering cite le chiffre de 72.000, le Landbouw Economisch Instituut celui de 88.000 (2). Si le chiffre cité par Lijfering est exact, on pourrait parler d'un ralentissement de la diminution, en importance, du nombre des fils d'agriculteurs participant aux travaux de l'exploitation, tandis que le chiffre indiqué par le Landbouw Economisch Instituut indiquerait une accélération de l'exode au cours des années.

En 1957, le Landbouw Economisch Instituut a procédé à une enquête, dans 68 communes néerlandaises, auprès des chefs d'exploitation agricole ayant un ou plusieurs fils âgés de douze ans au moins (3). Parmi presque 14000 fils d'agriculteurs âgés de quinze ans et plus soumis à l'enquête, 61 % semblaient être occupés dans l'agriculture, 33 % travaillaient en dehors de l'agriculture, tandis que 5 % allaient encore à l'école (4). Ces pourcentages concernent les fils des chefs d'exploitations enquêtés exerçant l'agriculture à titre d'activité principale.

-
- (1) Centraal Bureau voor de Statistiek, 13e Algemene Volkstelling 1960, deel 10B, staat 3, pag. 14.
 - (2) Lijfering, J.H.W., De omvang van de agrarische beroepsbevolking in de 20e eeuw, in het bijzonder in de periode 1947-1956. Bulletin no. 14 van de Afdeling Sociologie en Sociografie van de Landbouwhogeschool. Wageningen 1959. Landbouw-Economisch Instituut, Enkele aspecten van de structurele ontwikkeling in de landbouw en op het platteland in Nederland. Nota 151.
 - (3) Landbouw-Economisch Instituut, Bedrijfsopvolging en beroepskeuze in land- en tuinbouw. Den Haag 1959.
 - (4) Tabel 7, pag 34.

En ce qui concerne l'exode des fils d'agriculteurs, les différences entre les diverses classes de grandeur sont bien plus importantes que les différences régionales, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2 : Exode des fils d'agriculteurs en fonction de la taille de l'exploitation paternelle

	Pourcentage des fils d'agriculteurs ayant quitté l'agriculture						
	- 5ha	5-10	10-15	15-20	20-30	>30	Total
Zones de sédiments marins argileux	50	42	27	26	19	23	34
Zones de pâturages	49	46	35	30	27	29	36
Zones sablonneuses	60	46	34	28	26	19	41
Zones de sédiments fluviaux argileux	57	44	34	32	32	34	42
Total	57	45	33	28	26	24	40

Source : Landbouw Economisch Instituut, Bedrijfsopvolging en beroepskeuze in land- en tuinbouw. Tableau 28, page 60,

Dans toutes les zones, l'exode le plus fort semble se produire dans les plus petites exploitations. Il ne faut pas oublier, à cet égard, que le pourcentage des fils d'agriculteurs abandonnant la profession paternelle est aussi déterminé par le nombre moyen d'enfants par famille : dans les familles nombreuses, un pourcentage de fils plus élevé que dans les familles peu nombreuses devra quitter l'agriculture. Une enquête effectuée au printemps 1949 dans 11 communes situées sur des terrains sablonneux fait apparaître qu'il existe en fait un rapport entre la taille des exploitations et le nombre d'enfants dans les familles, en ce sens que les petits agriculteurs ont moins d'enfants que les gros exploitants (1). Cette constatation renforce par conséquent la conclusion, tirée du tableau 2, selon laquelle l'exode des fils d'agriculteurs est notablement plus important dans les petites exploitations que dans les grandes.

(1) Maris, A., C.D. Scheer en M.A.J. Visser, Het kleine-boeren vraagstuk op de zandgronden. Assen 1951, pag. 117.

L'exode des fils d'agriculteurs peut se produire de différentes manières; à cet égard, il est important de distinguer entre exode primaire et exode secondaire. On parle d'exode primaire lorsque les fils d'agriculteurs ont choisi une profession non agricole aussitôt après avoir quitté l'école primaire, qu'ils aient ou non reçu une formation spécialisée; on dit qu'il y a exode secondaire lorsqu'ils ont commencé par exercer pendant quelques temps une activité agricole et n'ont choisi une profession non agricole qu'à partir d'un certain âge.

L'enquête sur la succession dans les exploitations agricoles et le choix de la profession fait apparaître que l'exode primaire représente environ 55 % de l'exode total. Plus l'exploitation paternelle est grande, plus la part de l'exode primaire dans l'exode total semble augmenter, abstraction faite cependant des exploitations inférieures à 5 ha où l'exode primaire est assez important (1).

La manière dont l'exode s'opère paraît avoir des conséquences importantes sur la situation sociale obtenue. Dans le tableau 3, la situation des fils d'agriculteurs exerçant une activité non agricole est comparée avec la situation de leur père.

Tableau 3 : Position dans l'échelle professionnelle des fils d'agriculteurs exerçant une activité non agricole, par rapport à la situation du père, en fonction du mode d'exode

	Exode primaire	Exode secondaire
Progression	28 %	4 %
Pas de changement	55 %	52 %
Régression	17 %	44 %

Source : Enkele aspecten van de structurele ontwikkeling in de landbouw en op het platteland in Nederland. Landbouw Economisch Instituut, note 151, page 19.

(1) Landbouw-Economisch Instituut, Bedrijfsopvolging en beroepskeuze in land- en tuinbouw. Den Haag 1959, pag. 61

Ce tableau montre nettement l'importance, pour la profession future, d'une décision prise assez tôt. C'est pourquoi l'on tire de l'enquête sur la succession dans les exploitations et le choix de la profession la conclusion réjouissante que, parmi les fils d'agriculteurs les plus jeunes ayant abandonné la profession paternelle, le pourcentage de ceux qui ont obéi à l'exode primaire est nettement plus important que parmi ceux qui sont plus âgés (1).

Le nombre des jeunes continuant d'exercer une activité agricole est-il suffisant pour assurer la reprise des exploitations libérées ? Dans le cadre de l'enquête sur la succession dans les exploitations et le choix de la profession, le Landbouw Economisch Instituut a calculé des "coefficients de pression des générations".

Ce chiffre indique, d'une part, le rapport entre le nombre des fils d'agriculteurs âgés de 15 ans et plus exerçant une activité agricole, et, d'autre part, le nombre des exploitations libérées. Si l'on se base sur le fait que 1/15^e des successeurs en puissance doit chaque année pouvoir reprendre une exploitation et que 1/35^e du nombre total des exploitations est libéré chaque année, on obtient les coefficients de pression des générations indiqués dans le tableau 4.

(1) L.E.I. : Bedrijfsopvolging en beroepskeuze in land- en tuinbouw - Den Haag 1959, pag. 63.

Tableau 4 : Coefficients de pression des générations par zones et classes de grandeur

Zone	Classe de grandeur (ha)	Coefficient de pression des générations
Zone de sédiments marins argileux	- 5 ha	0,63
	5 - 10 "	1,05
	10 - 20 "	1,44
	20 - "	1,24
Zone de pâturages	- 5 ha	0,56
	5 - 10 "	0,84
	10 - 20 "	1,42
	20 - "	1,78
Terrains sablonneux	- 5 ha	0,76
	5, - 10 "	1,04
	10 - 20 "	1,69
	20 - "	2,06
Zone de sédiments fluviaux argileux	- 5 ha	1,06
	5 - 10 "	0,91
	10 - 20 "	1,26
	20 - "	1,92
Total (à l'exception des zones horticoles)	- 5 ha	0,77
	5 - 10 "	1,00
	10 - 20 "	1,55
	20 - "	1,64

Source : Landbouw Economisch Instituut, Bedrijfsopvolging en beroepskeuze in land en tuinbouw, tableau 40, page 89.

Bien que, selon les auteurs du rapport, ces coefficients de pression des générations doivent être utilisés avec la plus grande prudence, il apparaît néanmoins nettement que, dans les exploitations de moins de 5 ha, le nombre des successeurs en puissance est sensiblement moins élevé que le nombre des exploitations libérées; la classe de 5 à 10 ha est à peu près équilibrée, tandis que dans le cas des exploitations de plus de 10 ha, l'exode des fils d'agriculteurs devra encore s'intensifier.

Bien qu'il n'existe pas de chiffres plus récents dans ce domaine, on peut affirmer, compte tenu de l'exode important des fils d'agriculteurs pendant les dix dernières années, que les coefficients de pression des générations sont à l'heure actuelle sensiblement plus favorables, en ce sens que ce n'est vraisemblablement qu'à partir d'un niveau plus élevé de la taille de l'exploitation que le nombre des successeurs en puissance est trop important pour le nombre des exploitations libérées.

c) Age des chefs d'exploitation

Si la diminution du nombre des petites exploitations provient en grande partie du fait que la jeune génération ne se montre guère empressée de reprendre ces exploitations, il est important de connaître la pyramide des âges des chefs d'exploitations.

Tableau 5 : Chefs d'exploitation ayant pour activité principale la culture ou l'élevage en fonction de l'âge et de la taille de l'exploitation, en 1952 et 1959. (Nombre total de chefs d'exploitation par classe de grandeur en 1952 et 1959 = 100)

Taille de l'exploitat. en ha	Moins de 40 ans		De 40 à 50 ans		De 50 à 65 ans		Plus de 65 ans		Nombre total de chefs d'exploitation	
	1952	1959	1952	1959	1952	1959	1952	1959	1952	1959
1 ha	16	20	14	15	30	38	40	27	12.610	4.098
1- 5	18	16,5	21	17,5	37	43	24	23	56.272	36.232
5-10	24	25	27	24,5	35	37,5	14	13	61.826	57.074
10-20	22	25	27	26	37	38	14	11	46.853	52.212
20-30	23	23,5	28	27,5	37	39	12	10	15.316	15.320
plus 30	24	23	28	28,5	37	38,5	11	10	10.520	10.254
Total	21	23	25	24	36	39	18	14	203.397	175.190

Source : C.B.S. Landbouwtelling 1960, 2e partie, page 8.

Le tableau 5 montre nettement le caractère défavorable de la pyramide des âges pour les exploitations comprises entre 1 et 5 ha. Alors qu'en 1959, sur l'ensemble des chefs d'exploitation indépendants qui exerçaient leur activité principale dans l'agriculture, 23 % avaient moins de 40 ans, ce pourcentage n'était plus que de 16,5 % pour les chefs d'exploitations de 1 à 5 ha. Le pourcentage des chefs d'exploitation âgés de 40 à 50 ans est lui aussi moins élevé pour les exploitations de 1 à 5 ha que pour l'ensemble des exploitations. Par contre, dans les exploitations de 1 à 5 ha, le pourcentage des chefs d'exploitation âgés de 50 à 65 ans est plus élevé que la moyenne, tandis que celui des chefs d'exploitation de plus de 65 ans la dépasse même sensiblement.

On constate que la pyramide des âges est nettement plus favorable dans le cas des exploitations de 10 à 20 ha. Comme le montre le tableau 6, les différences de structure des âges entre, d'une part, les exploitations de 1 à 5 ha et, d'autre part, les exploitations de 10 à 20 ha ont en outre augmenté au cours des années. Dans ce tableau, nous avons supposé égal à 100, dans chaque catégorie d'âge, le pourcentage des chefs d'exploitation en 1952.

Tableau 6 : Indices de concentration de la pyramide des âges des chefs d'exploitation ayant la culture ou l'élevage pour activité principale, en 1959

Taille de l'exploitation, en ha	Moins de 40 ans		De 40 à 50 ans		De 50 à 65 ans		Plus de 65 ans	
	1952	1959	1952	1959	1952	1959	1952	1959
1 - 5	100	92	100	83	100	116	100	96
10 - 20	100	134	100	96	100	103	100	79

A cet égard, il est important de savoir si le nombre des chefs d'exploitations âgés de 40 à 50 ans est suffisamment élevé pour remplacer en temps voulu les chefs d'exploitation plus âgés. Une connaissance plus détaillée de la pyramide des âges est nécessaire pour donner une réponse exacte à cette question. On peut toutefois acquérir une idée provisoire dans ce

domaine en comparant, pour les chefs d'exploitation agricole puis pour l'ensemble de la population masculine, le rapport entre le nombre de personnes âgées de 40 à 50 ans d'une part, et le nombre de celles qui ont de 50 à 65 ans d'autre part. Le tableau 7 donne le résultat de cette comparaison.

Tableau 7 : Nombre d'hommes âgés de 40 à 50 ans, et de 50 à 65 ans, en 1959

	40-50 ans	50-65 ans	$\frac{40-50\text{ans}}{50-65\text{ans}} \times 100$
Chefs d'exploitation agricole 1 - 5ha	6.300	15.486	40,7
" " " 5 -10 "	13.990	21.462	65,2
" " " 10 -20 "	13.524	19.919	67,9
Population masculine totale (x 1000)	646	784	82,4

Si nous supposons égal à 100 le nombre des hommes âgés de 50 à 65 ans en 1959, il apparaît que le nombre des hommes âgés de 40 à 50 ans est de 82,4. Le pourcentage des hommes âgés de 40 à 50 ans pourra naturellement être inférieur à 82,4 pour assurer en temps voulu le remplacement des hommes âgés de 50 à 65 ans; les chiffres ont trait à une population en accroissement. On peut néanmoins supposer qu'un tel type de remplacement doit être considéré comme exclu pour les chefs d'exploitations de 1 à 5 ha. Abstraction faite de quantités d'autres facteurs intervenant ici, nous pouvons déjà conclure, sur la base de considérations démographiques, que l'exode des chefs des petites exploitations agricoles s'accélérera dans un avenir assez proche.

d) Le revenu

Sans mesures conscientes prises par les pouvoirs publics, il semble que le nombre de petites exploitations diminuera lui aussi dans un avenir proche. Il faut toutefois se demander si le rythme auquel se fait cette évolution est suffisant. Sur la base de considérations macro-économiques, les pouvoirs publics peuvent en venir à décider d'accélérer le processus d'exode spontané; un autre motif d'intervention active des pouvoirs publics peut être constitué par la situation financière peu brillante dans laquelle se trouvent bon nombre d'exploitations.

Lorsque l'on considère la situation financière des chefs d'exploitation agricole, on peut établir une comparaison entre les diverses classes de grandeur ainsi qu'entre les divers types d'exploitation, qui ne sont pas sans en dépendre. Il est en outre possible d'établir une comparaison avec les revenus obtenus hors de l'agriculture. Dans ce chapitre, nous nous en tiendrons à des comparaisons à l'intérieur du secteur agricole.

Nous utiliserons la notion de "revenu du travail de l'entrepreneur" comme indication du revenu du paysan. On entend par là l'excédent net de l'exploitation (différence entre le gain total et les frais totaux) augmenté du salaire calculé pour le travail manuel du paysan. Pour le calcul du salaire correspondant au travail fourni, il est tenu compte de deux facteurs, d'une part le nombre d'heures pendant lesquelles le paysan a travaillé dans son exploitation pendant l'année précédant le recensement, et, d'autre part, le salaire horaire de l'ouvrier agricole tel qu'il est fixé par une convention collective entre les organisations des agriculteurs et les organisations des ouvriers agricoles.

Tableau 8 : Revenu du travail de l'entrepreneur (pratiquant la culture ou l'élevage à titre d'activité principale), dans les exploitations de 4 à 100 ha, en florins par exploitation

	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63
4 - 7 ha	3.130	3.950	3.549	2.499
7 - 15 ha	4.820	5.361	5.307	3.971
15 - 30 ha	8.005	8.337	7.798	6.078
30 - 50 ha	14.917	12.668	11.463	12.238
50 -100 ha	24.591	19.090	17.201	22.944
Zones de sédiments marins argileux (1)	10.830	9.112	8.600	10.454
Zones de sédiments fluviiaux argileux	4.685	4.233	4.913	2.767
Zones de pâturages	7.580	7.608	7.140	4.684
Terrains sablonneux	4.143	5.189	4.897	3.492
Tourbières	9.545	10.967	7.639	9.094
Zones horticoles(2)	9.452	9.581	8.592	7.207
Pays-Bas (3)	5.957	6.278	5.938	4.789

Source : C.B.S., Statistiek voor de bedrijfsuitkomsten in de landbouw 1962-1963, page 11.

(1) A l'exclusion du polder du Nord-Est.

(2) Les chiffres ne concernent pas les horticulteurs mais les agriculteurs établis dans ces zones.

(3) A l'exclusion du polder du Nord-Est.

Le tableau 8 montre nettement le rapport qui existe entre la taille de l'exploitation et le revenu du travail; les différences entre les diverses zones agricoles doivent elles aussi être attribuées pour une part à la circonstance que la taille moyenne de l'exploitation varie selon les zones.

Il faut aussi remarquer que le niveau du revenu du paysan est peu élevé dans les petites exploitations. Si nous ne considérons pas le salaire calculé pour le travail manuel fourni par le paysan comme une source de revenus mais comme un facteur de coûts, il nous faudrait conclure que le résultat moyen de l'exploitation des unités de 4 à 7 ha est négatif depuis de nombreuses années déjà; les exploitations de 7 à 15 ha ne présentent des bilans négatifs que pour les années les moins favorables.

Tandis qu'il existe un rapport positif très net entre la taille de l'exploitation (en ha) et le revenu du travail de l'entrepreneur par exploitation, le rapport entre la taille de l'exploitation (en ha) et le revenu du travail de l'entrepreneur par ha est négatif.

Tableau 9 : Revenu du travail de l'entrepreneur (pratiquant la culture ou l'élevage à titre d'activité principale) dans les exploitations de 4 à 200 ha, en florins par ha

	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63
4 - 7 ha	562	713	643	451
7 - 15 ha	448	495	490	365
15 - 30 ha	383	402	376	290
30 - 50 ha	401	337	307	326
50 -100 ha	404	317	283	381
Pays-Bas	427	450	426	342

Source : C.B.S. Statistiek van de bedrijfsuitkomsten in de landbouw 1962/1963, page 11

Entre 4 et 30 ha, la gestion des petites unités est visiblement plus intensive que celle des grandes unités; il en est ainsi dans les six groupes de zones agricoles que distingue la statistique agricole néerlandaise.

e) Intensification de la gestion

Quelle est l'ampleur de l'intensification de la gestion dans les petites exploitations ?

Si ce développement s'était poursuivi dans une mesure importante, cela signifierait un assainissement des exploitations qui, sans cette intensification, seraient marginales ou même sous-marginales. En raison, entre autres, du grand essor pris par la mécanisation de l'agriculture, on peut en effet parler d'une intensification croissante. Si, à cet égard, nous nous en tenons à l'élevage, il semble que le nombre des bovins, des porcins et des volailles par exploitation a notablement augmenté.

Tableau 10 : Exploitations possédant des bovins, des porcins et des volailles, en 1950 et 1959, par classes de grandeur des exploitations (x 1000)

Superficie agricole	Année	Exploitations recensées	Exploitations possédant					
			des bovins		des porcins		des volailles	
			nombre d'exploitations	nombre de bovins	nombre d'exploitations	nombre de porcins	nombre d'exploitations	nombre de volailles
1 - 3 ha	1950	65	37	115	34	143	42	3.839
	1959	56	29	127	18	181	33	6.480
3 - 5 ha	1950	37	31	183	25	162	28	3.519
	1959	31	24	195	16	211	22	5.737
5 - 10 ha	1950	64	61	633	52	496	55	7.146
	1959	62	58	806	43	824	50	13.609
10 - 20 ha	1950	49	47	942	41	568	42	4.042
	1959	54	52	1279	37	898	44	9.682
20 - 50 ha	1950	24	24	762	18	274	20	999
	1959	24	23	887	11	271	18	1.641
plus de 50ha	1950	2	2	58	1	15	2	64
	1959	2	2	65	1	11	2	100
Total	1950	241	202	2694	170	1658	188	19.608
	1959	230	188	3359	125	2395	168	37.249

Source : C.B.S. Landbouwtelling 1960, 1re partie, page 16

Comme il ressort du tableau 10, le nombre des exploitations possédant des bovins, des porcins et des volailles a diminué entre 1950 et 1959, alors que le nombre des animaux a augmenté. Peut-être cette augmentation s'est-elle concentrée sur les petites exploitations ? Afin d'étudier cette question, nous avons calculé dans le tableau 11 le nombre

moyen de bovins, porcins et volailles par exploitation possédant de tels animaux, ainsi que l'augmentation proportionnelle au cours de la période 1950-1959.

Tableau 11 : Nombre moyen de bovins, de porcins et de volailles par exploitation en 1950 et en 1959, par classes de grandeur

Superficie agricole	Année	Bovins		Porcins		Volailles	
1 - 3 ha	1950	3,1	100	4,2	100	91,4	100
	1959	4,4	142	10,1	240	196,4	215
3 - 5 ha	1950	5,9	100	6,5	100	125,7	100
	1959	8,1	137	13,2	203	260,8	207
5 - 10 ha	1950	10,4	100	9,5	100	129,9	100
	1959	13,9	134	19,2	202	272,2	210
10 - 20 ha	1950	20,0	100	13,9	100	96,2	100
	1959	24,6	123	24,3	175	220,0	229
20 - 50 ha	1950	31,8	100	15,2	100	50,0	100
	1959	38,6	121	24,6	162	91,2	182
plus de 50ha	1950	29,0	100	15,0	100	32,0	100
	1959	32,5	112	11,0	73	50,0	156
Total	1950	13,3	100	9,8	100	104,3	100
	1959	17,9	135	17,9	183	221,7	213

Bien que le nombre de bovins par exploitation ait augmenté un peu plus dans les petites exploitations que dans les grandes, on ne peut parler d'une concentration nette de cette augmentation sur les petites exploitations. Une conclusion analogue s'impose pour ce qui concerne le nombre de volailles par exploitation; la plus forte augmentation se produit même ici dans les exploitations de 10 à 20 ha. Le nombre de porcins par exploitation a en fait relativement beaucoup augmenté dans

les exploitations n'ayant qu'une superficie réduite; on constate même une augmentation de 240 % dans les exploitations de 1 à 3 ha, contre 183 % en moyenne pour l'ensemble des exploitations possédant des porcins. Bien qu'après 1959 le nombre de porcins par exploitation ait continué d'augmenter plus rapidement dans les petites exploitations que dans les grandes, il y a encore une grande différence entre les petites exploitations et les grandes en ce qui concerne le nombre d'animaux par exploitation. On doit par conséquent parvenir à la conclusion que les petites exploitations n'ont que faiblement compensé par une extension du cheptel de porcins et de volailles la limitation qu'implique une superficie agricole relativement réduite.

Quelles sont les conséquences de cette évolution pour la productivité du travail ?

Lorsqu'on s'efforce d'établir un rapport favorable entre les bénéfices et les charges de l'exploitation agricole, il est important de ne pas perdre de vue les facteurs de coûts, notamment, qui accusent la plus forte augmentation par unité.

On peut supposer généralement connu le fait que c'est surtout le facteur travail qui est devenu relativement très coûteux. Le tableau 12 en donne une idée.

Tableau 12 : Indices

- a) Du prix moyen du fermage suivant les nouvelles conventions relatives au fermage; 1955/1956 = 100;
- b) Du prix de tracteurs agricoles à 4 roues; 1952 à 1954 inclusivement = 100;
- c) Des salaires horaires (y compris l'indemnité de vacances) des ouvriers agricoles adultes de sexe masculin suivant les règlements en vigueur; 1954 = 100.

Année	a	Année	b	c
1955/1956	100	1956	99	112
1956/1957	102	1957	101	127
1957/1958	108	1958	103	141
1958/1959	115	1959	103	147
1959/1960	117	1960	103	158
1960/1961	125	1961	105	167
1961/1962	128	1962	107	178
1962/1963	135	1963	106	196

Source : Landbouw-Economisch Instituut, Landbouwcijfers 1965, p. 136, 139 et 140

Le tableau ci-dessus montre nettement qu'il est nécessaire de prêter de plus en plus attention à l'augmentation de la productivité du travail. L'augmentation de la productivité du travail par une réduction de la main d'oeuvre, le volume de la production restant inchangé ou s'accroissant ne peut, dans de nombreux cas, qu'être difficilement réalisée par les petites exploitations. Dans les petites exploitations où l'effectif est déjà souvent réduit au minimum - de nombreuses exploitations ne comptent qu'un travailleur, le chef d'exploitation lui-même - l'augmentation de la productivité du travail ne peut être réalisée que par une intensification de la production.

Pour obtenir une idée exacte de l'évolution de la productivité du travail, il est nécessaire de ramener à un dénominateur commun les différentes formes de prestation de travail. Lorsqu'un ouvrier adulte du sexe masculin a exercé une activité à temps plein dans l'agriculture pendant une année entière, sa prestation de travail est supposée égale à une unité d'année-travail. Non seulement la quantité, mais aussi les formes de travail divergentes entre elles sont ramenées à un dénominateur commun. Sur la base d'enquêtes, on a déterminé la quantité de travail normalement exigée par divers types de cultures et diverses espèces d'animaux; ces chiffres sont qualifiés d'"heures standard".

Lorsque le nombre d'heures standard (quantité de travail nécessaire) est divisé par le nombre d'unités d'années-travail (quantité de travail fourni), on obtient une mesure de la productivité du travail indiquée par le terme "effet du travail".

En ce qui concerne l'effet du travail, le Landbouw Economisch Instituut a effectué quelques enquêtes dans des exploitations prises au hasard sur les terrains sablonneux; le tableau 13 montre quelques résultats intéressants de ces enquêtes (1)

Le nombre d'heures-standard par exploitation (colonne 4) est évidemment plus élevé dans les grandes exploitations que dans les petites; le nombre d'heures-standard par ha (colonne 3) présente toutefois un aspect inverse. Cela confirme une conclusion déjà tirée auparavant, à savoir

(1) Landbouw-Economisch Instituut, Het kleine-boeren vraagstuk op de zandgronden 1949-1958. Den Haag 1960

que les petites exploitations sont caractérisées par une gestion plus intensive. Cependant, non seulement le nombre d'heures-standard, mais aussi le nombre d'unités d'années-travail par 100 ha (colonne 5) sont notablement plus élevés dans les petites exploitations que dans les grandes, de telle sorte que le rapport entre le nombre d'heures standard et le nombre d'unités d'années-travail est plus défavorable pour les petites exploitations que pour les grandes.

Tableau 13 : Heures standard, densité du travail et effet du travail dans un certain nombre d'exploitations sur les terrains sablonneux (cultivateurs sans activité secondaire)

Superficie agricole en ha	Nombre d'exploitations	Nombre d'heures standard		Nombre d'unités d'années-travail		Effet du travail en 1957	Indices 1948 = 100		
		par ha 1957	par exploitation en 1957	par 100ha en 1957	par exploitation en 1957		Nombre d'heures standard par ha en 1957	Nombre d'unités d'années travail par 100 ha-1957	Effet du travail en 1957
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 - 3	85	1007	2235	49,3	1,1	2004	156	88	177
3 - 5	261	782	3190	31,2	1,3	2509	134	90	151
5 - 7	402	728	4331	24,0	1,4	3037	137	88	156
7 - 10	595	636	5366	19,0	1,6	3351	130	89	146
10 - 12	277	581	6339	16,5	1,8	3524	126	86	146
12 - 15	241	558	7403	14,7	1,9	3805	126	83	153
15 - 20	203	533	9075	12,7	2,2	4214	127	83	153
20 - 30	107	524	12458	11,3	2,7	4619	128	84	152
plus 30	31	417	17778	8,5	3,6	4929	118	85	140
Ensemble des exploitations	2207	595	6012	16,9	1,7	3523	129	86	151

Source : Landbouw Economisch Instituut : Het kleine boerenvraagstuk op de sandgronden 1949-1958, La Haye - 1960.

Il en résulte que l'effet du travail est moins élevé dans les petites exploitations que dans les grandes (colonne 7).

On peut penser, d'un point de vue théorique, que l'effet du travail n'a pu être plus élevé dans les grandes exploitations que grâce à des investissements relativement importants ayant un effet négatif sur le revenu du travail de l'entrepreneur.

Toutefois, des enquêtes du Landbouw Economisch Instituut montrent qu'il existe une relation très étroite entre l'effet du travail et le revenu du travail. A cet égard, il y a des différences bien sûr très importantes entre chaque exploitation, mais ces différences ne sont pas en corrélation avec la taille de l'exploitation. L'effet du travail moins élevé des petites exploitations se traduit par conséquent par un faible revenu du travail.

Compte tenu du rapport existant entre le rendement du travail et le revenu, l'évolution qui s'est produite en ce qui concerne le rendement du travail présente une importance extrême. Comme le montre le tableau 13, colonne 10, le rendement du travail a augmenté de 51 % au cours de la période 1948-1957. Il est cependant remarquable qu'à l'exception des exploitations de 1 à 3 ha et des exploitations de plus de 30 ha, l'augmentation de l'effet du travail a été presque semblable dans toutes les classes de grandeur.

En ce qui concerne les facteurs déterminants pour le rendement du travail - nombre d'heures-standard et nombre d'unités d'années-travail -, il y a quelques différences entre les diverses classes de grandeur. Dans les exploitations de moins de 10 ha, le nombre d'unités d'années-travail par ha a moins diminué que dans les exploitations de plus de 10 ha (colonne 9), tandis que le nombre d'heures-standard par 100 ha accuse une plus grande augmentation dans les exploitations de moins de 10 ha que dans les exploitations de plus de 10 ha (colonne 8). Les différences ne sont cependant pas grandes, de sorte que, une fois de plus, une conclusion déjà tirée auparavant se trouve confirmée : on ne peut parler d'une intensification très poussée de la production dans les petites exploitations.

Dans quelle direction faut-il chercher les causes d'une augmentation insuffisante du volume de la production dans les petites exploitations ?

Une enquête du Landbouw Economisch Instituut (1) fait apparaître que la plus forte augmentation du volume de la production peut être constatée dans les exploitations où la structure de la production révèle une spécialisation. A côté d'une extension limitée du cheptel bovin, ces exploitations présentent une forte extension du cheptel porcin et du cheptel de poules pondeuses (2). Un tel développement présuppose des connaissances techniques dans divers domaines, une organisation du travail très efficiente et une capacité de financement non négligeable. Il est évident que peu de chefs de petites exploitations réunissent ces qualités.

f) Activité secondaire

Si l'augmentation du revenu du travail au moyen d'une intensification poussée n'appartient au domaine des possibilités réelles que pour une petite minorité des chefs de petites exploitations, la question de savoir si le fait d'avoir une activité secondaire plus ou moins importante peut offrir une ressource, se pose. Dans quelle mesure cette possibilité est-elle utilisée ?

La statistique agricole subdivise les utilisateurs agricoles du sol en quatre catégories :

- Utilisateurs dont l'activité principale est la culture ou l'élevage;
- Utilisateurs dont l'activité principale est l'horticulture;
- Utilisateurs ouvriers agricoles à titre de profession principale;
- Utilisateurs dont l'activité principale se situe en dehors de l'agriculture.

Si, provisoirement, nous entendons par "utilisateurs du sol avec activité secondaire" les utilisateurs du sol exerçant leur activité principale en dehors de leur propre exploitation, il nous faut examiner de plus près les deux dernières des catégories énumérées ci-dessus.

(1) Landbouw-Economisch Instituut, Productie-omvang en specialisatie op de Brabantse gemengde bedrijven; studie 23; 1965

(2) pag. 65

Tableau 14 : Modifications par classes de grandeur, au cours de la période 1950-1962, du nombre :

- a) Des utilisateurs du sol ayant pour activité principale la culture ou l'élevage;
- b) Des utilisateurs du sol ouvriers agricoles à titre de profession principale + utilisateurs dont l'activité principale se situe en dehors de l'agriculture.

	1950		1955		1959		1962	
	a	b	a	b	a	b	a	b
1-3 ha	30.591	17.728	23.567	19.926	15.069	26.110	10.213	27.149
3-5 ha	29.608	3.271	26.875	3.702	21.240	5.620	17.263	7.154
5-10 ha	60.603	1.821	61.757	1.940	57.118	2.697	52.331	4.210
10-20 ha	47.495	566	48.764	581	52.321	678	52.882	1.070
20-50 ha	24.011	510	23.768	511	23.878	586	23.984	652
plus 50ha	1.991	142	1.906	122	1.912	120	1.903	122
Total	194.299	24.038	186.637	26.782	171.538	35.811	158.576	40.352

Source : Landbouw Economisch Instituut, Landbouwcijfers 1965, pp. 42, 44, 46.

Comme le montre le tableau 14, le nombre des utilisateurs du sol exerçant leur profession principale en dehors de leur propre exploitation a beaucoup augmenté; l'indice, sur la base 1950 = 100, s'élevait à 168 en 1962.

La répartition d'après l'activité principale, dans l'exploitation et hors de l'exploitation, se base sur les propres déclarations des utilisateurs recensés, ce qui ne plaide pas en faveur de la valeur des résultats. On pourrait supposer que le nombre des personnes ayant fait une déclaration inexacte dans un sens est raisonnablement compensé par le nombre des personnes ayant fait une déclaration inexacte dans le sens opposé. Koppejan a cependant fait remarquer que, par suite du déclin relatif du prestige de la profession agricole, on déclare maintenant plus volontiers que jadis avoir une profession non-agricole pour profession principale (1).

(1) Koppejan, A.W.G., De ontwikkeling van het aantal landbouwbedrijven in Nederland. Economisch Statistische Berichten, 1963, pag. 754-758.

Cela impliquerait que l'augmentation du nombre des utilisateurs ayant leur activité principale en dehors de leur propre exploitation a en fait été moins importante que ne le suggère le tableau 14.

C'est pourquoi les chiffres fournis par le Centraal Bureau voor de Statistiek pour 1959 et 1962 sont plus significatifs; ils concernent le nombre de jours par semaine pendant lesquels les chefs d'exploitation agricole exercent leur activité de chef d'exploitation. Dans les recensements de 1959 et 1962, les utilisateurs agricoles du sol sont répartis en 4 catégories :

- a) Chefs d'exploitation exerçant à plein temps leur activité de chef d'exploitation;
- b) Chefs d'exploitation exerçant une activité dans leur exploitation pendant 4 ou 5 jours par semaine ou 6 à 8 heures par jour;
- c) Chefs d'exploitation exerçant une activité dans leur exploitation pendant 2 ou 3 jours par semaine ou 3 à 5 heures par jour;
- d) Chefs d'exploitation exerçant une activité dans leur exploitation irrégulièrement ou moins de 3 heures par jour.

Le tableau 15 donne une vue d'ensemble des modifications du volume de ces catégories intervenues entre 1959 et 1962; le tableau 16 donne les indices correspondants.

Tableau 15 : Modification par classe de grandeur, de 1959 à 1962, du nombre :

- a) des chefs d'exploitation à temps plein;
- b) des chefs d'exploitation exerçant une activité dans leur exploitation pendant 4 ou 5 jours par semaine ou 6 à 8 heures par jour;
- c) des chefs d'exploitation exerçant une activité dans leur exploitation pendant 2 ou 3 jours par semaine ou 3 à 5 heures par jour;
- d) du nombre des semaines de travail des chefs d'exploitation exerçant irrégulièrement une activité dans leur exploitation

	a		b		c		d	
	1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962
0,01-1ha	10.774	11.289	1.131	1.144	11.146	6.827	168.265	157.571
1-3 ha	22.488	21.196	3.173	2.691	14.575	11.259	85.950	106.600
3-5 ha	19.800	17.334	2.187	2.212	4.773	4.715	16.042	26.089
5-10 ha	52.648	49.075	2.060	2.492	3.343	4.286	9.634	16.619
10-20ha	48.995	51.457	832	1.149	1.579	2.256	3.332	6.402
20-50ha	22.537	24.597	265	439	452	863	1.069	2.040
plus50ha	1.712	1.909	20	44	37	79	141	238
Total (y compris les exploitations sans superficie agricole)	179.694	177.758	9.896	10.431	37.999	32.153	327.017	383.976

Source : C.B.S., Landbouwtelling 1960, 2me partie, page 82. Statistiek arbeidskrachten voor land- en tuinbouwwerkzaamheden 1962, page 60.

Tableau 16 : Indices des nombres indiqués dans le tableau 15;
1959 = 100

	a		b		c		d	
	1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962
0,01 - 1ha	100	105	100	101	100	61	100	94
1 - 3ha		94		85		77		124
3 - 5ha		88		101		99		163
5 - 10ha		93		121		128		173
10 - 20ha		105		138		143		192
20 - 50ha		109		166		191		189
plus 50ha		112		220		214		169
Total		99		105		85		117

Les tableaux 15 et 16 mettent en lumière un certain nombre de faits remarquables. Il semble que l'exercice d'une activité secondaire plus ou moins importante se rencontre le plus souvent dans les petites exploitations, mais ne soit aucunement limité à celles-ci. Il faut de toute évidence distinguer plusieurs types d'agriculteurs à temps partiel :

- Le "gentleman-farmer", appelé aussi "suit-case farmer". Son exploitation est fortement mécanisée et hautement spécialisée, si bien qu'un choix déterminé de cultures n'exige qu'une quantité très réduite de travail humain;
- Le grand exploitant agricole qui, travaillant avec une main d'oeuvre de louage, peut consacrer du temps, hors de son exploitation, à des activités plus prestigieuses;
- Le paysan qui, à cause des faibles revenus de son exploitation, cherche des activités complémentaires lui permettant de s'assurer une existence décente sans qu'il soit obligé d'abandonner son exploitation;

- L'agriculteur amateur ("hobby-farmer"); il a une véritable profession hors de sa propre exploitation. Cette catégorie se compose en partie d'anciens agriculteurs qui, en choisissant une autre activité principale, ont conservé leur exploitation, en totalité ou partiellement. A cette catégorie appartiennent aussi les personnes âgées qui ont pris leur retraite.

Il est vraisemblable que les deux premiers types se rencontreront surtout dans les grandes exploitations, puis dans les catégories c et d (voir tableaux 15 et 16). Nous rencontrerons le troisième type surtout dans les petites exploitations, c'est-à-dire dans la catégorie b et, pour une part, dans la catégorie c. Les agriculteurs amateurs devront surtout être cherchés dans les petites et très petites exploitations, surtout dans la catégorie d, et, pour une part, dans la catégorie c.

Etant donné que ces types différents entre eux figurent tous dans le même tableau, le matériel statistique ne permettant pas de les séparer, nous devons être très prudents dans nos conclusions. Il existe en outre un élément de complication en ce sens que la procédure de recensement utilisée en 1962 a permis de recenser environ 10.000 chefs d'exploitation de plus que si l'on avait utilisé la même procédure de recensement qu'en 1959. On ne sait pas comment ces 10.000 chefs d'exploitation supplémentaires sont répartis entre les diverses classes de grandeur et catégories de chefs d'exploitation. Il semble en tout cas utile de considérer comme peu digne de foi une augmentation de moins de 5 % entre 1959 et 1962.

Afin d'isoler quelque peu les deux derniers types cités d'agriculteurs à temps partiel, des deux premiers nous ne tenons compte que des exploitations ayant 20 ha ou moins de superficie agricole; la limite est relativement arbitraire.

On note en premier lieu la diminution assez importante dans la catégorie a, celle des chefs d'exploitation à temps plein. De même, l'augmentation du nombre de chefs d'exploitation à temps plein dans la classe de 10 à 20 ha est très réduite, surtout si nous tenons compte de l'effet

possible de la modification de la procédure de recensement. La catégorie b, celle des chefs d'exploitation qui exercent une activité dans leur propre exploitation pendant 4 ou 5 jours par semaine accuse par contre une augmentation non négligeable dans les classes de 5 à 20 ha. Il est évident qu'un assez grand nombre d'agriculteurs éprouvent le désir d'améliorer leurs ressources en exerçant des activités en dehors de leur exploitation. L'augmentation non négligeable du nombre des chefs d'exploitations de 5 à 10 ha dans la catégorie b, tandis que le nombre des chefs d'exploitations de 5 à 10 ha a notablement diminué dans la catégorie a, indique que l'exercice d'une activité secondaire peut être un moyen de rester chef d'exploitation agricole. Il apparaît cependant que l'exercice d'une activité secondaire limitée est devenu moins attrayant pour les exploitations de moins de 5 ha.

Considérons maintenant la catégorie c, c'est-à-dire les chefs d'exploitation qui n'exercent une activité dans leur exploitation que pendant 2 ou 3 jours par semaine. Dans les classes de grandeur de 5 à 20 ha, l'augmentation semble plus importante que dans la catégorie b, tandis que la diminution dans les classes de 1 à 5 ha est également plus forte dans la catégorie c que dans la catégorie b. Ce phénomène quelque peu surprenant à première vue peut certainement être précisé si l'on tient compte de ce que la catégorie c est constituée tant par les agriculteurs amateurs (y compris les agriculteurs âgés et en retraite) que par les agriculteurs qui ne considèrent leur fonction non agricole que comme une activité secondaire. Nous supposons que ces derniers sont plus nombreux dans la classe de 5 à 20 ha, tandis que les premiers sont plus nombreux dans la classe de 1 à 5 ha. Si cette supposition est exacte, elle indique que l'exercice d'une activité annexe importante augmente chez les paysans qui se considèrent avant tout comme des agriculteurs, tandis que l'on peut constater une diminution du nombre des utilisateurs du sol qui, certes, exercent une activité dans leur exploitation, pendant 2 ou 3 jours par semaine, mais qui ne conçoivent néanmoins leurs activités agricoles que comme un passe-temps. Il est évident que ceux qui ne conçoivent leurs activités agricoles que comme un passe-temps

sont tentés de limiter ces activités à un minimum, avec pour conséquence qu'ils se retrouvent dans la catégorie d. Leur nombre augmente cependant, comme le montre le tableau 16.

Le rapport variable entre la spéculation et l'expérience ayant peut-être rendu quelque peu difficile la démonstration ci-dessus, il serait opportun de résumer les conclusions. Le graphique 1 peut nous rendre de grands services à cet effet.

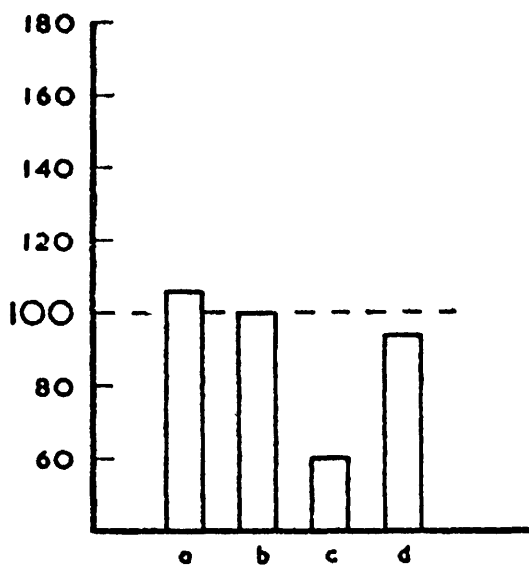
Une polarisation nette semble se produire sur les plus petites exploitations, celles de 0,01 à 1 ha. Le nombre des chefs d'exploitation à temps plein augmente, tandis qu'un nombre relativement réduit de chefs d'exploitation exerce une activité secondaire limitée. Certes, le nombre des chefs d'exploitation ayant une activité secondaire plus importante n'est pas négligeable, mais le recul est considérable : 40 % en 3 ans. Le nombre des agriculteurs amateurs semble en revanche avoir peu diminué. Il est évident que ces exploitations n'offrent plus que deux possibilités : ou bien l'on est chef d'exploitation à temps plein dans une exploitation à gestion naturellement très intensive, ou bien l'on est agriculteur amateur.

Le même phénomène se produit en principe quoique moins prononcé, dans les exploitations de 1 à 3 ha. Dans la classe de 3 à 5 ha, l'effet de polarisation a disparu : les catégories b et c ont, par rapport aux deux précédentes, augmenté en importance. Cela semble également être le cas, de façon encore plus marquée, dans la classe de 5 à 10 ha. Alors qu'il n'existe en fait que deux possibilités réelles pour les très petites exploitations - chef d'exploitation à temps plein dans une unité à gestion fortement intensive ou bien agriculteur amateur - les exploitations un peu plus grandes offrent également des possibilités pour l'agriculture à temps partiel.

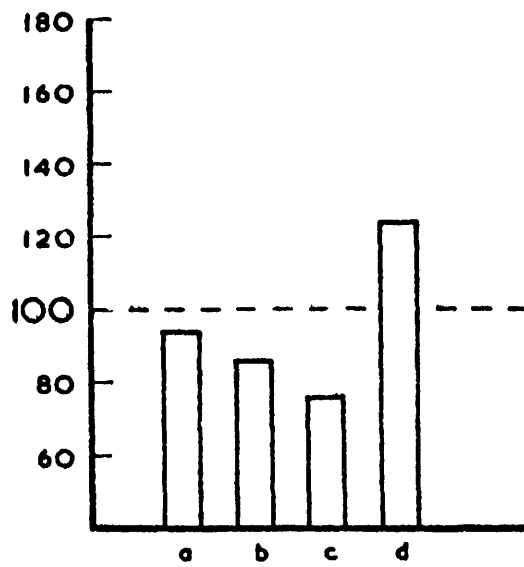
Autrement dit, lorsque la gestion traditionnelle des très petites exploitations est devenue impossible, on remarque une évolution telle que ces exploitations doivent être rendues intensives, ou, en cas de conservation de la gestion traditionnelle, réduites au niveau de l'agriculture

MODIFICATIONS PAR CLASSE DE GRANDEUR, DE 1959 A 1962 (1959 = 100), DU NOMBRE

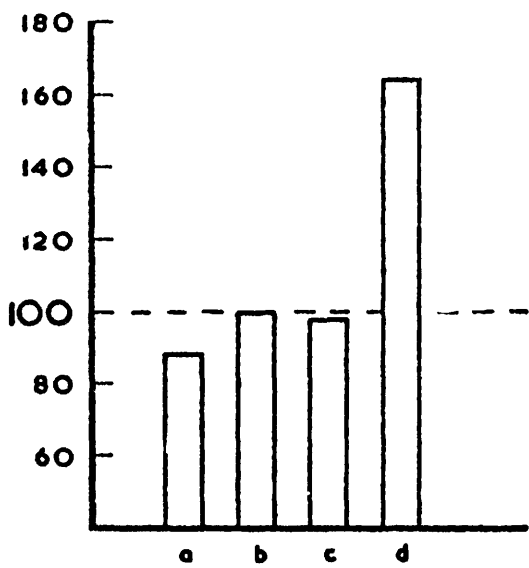
- a) des chefs d'exploitation à temps plein
- b) des chefs d'exploitation exerçant une activité dans leur exploitation pendant 4 ou 5 jours par semaine ou 6 à 8 heures par jour
- c) des chefs d'exploitation exerçant une activité dans leur exploitation pendant 2 ou 3 jours par semaine ou 3 à 5 heures par jour
- d) du nombre des semaines de travail des chefs d'exploitations exerçant irrégulièrement une activité dans leur exploitation



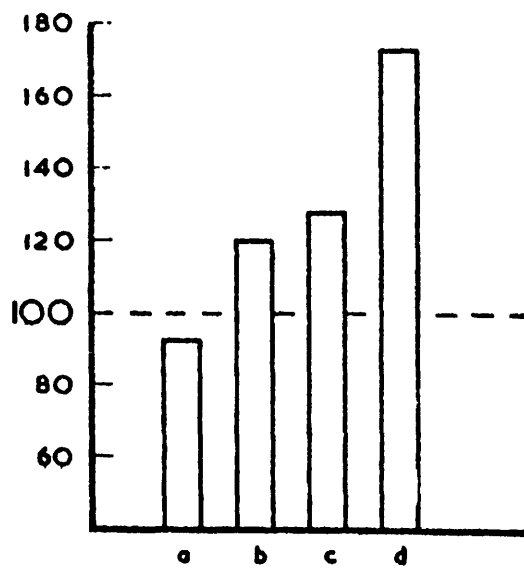
0,01 - 1 ha



1 - 3 ha



3 - 5 ha



5 - 10 ha

GRAPHIQUE 1

d'amateur. Une telle réduction est certes pleinement en cours dans le cas des exploitations d'une certaine importance, mais les statistiques n'offrent aucun signe indiquant une évolution vers une gestion très intensive.

III. L'INFLUENCE DES FACTEURS EXTERNES ET INTERNES SUR LES EVOLUTIONS A L'INTERIEUR DE L'AGRICULTURE

Le chapitre précédent a donné une description d'un certain nombre de modifications qui paraissent se réaliser dans le secteur agricole; nous tenterons, dans le présent chapitre, de dégager un certain nombre de facteurs et d'analyser l'incidence de ceux qui jouent un rôle important dans le processus de modification décrit. Par conséquent, si le chapitre précédent mettait surtout l'accent sur la description, nous nous attachons maintenant à l'explication, dans la mesure toutefois où cela semble possible.

Dans le titre du présent chapitre, il est question de facteurs internes et de facteurs externes. Quelle signification doit-on prêter à ces termes ? On peut qualifier d'externes les facteurs dont on doit chercher l'origine hors du secteur agricole, tandis que les facteurs provenant de ce secteur peuvent être considérés comme des facteurs internes. Cette distinction formelle exige une concrétisation. Si, sans faire trop violence à la réalité, nous pouvions considérer l'agriculture comme un système qui aurait une existence relativement isolée par rapport aux autres secteurs économiques, la distinction entre facteurs internes et facteurs externes ayant une incidence sur le développement de l'agriculture ne rencontrerait guère de difficultés. Toutefois, un tel point de vue est peu fructueux dans le cas de la situation existant aux Pays-Bas. Si l'on parle, néanmoins, de facteurs externes et internes, on ne peut conserver une telle distinction qu'en classant l'évolution économique générale parmi les facteurs externes et en considérant que la manière dont le secteur agricole y réagit représente les facteurs de nature interne. Si l'on conçoit les choses ainsi, il existe donc un rapport très étroit entre les deux groupes de facteurs, ce qui justifie leur étude en un seul et même chapitre.

Si nous tentons de pénétrer l'arrière-plan des évolutions qui viennent d'être esquissées, il est évident qu'il faut en premier lieu examiner celle des revenus, notamment sous l'angle d'une éventuelle divergence dans ce

domaine entre la population agricole et la population non agricole. Cette évolution différenciée des revenus peut être conçue comme un facteur externe; cependant, si nous nous demandons quel est l'effet possible de cette évolution différenciée des revenus sur les modifications de structures dans l'agriculture, il nous faut examiner simultanément la manière dont la population rurale éprouve cette évolution des revenus.

L'agriculteur compare-t-il effectivement son revenu avec celui du non agriculteur ? La réponse à cette question dépend de la mesure dans laquelle les secteurs non agricoles ont pénétré le monde rural, autrement dit de la mise en valeur des campagnes.

Celle-ci est au premier chef un facteur externe; l'amélioration de l'infrastructure et le développement des activités non agricoles dans les campagnes offrent aux agriculteurs de nouvelles possibilités de participation à un ensemble économique plus vaste. La mesure dans laquelle le paysan utilise ces possibilités dépend de facteurs relevant de la psychologie individuelle et de la sociologie. Dans quelle mesure peut-on en fait parler d'un élargissement de l'horizon mental et quelles sont les perspectives offertes par cet élargissement ? Outre l'évolution des revenus et la mise en valeur des campagnes, un troisième facteur mérite de retenir notre attention dans le cadre de ce chapitre : l'industrialisation des campagnes. L'extension des possibilités d'emploi non agricoles conduit certaines catégories d'agriculteurs à se poser la question de savoir s'ils doivent continuer ou non l'exploitation de leur propriété.

Dans ce chapitre, nous prêterons par conséquent une certaine attention aux phénomènes suivants : à l'évolution des revenus, en mettant surtout l'accent sur la comparaison des revenus perçus respectivement dans le secteur agricole et en dehors, puis à la mise en valeur des campagnes, à propos de laquelle c'est surtout l'élargissement de l'horizon mental qui mérite d'être étudié, enfin, à l'industrialisation des campagnes.

a) L'évolution des revenus

Le chapitre précédent a déjà fourni quelques données au sujet du revenu du travail de l'entrepreneur agricole; l'attention était alors fixée par les grandes différences que présente le revenu du travail selon les classes de taille. Maintenant, cependant, c'est un autre aspect figurant également dans le tableau 8, qui mérite l'attention. En effet, les données de ce tableau font apparaître que l'on ne peut constater aucune augmentation nette des revenus entre 1959/1960 et 1962/1963; ce fait signifie-t-il un retard relatif de la population agricole par rapport au reste de la population ? Pour répondre à cette question, nous avons calculé quel pourcentage du revenu national est formé par l'agriculture, puis nous avons comparé le résultat obtenu avec le pourcentage que l'emploi dans le secteur agricole représente par rapport à l'emploi total; ces données sont indiquées dans le tableau 16.

- Tableau 16 a) Revenu national (net, au coût des facteurs) en millions de florins;
 b) Revenu national formé par l'agriculture, la pêche et la sylviculture;
 c) b) en pourcentage de a);
 d) Emploi total; x 1000 années-homme (1 année homme = 300 jours de travail);
 e) Emploi dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture;
 f) e) en pourcentage de d).

Année	a	b	c	d	e	f
1949	13.624	1.972	14,5	3.797	551	14,5
1950	15.037	2.221	14,8	3.838	547	14,3
1951	16.969	2.421	14,3	3.870	538	13,9
1952	17.689	2.706	15,3	3.850	516	13,4
1953	19.110	2.423	12,7	3.929	507	12,9
1954	21.565	2.671	12,4	4.042	498	12,3
1955	24.525	2.836	11,6	4.125	489	11,9
1956	26.493	2.881	10,9	4.204	480	11,4
1957	29.044	3.276	11,3	4.248	470	11,1
1958	29.560	3.399	11,5	4.216	456	10,8
1959	31.444	3.163	10,1	4.270	442	10,4
1960	35.155	3.781	10,8	4.347	433	10,0
1961	37.053	3.698	10,0	4.420	425	9,6

Source : Landbouw Economisch Instituut, Landbouwcijfers 1958 p. 24 et 174; 1965, p. 26 et 194.

Tant dans la colonne c que dans la colonne f, les pourcentages révèlent une diminution constante, dont le graphique 2 donne une idée; afin de simplifier la comparabilité, le graphique 2 donne en outre dans la colonne c la moyenne arithmétique progressive calculée tous les 3 ans (tableau 16).

Le graphique révèle que la position relative de la population active dans le secteur agricole n'a en moyenne subi que peu de modifications au cours de la période 1949-1961. Jusqu'en 1953, de même que de 1957 à 1960, la position du secteur agricole a été plus favorable qu'au cours des années suivantes. En général cependant, on ne peut parler ni d'une nette amélioration, ni d'une nette détérioration, tout au moins pendant la période considérée.

Les données du tableau 16 sont toutefois des données globales, ce qui implique qu'elles ne fournissent qu'une information limitée (1). Pour avoir une idée plus nuancée, il serait opportun de comparer le revenu de l'exploitant agricole avec celui de l'ouvrier agricole ainsi qu'avec celui de l'ouvrier d'usine.

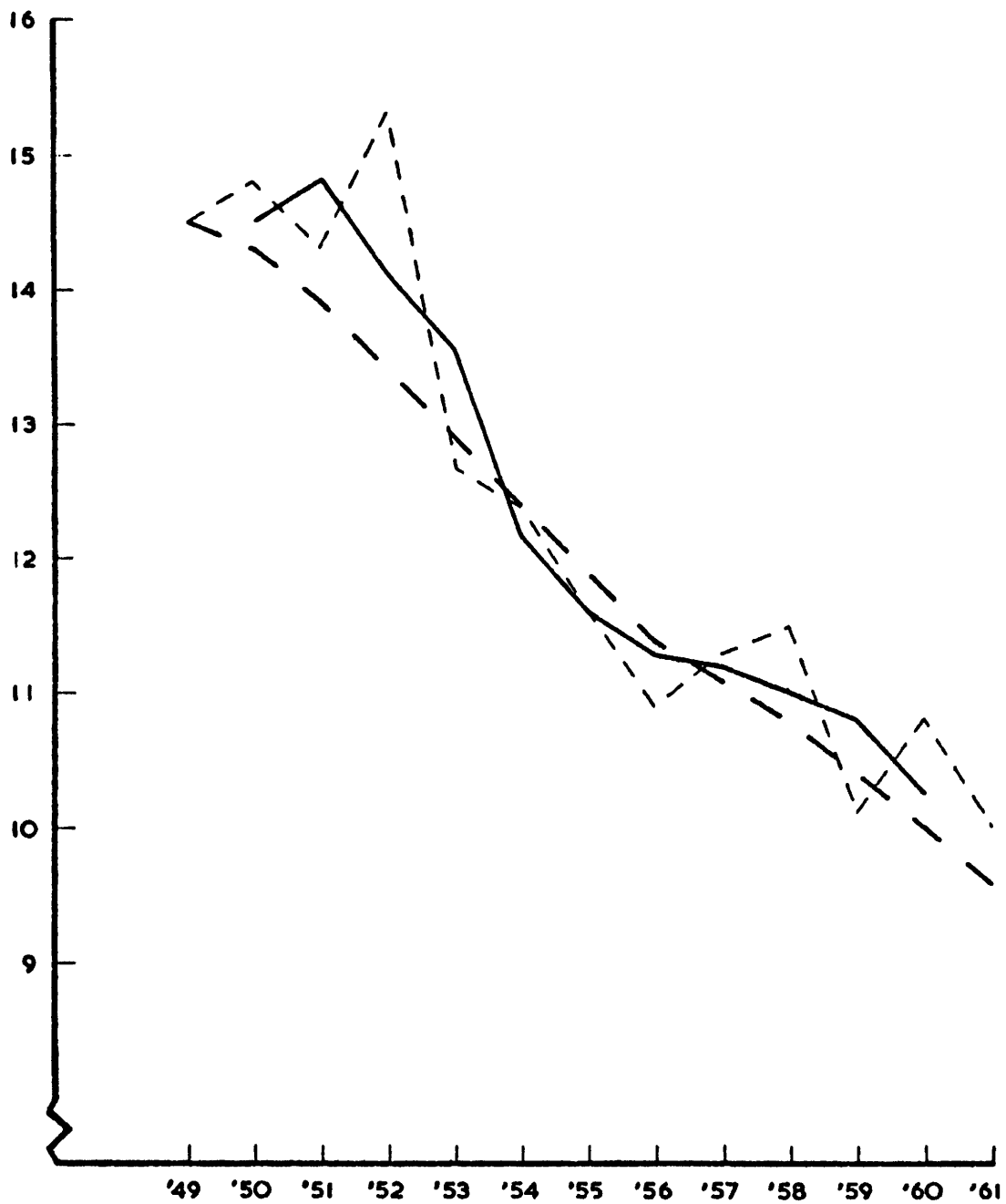
Les salaires des ouvriers agricoles ont augmenté non seulement beaucoup plus que le coût de la vie au cours des vingt dernières années, mais également beaucoup plus que les salaires des ouvriers d'usine. Il apparaît néanmoins que l'on peut toujours parler d'un retard des salaires des ouvriers agricoles par rapport à ceux des ouvriers d'usine. Ce retard est encore plus important si l'on tient compte de la durée bien plus longue du travail des ouvriers agricoles.

(1) De Wijdt a signalé qu'il est en fait inexact de déduire de la comparaison des divers pourcentages dans quelle mesure la population agricole participe au revenu national. Le revenu formé dans le secteur agricole résulte de la conjonction des trois facteurs de production sol, travail et capital, tandis que les calculs effectués sur la base du tableau 16 n'ont mis le revenu de l'agriculture en relation qu'avec un seul de ces facteurs, le travail. Cela implique que nous sommes partis du postulat selon lequel le rapport quantitatif formé par la combinaison des trois facteurs est identique dans l'agriculture, l'industrie et le secteur des services, ce qui est invraisemblable.

R.A. de Widt, Landbouw en nationaal inkomen. Landbouwkundig Tijdschrift. jrg. 72, 1960, pp. 53-59.

REVENU NATIONAL ET EMPLOI

en %



- Revenu national formé par l'agriculture, la pêche et la sylviculture, en % du revenu national
- idem, moyennes mobiles de trois ans
- . - emploi dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture, en % de l'emploi total

GRAPHIQUE 2

Tableau 17 : Revenu du travail (en florins) de l'entrepreneur agricole, par exploitation, moyenne hebdomadaire (1/50 du revenu annuel du travail); salaires hebdomadaires moyens bruts des ouvriers masculins de 21 à 64 ans dans l'agriculture et l'industrie.

	1960/61	1961/62
4 - 7 ha	79	72
Chefs d'exploitation 7 - 15 ha	107	107
15 - 30 ha	167	157
Ouvriers agricoles	94	99
Ouvriers d'usine	102	109

Source : C.B.S. Statistiek van de bedrijfsuitkomsten in de landbouw 1961/62, page 14

Landbouw Economisch Instituut, Landbouwcijfers 1965, page 149.

Le tableau 17 montre que le revenu moyen brut d'un ouvrier agricole est notablement plus élevé que le revenu du travail moyen d'un agriculteur possédant de 4 à 7 ha, tandis que la différence avec le revenu du travail moyen des agriculteurs possédant de 7 à 15 ha est faible. Etant donné les augmentations de salaires ayant eu lieu depuis 1962, il est légitime de supposer que le revenu actuel d'un ouvrier agricole n'est pas inférieur en moyenne à celui d'un agriculteur possédant une exploitation de 7 à 15 ha.

Si l'agriculteur indépendant a, à juste titre, des aspirations plus élevées dans le domaine des revenus que l'ouvrier agricole n'en a dans le domaine des salaires, l'évolution esquissée ne doit pas être satisfaisante pour l'agriculteur possédant une petite exploitation. Cependant, étant donné la relation existant entre le revenu du travail et la taille de l'exploitation dans les régions où le revenu moyen de l'agriculture est peu élevé, le nombre des ouvriers agricoles sera faible, de sorte que dans ces zones l'agriculteur aura vraisemblablement moins

tendance à comparer son revenu avec celui de l'ouvrier agricole. A cela s'oppose toutefois le fait que c'est justement dans ces zones que de nombreux fils d'agriculteurs exercent une activité non agricole; comme l'a montré le tableau 2, l'exode des fils d'agriculteurs est en tout état de cause plus important dans les petites exploitations que dans les grandes. Cela signifie que le petit agriculteur sera plutôt tenté de comparer son revenu avec celui d'un ouvrier d'usine qu'avec celui d'un ouvrier agricole. Comme les salaires des ouvriers d'usine sont en moyenne supérieurs à ceux des ouvriers agricoles, cela implique que la comparaison est encore plus désavantageuse pour le petit agriculteur. Il est indubitable que les évolutions esquissées relatives aux revenus accentueront l'exode rural. Les perspectives de revenus défavorables s'offrant aux fils de petits exploitants agricoles auront décidé un grand nombre de ces jeunes gens à essayer une carrière non agricole. Nous avons vu dans le chapitre précédent que cela a entraîné des modifications structurelles dans l'agriculture; il est également apparu que c'est surtout le manque de successeurs qui a entraîné l'abandon de nombreuses petites exploitations.

b) La mise en valeur des campagnes

Le fait que d'importantes parties des campagnes ont été libérées de leur isolement géographique et social relatif a constitué l'un des progrès les plus essentiels des dix dernières années. Bien que, naturellement, les campagnes n'aient nullement été totalement isolées autrefois, l'horizon mental de la plupart des habitants de la campagne était nettement moins large qu'il ne l'est actuellement; le cadre territorial dans lequel on vivait et travaillait avait des limites plus réduites et plus marquées. La population agricole fait davantage partie qu'il y a peu de temps encore de l'ensemble de la société; on peut parler d'un processus d'intégration tel que l'écart social entre la ville et la campagne diminue. Le progrès incessant de la mise en valeur des campagnes et l'intensification de la circulation font que l'habitant de la campagne est confronté plus nettement avec d'autres groupes sociaux et fait ainsi l'expérience de la relativité de son style d'existence traditionnel.

Grâce à la mise en valeur des campagnes, l'isolement géographique a disparu, pour autant qu'il ait existé. A l'heure actuelle, ce ne sont plus les facteurs géographiques, mais les facteurs psychologiques et sociologiques qui ont une incidence primordiale sur la mesure dans laquelle l'habitant de la campagne participe à la culture moderne. Le fait toutefois que l'incidence du facteur géographique ait été primordiale jusqu'à une date très récente ressort de l'étude effectuée par Benvenuti à Winterswijk, commune située à l'Est des Pays-Bas. Benvenuti a montré que les paysans qui demeurent à proximité d'un chemin macadamisé appartiennent plus souvent à la catégorie des agriculteurs modernes - ce qui est significatif - que ceux qui habitent à une certaine distance d'un tel chemin (1). L'effet de l'amélioration de l'infrastructure ne doit donc nullement être sous-estimé.

La mise en valeur des campagnes est un phénomène qui s'impose souvent tout d'abord de l'extérieur; la pénétration des influences urbaines offre au rural des possibilités nouvelles et plus vastes de participer à la vie de la société. Utilise-t-il cependant les possibilités qui lui sont offertes ? S'intéresse-t-il aux choses extérieures à son univers local limité ? Et, lorsqu'il en est ainsi, quels sont alors les effets de cette attitude ?

Dans son étude déjà citée effectuée à Winterswijk, Benvenuti a réussi, grâce à une méthode originale, à distinguer entre ceux qui sont assez largement orientés vers le monde extérieur et ceux dont l'horizon mental est plus restreint. Il a posé aux personnes enquêtées une série de dix questions portant sur des problèmes ordinaires auxquels a affaire, selon lui, l'agriculteur moderne. Sans attacher d'importance au contenu et à la portée de la réponse, Benvenuti a accordé un point à chaque réponse convenablement formulée. Il s'agissait simplement pour lui de déterminer si le paysan interrogé avait déjà réfléchi aux problèmes

(1) Benvenuti, Farming in cultural change. Assen 1962, p. 379-380.

qui se posent à lui et s'il avait adopté une position personnelle vis-à-vis de ces problèmes, la nature de cette position était, tout au moins dans un premier temps, sans importance pour Benvenuti.

Bien qu'il faille élever quelques objections à l'encontre de cette méthode (1), on ne peut nier que Benvenuti a réussi dans son entreprise. Il est effectivement apparu que les personnes qui n'ont su donner une réponse convenable qu'à un petit nombre de questions avaient un rayon d'action sociale plus restreint, qu'elles semblaient avoir reçu une éducation moins poussée, qu'elles avaient été moins fréquemment membres d'un parti politique ou d'associations de défense de leurs intérêts. Plutôt que des journaux "cosmopolites", elles lisaient des journaux locaux au lieu de journaux agricoles; elles recevaient moins de visites; les voisins proches avaient une place plus importante dans le cercle de leurs amis et connaissances.

Il est en outre apparu que ceux qui n'ont su donner une réponse qu'à un petit nombre de questions réagissaient de manière plus traditionnelle dans quantité de domaines. Il semble donc qu'une plus vaste communication avec le monde extérieur ait un effet modernisateur. Cet effet ne s'est manifesté non seulement dans le domaine des attitudes et des normes, mais aussi dans la gestion de l'exploitation agricole. Ceux qui sont plus largement tournés vers l'univers extérieur sont caractérisés par une gestion plus efficiente que celle de leurs collègues dont l'horizon mental est plus limité.

Bergsma est parvenu à un résultat semblable dans son enquête effectuée à Dantumadeel, en Frise (2). Il a constaté une corrélation entre diverses échelles se rapportant entre autres au contact avec le monde extérieur (par l'intermédiaire d'associations, d'organismes d'éducation, de moyens de communication imprimés et de contacts personnels directs), aux connaissances effectives relatives aux affaires et aux problèmes

(1) A.T.J. Nooij, Cultuurpatroon als object van onderzoek. Sociologische Gids, jrg. 11, 1964, p. 212-219.

(2) R. Bergsma, Op weg naar een nieuw cultuurpatroon : Studie van de reactie op het moderne cultuurpatroon in de Dokkumer Wouden. Assen 1963.

extérieurs à l'entourage local, au mode de gestion de l'exploitation et au degré de compréhension de la gestion moderne de l'exploitation. L'effet modernisateur d'une plus large orientation vers le monde extérieur est apparu là aussi.

Quels sont cependant ceux qui utilisent les nouvelles possibilités offertes par la mise en valeur des campagnes ? Bergsma a aussi tenté de fournir une réponse empirique à cette question. A cet égard, les facteurs les plus importants semblent être la taille de l'exploitation et l'appartenance religieuse; en outre, l'âge joue également un rôle.

Comment peut-on expliquer que les petits agriculteurs, comme Bergsma l'a montré, pensent et agissent de façon plus traditionnelle que leurs collègues des exploitations plus importantes ?

Bergsma attire ici l'attention tout d'abord sur la différence de situation économique (1). Le gros agriculteur a plus de capitaux et peut par conséquent se permettre l'achat d'un plus grand nombre d'attributs modernes tels que machines agricoles, téléphone, journal agricole. En outre, il peut s'absenter une journée de son exploitation pour des excursions et des réunions, bien plus facilement que le petit agriculteur qui constitue fréquemment la seule main d'oeuvre de l'exploitation. Toutefois, Bergsma estime que la différence de mentalité est plus importante que la différence de situation. Parmi les petits agriculteurs, nombreux sont ceux qui ont réussi à constituer une petite exploitation indépendante grâce à un travail acharné et en évitant de prendre des risques financiers. Ce ne sont cependant pas des entrepreneurs; selon Bergsma, le petit agriculteur ressemble davantage à un ouvrier du temps jadis travaillant avec acharnement, qu'à un entrepreneur au sens économique du terme (2). Ce n'est pas tant l'esprit d'entreprise mais la préférence pour une existence indépendante qui distingue le petit agriculteur de l'ouvrier.

Comme l'a montré le paragraphe précédent, le petit agriculteur doit payer la liberté de son existence et son indépendance en acceptant un faible revenu. A-t-il l'impression que ce prix est trop élevé ?

(1) R. Bergsma, *op. cit.*, p. 88 et ss.

(2) *ditto* p. 93

Benvenuti a demandé aux personnes qu'il a enquêtées quel était le revenu annuel qu'elles estimaient raisonnable. Nous ne devons pas nous étonner de ce que les aspirations des gros agriculteurs dans le domaine des revenus sont plus élevées que celles des propriétaires de petites unités; il est toutefois remarquable que les agriculteurs qui ont réalisé un score élevé selon l'échelle au moyen de laquelle Benvenuti a mesuré l'orientation vers le monde extérieur ont également exprimé des exigences plus élevées en matière de revenus (1). On ne peut en conclure que ces agriculteurs auront davantage conscience d'une contradiction entre le revenu souhaité et le revenu réel, et qu'ils seront par conséquent davantage tentés de quitter l'agriculture; les agriculteurs les plus modernes obtiennent en effet des revenus plus élevés parce que leur productivité de travail paraît se situer à un niveau plus élevé. La conclusion inverse, à savoir que les petits agriculteurs non modernes, en raison de leurs aspirations moins élevées, sont en général satisfaits de leur revenu effectif, est cependant tout aussi prématurée. L'enquête de Bergsma indique le contraire. Il a demandé aux personnes enquêtées quel était, des paysans, des classes moyennes ou des ouvriers, le secteur social qui, à leur avis, profitait le plus de l'accroissement actuel de la prospérité. Dans une plus large mesure que pour les autres catégories, les agriculteurs exploitant 5 à 10 ha ont estimé que c'était surtout la situation des ouvriers qui s'était améliorée, tandis qu'à leur avis les paysans étaient ceux qui avaient le moins profité de l'accroissement de la prospérité (2). Devant cette situation, les jeunes et les vieux réagissent de façon différente. Tandis que les jeunes n'envisagent guère avec enthousiasme l'idée de se créer une existence modeste de la même manière que leur père, les vieux sont, selon Bergsma, plus souvent enclins à justifier leur propre style de vie en se distinguant de la mentalité qu'ils attribuent à l'Etat - providence moderne. Conscient du fait que son revenu est relativement faible et que les perspectives sont à cet égard peu souriantes, l'agriculteur âgé propriétaire d'une petite exploitation ne tire plus son prestige de son revenu; il cherche plutôt à fonder sa respectabilité sur l'intégrité de son idéal du travail.

(1) Benvenuti, op. cit., p. 366

(2) Bergsma, op. cit., p. 94 et 95.

Une étude de Weerdenburg qui n'a pas encore été publiée montre également que cela est moins vrai pour les jeunes que pour les vieux. Cette étude a été effectuée en décembre 1964 dans la région du Bevermeer, près d'Arnhem, où la plupart des exploitations sont petites, voire très petites. L'étude de Weerdenburg montre qu'il existe une corrélation très nette entre l'âge de l'agriculteur et ses aspirations en matière de revenu.

Tableau 18 : Aspirations en matière de revenu, en fonction de l'âge, des paysans exploitant plus de 1 ha de superficie agricole dont l'activité principale est constituée par la culture.

	jusqu'à 6000fl	de 6000 à 8000fl	plus de 8000fl	
Moins de 40 ans	12	21	67	100
De 40 à 50 ans	15	30	55	100
De 50 à 60 ans	35	23	42	100
De 60 à 65 ans	45	26	29	100
Total	23	30	47	100

Les jeunes agriculteurs semblent avoir des exigences considérablement plus élevées que les vieux; tandis que plus de la moitié des paysans de 50 ans et plus se contentent d'un revenu qui n'est pas supérieur à celui d'un ouvrier, une large majorité parmi les paysans de moins de 50 ans estime un tel revenu insuffisant.

Un autre résultat de Weerdenburg est en parfait accord avec cela : les jeunes estiment plus fréquemment que les vieux qu'il vaut mieux changer de profession si l'on ne peut gagner, comme agriculteur, un salaire supérieur à celui d'un ouvrier.

Il est cependant plus facile pour un agriculteur à faibles revenus de se dire qu'il ferait mieux de changer de profession que de mettre cette idée en pratique. Bien que de nombreux agriculteurs, surtout des jeunes, choisissent une activité secondaire ou bien abandonnent complètement ou presque l'exploitation, l'attachement de l'agriculteur à sa profession est en général si fort que la mobilité professionnelle demeure notablement

moindre que celle à laquelle on pourrait s'attendre sur la base de considérations exclusivement économiques. Cet attachement professionnel marqué est encore soutenu par une idéologie, qui a certes perdu de sa vigueur mais qui n'a nullement disparu, selon laquelle le petit agriculteur n'est pas seulement une personne exerçant une profession déterminée, mais encore, en fait, la pierre angulaire de la société.

Une organisation s'est faite le porte-parole de cette idéologie : la société pour la liberté professionnelle dans l'agriculture (Vereniging voor de Bedrijfsvrijheid in de Landbouw); l'organisation qui correspond à cette société dans le domaine politique, le parti paysan (Boeren Partij), a enregistré un succès remarquable lors des dernières élections parlementaires générales. Aucune étude systématique de cette organisation n'a encore été effectuée à ce jour; nous disposons cependant d'un article de Houtteyn Pieper où la nature et les arrière-plans de ce mouvement est esquissé sur la base de conversations et d'observations (1).

Les membres et les sympathisants, vraisemblablement beaucoup plus nombreux, se sentent surtout menacés dans leur situation économique. Ils ne sont que trop conscients du fait que leur revenu est faible, tandis qu'on leur dit en outre régulièrement que la petite exploitation n'a pas d'avenir. Ils ne sont cependant pas seulement conscients de la menace qui pèse sur leur position économique, l'image sociale qui leur est familière est, elle aussi, entamée. Alors que le petit agriculteur était persuadé que sa profession constituait en fin de compte la base de la prospérité nationale - une conviction qui a vraisemblablement été plus renforcée qu'affaiblie par l'expérience de la crise des années trente - il entend maintenant dire que l'agriculture ne peut plus se suffire à elle-même, et qu'elle a besoin de soutien. Alors que le petit agriculteur sait par expérience personnelle qu'il a réussi à se tirer d'affaire par un labeur acharné et en évitant de prendre des risques, on lui dit maintenant qu'il ne peut obtenir un revenu convenable que s'il procède à des investissements nombreux

(1) A. Houtteyn Pieper, De acties der "Vrije boeren" in sociologisch perspectief Landbouwkundig Tijdschrift, jrg. 74, 1962, pp. 449-460.

et s'il ne travaille pas trop dur. Alors que des vieilles chansons populaires et des affiches lui enseignent (1) que la sueur du paysan est agréable à Dieu, il entend maintenant des voix contemporaines qui attirent son attention avec insistance sur le problème de l'utilisation des loisirs.

Deux conceptions idéales de la culture se heurtent ici. Si nous cherchons à déterminer dans quelles couches de la population et dans quelles régions le parti paysan a su obtenir le plus de voix, il apparaît - comme Houtteyn Pieper le fait remarquer - que c'est surtout là où la jonction avec l'évolution sociale moderne n'a eu lieu que tout récemment; le trend entre deux conceptions idéales de la culture a eu ici un effet dramatique. Peut-on imaginer un argument plus net en faveur d'une mise en valeur des campagnes accompagnée d'une information intensive et adéquate ?

c) Industrialisation

Dans ce qui précède, nous avons fixé notre attention respectivement sur l'évolution des revenus agricoles et la mise en valeur des campagnes, phénomènes qui ont tous deux une influence sur l'exode rural. Une évolution défavorable des revenus des petites exploitations a pour résultat que la jeune génération montre moins d'empressement à essayer de se bâtir une existence dans ces exploitations; cet effet s'accroît lorsque des contacts plus fréquents avec des couches non agricoles de la population rendent d'une part plus conscient de l'inégalité de la rémunération, et montrent d'autre part des possibilités professionnelles plus acceptables hors du secteur agricole. La mesure dans laquelle ces possibilités existent est déterminée par l'industrialisation des campagnes.

Les emplois créés par l'industrie dans les campagnes offrent-ils cependant des possibilités acceptables à la main d'oeuvre agricole ? En fait, on constate ici des résistances. L'un des facteurs exerçant une influence sur cette résistance est, naturellement constituée par la satisfaction que l'on tire du revenu tiré de l'agriculture. Il serait cependant parfaitement inexact de supposer que le facteur revenu joue un rôle déterminant dans le

(1) Voici à titre d'exemple une chanson de J.M.P. Broeder publiée en 1908 dans le recueil "Kun je nog zingen - zing dan mee" :

Peiner et faire des efforts de toutes ses forces d'homme,
C'est cela le sel de la vie, c'est cela qui tresse une couronne au paysan,
Heureux celui qui peut manger son pain, béni par une sueur honnête,
Il ne doit en remercier que Dieu et son propre zèle (bis)

Une richesse est cachée dans l'honnête labeur du paysan,
Et si les soucis sont parfois oppressants, le réconfort du Seigneur lui
donne de la force,
Lorsqu'Il veut bien donner sa bénédiction, la sueur du travail fructifie,
L'oeuvre du paysan subsiste grâce à son propre zèle et grâce à Dieu (bis).

jugement que les chefs d'exploitation indépendants portent sur les possibilités professionnelles non agricoles. Les chiffres du tableau 19, empruntés à un sondage d'opinion effectué par INTOMART, sont à cet égard significatifs.

Tableau 19 : Question: Si, au prix de votre indépendance, vous pouviez obtenir un revenu plus élevé que celui que vous procure la gestion indépendante de votre exploitation, quelle solution choisiriez-vous ? (pourcentages)

	Sacrifient leur indépendance	Conservent leur indépendance	Sans opinion	Total
1 - 5 ha	57	23	20	100
5 - 10 ha	11	78	11	100
10 - 15 ha	18	77	6	100
15 - 20 ha	13	80	7	100
20 ha	29	65	6	100
Total	18	72	10	100

Bien que le pourcentage des agriculteurs préférant conserver leur indépendance soit le plus bas dans la classe de 1 à 5 ha - il est possible qu'il y ait dans cette catégorie de nombreux agriculteurs ayant déjà une activité secondaire - il est néanmoins remarquable que le pourcentage ne soit pas inférieur à celui des autres catégories dans la classe de 5 à 10 ha.

Les chiffres mentionnés dans le tableau 19 ont trait à des chefs d'exploitations établis à leur propre compte; on peut prévoir que la situation sera différente dans le cas des fils d'agriculteurs qui ne sont pas encore indépendants. Le tableau 20 donne une indication dans ce sens; il est également emprunté à un sondage d'opinion effectué par INTOMART.

Tableau 20 : Question : Supposez que vous puissiez en ce moment même recommencer entièrement votre existence; resteriez-vous agriculteur ? (pourcentages)

	Resteraient agriculteurs	Ne resteraient pas agriculteurs	Total
1 - 5 ha	58	42	100
5 - 10 ha	58	42	100
10 - 15 ha	65	35	100
15 - 20 ha	67	33	100
20 ha	76	24	100
Total	64	36	100

Le tableau 19 montre que les petits agriculteurs, c'est-à-dire ceux dont les revenus sont les plus faibles, sont en général assez peu satisfaits du choix professionnel qu'ils ont fait autrefois. Il semble à tous égards probable que les fils de paysans qui exercent une activité agricole et ne sont pas encore indépendants, feront preuve, dans la mesure où ils proviennent de petites exploitations, d'une réserve encore plus grande que leurs pères à l'égard de la profession d'agriculteur.

Avant qu'un agriculteur indépendant abandonne son exploitation et accepte un emploi ailleurs, il lui faudra surmonter une résistance considérable. On ne peut pas parler en l'occurrence d'un simple changement de profession; non seulement il sacrifie son indépendance, ce qui est souvent ressenti comme une dégradation sociale, mais il doit en outre abandonner un idéal peut-être défendu pendant plusieurs générations. L'exode des fils d'agriculteurs se heurtera à de moindres résistances psychologiques que celui des chefs d'exploitation indépendants. Un attachement moins marqué aux idéaux du passé leur permettra de calculer d'une façon bien plus réaliste leurs perspectives financières futures. Dans le cas de la troisième catégorie de la main d'oeuvre agricole, les ouvriers agricoles, la résistance émotionnelle à l'acceptation d'un emploi non agricole sera encore moindre; le passage à l'industrie signifie généralement pour eux non seulement une augmentation des revenus mais aussi une promotion sociale.

Par conséquent, lorsqu'il existe des possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture, on peut s'attendre que les ouvriers agricoles utiliseront ces possibilités avant les fils d'agriculteurs et que ces derniers y recoureront eux-mêmes avant les chefs d'exploitation. En fait, les statistiques du nombre des personnes occupées dans l'agriculture montrent que ces trois catégories se sont mises en mouvement dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Le phénomène en question a également été mis en évidence par Lijfering au moyen d'une comparaison géographique (1). Sur la base de nombreuses données numériques empruntées au recensement de la population de 1947 et au recensement des habitations de 1956, il parvient aux conclusions suivantes :

- La diminution du nombre des chefs d'exploitation est surtout importante dans les communes urbaines, les communes industrialisées, les communes d'ortoirs et les communes remembrées, ainsi qu'aux alentours de ces communes;
- C'est également dans ces mêmes communes que la diminution du nombre des fils d'agriculteurs participant aux travaux de l'exploitation est la plus importante; toutefois, l'effet se fait sentir à une plus grande distance de ces communes;
- La diminution du nombre de salariés agricoles peut être constatée à une distance encore plus grande de ces communes.

Bien que des doutes aient été émis au sujet de la valeur des données fournies par le recensement des habitations de 1956, il n'y a aucune raison de supposer que les inexactitudes éventuelles aient une répartition géographique telle que la validité des conclusions ci-dessus en soit affectée.

(1) J.H.W. Lijfering, De omvang van de agrarische beroepsbevolking in de 20e eeuw, in het bijzonder in de periode van 1947-1956. Afdeling Sociologie en sociografie van de Landbouwhogeschool Wageningen, bulletin n° 14, Wageningen, 1959.

L'éloignement géographique semble donc jouer un rôle important dans le processus d'exode rural; en se basant sur ces découvertes, Lijfering plaide en faveur d'un réseau plus dense de centres d'industrialisation. Or, comme nous l'expliquerons par la suite de façon plus détaillée, la politique régionale d'industrialisation des pouvoirs publics est justement caractérisée par un élargissement sans cesse croissant des mailles du réseau de centres d'industrialisation. Une question reste pendante, celle de savoir si cette évolution s'accompagne d'une mobilité croissante des agriculteurs du fait du développement des moyens de transport.

Les conclusions ci-dessus ont trait au phénomène de l'exode rural total des diverses catégories de la main d'oeuvre agricole. Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, l'exode partiel des chefs d'exploitation qui acceptent une activité secondaire paraît aussi se produire fréquemment. Ce phénomène est lui aussi influencé par l'industrialisation régionale. Différentes études montrent (1) que le nombre des agriculteurs ayant une activité secondaire augmente au cours du premier stade de l'industrialisation des campagnes, tandis que leur nombre diminue de nouveau au cours d'un stade ultérieur. Il est évident que l'on a affaire ici à une méfiance initiale à l'égard des perspectives offertes par l'industrie en ce qui concerne les aspects tant financier que non financier de la satisfaction professionnelle.

(1) Soziale und ökonomische Auswirkungen der Industrialisierung in ländlichen Entwicklungsgebieten; II Teil, Darstellung an sechs niederländischen Landgemeinden, Bearbeiter : A.F. Bosma. Bonn, 1960

IV. LA POLITIQUE

a) Généralités

Depuis la crise agricole du dernier quart du 19^e siècle, on peut dire que les pouvoirs publics se sont constamment penchés sur l'agriculture. A l'origine, cette préoccupation des pouvoirs publics s'est traduite par un certain nombre de mesures que nous considérerions actuellement comme des mesures de politique structurelle au sens large du mot; on a consacré beaucoup d'attention à la recherche, à l'enseignement et à la vulgarisation. Depuis la première guerre mondiale cependant, la politique de marché et la politique des prix ont elles aussi reçu plus d'attention.

Le motif direct de l'intervention des pouvoirs publics dans les affaires agricoles réside dans la situation financière peu brillante de nombreuses exploitations, tant hier qu'aujourd'hui. Il n'existe plus guère de divergences de vues sur les causes de cette situation moins favorable de l'agriculture. Alors qu'il y a quelques dizaines d'années on estimait encore que les problèmes agricoles étaient temporaires et que l'on pourrait y remédier par de légères interventions, on prend généralement conscience à l'heure actuelle du fait que les problèmes dans lesquels se débat l'agriculture sont structurels et qu'ils exigent par conséquent une intervention en profondeur si l'on veut obtenir un assainissement de l'agriculture.

L'accroissement général de la prospérité n'est pas passé inaperçu dans les milieux agricoles; en utilisant les possibilités sans cesse plus nombreuses offertes par le progrès technique, le paysan aspire à augmenter sa production et espère participer ainsi à la prospérité croissante. Cependant, ce qui peut constituer une solution pour le paysan individuel a un effet contraire pour l'ensemble des paysans. Le pouvoir d'achat du consommateur a certes augmenté, mais le pourcentage de son revenu qu'il consacre à la nourriture diminue en période d'accroissement de la prospérité. Cela entraîne des problèmes d'écoulement, ce qui se traduit par une pression sur les prix des produits agricoles, et par voie de conséquence, sur les revenus des agriculteurs.

On cherche, pour une part, à apporter une solution des problèmes esquissés au moyen d'une politique de marché et des prix tempérant ou même éliminant les effets indésirables d'une économie de marché libre. En outre, on attend d'une telle politique qu'elle rende les agriculteurs confiants dans l'avenir et, ce faisant, les incite à procéder aux investissements souhaités. La politique de marché et des prix n'est certes pas une solution peu coûteuse, mais elle présente l'avantage indéniable de procurer aux agriculteurs une amélioration pratiquement immédiate de leur situation financière. Elle ne représente cependant qu'un traitement en fonction du symptôme; le problème essentiel, la perturbation de l'équilibre entre l'offre et la demande de produits agricoles, ne reçoit pas de solution; au contraire, il n'est pas du tout interdit de penser que la perturbation de cet équilibre va prendre des formes plus graves.

Une solution offrant plus de perspectives à long terme n'aborde pas les problèmes de l'agriculture au niveau des symptômes, mais cherche son point d'application dans la cause du mal. Si la perturbation de l'équilibre entre l'offre et la demande de produits agricoles est le problème essentiel, il faut alors chercher une politique ayant pour effet de rétablir cet équilibre. Il faut chercher d'une part des possibilités permettant de stimuler la demande et d'autre part des possibilités permettant de limiter l'offre, ou tout au moins la croissance de l'offre. Si l'on s'efforce de réduire l'offre et que l'on veut simultanément garantir au producteur un revenu croissant régulièrement sur un marché libre, on ne peut y parvenir qu'en réduisant le nombre des producteurs. Le dilemme posé aux paysans par une libre économie de marché est donc le suivant : un revenu moindre, ou moins d'agriculteurs. Il est très possible théoriquement d'éviter ce dilemme, notamment dans l'hypothèse où une paysannerie très fortement organisée serait capable de contrôler totalement l'ensemble de la production des diverses cultures et espèces animales; en pratique toutefois, la réalisation d'une telle hypothèse se heurte à tant de difficultés - résultant entre autres de la possibilité d'importer - que jusqu'à présent les tentatives effectuées dans ce sens n'ont eu de succès que chez les horticulteurs. Compte tenu de la manière

dont les choses se présentent dans la pratique et du désir qu'a le producteur agricole d'obtenir un revenu plus élevé, il faut admettre que le nombre des agriculteurs diminuera tant que nous continuerons à penser en termes de libre économie de marché. La question de savoir dans quelle mesure une approche réaliste des présents problèmes l'exige sera examinée de plus près dans un chapitre ultérieur.

L'exode des paysans est donc nécessaire. Mais quels sont ceux qui doivent partir ?

Etant donné que, dans la politique agricole de chacun des Etats de l'Europe occidentale, ainsi que dans celle du marché commun - malgré un système à la fois vaste et compliqué de réglementation de marché - c'est finalement le modèle du libre marché qui fait fonction de norme, il semble évident que l'on doit stimuler l'exode des paysans dont le travail productif est le moins efficient, c'est-à-dire des paysans qui disparaîtraient aussi les premiers dans un système d'économie de marché parfaitement libre.

Un autre raisonnement nous conduit également au même résultat. Si les revenus de nombreux paysans sont trop faibles, les pouvoirs publics peuvent relever les prix garantis, mais il est toutefois possible aussi d'essayer d'obtenir une diminution des coûts de production moyens. On peut en particulier y parvenir en remplaçant par le travail mécanique le travail humain qui devient sans cesse plus coûteux. Si nous estimons grossièrement à 15 ou 20 % des frais d'acquisition les coûts d'exploitation, y compris l'intérêt et l'amortissement des machines économisant du travail, cela implique qu'un salaire de 7000 à 8000 florins par an justifie un investissement de 40.000 à 50.000 florins pour remplacer un ouvrier. Etant donné que les salaires augmentent notablement plus vite que les coûts d'un parc de machines, des investissements sans cesse plus importants seront à l'avenir non seulement possibles mais encore nécessaires. Quels sont cependant les agriculteurs capables de procéder à ces investissements ? Les obstacles sont les suivants : l'absence fréquente de l'esprit d'entreprise nécessaire, l'insuffisance de la capacité de financement et la structure souvent insatisfaisante de l'exploitation.

La solution doit être cherchée dans la sélection et le développement, c'est-à-dire dans la sélection des agriculteurs et des exploitations qui, selon toute attente, seront en mesure de satisfaire aux exigences de l'avenir, avec, en contrepartie, une stimulation de l'exode des agriculteurs qui ont peu de chances d'atteindre le niveau nécessaire; dans une élévation du niveau de développement des agriculteurs par un enseignement et une vulgarisation fondés sur une étude systématique; dans une amélioration de la structure de l'exploitation grâce à des mesures adéquates dans le domaine de la technique agricole et de l'économie.

L'une des conséquences de la politique d'assainissement de l'agriculture est donc le départ d'une partie des agriculteurs. Un instrument très important pour favoriser cet exode est la création d'emplois non agricoles à une distance abordable, c'est-à-dire l'industrialisation régionale. Celle-ci est encouragée d'une part par des mesures de stimulation des entrepreneurs en puissance, d'autre part en favorisant le choix d'une profession non agricole par les travailleurs en puissance. L'amélioration de la structure de la production exige comme complément indispensable l'encouragement de l'emploi non agricole : ce sont les deux pôles d'une politique effective d'assainissement de l'agriculture.

En résumant ce qui vient d'être dit, on peut établir le schéma suivant des mesures d'assainissement de l'agriculture :

- Amélioration de la structure de la production

- Développement

- Recherche, enseignement et vulgarisation;
- Remembrement et autres travaux de génie rural;
- Fonds de garantie agricole, pour stimuler les investissements à l'aide de crédits;
- Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture, pour stimuler les investissements au moyen de subventions.

- Sélection

- Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture, pour stimuler l'exode au moyen d'un régime de pensions;
- Prime de cessation d'exploitation, pour stimuler l'exode par le versement d'un montant de rachat.

- Industrialisation régionale

- Stimulation des entrepreneurs en puissance

- Amélioration de l'infrastructure;
- Régime de primes pour les terrains industriels et les bâtiments d'exploitation.

- Stimulation des travailleurs en puissance

- Extension de l'enseignement technique;
- Reconversion d'adultes;
- Orientation professionnelle.

Le paragraphe suivant donnera une brève description des mesures citées ci-dessus.

b) Description de la politique

Recherche, enseignement et vulgarisation

Il y a longtemps que l'on porte une grande attention à la recherche, à l'enseignement et à la vulgarisation. Si, pour répondre à la crise agricole du XIX siècle, de nombreux pays prirent des mesures protectionnistes, les Pays-Bas furent l'un des Etats qui restèrent ouverts au marché mondial. Pas de protection, mais un investissement intellectuel, telle fut la réponse néerlandaise au défi lancé par la crise.

En 1964, le ministère de l'agriculture et de la pêche a consacré à la recherche un total de 58 millions de florins, soit environ 1,7 % de la valeur brute des produits agricoles et horticoles (valeur totale à l'exclusion des subventions, moins les livraisons internes).

La vulgarisation, assurée par le Service de vulgarisation agricole du royaume (Rijks Landbouw Voorlichtingsdienst), avait à l'origine un caractère technique; dans un stade ultérieur, une plus grande attention a été

portée à la vulgarisation dans le domaine de l'économie de l'exploitation. Actuellement, celle-ci est également assurée aussi par les bureaux de comptabilité des organisations d'exploitants agricoles, tandis que l'industrie agricole (aliments du bétail, engrais chimiques) a aussi ses propres services techniques de vulgarisation.

Il y a dix ans environ, deux nouvelles formes de vulgarisation sont apparues, la vulgarisation socio-agricole et la vulgarisation socio-économique.

La vulgarisation socio-agricole a pour but de rendre la population agricole plus consciente de la modification de la situation dans les campagnes. Là, surtout, où des attitudes traditionnelles freinent un développement sain, le vulgarisateur socio-agricole tente, habituellement au moyen d'entretiens de groupe, d'influencer ces attitudes de façon à permettre une meilleure intégration dans la société. La recherche d'une réponse adéquate à des problèmes individuels fait partie de la tâche du vulgarisateur socio-économique.

Non seulement la nature de la vulgarisation, mais aussi l'organisation de l'enseignement agricole et la participation à cet enseignement se sont adaptées aux changements de la situation de l'agriculture. L'enseignement agricole dont ont bénéficié les fils d'agriculteurs participant aux travaux de l'exploitation paraît être bien meilleur, tant quantitativement que qualitativement, que celui reçu par les chefs d'exploitation plus âgés. En outre, le choix d'une profession s'effectue actuellement d'une manière plus consciente : les fils de paysans ayant une activité non agricole ont bénéficié aujourd'hui dans une plus large mesure qu'autrefois d'une formation non agricole, de sorte qu'ils sont mieux préparés à leur tâche non agricole (1).

(1) Landbouw-Economisch Instituut, Bedrijfsopvolging en Beroepskeuze. Den Haag 1959, pp. 44 en 58.

Remembrement

L'histoire des aspects juridiques du remembrement montre que les pouvoirs publics se rendent de plus en plus compte de l'intérêt de ces travaux de génie rural. Selon la première loi sur le remembrement, qui date de 1924, un remembrement ne pouvait être effectué que si une double majorité se prononçait en sa faveur: plus de la moitié des propriétaires possédant ensemble plus de la moitié de la superficie cadastrale des terres agricoles devaient être partisans d'un remembrement. Depuis 1938, seule une majorité simple est exigée. L'exécution du remembrement est ainsi simplifiée. Elle l'est également par une disposition stipulant que les électeurs qui ne participent pas au vote sont considérés comme partisans du remembrement projeté; des enquêtes ont montré que cette hypothèse n'est pas entièrement en accord avec la réalité (1). En outre, le ministre peut imposer un remembrement refusé si l'intérêt général l'exige. La loi sur le remembrement de 1954 inaugure un nouveau stade dans l'histoire de la politique structurelle agricole. En vertu de cette loi, un remembrement ne se limite pas à une redistribution de parcelles dispersées; on vise à une véritable reconstruction de la zone : construction de routes, travaux d'hydraulique, transfert d'exploitations, raccordement au réseau électrique et au réseau de distribution d'eau. En outre, une intense activité d'information de la population locale est habituellement déployée dans les zones de remembrement. Cette information ne se limite pas à des questions de technique agricole; elle s'étend aussi aux secteurs économique, social et ménager.

La pratique des remembrements les plus récents va encore plus loin. Alors que la loi sur le remembrement de 1954 considère encore la reconstruction rurale comme une affaire spécifiquement agricole, on constate dans les remembrements actuels une interpénétration sans cesse plus profonde des intérêts agricoles et non agricoles tels que par exemple, les loisirs

(1) W.J.J. Broex, Voorstemmers van een ruilverkaveling zijn tegenstanders. Landbouwkundig Tijdschrift, jrg. 75, 1963, pp. 304-310.

Depuis 1924, 185 "blocs de remembrement" ont été achevés, représentant une superficie totale de plus de 200.000 ha, tandis qu'à la date du premier septembre 1964, 97 blocs représentant une superficie totale de plus de 370.000 ha étaient en cours d'exécution. Cela signifie qu'à l'heure actuelle 25 % environ de la superficie totale cultivable des Pays-Bas a été remembrée ou est en cours de remembrement. Un remembrement est étudié ou en préparation pour 553 blocs représentant une superficie totale de 1.248.000 ha, soit environ 55 % de la superficie agricole totale des Pays-Bas. Chaque année, 90 millions de florins environ sont investis dans des remembrements qui sont subventionnés à raison des 2/3 environ par les pouvoirs publics (1).

Bien que les remembrements actuels ne soient plus une affaire exclusivement agricole et que l'influence d'intérêts non agricoles se fasse également sentir, l'aspect le plus essentiel d'un remembrement reste cependant la création d'une situation garantissant des rapports plus favorables entre les facteurs de production agricoles, et, par là même au paysan, une situation plus favorable en matière de revenu. Si l'on veut que le paysan profite lui aussi de l'accroissement de la prospérité, il faudra créer les conditions d'une augmentation de la productivité du travail comme nous l'avons expliqué dans un paragraphe précédent. A côté d'autres facteurs, la structure de l'exploitation (taille, emplacement et superficie des parcelles, état des bâtiments d'exploitation) constitue à cet égard un goulot d'étranglement. C'est pour cette raison qu'on s'efforce aussi, dans le cadre d'un remembrement, d'accroître la dimension moyenne des exploitations; le Fonds de gestion des terres agricoles (Stichting Beheer Landbouwgronden) joue un rôle important dans ce domaine. Ce fonds a pour objectif d'acheter le plus de terrains possible dans les zones de remembrement; en revendant ces terres à des utilisateurs se proposant d'agrandir leur exploitation, il est possible d'obtenir l'accroissement souhaité de la taille des exploitations. Bref, le fonds stimule les opérations foncières dans un sens considéré comme souhaitable.

(1) Landbouw-Economisch Instituut, Landbouwcijfers 1965, p. 40

Pour se faire une idée de l'effet local d'un remembrement, on pourra se reporter au remembrement terminé en 1963 à Borger dans la province de Drente.

On a également visé, dans le cadre de ce remembrement, à agrandir les exploitations. Les terres nécessaires à cet effet ont été obtenues pour la plupart (61 %) par le transfert volontaire d'agriculteurs sur les nouveaux polders de l'Ysselmeer; 25 % des terres nécessaires ont été obtenues par la cessation d'exploitations.

Ces cessations d'exploitation sont stimulées, dans les zones de remembrement, par une prime de cessation d'exploitation qui s'élève environ à 10 fois la valeur locative des terrains abandonnés; en cas de propriété du sol, on verse en outre la valeur marchande du terrain.

La limite à partir de laquelle une exploitation peut être considérée comme valable a été fixée à 12 ha. Cependant, seuls pouvaient prétendre à l'agrandissement de leur exploitation les agriculteurs possédant au moins 4 ha de superficie cultivable. Grâce à ces mesures, la taille moyenne des exploitations est passée de 13,25 ha à 16 ha, soit une augmentation de 21 %. C'est surtout le nombre des exploitations inférieures à 10 ha qui a diminué, tandis que c'est celui des exploitations de la classe de 10 à 15 ha qui a augmenté le plus (1).

Dans les remembrements actuellement en cours d'exécution, on s'efforce d'obtenir une taille moyenne nettement supérieure. Etant donné cependant que la cessation de l'exploitation demande toujours l'accord du chef d'exploitation concerné, la taille moyenne n'est pas toujours atteinte.

(1) Jaarverslag Cultuurtechnische Dienst, 1963, p. 82

Fonds de garantie agricole

Ce n'est pas seulement dans les zones de remembrement, mais aussi à l'extérieur de ces zones que les pouvoirs publics stimulent l'effort d'agrandissement et de modernisation des exploitations agricoles. Lorsqu'un paysan désire contracter un emprunt pour réaliser les investissements importants souvent nécessaires à cet effet, il peut se trouver en difficulté du fait que les organismes bancaires lui refusent ce crédit en l'absence d'une garantie matérielle suffisante. Il peut en résulter que l'agriculteur ou bien renonce à ses projets de modernisation ou bien contracte un emprunt auprès de sociétés de financement qui demandent un intérêt élevé et un remboursement rapide. Ces deux inconvénients peuvent être évités grâce au fonds de garantie. En cas d'impossibilité de fournir une garantie matérielle, il peut se porter garant des emprunts justifiés, contractés auprès d'organismes bancaires. Au 1er janvier 1964, les obligations de garantie du fonds s'élevaient à 130 millions de florins environ.

Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture

Les activités de ce Fonds ont démarré en 1964. Son objectif est d'améliorer l'équipement des exploitations existantes et de stimuler la suppression des exploitations non rentables.

L'administration du Fonds avait à l'origine offert à 350 exploitations au maximum la possibilité de recevoir une contribution de 25 %, jusqu'à concurrence de 10.000 florins, pour des investissements en bâtiments d'exploitation. Cet investissement doit résulter d'une adaptation structurelle de l'exploitation, tandis que cette adaptation doit, pour sa part, avoir un effet modèle. Récemment, alors que le nombre de demandes semblait dépasser sensiblement 350, le nombre maximum des exploitations pouvant prétendre à une telle subvention a été porté à 1020. En outre, l'administration du Fonds a offert à 270 exploitations au maximum la possibilité de recevoir une contribution de 50 % pour les frais d'investissement afférant à des étables préfabriquées qui doivent pouvoir accueillir 20 bovins au minimum et doivent être construites selon un système économisant du travail approuvé par l'administration du Fonds.

En plus de l'amélioration de l'équipement des exploitations existantes, le Fonds vise aussi à stimuler la suppression des exploitations non rentables.

L'agriculteur fermant définitivement son exploitation reçoit des pouvoirs publics une pension dont le montant est fonction de l'âge du chef d'exploitation au moment de la fermeture. Pour pouvoir prétendre à cette pension, il doit satisfaire à un certain nombre de conditions dont les plus importantes sont les suivantes : un revenu fiscal maximum de 8000 florins, dont 50 % au moins (avec un minimum de 2500 florins) provenant de l'exploitation; le chef d'exploitation intéressé doit être âgé de 50 ans au moins (1).

La politique d'industrialisation régionale

La politique d'industrialisation régionale, qui a démarré peu après la seconde guerre mondiale, a eu pour point de départ le chômage structurel qui sévissait dans le sud-est de la province de Drente. Bien que la migration ait été initialement considérée comme une solution, le plan de développement du sud-est de la province de Drente, achevé en 1949, prévoyait cependant en premier lieu une extension des possibilités d'emploi sur place. Toutefois, ce n'est pas seulement dans le sud-est de la province de Drente, mais aussi dans d'autres régions où l'agriculture était prépondérante, que l'on avait fréquemment affaire à un chômage important. L'agriculture n'était pas en état d'absorber la croissance de la population active; bien au contraire, elle expulsait de la main d'oeuvre; en même temps, le volume de l'emploi non agricole était insuffisant pour faire face à l'offre croissante de main d'oeuvre.

Grâce à l'amélioration de l'infrastructure, à l'extension de l'enseignement technique destiné aux jeunes et à la reconversion des adultes, les conditions structurelles nécessaires à l'établissement d'industries ont été créées. Celui-ci a encore été stimulé par un régime de primes institué en 1953 pour les terrains industriels et les bâtiments d'exploitation. On a tenté d'améliorer tant le climat industriel que les conditions de vie; des initiatives sociales et culturelles ont été soutenues à l'aide de subventions spéciales.

(1) De Boerderij, jrg. 49, 1965, no. 42, p. 2831, en no. 43, p. 2883.

Au cours de la première phase de la politique d'industrialisation régionale, qui s'étend de 1950 à 1957, l'effectif du personnel occupé dans l'industrie a augmenté d'environ 50 % dans les 9 zones de développement créées et de 12 % pour l'ensemble des Pays-Bas. Au nord du pays, toutefois, il ne s'est produit aucune diminution du chômage, étant donné que l'augmentation des possibilités d'emploi non agricole a été contrebalancée par l'expulsion d'une main d'oeuvre nombreuse hors du secteur agricole par suite de la mécanisation et de la rationalisation. Sans politique d'industrialisation régionale, toutefois, le pourcentage de jeunes chômeurs aurait sans aucun doute été bien supérieur(1).

En 1958, quelques modifications ont été apportées à la politique. En plus des zones souffrant d'un fort chômage, des régions ayant de gros excédents de départs et/ou des taux de naissances élevés ont été désignées zones de développement. En outre, la politique a été plus fortement concentrée sur un certain nombre de centres d'habitation entrant en ligne de compte pour un développement ultérieur. Cela ne signifie pas, cependant, qu'aucune activité ne devrait être déployée hors de ces centres d'habitation. Plus de 60 % de la superficie pour laquelle des remboursements sont prévus se situe dans des zones de développement; dans ces zones également se trouvent 63 % de la superficie pour laquelle des remboursements étaient en cours d'exécution pendant la période 1960-1962(2). Pour 1964, ces pourcentages s'élevaient à 69 % et 81 % (3).

Une nouvelle modification, qui a pris effet en 1965, a été apportée à la politique d'industrialisation régionale. L'attention sera concentrée davantage que par le passé sur un nombre réduit de centres d'habitation (20 au total). On se propose de stimuler rapidement ces centres d'habitation d'une manière telle qu'ils puissent promouvoir par leurs propres moyens le développement économique et social de la zone tout entière.

(1) Achtste nota inzake de industrialisatie van Nederland. Den Haag 1963, p. 56.

(2) Idem, p. 59.

(3) Jaarverslag Cultuurtechnische Dienst 1964, p. 41.

Les dépenses engagées par les pouvoirs publics pour encourager l'industrialisation régionale s'élèveront à 300 millions de florins environ pour la période 1965-1968. Sur cette somme, 165 millions de florins sont destinés à des mesures d'amélioration de l'infrastructure, 40 millions au régime des primes pour les bâtiments et terrains industriels, et 20 millions à l'amélioration des conditions de vie et de logement (1).

(1) Keesings Historisch Archief, 1964, p. 437-438.

V. CONSIDERATIONS FINALES

Les chapitres précédents ont successivement donné une esquisse globale de la situation effective dans laquelle se trouve l'agriculture néerlandaise et des arrière-plans du développement décrit, tandis que l'attention a finalement été appelée sur les points d'application et le contenu effectif de la politique agricole. Nous allons tenter dans le présent chapitre d'évaluer plus précisément cette politique. Nous sommes parfaitement conscients de la difficulté d'une telle tentative. Il ne doit pas cependant y avoir là aucune raison de fermer les yeux devant les problèmes actuels. Il est clair pour tous que le mode d'évolution de l'agriculture fait souvent l'objet d'interventions en profondeur, tant au niveau national que, de plus en plus, dans le cadre de la C.E.E. Les mesures prises sont cependant souvent orientées vers des problèmes concrets qui se posent à des moments déterminés. On peut difficilement parler d'un ensemble intégré de lignes de conduite harmonisées les unes par rapport aux autres. Cela n'est pas étonnant. Une politique coordonnée exige en effet nécessairement que les personnes participant à l'élaboration de la politique aient une idée nette des objectifs poursuivis. Et c'est justement là le point crucial : une image nette de la situation agricole désirée fait défaut. Que l'absence de ce "Leitbild" (image directrice; le terme est de Constandse (1)) donne lieu à une politique qui n'est nette ni pour les responsables de cette politique ni pour ceux auxquels elle s'applique, les paysans, n'est guère étonnant.

-
- (1) A.K. Constandse : Het dorp in de IJsselmeerpolders. Zwolle 1960, p. 44 e.v;
A.K. Constandse : Planning in agricultural regions, Sociologia Ruralis, vol. II, 1962, p. 79-104;
A.K. Constandse : Boer en toekomstbeeld. Bulletin no. 24 van de Afdeling Sociologie en Sociografie. Wageningen 1964, p. 36 e.v.

Les objectifs que se fixe la politique agricole tant au niveau national qu'à celui de la C.E.E. sont par conséquent désignés par des formules relativement vagues, où l'incompatibilité des divers éléments reste habituellement à l'arrière-plan.

Un exemple clair de cet état de choses nous est fourni par la définition des tâches de la politique agricole néerlandaise formulée par le Landbouwschap, organisation de droit public des employeurs et travailleurs agricoles. Le Landbouwschap définit ainsi l'objectif de la politique agricole néerlandaise : "La promotion d'un secteur d'activité rationnellement orienté vers le marché, organisé d'une manière efficiente, pouvant offrir à la population agricole active une base normale d'existence et constituant un élément d'impulsion, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue social, pour l'épanouissement harmonieux de l'ensemble de la société néerlandaise" (1).

Il vaut la peine d'analyser plus en détail les divers éléments de l'objectif ainsi formulé.

On veut en premier lieu que l'agriculture néerlandaise soit orientée aussi rationnellement que possible en fonction du marché; qu'est-ce que cela signifie ? On désire de toute évidence faire participer l'agriculture au jeu des forces économiques; autrement dit, il faut s'efforcer d'obtenir un équilibre raisonnable entre l'offre et la demande de produits agricoles. On laisse cependant de côté la question de savoir de quel marché il s'agit. Désire-t-on subir également les influences du marché mondial ? Probablement pas lorsqu'on y a nettement affaire à un dumping, mais certainement dans les cas où les prix de revient des producteurs d'outremer sont notoirement inférieurs à ceux des agriculteurs néerlandais. Quoi qu'il en soit, des facteurs d'ordre macro-économique jouent un rôle dans la politique.

(1) Landbouwpolitiek op langere termijn. Uitgave Landbouwschap 1961, P. 18.

On s'efforce également d'obtenir un secteur d'activité organisé d'une manière efficiente, ce qui veut dire que l'on exige finalement de l'agriculture qu'elle réalise une combinaison optimale des divers facteurs de production qui la composent. Bref, il s'agit en l'occurrence d'un objectif micro-économique.

On attend en outre de la politique que l'agriculture puisse offrir une existence normale à la population agricole active. Bien que l'on ne précise pas quel est le niveau d'existence qui peut encore être considéré comme normal, fixer des normes à cet égard ne posera probablement pas trop de problèmes.

En fin de compte la structure agricole désirée doit constituer un élément d'impulsion, "tant d'un point de vue économique que d'un point de vue social pour l'épanouissement harmonieux de l'ensemble de la société néerlandaise". Cette formulation est très vague et susceptible de plusieurs interprétations, mais nous devons vraisemblablement la comprendre en ce sens que la politique ne doit pas seulement être orientée vers une agriculture saine sous un angle macro-économique, mais que l'on doit aussi viser à faire participer de façon satisfaisante la population agricole au développement culturel général; il faut notamment éviter à cet égard que les problèmes dans lesquels se débat la population agricole, donne lieu à des sentiments de mécontentement et de frustration, ainsi qu'à des ressentiments. Ce n'est pas seulement la promotion de la prospérité, mais aussi celle du bien-être qui est considérée comme une tâche de la politique.

En résumant ce qui précède, les objectifs de la politique agricole formulés explicitement peuvent être ainsi définis :

- Une agriculture saine d'un point de vue macro-économique (orientation en fonction du marché),
- Une agriculture saine d'un point de vue micro-économique (gestion efficace des exploitations),

- Une prospérité raisonnable pour la population agricole,
- Le bien-être de la population agricole.

Jusqu'à présent, il n'y a eu que peu de problèmes ou même aucun; n'importe qui reconnaîtra le caractère raisonnable de chacun des objectifs cités. Toutefois, lorsque la politique tente de réaliser concrètement ces objectifs, la situation paraît moins simple qu'elle ne le semblait à l'origine.

Si l'on s'efforce d'obtenir une agriculture vraiment orientée en fonction du marché, dans la situation actuelle cela posera inévitablement des problèmes. Pour les deux productions les plus importantes de l'agriculture néerlandaise, les céréales et les produits laitiers, il y a en effet des excédents sur le marché mondial. Le prix de marché interne est adapté aux coûts de production internes au moyen de prélèvements à l'importation des céréales et des subventions à l'exportation des produits laitiers. Si la politique agricole s'orientait vraiment en fonction du marché et ne prenait de mesures de protection qu'en cas de dumping, cette politique entrerait irrévocablement en conflit avec l'un des autres objectifs qu'elle se fixe, la prospérité raisonnable de la population agricole. Cela aurait à son tour des répercussions sur le bien-être de la population agricole et éventuellement aussi - bien que nous en soyons moins sûrs que les fervents partisans de la protection - sur la propension des paysans à accroître l'efficacité de leur exploitation au moyen d'investissements.

Si, par contre, la prospérité de la population agricole obtient en tant qu'objectif une position centrale dans l'ensemble de la politique agricole, cela ne peut être qu'au prix de sacrifices d'ordre macro-économique certes supportables, mais néanmoins importants.

Donner une position centrale à l'objectif micro-économique - la gestion efficiente de l'exploitation - est aussi une source de conflits. Quelles sont en effet les conséquences d'un effort sensible en vue de parvenir à l'efficience de l'exploitation ? En premier lieu un tel effort impliquerait une élévation notable de l'importance moyenne de l'exploitation, ce qui doit conduire nécessairement à un accroissement des excédents de production. Toutefois, si nous acceptons que des facteurs d'ordre macro-économique jouent également un rôle dans la politique, la seule issue reste la réduction radicale du nombre des exploitants.

Quiconque se fixe pour objectif le bien-être de la population agricole actuelle peut difficilement juger cela positif, surtout si la réduction du nombre des exploitations est stimulée par des concessions à l'objectif constitué par une prospérité raisonnable pour la population agricole actuelle. Une autre conséquence de l'aspiration illimitée à une efficience élevée de l'exploitation est constituée par la question, qui se pose inévitablement alors, de la mesure dans laquelle l'exploitation familiale - fonctionnant éventuellement avec une main d'oeuvre de louage limitée - doit être maintenue sous sa forme actuelle. Bien que l'on doive constater une certaine incertitude parmi les agriculteurs à l'égard de l'évolution future en ce qui concerne l'exploitation familiale, les discussions non exemptes de sentiments que l'on lit dans les journaux agricoles ne laissent subsister aucun doute sur le fait que toute agression contre l'exploitation familiale est considérée comme particulièrement inopportune, et qu'une mesure orientée dans ce sens entrerait en conflit avec un autre élément de la même politique, à savoir l'objectif constitué par la promotion du bien-être de la population agraire.

Il ne s'est d'ailleurs encore nullement avéré que l'exploitation familiale soit une forme d'exploitation sans avenir; les nombreuses discussions sur ce point indiquent toutefois qu'il existe une certaine incertitude à ce sujet.

Une solution constituant un moyen terme entre le maintien intégral de l'exploitation familiale d'une part et la progression de la grande exploitation capitaliste d'autre part est cherchée dans la collaboration

tant horizontale (collaboration entre agriculteurs) que verticale (collaboration avec d'autres niveaux du cycle de production). Il y a sans aucun doute des perspectives dans cette direction pour la population agricole, aussi une étude plus approfondie sur ce point est-elle souhaitée. Il n'y a pas, cependant, que des perspectives, mais aussi des problèmes. Si l'exploitation familiale indépendante est l'idéal difficilement attaquant tant des agriculteurs que des responsables de la politique - Constandse a montré que toute notre conception des modifications de l'agriculture tend à se baser sur l'agriculteur et non sur la fabrication de produits agricoles (1) - on ne peut sous-estimer les résistances à l'intégration horizontale et verticale, qui implique un renoncement partiel à l'indépendance. Bien que sur ce point l'étude empirique ne fournisse encore aucune réponse définitive, il ne semble nullement invraisemblable que les plus grandes résistances à des formes sérieuses de collaboration bien organisée se trouvent chez les agriculteurs propriétaires d'exploitations de moyenne importance (voir tableau 19, chapitre III), c'est-à-dire justement dans la classe de grandeur où ce problème va maintenant appeler l'attention.

Si l'on reprend le fil de la démonstration, il faut indiquer que la dernière conséquence de l'objectif constitué par une haute efficacité de l'exploitation est l'influence de la mécanisation poussée sur la tâche de l'agriculteur. Mécanisation signifie d'une part allègement du travail physique, d'autre part cependant une utilisation totale de la capacité de travail de l'agriculteur, car de gros investissements ne peuvent être rentables que moyennant une application fortement rationalisée de la mécanisation. A une époque où l'on parle partout de réduction de la durée du travail, la charge croissante incombant à l'agriculteur peut être considérée par lui comme un grand inconvénient. Le problème se ramène essentiellement à ceci : l'agriculteur s'attend de plus en plus à gérer son exploitation comme un entrepreneur au véritable sens du mot. Pour les propriétaires de grandes exploitations,

(1) A.K. Constandse : Sociale aspecten van de horizontale samenwerking in het agrarisch bedrijf. Landbouwkundig Tijdschrift, jrg. 112, 1964, p. 17

cela ne pose certainement pas trop de problèmes d'adaptation, bien que leur tâche ne soit pas non plus facilitée par la disparition, dans une large mesure, des ouvriers agricoles. La situation est totalement différente pour les petits agriculteurs; dans de nombreux cas, le pas à franchir pour parvenir à une exploitation suffisamment mécanisée sera trop grand. Lorsque leur souplesse mentale le permet et que d'autres circonstances ne s'y opposent pas, ils quittent l'agriculture; dans la mesure où cette éventualité est pour eux inacceptable ou inabordable, il y a de grandes chances pour qu'ils jugent le passé avec nostalgie, en l'embellissant, et le présent avec une forte dose de ressentiment. Cependant, il est souhaitable, à cet égard, de tenir compte non seulement des grands et des petits agriculteurs, mais aussi du groupe intermédiaire. Nous pensons ici, pour fixer les idées dans une certaine mesure, à la classe de 10 à 20 ha, sans toutefois, pour des raisons compréhensibles, prendre ces limites dans un sens trop strict. Ces agriculteurs ont conscience qu'ils ne font pas partie de la catégorie des "petits exploitants"; ils savent aussi, cependant, qu'ils devront tout mettre en oeuvre pour maintenir la marge existant entre le revenu effectif et un revenu tout juste acceptable. Il n'est pas invraisemblable que cette catégorie se sente justement la plus poussée par l'inéluctable nécessité d'une mécanisation toujours plus grande.

Dans ce qui précède, nous avons tenté de montrer que des conflits peuvent surgir à tous les niveaux entre les divers objectifs explicites de la politique agricole. Il n'est donc pas étonnant que la politique effective soit caractérisée par des compromis et que les personnes qui formulent des critiques à l'égard de cette politique soient convaincues que dans ces compromis l'accent est mis au mauvais endroit.

La politique tient certes compte de facteurs d'ordre macro-économique, mais elle ne va pas, dans cette direction jusqu'à, grosso modo, leur sacrifier la prospérité des agriculteurs. Hartog a émis à cet égard

la critique suivante : pour aborder les problèmes agricoles, le gouvernement fait usage d'anesthésiants au lieu de remèdes curatifs (1).

La politique ne perd pas de vue la prospérité de l'agriculteur, mais ne va pas à cet égard jusqu'à garantir un revenu raisonnable à l'agriculteur marginal. Critique de Schelhaas, d'ailleurs plus dirigée contre Hartog que contre la politique effectivement suivie : "C'est un honneur pour un peuple lorsque sa prospérité actuelle lui permet de poursuivre des objectifs autres qu'une production maximale de biens et de services ayant une valeur monétaire sur le marché". (2)

La politique stimule l'exécution de travaux de génie rural (objectif micro-économique) pour parvenir à une situation plus saine d'un point de vue macro-économique et créer en même temps une base d'existence raisonnable pour les agriculteurs. Critique de Horring : "Ma plus grande objection est que l'exécution prématurée d'un remembrement n'est pas tellement profitable à l'agrandissement des exploitations (ce qui laisse donc de côté l'avantage le plus important) tandis qu'une situation insatisfaisante est plus ou moins fixée"; et : "La politique structurelle manque son but, à mon avis, du fait que l'on ne tient pas effectivement compte des coûts" (3).

(1) F. Hartog : Economische aspecten van de Nederlandse Landbouwpolitiek. De Economist, jrg. 112, 1964, p. 17.

(2) H. Schelhaas : Om het goed recht van de landbouwpolitiek. De Economist, jrg. 112, 1964, p. 332.

(3) J. Horring : Het structuurbeleid voor de landbouw op de keper beschouwd. De Economist, jrg. 112, 1964, pp. 861/862 en 865.

Afin d'éviter tout malentendu éventuel, nous attirons l'attention sur le fait que Horring n'élève aucune objection à l'encontre de la politique structurelle en tant que telle. Toutefois, il exige d'une telle politique qu'elle mène à une diminution réelle des coûts des produits agricoles, même lorsque les investissements effectués dans le cadre de cette politique sont comptés parmi les facteurs de coûts, ce qui ne se produit pas en fait et appelle la critique de Horring.

Une considération plus approfondie des critiques émises à l'égard de la politique agricole - il est possible de décrire ces critiques d'une façon plus détaillée, mais cela contribue peu à la compréhension, tout au moins des idées fondamentales - montre qu'aucun des critiques ne voit aucune objection à ce que des considérations d'ordre macro-économique soient modérées, dans la formulation de la politique concrète, par le souci de la prospérité et du bien-être de l'agriculteur. Il y a certes des divergences d'opinion sur le point de savoir jusqu'où l'on doit aller dans cette direction.

Théoriquement, on peut naturellement aller très loin. Même si on donnait à chaque agriculteur néerlandais un supplément de revenu annuel de 10.000 florins, la somme nécessaire serait encore inférieure au budget du ministère de la défense, même compte tenu des actuelles subventions aux producteurs agricoles; et, en fait, une somme nettement moins importante suffirait à délivrer de tout souci financier le paysan néerlandais. Une telle politique est toutefois absolument inconcevable; l'évidence de cette affirmation rend toute argumentation supplémentaire pratiquement superflue. Si on l'expose néanmoins plus en détail, ce n'est pas pour faire toucher la réalité du doigt à des agriculteurs devenus optimistes ou à des contribuables devenus pessimistes, mais uniquement parce qu'une telle argumentation par l'absurde permet de mieux comprendre les problèmes auxquels la politique agricole se trouve confrontée.

Pour formuler une politique concrète, les pouvoirs publics doivent nécessairement tenir compte de trois éléments : la nature de la situation qui exige une politique, les groupes de pression qui réclament l'attention pour leurs propres intérêts et leurs idées et enfin les valeurs ayant cours parmi la population à laquelle la politique s'adresse. Le terme valeur est employé ici dans un sens sociologique et concerne ce qu'un groupe déterminé considère comme important, comme précieux.

Si, pour des raisons de brièveté, nous laissons de côté les deux premiers éléments ayant une incidence sur la politique et si nous examinons simplement l'élément constitué par les valeurs, la question du contenu de ces valeurs se pose. Les valeurs en cause ici sont ancrées dans le concept d'"Etat providence". Un aspect essentiel de l'Etat providence est le fait qu'il admet en principe le mécanisme du libre marché, ce qui implique déjà qu'une élimination des facteurs d'ordre macro-économique de la politique agricole des Etats occidentaux, qui poursuivent sans exception l'idéal de l'Etat providence, appartient peut-être aux possibilités réelles d'un point de vue théorique, mais certainement pas d'un point de vue pratique. Par conséquent, bien que le mécanisme du libre marché soit accepté dans le cadre de l'Etat providence, cela ne signifie pas que l'on soit prêt à laisser s'affirmer tous les effets de ce mécanisme. "L'Etat providence est caractérisé par l'influence qu'il exerce sur ce mécanisme de marché, et même, éventuellement, par la suppression totale de ce mécanisme pour un certain nombre de points essentiels sous l'angle du bien-être social" (1).

"L'Etat providence est une forme de société caractérisée par un système, dissimulé sous une apparence démocratique, dans lequel les pouvoirs publics pourvoient à tout et qui se porte garant, le système de production capitaliste étant maintenu, du bien-être collectif de ses administrés" (2).

Ces citations révèlent une seconde caractéristique de l'Etat providence : lorsque le mécanisme du libre marché donne lieu à des conséquences sociales indésirables, on s'attend à ce que les pouvoirs publics prennent des mesures effectives pour prévenir ces conséquences. D'un point de vue sociologique, c'est donc ici que les agriculteurs trou-

(1) C.E. Vervoort : Prolegomena tot de sociologie van de welvaartsstaat. Sociologische Gids, jrg. 10, 1963, p. 63.

(2) P. Thoenes : De elite in de verzorgingsstaat, Leiden 1962, p. 124.

vent la base juridique de leur prévention à être soutenus par la société (1).

Jusqu'où ce soutien doit-il aller ? Jusqu'à quel point estime-t-on acceptable l'élimination du mécanisme de libre marché ? En tentant de formuler une réponse quelque peu satisfaisante à cette question épineuse, nous ne devons pas perdre de vue que le soutien que les pouvoirs publics, dans le cadre d'une politique d'Etat providence, accordent à ceux qui y ont droit est d'un ordre essentiellement différent que ce que l'on entend ordinairement par charité. Le soutien n'est pas considéré comme une faveur, mais comme un droit. Conscients de quitter progressivement le domaine sociologique pour nous engager sur un terrain politique, nous pensons qu'une politique menée dans le cadre de l'Etat providence ne peut prétendre être qualifiée de "progressive" que si elle ne se contente pas de modérer les effets indésirables du mécanisme du libre marché, et n'hésite pas à s'attaquer efficacement aux causes du fonctionnement insatisfaisant des forces macro-économiques. Cela implique qu'une politique agricole progressive peut contenir des éléments de soutien des prix, mais aussi, toutefois, que ce n'est pas suffisant : une politique structurelle puissante, utilisant au besoin des subventions très élevées, constitue un élément fondamental d'une politique agricole progressive.

Aussi ne sommes-nous pas d'accord avec la formule de Herring citée ci-dessus (2), où celui-ci affirme ne pas pouvoir attribuer une grande valeur à la politique structurelle menée parce que ses coûts ne seraient pas inférieurs aux avantages qu'elle procure. Le principe de

(1) Non seulement l'idéologie de l'Etat providence, mais aussi la "Bauerntum-Ideologie" (idéologie de la paysannerie) fournissent des arguments appuyant les revendications des agriculteurs lorsqu'ils réclament une aide de la société. Etant donné cependant que cette idéologie perd de plus en plus du terrain devant les progrès de l'urbanisation et qu'elle est de plus en plus considérée comme injuste par une sorte de réminiscence du fascisme, on ne peut pas attendre grand'chose d'un appel à cette idéologie. Voir aussi : A.T.J. Nooij : Values in European agricultural policies. Sociologia Ruralis, vol. V, 1965, p. 77-93.

(2) Voir note (3), p. 78.

l'Etat providence laisse aussi dans quelques cas la place à des investissements qui ne sont pas pleinement rentables d'un point de vue économique, mais que l'on doit néanmoins juger utiles donc souhaitables. Nous sommes cependant d'accord avec Horrying lorsqu'il prétend que la politique structurelle actuelle est en fait insuffisante parce que l'agrandissement souhaité des exploitations ne se réalise que dans une trop faible mesure. A cet égard, la politique est insuffisante en ce sens qu'elle ne s'attaque pas d'une façon réaliste aux causes des problèmes agricoles actuels.

Si, dans le remembrement de Borger (voir chapitre III) on porte la superficie moyenne de l'exploitation à 16 ha, ce résultat doit certes être considéré comme positif en soi, mais il est très net en même temps qu'a été créée une situation qui posera de nouveaux problèmes dans un avenir assez proche.

Lorsque le Fonds de développement et d'assainissement agricole encourage à grands frais à quitter l'agriculture des chefs d'exploitation âgés qui, de toute évidence, ne trouveront pas de successeurs pour leur exploitation, une telle mesure peut certainement être approuvée d'un point de vue social, mais elle n'en laisse pas moins ouverte la question de savoir si une politique visant à prévenir ces situations dans lesquelles se trouvent les agriculteurs âgés n'offrirait pas davantage de perspectives. Un exemple d'une telle politique est fourni par la politique agricole suédoise : au moyen d'une garantie des prix, on veille à ce que les bénéfices couvrent tous les frais, y compris l'intérêt et l'amortissement du capital investi, ainsi que la rémunération du travail. Jusqu'à la fin des années cinquante, cette garantie s'appliquait aux exploitations de 10 à 20 ha, depuis cette date (jusqu'en 1965), elle ne s'applique plus qu'aux exploitations de 20 à 30 ha. En outre, la cession des terres est soumise à un contrôle afin d'éviter la création d'exploitations non rentables (1). En octroyant un revenu

(1) G.J. Ter Brugge : Zweden, een agrarisch toekomstbeeld. Landbouwkundig Tijdschrift, jrg. 71, 1959, p. 672-678.

spécial garanti aux agriculteurs âgés, il est en principe très facile de combiner une telle politique avec la circonstance que la mobilité des agriculteurs âgés, notamment, est faible.

Lorsque Hartog demande que l'on emploie des remèdes curatifs et non des anesthésiants (1), nous sommes d'accord avec lui dans les grandes lignes, sous une double réserve cependant. Si l'on ne peut plus attendre aucun effet satisfaisant des remèdes curatifs, il est non seulement justifié mais aussi nécessaire de recourir à des anesthésiants. La deuxième réserve concerne la politique : ce n'est que lorsque les pouvoirs publics indiquent en termes très concrets - également compréhensibles pour l'agriculteur - quels sont les objectifs poursuivis tant à moyen terme qu'à long terme, que l'on peut juger si les méthodes recommandées comme curatives méritent en fait cette qualification.

(1) F. Hartog : Economische aspecten van de Nederlandse Landbouwpolitiek. De Economist, jrg. 112, 1964, p. 17.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Sont déjà parus :

	Date	Langues
N° 1 Le boisement des terres marginales	juin 1964	F.D.(1)
N° 2 Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F.D.
N° 3 Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F.D.
N° 4 Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F.D.
N° 5 Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F.D.
N° 6 Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F.(2)
N° 7 Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives «1970» 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F.D.
N° 8 Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F.D.
N° 9 La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F.D.
N° 10 Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F.D.
N° 11 Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F.D.
N° 12 Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F.D.
N° 13 Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F.D.
N° 14 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins - viande bovine »	août 1966	F.D.
N° 15 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967 F. en préparation	D.
N° 16 Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F.(3)

(1) La version allemande est épuisée.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

Sont déjà parus :

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967 D. en préparation	F
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967 D. en préparation	F
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « produits laitiers »	octobre 1967 D. en préparation	F
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles - Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	FD

